« Initiatives » : L'avenir ouvrier

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14744 – 6 F

MERCREDI 24 JUIN 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Ciel ouvert pour les Douze

EN prenant, lundi 22 juin à Luxembourg, les dernières décisions encore en suspens qui concernent l'accès au marché, les ministres des transports des Douze ont mené à son terme, de manière exemplaire, un processus graduel de libéralisation des transports aériens dans la Communauté.

Le Marché unique, ce grand dessein entrepris sous l'autorité de M. Jacques Delors depuis 1986, s'appliquera donc sans restriction à ce secteur de l'activité économique, si sensible dans *notre monde de communication*, mais qui, trente-cinq ans après la signature du traité de Rome, restait encore complètement cloisonné, géré par des administrations nationales particulièrement jalouses de leurs prérogatives.

Les gouvernements, plus divisés ici qu'ailleurs entre « libéraux » et « interventionnistes », n'en ont eu que plus de mérite à trouver peu à peu les voies du compromis. Ce fut là une illustration *convaincante de ce que peut* produire la dynamique européenne. Un succès qui ne doit pas peu à Karel Van Miert, commissaire responsable des transports, homme de dialogue discret et compétent, qui s'est affirmé au fil des années comme l'un des éléments les plus solides du collège européen.

L'EXERCICE a été ouvert par l'adoption d'un premier « paquet » de mesures arrêtées par le conseil des Douze en décembre 1987. Les étapes suivantes (juin 1990 et juin 1992) ont été programmées dès une réunion des ministres présidée par M. Michel Delebarre en *décembre* 1989, *si bien que* la France, un des partenaires les plus coriaces dans ce débat en raison notamment de la tutelle exercée par sa direction de l'aviation civile, a néanmoins apporté une contribution appréciable à cette entreprise collective.

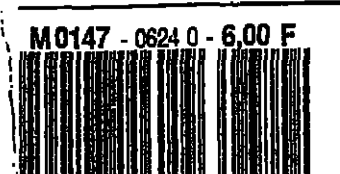
A chaque fois, il a fallu aménager de façon parallèle l'accès au marché, c'est-à-dire le droit pour une compagnie d'un État membre *d'opérer dans le reste de la* CEE, et les modalités de fixation des tarifs, sans parler des règles d'accès à la profession qui ont dû être harmonisées, avec le souci de bien identifier le caractère « communautaire » des compagnies.

LA politique d'ouverture progressive et encadrée par les pouvoirs publics qui a été adoptée se veut plus ordonnée *que la libéralisation sauvage* mise en œuvre jadis aux Etats-Unis. Elle pourrait se traduire par une baisse des tarifs profitable aux consommateurs ainsi que par une accélération des rapprochements et concentrations *entre les compagnies.*

Le chapitre, encore à écrire, de la « communautarisation » des transports aériens, pourrait concerner les relations extérieures. Faut-il envisager des négociations menées collectivement, au nom de la CEE, notamment avec les Etats-Unis, qui aujourd'hui se montrent très agressifs sur le marché en baissant leurs prix, mais aussi avec les pays d'Asie ou demain ceux de l'Est ? Ou bien ces négociations doivent-elles rester l'apanage de chacun des Etats ? La Commission plaide pour la première formule. Des pays comme la France et l'Allemagne sont réticents. Ce vaste dossier sera traité sous la présidence britannique, le semestre prochain.

Lire page 19 l'article de PHILIPPE LEMAITRE

M 0147 - 0624 0 - 6,00 F



De nombreux morts et blessés à Bendery

Russophones et Moldaves s'affrontent violemment

La diplomatie a cédé le pas aux affrontements dans le conflit moldave. La Roumanie et l'Ukraine s'étaient associées lundi 22 juin aux efforts visant à stopper la recrudescence des combats entre forces russophones et moldaves. Mais, dans la nuit de lundi à mardi, de nouvelles forces russophones sont entrées dans Bendery, que les forces spéciales de la police moldave avaient tenté de reprendre durant le week-end. « Des milliers d'habitants fuient la ville en feu où les combats ont fait un millier de morts et blessés », rapporte l'agence Itar-Tass.

BUCAREST

de notre correspondant

« La Russie a déclenché une guerre non déclarée contre la Moldavie. Le Dniestr est une zone occupée par la XIVe armée russe » : en ouvrant, lundi 22 juin, la séance exceptionnelle du Parlement de Chisinau – retransmise par la télévision reçue à Bucarest –, le président moldave Mircea Snegur n'a pas mâché ses mots face à ce qu'il a appelé *« l'ingérence sans précédent de la Russie dans les affaires intérieures de la Moldavie »*, la Russie *« qui se prend pour le gendarme de la CEI »*.

Le Parlement moldave, entouré de centaines de manifestants qui réclamaient *« des armes pour le peuple »*, a renvoyé en commission la rédaction d'une déclaration de guerre à la Russie et refusé de rompre les relations diplomatiques, comme le proposaient des députés. Il s'est prononcé pour le maintien de la commission quadripartite (Russie, Ukraine, Moldavie, Roumanie) *« de règlement pacifique du conflit »*.

Sur le terrain, la situation restait, lundi, alarmante. Le ministère russe de la défense a dénoncé une attaque moldave contre *« un dépôt de mines »* de la XIVe armée russe basée dans la zone russophone, dont l'explosion aurait fait vingt morts. A Bendery – ville russophone située sur la rive ouest, roumanophone, du Dniestr –, les forces moldaves qui avaient brièvement occupé la ville durant le week-end en avaient perdu le contrôle lundi soir.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Lire la suite et nos informations page 3

Les barrages d'agriculteurs

Paris était loin d'être encerclé et bloqué par les agriculteurs en colère de la Coordination rurale, dans la matinée du mardi 23 juin. Les forces de l'ordre sont intervenues pour empêcher les concentrations de tracteurs pendant la nuit du lundi à mardi et dans la matinée de mardi. Sur la quinzaine de barrages mis en place sur les axes routiers et autoroutiers de l'Ile-de-France, un certain nombre ont été rapidement supprimés, y compris par des blindés de la gendarmerie, sans incident.

Une certaine lassitude a commencé à se faire sentir chez les manifestants, officiellement décidés à « bloquer la capitale » jusqu'au retrait par le gouvernement du projet de nouvelle politique agricole commune. D'autant que les responsables du syndicalisme agricole officiel de la FNSEA et du CDJA se sont dissociés de plus en plus fermement du blocage de Paris, tout en organisant en province des manifestations sur les axes routiers ou devant les préfectures.

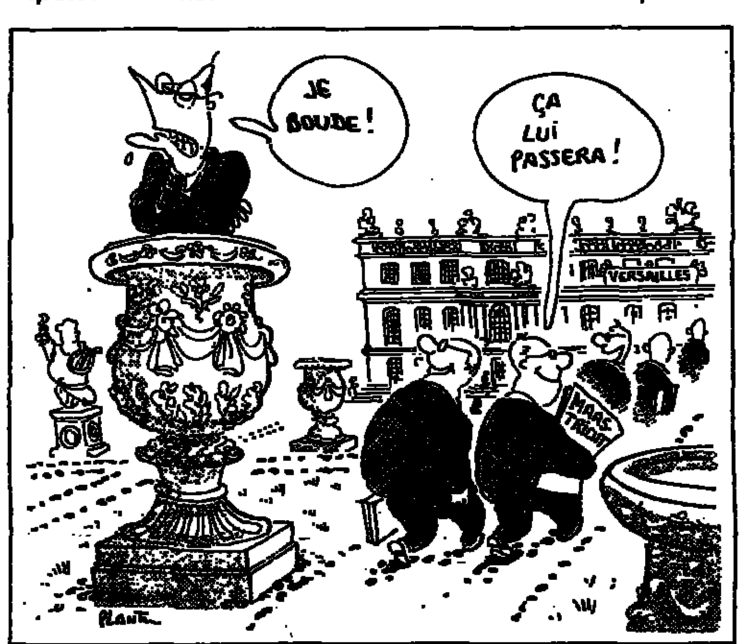
Lire nos informations page 19

SCIENCES ◆ MÉDECINE

La révision de la Constitution soumise au Congrès

M. Pierre Bérégovoy se félicite de « l'avancée de l'Europe »

Les deux Chambres du Parlement se sont réunies en Congrès, mardi 23 juin, à Versailles, pour se prononcer sur le projet de révision de la Constitution, préalable à la ratification du traité de Maastricht, que le Sénat et l'Assemblée nationale avaient approuvé en termes identiques les 16 et 18 juin. La majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés était requise pour l'adoption du texte. Les députés et sénateurs du PS et de l'UDF devaient pour la plupart voter pour, ceux du PC contre. Dénonçant la « précipitation » du gouvernement, le RPR a annoncé que ses élus ne participeraient ni au débat ni au vote. Dans son discours, M. Pierre Bérégovoy a souligné que de nombreux pays souhaitent entrer dans la Communauté ou y être associés. « Voilà pourquoi la révision de notre Constitution était si importante, a-t-il dit. Elle prélude à l'avancée de l'Europe ».



Le Congrès du Parlement s'est ouvert mardi matin 23 juin à Versailles, sous la présidence de M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale. Au terme d'une brève séance plénière, suspendue pour permettre aux groupes de se réunir, les députés et les sénateurs ont regagné la salle, à l'exception des élus du RPR, qui ont décidé de ne pas siéger.

Après l'intervention du premier ministre, les porte-parole des neuf groupes participant au débat devaient prendre la parole. Le vote était prévu pour l'heure du déjeuner. Ses résultats devaient être proclamés en milieu d'après-midi.

Lire pages 7 et 8 le texte de la déclaration du premier ministre et les articles d'OLIVIER BIFFAUD et de THIERRY BRÉHIER

POINT DE VUE

Dépasser Maastricht

par Edouard Balladur

Quel charivari ! La ratification à marche forcée du traité de Maastricht donne au débat un tour passionnel dans lequel les intérêts à long terme de notre pays ne paraissent pas toujours pris en compte.

J'ai dit à plusieurs reprises publiquement, et notamment dès le lendemain même du sommet de Maastricht le 11 décembre 1991, que, comme Jacques Chirac, j'approuvais la poursuite de la construction européenne ; je considère que, confrontée aux risques nucléaires et militaires à l'est et au sud de l'Europe, aux risques de concurrence commerciale de la zone américaine et de la zone Asie-Pacifique, l'Europe ne peut rester morcelée, qu'elle doit pousser plus loin entre nos différents pays la cohésion économique, politique et militaire.

Certes, le traité de Maastricht est un monument de complication technocratique et de prétention intellectuelle : il décide de ce qui est irréversible, apparemment tout, de ce qui est intangible, également tout. *Les négociateurs ont voulu* bâtir un texte destiné à laisser un souvenir impérissable dans l'Histoire ; le résultat, c'est qu'il contient trop de choses et des choses contradictoires. Il eût été bien préférable de procéder de façon plus pragmatique, de terminer tout d'abord ce qui était prévu dans l'Acte unique qui entrera en vigueur dans six mois sans que toutes les mesures nécessaires, y compris fiscales, aient été prises ; puis de définir les fondements d'une véritable politique de défense commune ; de développer l'usage d'une monnaie tout d'abord simplement commune de façon expérimentale et sans s'enfermer dans une irréversibilité de la marche vers la monnaie unique dont le calendrier est fixé au mois près et que les faits démentiront ; bref, de procéder par étapes, et sans présomption politique.

Je regrette que tel n'ait pas été le cas.

Lire la suite page 2

► Edouard Balladur est ancien ministre d'Etat (RPR).

Le « visseur » de Bull

M. Francis Lorentz est remplacé par M. Bernard Pache à la tête du groupe informatique

par Caroline Monnot

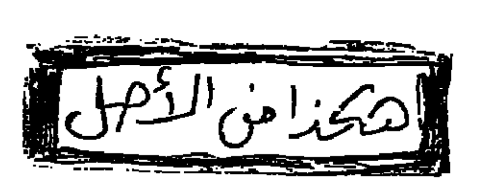
Pour réussir actuellement en informatique, il faut soit *« des tordus, des allumés, des gens un peu fous »*, soit *« des visseurs de boulons, sans état d'âme, mais charismatiques »*, commentent aujourd'hui les experts. Incontestablement, le PDG de Bull, M. Francis Lorentz, n'appartenait pas à la première famille.

Gestionnaire et homme de l'opérationnel aux côtés de son prédécesseur, le stratège Jacques Stern, de 1982 à 1989, l'homme avoue son peu de goût pour les *« soixante-huitards de l'informatique, sympathiques pour leur romantisme et leur lyrisme »* mais qui, à ses yeux, ne sont pas de *« véritables industriels »*. C'est effectivement dans la seconde catégorie qu'il entendait être jugé. Sur le long terme.

En ayant vraisemblablement sous-estimé tout ce que cette industrie, froide par son objet, mais uniquement en apparence, est capable de déclencher de passionnel. Non seulement son sort semble gouverner celui de l'industrie tout entière, mais la compétition féroce qui règne aujourd'hui sur les marchés interdit tout droit à l'erreur.

Lire la suite et l'article de JEAN-PIERRE TUQUOI page 20

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,60 $.



DÉBATS

La construction européenne

Dépasser Maastricht

Suite de la première page

Prenons cependant une plus juste mesure des conséquences du traité de Maastricht ; après tout, il *n'est pas encore applicable* et ce n'est pas à cause de lui qu'on a fait une mauvaise réforme de la politique agricole commune, un mauvais accord automobile avec les Japonais, une mauvaise application des règles de la concurrence par la Commission, notamment dans l'affaire Aérospatiale ; qu'on s'est lancé *dans des dépenses budgétaires* excessives et incontrôlées, que la bureaucratie bruxelloise s'est renfermée sur elle-même, suscitant l'incompréhension puis l'indignation des opinions. C'est cela aussi qui explique l'état des esprits. Il a été aggravé par le gouvernement qui s'est mis à décerner les brevets de *capacité d'homme d'Etat selon* qu'on approuverait ou qu'on rejetterait ses propositions.

Ce traité, nous ne l'aurions pas négocié *comme il l'a été ; tel qu'il* est cependant, avec ses lacunes, ses confusions, il n'interdit pas à notre pays la possibilité de défendre ses intérêts et son indépendance dès lors qu'il serait doté d'un gouvernement décidé à le faire.

Aujourd'hui, les opinions publiques s'inquiètent, pour des raisons diverses. Ici c'est l'avortement, là le vote des étrangers, ailleurs la monnaie unique, ailleurs encore les pouvoirs des régions ou bien le risque d'être entraîné dans des conflits extérieurs par la construc*tion militaire* de l'Europe.

Ce mouvement des opinions, les gouvernements européens seraient bien inspirés de le comprendre.

∴

Du fait du refus du Danemark, les onze autres membres de la *Communauté sont dans une situa*tion difficile à démêler : on leur propose de ratifier un traité qui existe mais qui, signé par douze pays, doit être ratifié par douze pays pour être mis en œuvre, ce qui n'est plus possible et donne donc un caractère quelque peu irréel à l'exercice. En outre, en France, le gouvernement nous demande de modifier préalablement la *Constitution, afin d'appli*quer un traité qui, dans son état actuel, ne peut pas entrer en vigueur tel quel.

Notre pays se trouve devant un choix : soit continuer imperturbablement la procédure de ratification, comme si de rien n'était, mais au risque de la voir sans effet concret ; soit décider qu'en raison de la défection danoise, les choses doivent être reprises et le traité de Maastricht complété afin qu'il soit *dit très clairement comment* il peut être appliqué à onze, alors qu'il modifie le traité de Rome signé entre douze Etats. Il me semble que ce sentiment est partagé par Valéry Giscard d'Estaing qui a parlé de la nécessité d'un « Maastricht-*bis* ». *Cependant, le gouver*nement, soucieux sans doute de donner l'exemple au reste de l'Europe, a poussé le Parlement, et tente maintenant de pousser l'opinion, l'épée dans les reins. Comment cette précipitation ne feraitelle pas naître tous les soupçons ?

∴

Que faire ?

1° Fallait-il modifier la Constitution ?

Les uns pensent que cela n'était pas utile puisqu'on ignore encore le contenu *définitif du traité nécessi*tant la réforme de la Constitution ; d'autres, au contraire, considèrent que, de toute façon, il y aura dans ce traité des dispositions nécessitant une révision constitutionnelle et qui concernent la monnaie, les visas, le vote des ressortissants de la Communauté.

Après avoir hésité, je n'ai pas voté la réforme de la Constitution pour deux raisons : il m'a semblé que rien ne justifiait la précipita*tion gouvernementale, avant même* la conférence de Lisbonne, dont nous ignorons quelles adjonctions elle va proposer au traité. On pouvait reculer le débat parlementaire de quelques semaines, on ne l'a pas voulu ; je ne l'ai pas compris.

Un deuxième traité complémentaire

Ce que, en revanche, j'ai compris, sans grand mérite, c'est que le gouvernement est déterminé à politiser cette affaire le plus possible et à créer des difficultés à l'opposition parlementaire. Je n'avais *aucune raison de prêter mon* concours à cette opération. Je l'ai moins encore depuis ces quelques jours durant lesquels on a vu le gouvernement accepter les amendements du Sénat, puis les refuser devant l'Assemblée, avant de les accepter à nouveau. C'est pourquoi j'ai refusé de participer au vote de *l'Assemblée et à celui du Congrès,* car je ne veux pas dire non à l'union européenne et contribuer à ouvrir une crise en Europe, ni dire oui à la manœuvre de diversion du gouvernement socialiste.

Le gouvernement porte, seul, la responsabilité de n'avoir pas su provoquer autour de la construction européenne un accord totale*ment dénué d'arrière-pensée* de politique intérieure.

2° Une fois modifiée la Constitution, faut-il ratifier le traité de Maastricht ?

Ne faisons pas de « catastro*phisme* ». *Il est vrai que la non-ra*tification du traité poserait à la construction européenne des problèmes sérieux, mais il n'en est pas moins vrai que le traité de Rome et l'Acte unique subsisteraient.

En ce qui concerne le traité discuté aujourd'hui, après l'avoir présenté comme intangible, ceux qui nous gouvernent reconnaissent maintenant qu'il faudra le compléter *par un acte additionnel qui,* de quelque façon qu'on l'appelle, constituera un deuxième traité qui, lui aussi, devra être ratifié.

Dès lors, il y a là aussi un choix : soit ratifier le premier traité de Maastricht, mais le faire en sachant qu'il n'est pas applicable en l'état, et donc ratifier quelques semaines ou quelques mois après le second qui le rendrait applicable à Onze, ou bien à Douze, le Danemark étant réintégré grâce à de *nouvelles dispositions ; soit sur*seoir à la ratification du premier traité de Maastricht, attendre la signature du second et soumettre les deux textes ensemble à l'approbation du peuple.

La première solution est-elle praticable ? Doit-on organiser un référendum pour approuver le premier traité de Maastricht et un second quelques semaines ou quelques mois après pour ratifier le second ? Ce second accord international ne *devrait-il pas également* être soumis au Conseil constitutionnel ? Plaise à Dieu qu'il ne nécessite pas lui aussi une nouvelle réforme de la Constitution ! Doit-on courir le risque que le peuple autorise la ratification du premier traité, et refuse celle de l'acte le modifiant ? Serait-il imaginable de recourir au *référendum la première fois, et pas* la seconde ? Tout cela serait incohérent.

Je crois donc que la sagesse *consisterait à soumettre au peuple* les deux textes à la fois et, après tout, si c'est aussi simple que le disent ceux qui nous gouvernent, tout cela peut être *mis au point* en quelques semaines. Il faut prendre *la décision sur ce point rapidement* car il est bien évident qu'il serait difficile d'organiser un référendum pendant la session d'automne du Parlement consacrée à la discussion budgétaire, et qu'il est exclu d'organiser un référendum quelques mois seulement avant les élections législatives.

*Je suggère qu'au Conseil euro*péen de Lisbonne, les 26 et *27 juin, la France propose à ses* partenaires de rédiger cet acte complémentaire, de le *signer* rapidement afin que les deux textes puissent être soumis ensemble au peuple français. Si l'on n'y voit pas plus clair sur tous ces points, si le gouvernement ne consent pas à faire les gestes nécessaires pour *bien marquer qu'il souhaite dépoli*tiser l'affaire, c'est cette fois dans le débat de ratification que la position du gouvernement serait entachée de suspicion. L'idée européenne en souffrirait, et je le regretterais.

3° Une fois que le traité aurait été ratifié, rien ne serait terminé.

J'ai dit que l'application du traité lui-même *nécessitait* un deuxième accord entre les membres de la Communauté. Donc, dire que Maastricht n'est qu'une *étape* est conforme à la vérité.

Il faudra ensuite mieux définir les contours des pouvoirs des différents organes de la Communauté, ce que le traité prévoit expressément. *J'ai été frappé de voir que* même M. Brittan a pris conscience du caractère *intempestif et parfois* incongru des interventions de la Commission, dont il est l'un des principaux acteurs, et qu'il a proposé qu'on revienne sur une partie de ses directives. Il faut tenir compte, sous une forme ou sous une autre, du malaise qui a gagné les opinions publiques.

Limiter les dépenses communautaires

Il faudra également reconsidérer de façon plus réaliste les conditions de la création de l'union monétaire. A une époque où les déficits *budgétaires se creusent dans tous* les pays de la Communauté, et malheureusement dans le nôtre, les critères de convergence définis dans le traité sont bien près de devenir caducs. Quelle prétention *intellectuelle*, d'ailleurs, que de définir six ans à l'avance, en fonction de quels critères l'on décidera d'adopter ou de ne pas adopter une monnaie unique !

Quant au vote des étrangers, je pense qu'il ne pourra être aménagé que de façon extrêmement prudente, afin d'éviter une incompréhension des Français dont on perçoit bien la préoccupation. Le texte du *traité nous offre les souplesses* nécessaires, grâce notamment à *l'action heureuse du Sénat.*

Il faudra également que nous annoncions *notre intention de limi*ter la croissance des dépenses euro*péennes*. On nous a expliqué que le traité de Maastricht ne pouvait pas être mis en œuvre sans l'adoption du « paquet Delors II » qui prévoit une très forte augmentation des dépenses de 30 % en cinq ans, et cependant cette adoption vient d'être différée. Cela montre dans quelles contradictions nous nous *trouvons !*

Pour moi, les choses sont simples : la contribution de la France au budget européen était de *50 milliards de francs en 1987, elle* est de 85 milliards de francs en 1992 ! Pareille dérive doit être impérativement stoppée. Je propose que la France pose le principe selon lequel sa contribution au budget de la Communauté doit augmenter au maximum selon le même pourcentage que l'ensemble des dépenses du budget national.

En ce qui concerne les problèmes de défense, notre paralysie dans l'affaire yougoslave montre qu'il y a encore un effort considérable à faire. C'est la raison pour laquelle *j'ai approuvé, même s'il s'agit d'un* acte plus politique que militaire *sans* doute, la création du corps franco-allemand. Mais ce n'est qu'une étape, il faut aller plus loin, préciser les pouvoirs de l'UEO, son articulation d'une part avec les forces nationales, d'autre part avec l'Alliance atlantique elle-même.

Il faut d'ores et déjà nous interroger sur l'élargissement de l'Union européenne aux pays de situation comparable à la nôtre : je pense à la Suède, à l'Autriche, à d'autres. On ne pourra pas fonctionner à *quinze ou à dix-sept, comme on* fonctionnait à Douze. Raison de plus pour considérer le traité de Maastricht comme une étape transitoire.

Enfin, il nous faut dès maintenant songer à accueillir les jeunes démocraties de l'Est en les associant dès que possible à l'édification politique de l'ensemble européen. Pour cette raison-là aussi, la construction de Maastricht évoluera.

Voilà comment on doit dépasser Maastricht, en ne se focalisant pas sur des débats qui irritent l'opinion publique parce qu'elle sent qu'ils sont souvent ceux d'hier.

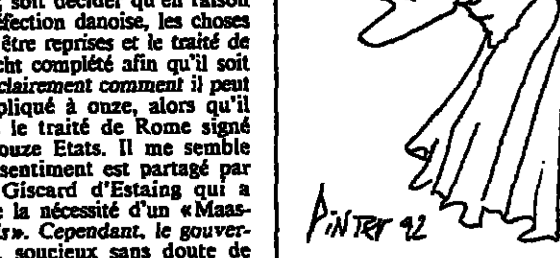
Dépasser Maastricht, ce doit être aussi pour l'opposition surmonter une divergence qui n'est pas nou*velle et qui n'a jamais été irrémé*diable. Je suis, depuis fort long*temps*, partisan de l'*union* de l'opposition, je le reste, avec lucidité, mais avec confiance. Personne ne peut envisager sérieusement que le RPR et l'UDF changent de stratégie. Il n'y a pas d'autre solution que leur alliance pour offrir un espoir aux Français qui rejettent le socialisme. A nous tous d'en tirer *les conséquences* et de prendre nos responsabilités face *à ceux qui nous apportent leur sou*tien. Nous n'avons pas le droit de *les décevoir.*

Dépasser Maastricht, cela veut *dire cesser d'occulter* les vrais problèmes de la France. Le gouverne*ment socialiste a réussi*, au-delà peut-être de ses espérances, à plonger dans le brouillard la politique française. Depuis plusieurs mois, on ne parle plus que de Maastricht alors que les déficits budgétaires s'accroissent, et l'endettement aussi, que le chômage s'aggrave, alors qu'on n'est plus sûr de pouvoir continuer à indemniser les chômeurs, que les régimes sociaux sont menacés, *que les difficultés* économiques sont de plus en plus *rudement ressenties par les entre*prises, que l'injustice sociale se répand, que l'insécurité s'est aggravée, que notre système scolaire est toujours aussi inadapté aux besoins de la jeunesse.

C'est cela qui compte : proposer aux Français, et il nous faut six mois pour cela avant les élections législatives de mars 1993, nos choix pour la France et pour l'Europe, les réformes que nous voulons faire. Notre pays éprouve de plus en plus fortement le besoin du changement. Qui d'autre que nous pourrait *le satisfaire* ?

EDOUARD BALLADUR

TRAIT LIBRE



BIBLIOGRAPHIE

Les contes cruels de Jean de La Guérivière

par Michel Jobert

VOYAGE A L'INTÉRIEUR DE L'EUROCRATIE
Jean de La Guérivière,
le Monde Editions,
197 pages, 98 F.

PLUTÔT que de déchiffrer les deux cent cinquante pages du traité de Maas*tricht, il serait judicieux de lire* Jean de La Guérivière. Il est le correspondant du *Monde* à Bruxelles depuis presque deux ans. De la machinerie européenne, il connaît tous les mécanismes. Mais, au-delà, rien ne lui échappe *: les tropismes, les* influences, les habitudes, les *déformations*, les caractères et les vanités, l'armée, sans cesse réformée, des intérêts battant les façades de béton et de verre, lesquelles ne sont pas la moindre disgrâce de la Communauté. Comme l'auteur a l'esprit clair, et *ne s'en laisse point* conter, comme son humour sans malveillance *n*'est pas sans malice, comme il est, de surcroît, un enquêteur bien organisé, son voyage à l'intérieur de la citadelle devient une explication lumineuse *des moyens, du fonctionnement* et des possibilités de la machine *à laver bruxelloise.*

Evidemment, *matériel* et maintenance, *c'est le haut de gamme !* A ce niveau international, seule « *l'excellence* » *est possible* : esprits, traitements, exemptions, statuts, idée de soi-même, de la vertu et du bon sens. On pense à Paul Valéry évoquant la mer : « *Masse de calme, et visible réserve, / Eau sourcilleuse, Œil qui garde en toi / Tant de sommeil sous un voile de flamme, / O mon silence !...* » Il faut aux super-fonctionnaires de l'Europe *toute cette assurance*, cette sécurité pour résister dans la *mousse proliférante des documents*, des directives, pour se *débarrasser des délégations* nationales, ces insectes tenaces sans lesquels la vie communautaire serait un long fleuve tranquille. Les médecins confient qu'il existe des troubles psychologiques propres aux agents des organisations internationales, si *nombreuses à la fin du vingtième* siècle. L'origine commune de ces *déséquilibres* serait le sentiment de l'inutilité. Ici, rien de pareil : la certitude, péremptoire *ou* courtoise, apporte un confort mental à nul autre pareil. C'est de bon augure à l'heure où les Etats se bousculent au portillon d'entrée, sommant presque la Communauté d'être méduse plutôt que *vertébré.*

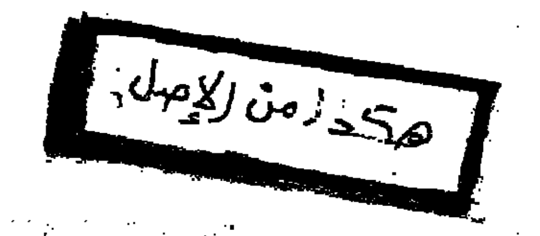
A parler si lestement d'enjeux graves, on risque de donner à penser que le ton primesautier de *l'auteur n'est que vent léger* autour des montagnes. Or l'essentiel est toujours *présent*. Ainsi, dans « La voix des Etats », le profane pourra découvrir le « Coreper », méconnu mais essentiel. Il s'agit du comité des représentants permanents des Etats. Ceux-ci sont les vrais vir*tuoses, quelques poignées de* fonctionnaires, recevant directe*ment des instructions nationales,* mais soucieux de faire avancer l'Europe en écartant l'ubuesque ou le déraisonnable. Ils ont été, ils sont, avant la lettre et malgré les *prétentions* excessives de la Commission de Bruxelles et de ses présidents successifs qui se sont pris pour des vice-rois, le véritable gouvernement de l'Europe. Sans doute parce qu'il lui en faut un et qu'elle *n*'en a pas... De très hauts fonctionnaires, *inconnus du grand public, se sont* cependant illustrés dans une *tâche épuisante et méritoire. Ils* auront rendu possible le fonction*nement du Conseil européen* des ministres, dans les affaires *essentielles, et l'auront remplacé,* dans la vie quotidienne. Quand on évoque « les technocrates de Bruxelles », on ne pense pas à eux. On a raison : appartenant aux Etats, ils sont plus politiques que *dogmatiques. Ils savent que* vouloir toujours avoir raison est un grand défaut et, surtout, ils sont responsables du résultat devant une autorité. C'est bien là où le bât blesse, s'agissant du fonctionnaire européen. La Commission meurt d'envie d'assumer les prérogatives d'un Etat européen, *sans en avoir reçu mandat* et surtout sans qu'un équilibre *démocratique* entre les pouvoirs ait été établi. Plus de vingt-cinq mille agents européens aspirent à gouverner, alors que l'Europe attend encore un gouvernement et, par conséquent, des ministres, un Sénat représentant les Etats et une Assemblée *élue* au suffrage universel. Jusqu'à ce stade, la Commission demeurera un organisme ambigu, prétendument sous contrôle.

« Le Parlement : 518 écorchés vifs »

On ne doit donc pas se surprendre du chapitre « Le Parlement : 518 écorchés vifs ». Ces pauvres parlementaires, on les *comprend : la grenouille a voulu* se faire plus grosse que le bœuf. Ils *ont déclaré être le* « *Parlement* », avant même d'assurer la représentation des peuples européens. La démocratie, c'est aussi le partage des pouvoirs, et même des pouvoirs parlementaires. A vouloir être à la fois la « Chambre haute » et la « Chambre basse », à espérer diriger l'Europe sans les Etats, à tenter de toiser bas la Commission, ces élus se sont retrouvés en marge d'un système bâtard qui, faute d'un véritable *gouvernement européen,* ne fonctionnera jamais à leur satis*faction.*

Sans doute s'est-on diverti, parmi les Européens de Bruxelles, de la relation, exacte mais plaisante, que fait Jean de La Guérivière de leur vie quotidienne. En effet, *nulle* hostilité ne transparaît dans cet exercice conduit avec un charme expert. *L'indulgence* y est même présente. Et notre *auteur conclut qu'on peut* reprocher beaucoup aux « *eurocrates* », mais « *pas de manquer de grand dessein* » : faire de la Communauté un bloc riche et *puissant*, capable d'aider même le Sud à devenir moins menaçant. Mais les plaies et les travers d'un microcosme, qui prend désormais une ampleur superbe, n'ont pas été camouflés sous quelque emplâtre de circonstance. Bonne raison de lire ce livre avec plus *de gravité qu'il n'en paraît récla*mer.

« L'après-Maastricht », vu par Jean de La Guérivière, c'est le défilé pressant des Européens de l'Est – hier ennemis politiques, *aujourd'hui surpris que leur dis*ponibilité ne conduise pas à leur faire une cour *immédiate ; c'est* aussi l'augmentation du budget communautaire et les réactions qu'elle provoque dans les Parlements nationaux. C'est déjà l'espace économique européen, à créer en janvier 1993, entre les douze Européens de Bruxelles et les sept Européens de la moribonde Association européenne de libre-échange (AELE). La machine communautaire comme la machine otanesque risquent de devenir folles devant tant de candidatures. Pour la solidité, on compte sur l'« axe Paris-Bonn ». Pour le sérieux, on espère beaucoup de la Grande-Bretagne, devenue « gaulliste », à Bruxelles ; *et de la France, plus européenne* qu'atlantiste à l'OTAN, désor*mais coquille* vide.



MOLDAVIE : en dépit d'efforts diplomatiques

De violents combats ont repris à Bendery

De violents affrontements ont repris dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 juin à Bendery, où les forces russophones ont relancé leur contre-offensive pour en déloger les forces spéciales de la police moldave. Selon l'agence Itar-Tass citant des sources russophones, *«plus de mille personnes ont été tuées ou blessées»* dans cette ville où se trouve une importante garnison de l'armée russe.

Les incendies y faisaient rage et des milliers d'habitants fuyaient vers l'Ukraine, selon l'agence. Un accord sur un cessez-le-feu et un retrait des combattants était pourtant intervenu lundi soir entre le président moldove Mircea Snegur et le vice-président russe Alexandre Routskoï, selon Itar-Tass. Les *autorités militaires* moldaves ont, de leur côté, affirmé dans un communiqué que des centaines de soldats de Transnistrie, appuyés par des chars battant pavillon russe, ont pénétré dans Bendery pendant la nuit.

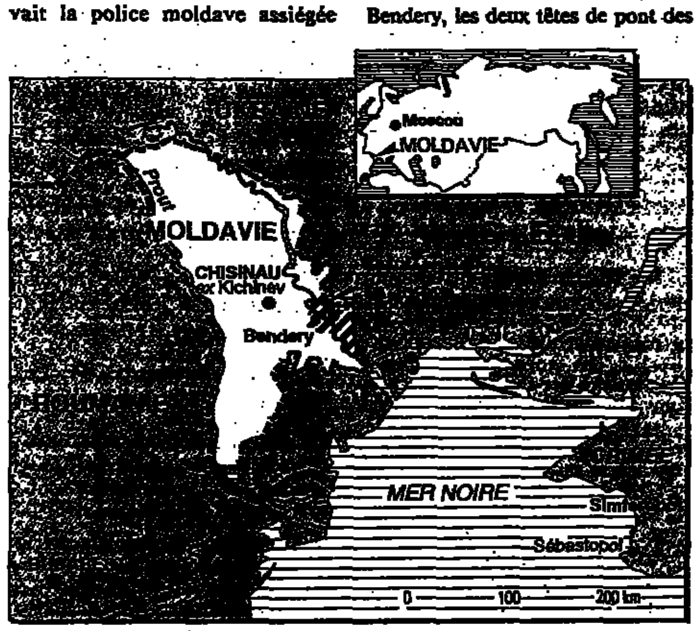
Le communiqué affirme qu'une grande partie de la ville est restée sous contrôle moldave, mais que les forces russophones ont aussi violemment pilonné des «têtes de pont» moldaves sur la rive russophone du Dniestr.



Russophones et Moldaves s'affrontent violemment

Suite de la première page

L'agence Moldova-Press décrivait la police moldave assiégée dans son commissariat presque totalement détruit. Au nord de Bendery, les deux têtes de pont des



forces moldaves sur la rive russophone à l'est du Dniestr ont été, selon Chisinau, soumises à des tirs des russophones qui tentent de les repousser sur l'autre rive du fleuve. Mais plus d'une centaine de blindés moldaves étaient concentrés au sud de Bendery, selon des journalistes locaux et des députés russophones.

Alors que les militaires des deux camps semblaient ainsi se préparer à de nouvelles offensives, les deux pays voisins de la Moldavie – la Roumanie à l'ouest et l'Ukraine à l'est, qui risquaient d'être entraînées contre leur gré dans ce conflit qui oppose Moscou et Chisinau – ont allumé des contre-feux diplomatiques et politiques. Pour la première fois, à Kiev, le président Leonid Kravtchouk, jusque-là neutre, s'est dit prêt à *«garantir»* un *«choix indépendant»* pour la Transnistrie, dans le cas où, comme le craignent les russophones séparatistes du Dniestr, *«la Moldavie voudrait s'unir à la Roumanie»*. Ce qui renforce la position du président Eltsine.

A Bucarest, la pression a aussi *monté. Les adversaires du président* Ion Iliescu – le Front de salut national de l'ex-premier ministre Petre Roman et la Convention *démocratique (coalition de l'opposition)* – ont vivement condamné *«l'agression russe»*, la Convention démocratique demandant que la Roumanie accorde à la Moldavie *«toute l'assistance nécessaire»*. Après une réunion extraordinaire du Conseil suprême de la défense, qui, selon un laconique communiqué, a *«adopté un certain nombre de décisions»* inconnues, le président Ion Iliescu faisait savoir qu'il avait obtenu, lors de conversations téléphoniques dans la soirée avec MM. Eltsine et Snegur, un *«appel au cessez-le-feu»* immédiat puis la réunion des présidents russe, ukrainien, moldave et roumain, pour examiner une solution de fond au conflit, lors du sommet des pays riverains de la mer Noire prévu jeudi et vendredi à Istanbul.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

□ **GÉORGIE : prochaine rencontre Eltsine-Chevardnadze.** – M. Eltsine *a annoncé, lundi 22 juin,* qu'il rencontrera le dirigeant géorgien Edouard Chevardnadze mercredi à Dagomys, où le président russe devait tenir, dès mardi, un sommet avec le président ukrainien. Les présidents des parlements d'Ossétie du sud *(Géorgie)* et du nord *(Russie)* participeront à la réunion, motivée par l'aggravation de la situation sur le terrain. *«Cinq mille Ossètes fuient chaque jour»* Tskhinvali, encerclée par les Géorgiens, selon M. Eltsine. – *(AFP.)*

RUSSIE : M. Eltsine contre l'extrême droite

La bataille d'Ostankino n'a pas eu lieu



MOSCOU

de notre envoyé spécial

Après avoir montré, le week-end dernier, sa détermination à l'égard de ses voisins de l'ex-URSS, le gouvernement russe a voulu prouver, lundi 22 juin, qu'il restait aussi capable de faire régner l'ordre sur son propre territoire et en particulier à Moscou.

Un dispositif de sécurité impressionnant avait en effet été mis en place pour canaliser une manifestation, interdite, des «conservateurs», c'est-à-dire des nostalgiques de l'ancien régime communiste et des groupes d'extrême droite. Quelques centaines de manifestants étaient massés depuis dix jours devant la fondation Gorbatchev et le siège de la télévision, à Ostankino. Ils exigeaient un *droit de passage régulier sur les* écrans d'une télévision qu'ils jugent *«entièrement contrôlée par les sionistes et les juifs»*.

Insultant tous les journalistes qui passaient, ils avaient planté là quelques tentes, et on trouvait à Ostankino, jour et nuit, un condensé de la Russie de la déraison et de l'aigreur. Celui-ci souhaite que *«chaque Russe tue au moins dix juifs»*, celui-là estime *que «depuis 70 ans les autres peuples de l'URSS ont montré qu'ils étaient tous des incapables»*.

Cette femme en fichu serait émouvante avec sa pancarte *«petite mère Russie, pour toi nous mourrons»* si elle ne vous expliquait pas, elle aussi, que les juifs sont responsables de tous ses malheurs. Et on pourrait, à la limite, comprendre ce *communiste sincère – son père* a été assassiné par Staline mais il croit toujours au message de Lénine – s'il ne prônait pas tout simplement une reconquête de l'empire *«par les Slaves»*.

La manifestation des «vrais Russes»

Lundi devait être leur jour de gloire : ils avaient appelé tous les *«vrais Russes»* à se joindre à eux. Mais, au petit matin, les campeurs ont *été délogés manu militari* et un cordon infranchissable protégeait la télévision. Pompiers munis de canons à eau, centaines d'OMON (forces spéciales du ministère de l'intérieur), gardes à cheval, *escouades de policiers, camions* de la municipalité : le dispositif semblait sans commune mesure avec le nombre des manifestants. Ceux-ci décidèrent alors de se rendre dans le centre-ville pour rejoindre un autre meeting, autorisé celui-là puisqu'il groupait d'anciens combattants commémorant l'anniversaire de l'invasion allemande le 22 juin 1941.

Sur «prospekt Mira» (avenue de la paix), les manifestants *furent de nouveau bloqués par* des forces de l'ordre toujours aussi nombreuses, et un bref affrontement a fait quelques blessés. Assis par terre, les manifestants crièrent alors des slogans hostiles au *président* Eltsine, pendant que les anciens combattants se dispersaient dans le calme. La bataille d'Ostankino n'a pas eu lieu.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Malgré la répression serbe

Les Albanais du Kosovo sont décidés à faire vivre les institutions dont ils se sont dotés

Le «Parlement de la République du Kosovo», élu le 24 mai malgré l'opposition des autorités serbes, devait tenir sa séance inaugurale, mardi 23 juin, à Pristina. Belgrade a mis en garde contre une telle session, que le régime du président Slobodan Milosevic a qualifié d'*«acte illégal menaçant l'intégrité territoriale»* de la Serbie – dont le Kosovo est une province – et a averti qu'il ne laisserait pas *«menacer l'ordre constitutionnel»*.

ZAGREB

de notre envoyé spécial

M. Azem Vllasi est avocat. Mais, habillé en paysan albanais, c'est perché sur un motoculteur qu'il a passé, à travers champs, la frontière séparant la Serbie de la Macédoine. Car M. Vllasi est, surtout, l'un des hommes les plus surveillés du Kosovo, cette province méridionale de la Serbie peuplée à quelque 90 % d'Albanais de souche que Belgrade soumet à un régime de quasi-apartheid après avoir mis fin à l'autonomie dont ils bénéficiaient aux termes de la Constitution yougoslave de 1974.

«L'Albanie ne restera pas passive»

Ancien chef du Parti communiste local, puis arrêté et emprisonné de mars 1989 à avril 1990, M. Vllasi s'est transformé en une sorte d'ambassadeur itinérant de l'opposition albanaise auprès des *Croates et des Slovènes*. Il lui aura fallu, après son épisode «agricole», traverser pas moins de quatre pays – Macédoine, Bulgarie, Roumanie, Hongrie – pour parvenir à Zagreb afin d'y rencontrer des hommes politiques et des intellectuels croates.

L'avenir de sa terre, M. Vllasi le voit très sombre : *«La logique serbe est de tuer mille Albanais pour en faire fuir cinquante mille»*, car *«le but de Belgrade n'est pas seulement de détenir le pouvoir sur place, mais de serbiser la région»*. En fait, *«les Serbes vont accroître les pressions policières et sociales, sur les Albanais du Kosovo afin d'en faire fuir le plus grand nombre possible et d'appliquer leur plan de repeuplement de la province par des Serbes, notamment des Serbes de Croatie»*, prédit-il, chiffrant à *«vingt mille ou trente mille»* le nombre de jeunes Albanais de souche déjà partis *«pour échapper à l'armée»*.

«S'ils veulent déclencher les hostilités, les Serbes choisiront leur moment en fonction de la situation.» En tout cas, *«ils ne doivent pas attendre un soulèvement albanais pour trouver un prétexte à leur répression»*, explique-t-il, assurant que *«les Albanais du Kosovo n'auront pas recours à la guerre* [contre la Serbie] *les premiers. En revanche, si la guerre leur est imposée, ils feront face»*. Et, *«si un conflit éclate, l'Albanie ne restera pas passive»*.

Certes, affirme M. Vllasi, *«nous avons les hommes, et les Albanais* [d'Albanie] *n'auront pas à venir se battre au Kosovo. Mais l'Albanie nous servira de base logistique et ne pourra pas être accusée d'implication directe et active dans le conflit»*. En ce qui concerne les armes, que *«nous ne possédons pas en nombre suffisant»*, l'ancien dirigeant communiste kosovar voit dans les casernes serbes du Kosovo *«un potentiel d'armement»* dont les Albanais de souche pourraient profiter.

Seul espoir pour les Kosovars, estime M. Vllasi : que les pressions internationales freinent les ambitions serbes. Sans cela, *«le tour du Kosovo viendra après celui de la Bosnie-Herzégovine»*. En attendant, les Albanais de souche sont déterminés, selon M. Vllasi, à *«faire fonctionner les nouvelles institutions»* dont ils se sont dotés – une présidence et un Parlement – *«dans la clandestinité s'il le faut, mais, dans tous les cas, sur place»*. Mardi 23 juin, c'est par une session publique que les Kosovars devaient ouvrir les travaux de leur Parlement, dominé par la Ligue démocratique du Kosovo de l'écrivain Ibrahim Rugova.

Quant aux rapports entre les Kosovars et la Croatie (où vivent de nombreux Albanais de souche), ils sont *«bons»*, à en croire M. Vllasi, qui ne tient toutefois pas à s'étendre sur le sujet et, par exemple, à parler des formes que prend l'aide croate. Seule ombre – légère – au tableau : lorsque les Croates lui demandent pourquoi les Kosovars n'ont pas déclenché un conflit armé contre les Serbes afin d'*«ouvrir un nouveau front»*. *«Et pourquoi les Croates n'ont-ils pas ouvert un deuxième front pour soulager les Slovènes lorsque ceux-ci étaient agressés ?»*, a-t-il l'habitude de répondre à ses interlocuteurs de Zagreb.

YVES HELLER

ESPAGNE : le remplacement de M. Fernandez Ordonez

M. Solana devient ministre des affaires extérieures

MADRID

de notre correspondant

M. Francisco Fernandez Ordonez, ministre des affaires extérieures depuis sept ans, démissionnaire pour raisons de santé (*le Monde* daté 14-15 juin), a été remplacé, lundi 22 juin, par le ministre de l'éducation et des sciences, M. Javier Solana. Le secrétaire d'État à l'éducation, M. Alfredo Perez Rubalcaba, lui succède à son ancien poste. La promotion de ces deux hommes est considérée comme un succès pour les rénovateurs du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol).

Un homme du sérail

Vieux compagnon, fidèle et confident de M. Gonzalez, éternel numéro deux derrière lui sur les listes électorales, M. Solana Madariaga, se voit offrir, à cinquante ans, un poste qui peut faire de lui un successeur potentiel de l'actuel chef du gouvernement. Membre du PSOE depuis 1964, il a, dès le départ, fait partie de son noyau dirigeant. Après la victoire des socialistes aux élections du mois d'octobre 1982, ce scientifique de formation est nommé ministre de la culture, fonction qu'il cumule au mois de juillet 1985 avec celle de porte-parole du gouvernement. Lors du remaniement de 1988, il prendra en charge l'éducation et les sciences.

Membre du comité exécutif du PSOE de 1976 à 1984, ce diplômé de physique, ancien professeur à l'université de Virginie aux Etats-Unis, est un homme du sérail, placé en position de compétition face au vice-président du gouvernement, M. Narcisso Serra. Sa nomination est une pierre supplémentaire jetée dans le jardin de M. Alfonso Guerra, le numéro deux du PSOE.

Homme du président «historique» du parti, partisan d'un socialisme démocratique après avoir flirté dans sa jeunesse avec le marxisme, ce barbu au sourire perpétuel passe pour être un «pacificateur». Connu pour avoir instauré la gratuité des musées, il fut, par la suite, l'homme de dialogue qui a rétabli le calme dans le monde étudiant et, dernièrement, le négociateur chargé d'établir des ponts entre le gouvernement et les syndicats.

Son successeur à l'éducation, M. Perez Rubalcaba, est, lui aussi, un négociateur infatigable. Agé de quarante et un ans, ce scientifique spécialiste de chimie organique est considéré comme l'orfèvre des réformes de l'éducation de ces dernières années. Bon technicien, militant du PSOE depuis 1974, il a fait l'essentiel de sa carrière au ministère de l'éducation avant d'être nommé secrétaire d'Etat en juillet 1988.

MICHEL BOLE-RICHARD

□ **ALLEMAGNE : acquittement de quatre anciens gardes-frontières de la RDA.** – Un tribunal berlinois a acquitté, lundi 22 juin, quatre anciens gardes-frontières de la RDA, qui, en 1971, avaient tiré sur un fugitif tentant de franchir le mur de Berlin, le blessant assez grièvement à la jambe. Le parquet avait requis des peines allant jusqu'à vingt et un mois de prison avec sursis. Le tribunal a estimé que l'intention de donner la mort n'avait pas pu être démontrée au cours du procès. Deux des trois hommes avaient tiré des salves en l'air. Le troisième avait atteint de deux balles le fugitif, toujours partiellement paralysé d'une jambe aujourd'hui. Il s'agit du troisième procès d'auteurs de tirs au mur de Berlin. – *(AFP.)*

EUROPE

Le Conseil de sécurité de l'ONU ajourne sa décision sur le Haut-Karabakh

Le Conseil de sécurité a examiné lundi 22 juin le rapport confidentiel d'un émissaire de l'ONU dans la région du conflit du Haut-Karabakh. Il pourrait envisager « peut-être dans deux semaines » l'envoi d'observateurs militaires sur le terrain, ont indiqué les diplomates, mais attend les résultats des réunions *préliminaires* à la conférence de *Minsk qui doit se tenir sous* l'égide de la CSCE. Ces réunions marquent le pas et ont été suspendues jusqu'au 29 juin. Sur le terrain, les Arméniens dénoncent des préparatifs azerbaïdjanais pour ouvrir un corridor avec leur enclave du Nakhitchevan, alors que Bakou a affirmé lundi avoir perdu une trentaine de com*battants sur le front de Mardakert, dans le nord* de l'enclave.

Pieds nus, fuyant par la forêt

STEPANAKERT (Haut-Karabakh)

de notre envoyée spéciale

Près de 20 000 réfugiés arméniens amaigris, souvent pieds nus, fuyant par la forêt les zones de combats plus au nord, ont envahi Stepanakert, capitale du Haut-Ka*rabakh. Les femmes* viennent consulter avec anxiété les listes des victimes établies par les autorités. Celles-ci sont sans nouvelles de centaines de civils, notamment de vieillards restés à *Chaumian*, région de plus de dix mille habitants prise par les Azerbaïdjanais au début de l'offensive le 12 juin. Un homme de soixante ans, Arkadi Akuntz, affirme avoir tué sa mère *« parce qu'elle ne pouvait plus continuer et je ne voulais pas la laisser sur place »*. Complètement démoralisés, ces réfugiés ont *d'abord* empli les écoles, les hôtels et les bâtiments publics pour finalement dormir dans la rue, sous la pluie.

Ils cherchent donc à fuir, mais ils en sont empêchés par les autorités de Stepanakert. Pour emprunter le couloir de Latchine, ouvert le mois dernier part les combattants arméniens entre le Haut Karabakh à l'Arménie, il *faut montrer* ses papiers prouvant que l'on vit bien en Arménie.

Les combattants cherchent à convaincre les réfugiés de rebrousser chemin, expliquant que l'offensive azerbaïdjanaise a été stoppée devant Mardakert et Askeran, deux verrous un moment menacés à l'entrée de l'enclave, mais en vain. La panique de la population pèse sur la confiance des combattants, retrouvée avec l'arrivée de matériel et de nouveaux volontaires, venus pour la plupart d'Arménie.

Un combattant venu d'Askeran, affirme, comme beaucoup d'au*tres*, que des Russes combattent aux côtés des Azerbaïdjanais : *« La nuit dernière nous avons riposté à une attaque, il y a eu plusieurs morts. Nous avons détruit un char, à l'intérieur il y avait quatre Russes »*. Dans les montagnes, on voit les restes d'un Sukhoï Su-25, dit-on, avion d'attaque au sol saisi le mois dernier à l'armée russe par les Azéris et abattu par les *Arméniens au début* de l'offensive.

GAYANE ARPIKIAN

TURKMÉNISTAN

Le président Niazov a été réélu avec 99,5 % des voix

*M. Saparmourad Niazov n'est pas le seul prési*dent d'un Etat d'Asie centrale ex-soviétique à avoir été élu au suffrage universel sur candidature unique. Mais au Kazakhstan et au Kirghizstan *l'exercice n'avait pas atteint le sommet de perfec*tion brejnévienne qui a caractérisé celui dont les *résultats ont été annoncés lundi 22 juin à* Achkhabad, capitale du Turkménistan : 99,5 % des électeurs ont reconduit M. Niazov au poste qu'il occupait déjà, suite à une première élection *en 1990, où il n'avait obtenu, il est vrai, que 98 %* des voix.

Un survivant converti

Ceux des 1,8 million d'électeurs qui, portés par les vieilles habitudes, se sont réellement déplacés pour déposer dans l'urne le bulletin unique avaient d'autant plus de mérite qu'il faisait dimanche *40 degrés à l'ombre dans ce pays* grand comme la France mais à 80 % désertique.

La faible densité d'une population d'anciens nomades est en effet une des raisons de l'absence d'opposition organisée, rendant possible la poursuite de la pratique de ce type d'élections. La répression *qui a étouffé un premier mouve*ment de contestation l'été dernier, après le putsch raté de Moscou, complète le tableau : le Turkménistan, isolé aux confins de l'Iran, est un pays que les vents de la perestroïka n'ont jamais vraiment atteint.

Le président Niazov, un quin*quagénaire trapu installé* à la tête du Parti communiste turkmène il y a sept ans par M. Gorbatchev, a survécu à l'écroulement du système qui le soutenait de Moscou, en s'emparant de tous les leviers du pouvoir local et en ne tolérant aucun parti ni journal d'opposition.

Monarchie pétrolière

Cet ingénieur, marié à une Russe, n'hésite pas non plus à « nationaliser » la tradition du culte de la personnalité : il est le prési*dent « initiateur de l'indépendance de la grande nation turkmène »*, qu'un pèlerinage à La Mecque est venu couronner au printemps.

M. Niazov espère manifestement diriger un pays à l'image des monarchies pétrolières du *Golfe*, dont les ambassades s'ouvrent à Achkhabad après celles des Etats-Unis, de l'Iran et de la Turquie. Ses riches gisements de gaz et sa situation géographique à la porte du reste de l'Asie centrale font que le Turkménistan est courtisé par tous les candidats à la reprise de l'héritage soviétique dans ces régions.

On leur vante la *« stabilité »* du pays et ses nouvelles *« institutions démocratiques »* : une Constitution *adoptée en mai – prétexte* à la seconde élection présidentielle – prévoit une assemblée (Majlis) dont une partie sera élue et l'autre composée de membres de droit : gouvernement et chefs de l'exécutif dans les provinces ; ainsi qu'un « Conseil des anciens », celui des *chefs de clan de cette nation que* soixante-dix ans de soviétisme n'ont pas définitivement unifiée et *dont les membres se retrouvent*, en nombre presque égal, au-delà des frontières, en Iran et en Afghanistan surtout.

Accord militaire

En attendant les investisseurs *qui permettraient des rentrées en* devises, la population vit des promesses du président selon lesquelles l'inflation venue de Moscou, pas plus que « son désordre politique », ne pénétreront au Turkménistan. Pourtant, les prix ont déjà monté et le mécontente*ment grandit dans ce qui était*, selon les anciennes statistiques, la République la plus pauvre de l'ex-URSS. Seule une poignée d'intellectuels, surveillé de près par le KGB turkmène, osent critiquer ouvertement le régime. Mais, parmi les mécontents déclarés, on *trouve désormais d'autres couches*, notamment la moitié des membres du Parti communiste qui n'ont pas rejoint le « Parti démocratique » dirigé par M. Niazov.

Ce sont aussi les quelque 8 % de Russes dont les familles sont parfois arrivées ici avec l'armée au siècle dernier et qui voient avec inquiétude un pays qu'ils pensaient préservé virer au nationalisme. Cette inquiétude s'est avivée en mai quand il fut interdit de vendre les logements privés, souvent la seule ressource permettant de payer un déménagement pour les candidats au retour en Russie ou en *Ukraine. Comme ailleurs* en Asie centrale, ces Russes se sentent de plus en plus des otages, notam*ment les nombreux militaires qui* gardent ce qui était l'avant-poste de l'URSS face à l'Iran.

M. Niazov avait voulu créer une *armée nationale, mais* le remplacement des appelés venus de Russie par des Turkmènes a fait chuter le niveau des unités stationnées dans le pays et entraîné notamment des bagarres entre recrues de clans différents. Pour garder un nombre suffisant d'officiers russes et des unités opérationnelles sur ses frontières, M. Niazov a dû signer début juin un protocole militaire avec *Moscou, salué par* les inquiets du déclin russe comme un modèle pour le reste de l'Asie centrale : il *légalise en effet la présence* au Turkménistan des officiers russes sous commandement de la Russie, notamment à la tête des forces frontalières et stratégiques.

Il semble donc que le *« père de la nation turkmène »*, qui fut un des plus virulents pourfendeurs de la CEI après avoir été un apparatchik *modèle sous M. Gorbatchev*, ait compris qu'il n'était pas de son intérêt de rompre avec la Russie, aussi *désagréablement* démocrate que fût pour l'instant son régime. Ne fût-ce que pour contenir l'in*fluence de l'Iran auquel, seul diri*geant de l'Asie turcophone dans ce cas, M. Niazov ouvre ses portes commerciales. *En expliquant* aux Occidentaux qu'il y est obligé en raison des 1 000 kilomètres de frontières communes. Mais les opposants n'en sont pas convaincus : *« Ce dirigeant communiste*, craint l'un d'eux, *a trop d'affinités profondes avec le régime autoritaire d'Iran. »* Sa réélection dimanche en semble une illustration plus que *parfaite*.

SOPHIE SHIHAB

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : les élections et le processus de paix

De nombreux indécis devraient départager le Likoud et les travaillistes

Trois millions quatre cent mille Israéliens, dont deux cent quarante mille juifs soviétiques nouvellement immigrés, devaient se rendre aux urnes, mardi 23 juin, pour élire 120 députés parmi vingt-cinq listes, suivant le système de la *proportionnelle. Selon les derniers sondages, le Likoud, la principale formation de droite, dirigée par le premier ministre*, M. Itzhak Shamir, – qui avait obtenu 40 sièges lors du dernier scrutin – et son principal rival, le parti travailliste de M. Itzhak Rabin, – 39 députés en 1988 – étaient au coude à coude et le vote de très nombreux indécis devrait être *déterminant*. La presse syrienne a *multiplié ces derniers* jours les *commentaires sceptiques* sur la volonté d'Israël de *faire* la paix avec les Arabes, quel que soit le résultat du scrutin. Pour autant, Damas, qui dispose d'une marge de manœuvre relativement réduite, n'envisage pas de se retirer du processus de paix.

Syrie : l'isolement du président Assad

DAMAS

de notre envoyée spéciale

Damas feint l'indifférence quant à l'issue du scrutin israélien qui, dit-on, « n'apportera aucun changement radical ». A tout prendre, *les dirigeants syriens* préféreraient sans doute encore la victoire de l'actuel premier ministre, M. Itzhak Shamir, dont l'intransigeance dans les négociations de paix et le refus répété de céder un pouce des territoires occupés a au moins l'avantage, comme le déclarait récemment le président Hafez El Assad *« de montrer au monde qui veut la paix et qui ne la veut pas »*. Le chef du parti travailliste, M. Itzhak Rabin, *« n'est qu'une pâle doublure de Shamir, il vaut mieux traiter avec l'original »*, affirme ainsi un responsable.

Bien que les *négociations* bilatérales de paix avec Israël aient fait peu de progrès, la Syrie n'entend pas s'en retirer, et elle continue de penser qu'une relance dépend avant tout des *Etats-Unis*. Toutefois, les dirigeants syriens rappellent de plus en plus souvent *qu'il appartient* au Conseil de sécurité de l'ONU, en fin de compte, de faire respecter ses propres résolutions. D'autant que l'on suit ici, peut-être avec inquiétude, les difficultés électorales du président George Bush, principal artisan du processus de paix avec le secrétaire d'Etat James Baker.

Arc-boutée sur le fondement des négociations tel qu'énoncé par le président américain : *« l'échange des territoires contre la paix »*, la Syrie est quelque peu isolée dans un monde arabe moins solidaire que jamais et face à une Amérique qui dicte pratiquement seule les règles du jeu, après la disparition de l'allié soviétique. Or, pour les Syriens, ces règles sont pour le moins biaisées, et si, au niveau officiel, on continue à manifester sa confiance dans l'administration américaine, la presse, tout aussi officielle, ne se prive pas de souligner *« la politique des deux poids, deux mesures, appliquée en permanence par les Etats-Unis »* et par la communauté internationale, en particulier quand il s'agit d'Israël.

Une marge de manœuvre réduite

Tiraillé entre la volonté d'être à la pointe d'un nationalisme arabe *en perte de vitesse et le besoin de* sauvegarder les intérêts syriens, le président Assad tente de naviguer au plus près, mais sa marge de manœuvre s'est réduite, d'autant que les *soutiens se font* rares sinon inexistants. Lors de son récent voyage dans les monarchies du Golfe, le président syrien, laisse-t-on entendre à Damas, a *pu mesurer* le peu d'attention prêté à son plaidoyer en faveur d'une action arabe commune. Divisés et *préoccupés par* leurs propres problèmes, les souverains du *Golfe* lui auraient fait valoir la nécessité de se conformer aujourd'hui à la *« nouvelle solidarité internationale »* telle que prêchée par Washington.

Adoptée en mars 1990, la *« déclaration de Damas », qui se* voulait un modèle de nouvelle coopération arabe et qui prévoyait à la fois une participation militaire égypto-syrienne à la sécurité du Golfe et une aide économique des pays pétroliers à l'Egypte et la Syrie, n'a pas reçu le moindre début d'application. Pour les monarchies du Golfe, le vrai problème semble être de trouver le moyen de la « tuer ». *« Ils voudraient que ce soit nous qui déclarions sa mort*, nous affirmait ainsi un officiel syrien, *mais c'est à eux de prendre leurs responsabilités. »* L'appel à un sommet des huit pays signataires, lancé par M. Assad et le président égyptien Hosni Moubarak, lors de la visite de ce dernier à Damas, n'a pas encore reçu de réponse. L'Arabie saoudite a même interdit la diffusion dans *le royaume* du numéro du journal *Al Hayat* qui rendait compte de cet appel.

La Syrie se retrouve ainsi quasi *seule en première ligne* face à Israël et doit donc composer avec les Etats-Unis, dont les pressions se font de plus en plus fortes.

Multiples contentieux avec Washington

Les contentieux entre Washington et Damas ne manquent pas, qu'il s'agisse du contrôle des armements, du terrorisme, de la drogue, des droits de l'homme, de l'ouverture économique ou politique prônée par Washington. Plusieurs gestes *ont été accomplis* récemment par Damas, comme la fermeture au Liban des bases des *« terroristes »* kurdes de Turquie, le droit de « voyager » pour les juifs syriens, la libération de plusieurs milliers de prisonniers politiques, l'éradication, pour cette année au moins, de la culture du pavot dans la Bekaa libanaise. Accusé de terrorisme par les *Etats-Unis, le chef du Front* de libération de la Palestine-commandement général, *M. Ahmed Jibril, réside de plus* en plus souvent à Téhéran et son mouvement est très surveillé à Damas. Dans la même optique, les officiels syriens se sont empressés de préciser que la Syrie n'était en aucune façon impliquée dans les activités terroristes dont est inculpé M. Monzer Kassar, ressortissant *syrien porteur* d'un passeport argentin et récemment arrêté à Madrid.

Reste que Damas n'entend pas céder *sur* ce *qui est, à ce stade*, l'essentiel : sa politique au Liban. Si, en accord avec Téhéran, des consignes de modération ont été données au Hezbollah libanais – en particulier le rappel des « lignes rouges » : pas d'attaques contre le territoire israélien, – il n'est pas question pour Damas de désarmer cette « milice » qui se bat, *sur* le sol libanais, contre l'occupation de la « zone de sécurité » israélienne. Et la Syrie entend *bien que* des élections législatives soient organisées au Liban avant la fin de l'été, c'est-à-dire *avant le repli de ses troupes* sur la Bekaa, prévu fin septembre.

Sur le plan intérieur, le président Assad n'entend pas précipiter *les choses, et l'ouverture* économique reste très timide. Dans une récente interview à la BBC, *M.* Assad a dénoncé les pays occidentaux qui veulent imposer partout un même type de démocratie. Il a affirmé que chaque pays devait d'abord tenir compte de sa propre histoire et de son expérience... *C'était* signifier que de réels changements n'étaient pas pour demain.

FRANÇOISE CHIPAUX

BIBLIOGRAPHIE

« Israéliens-Palestiniens : le partage de la terre », de Mark Heller et Sari Nusseibeh

Imaginer la paix

Imaginer la paix au Proche-Orient : voilà bien, aujourd'hui *encore*, la *plus grande audace*, après tant d'espoirs déçus. Surtout si c'est l'œuvre conjointe *d'un Juif* et *d'un* Arabe. Deux universitaires, Mark Heller, Israélien de Tel-Aviv et Sari Nusseibeh, *Palestinien* de Jérusalem ont relevé ce défi.

« Sans tambour ni trompette » – titre original de leur ouvrage – ils se représentent ensemble l'avenir de leurs peuples. Sans *offense ni trahison, ils tentent* d'apprivoiser le destin, en envisageant de la manière la plus *concrète le contenu d'un futur* accord négocié ; en aménageant, aussi précisément que possible, *« le partage de la terre »* qui leur est commune.

L'asymétrie fondamentale

Consentir au partage, c'est déjà s'entendre sur l'essentiel : l'autodétermination des Palesti*niens, la sécurité des Israéliens*. La quête d'une solution durable, qui suppose à terme la création de deux Etats, exclut les chimères comme la naïveté. Si les auteurs n'osent pas songer qu'un jour, Arabes et Juifs *« puissent s'aimer »*, ils souhaitent que les uns et les autres, tenant compte des rapports de force, fassent, une fois pour toutes, le deuil de leurs rêves d'*absolu* et ajustent leurs désirs aux intérêts en jeu. Car, en l'espèce, il n'est pire conseillère que l'utopie.

Les Palestiniens, *observe* Sari Nusseibeh, ne peuvent ni ne doivent accepter de voir mis en cause le principe de leur souveraineté ; mais il leur faudra admettre d'en négocier le degré d'exercice. C'est là *reconnaître* que tout règlement politique devra s'appliquer par étapes. C'est surtout accepter l'asymétrie fondamentale au cœur de la négociation : d'un côté, des Palestiniens qui n'ont rien à perdre *à la paix, de l'autre* des Israéliens qui prennent de gros risques en abandonnant certains *atouts géo-stratégiques*.

Ici, des renoncements territoriaux immédiats qui se suffisent à eux-mêmes. Là, des concessions *verbales qui exigent des* garanties, notamment militaires. Comme le souligne Sari Nusseibeh, il faut *« troquer un fragment de l'avenir »* – qui appartient, selon lui, aux Palestiniens – *« contre un fragment du présent »* que les Israéliens détiennent.

Les auteurs font l'inventaire détaillé des grands chapitres d'un futur règlement, et propo*sent, pour chacun*, des principes, des méthodes, voire des mécanismes : la sécurité mutuelle, les *frontières, les réfugiés*, les implantations, l'eau, le sort de Jérusalem. Mais ils croient surtout aux vertus de la *« dynamique de paix »*, qui, par *exemple*, incitera à la sagesse des Palestiniens pourtant peu enclins au compromis, mais *soucieux de sauvegarder leurs* nouveaux acquis.

Hélas, les principaux dirigeants israéliens, à droite *comme à gauche*, sont loin d'acquiescer, pour l'instant, au *« partage de la terre »*. Avant *d'être un guide pour* l'action, le livre de Mark Heller et Sari Nusseibeh est donc un acte de foi. C'est *sa force* autant que sa faiblesse.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

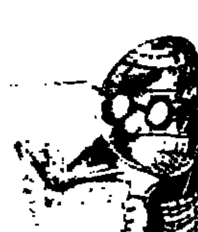
Israéliens-Palestiniens : le partage de la terre, de Mark Heller et Sari Nusseibeh. Balland. 223 pages. 108 F.

)RIENT

evraient départager travaillistes

président Assad

FRANÇOISE CH



ASIE

A la conférence de Tokyo

La communauté internationale a offert 880 millions de dollars pour la reconstruction du Cambodge

La conférence sur le Cambodge, réunie lundi 22 juin à Tokyo, a permis de dégager 880 millions de dollars pour la reconstruction du pays. En revanche, les Khmers rouges ont maintenu leur refus de participer à la deuxième phase du plan de paix des Nations unies, celle du cantonnement et de la démobilisation partielle des forces en présence, entamée sans eux le 13 juin.

TOKYO

de notre envoyé spécial

La conférence de Tokyo, huit mois après la signature de l'accord de Paris, aura eu le mérite de souligner plusieurs points. Une bonne volonté internationale existe pour sauver le Cambodge puisque, à l'initiative du Japon, 880 millions de dollars, soit davantage que ce qu'avait demandé le secrétaire général de l'ONU, ont été promis pour réhabiliter le pays. En dépit de ce que semblent souhaiter les Khmers rouges, un consensus s'est dégagé pour ne pas modifier l'accord. Comme l'a résumé M. Georges Kiejman, ministre délégué français aux affaires étrangères, *« on peut mettre de l'huile dans les rouages, mais pas changer les rouages »*. Enfin, la difficulté d'appliquer le plan de paix demeure entière.

L'hôte japonais a joué les locomotives. Le Cambodge est le test régional de sa nouvelle diplomatie, et Tokyo entend éviter l'échec. On prête déjà aux Japonais l'intention de payer près du tiers de la facture de l'ONU, évaluée à près de 2 milliards de dollars. Ils en ont offert, lundi, 200 millions de plus pour la reconstruction du Cambodge, donnant un exemple suivi par les Etats-Unis (135 millions), la Banque mondiale (110), la Banque asiatique de développement (80), le PNUD (57), la CEE et l'Australie (40 chacune)... La France n'est pas en reste, avec une aide globale de 57 millions de dollars.

Les Khmers rouges toujours...

880 millions de dollars sur deux ans, ce n'est pas si mal quand on songe que le pays ne compte que huit à neuf millions d'habitants. Cela prouve également que la société internationale est prête à lui donner un sérieux coup de main pour panser les plaies laissées par vingt années de guerres et de massacres.

Encore faudrait-il qu'on puisse y ramener durablement la paix. Or, la diplomatie internationale achoppe sur un obstacle, les Khmers rouges, qui, après avoir initialement refusé de s'y rendre, ont finalement délégué à Tokyo leurs deux représentants au CNS (Conseil national suprême), *MM. Khieu Samphan et Son Sen.* Le second, fidèle à son habitude, n'a rien dit, et le premier n'a ouvert la bouche que pour aligner, de nouveau, les raisons pour lesquelles les Khmers rouges interdisent l'accès des zones qu'ils contrôlent aux forces de l'ONU et n'entendent pas démobiliser leurs soldats.

Ils veulent que le CNS devienne le gouvernement du pays et que l'ONU prouve qu'il n'y a plus de troupes vietnamiennes au Cambodge, faute de quoi ils ne participeront pas, selon le prince Norodom Sihanouk, aux élections prévues en 1993. Leur intransigeance leur a aliéné tout le monde, à telle enseigne que les Chinois critiquent leurs revendications et que les Thaïlandais ne les soutiennent pas.

Puisque, sur le terrain, leurs affaires se portent plutôt bien depuis la signature de l'accord du 23 octobre, ils en demandent suffisamment pour que le prince Sihanouk, même sur un ton neutre, porte un jugement très dur. *« Leur objectif final,* a déclaré le président du CNS lundi soir, *est de prendre le pouvoir par des moyens militaires et non par des moyens démocratiques. Ils ne comprennent que la dictature (...). Pol Pot est leur leader, Khieu Samphan n'est qu'une figure de proue, il doit faire son rapport. Ne vous attendez pas à ce qu'ils s'en tiennent à l'accord de Paris, parce qu'ils sont contre les accords internationaux. »*

Intervenant après le prince, le Japonais Yasushi Akashi, représentant personnel de M. Boutros Boutros-Ghali à Phnom-Penh et patron de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU), s'est peut-être montré plus nuancé dans la forme mais pas sur le fond, estimant qu'il n'y avait *« aucun espoir de percée ni ce soir ni dans un proche avenir »*.

Les coprésidents de la Conférence de Paris, français et indonésiens, se sont alors lancés dans un exercice dont ils sont familiers : l'explication de texte.

« Un rôle plus actif »

M. Kiejman, qui n'hésite pas à montrer les Khmers rouges du doigt, leur a clairement expliqué qu'il n'était pas question de modifier l'accord. Parallèlement, pour tenter d'amener à la raison les hommes de M. Pol Pot, un texte leur a été proposé qui fait état d'un *« rôle plus actif »* du CNS et associe les Khmers rouges à toute recherche de troupes vietnamiennes. En échange, il leur a été demandé de participer à l'application de la deuxième phase du plan de paix. Cette initiative a bénéficié d'un assentiment général. Mais les Khmers rouges n'ont pas répondu.

Pour leur laisser un dernier temps de réflexion, ils ont été invités à répondre, le 2 juillet à Phnom-Penh, lors d'une réunion du CNS et des représentants des Cinq Grands. *« Le pire n'est pas sûr »*, a estimé M. Kiejman. Le calcul est évident : si les Khmers rouges refusent de nouveau d'appliquer le plan de paix, le Conseil de sécurité sera saisi de l'affaire, à charge pour lui de définir les sanctions à prendre.

Isolés à Tokyo, les Khmers rouges devront infléchir leur position, à moins qu'ils estiment que leur poids sur le terrain et le réseau de complicités dont ils bénéficient en Thaïlande leur permettent de s'en tenir à la ligne actuelle. Réponse, provisoire hélas ! le 2 juillet.

JEAN-CLAUDE POMONTI

□ PAKISTAN : l'opposition approuve les opérations militaires dans le Sind. – M. Yahya Bakhtiar, chef de l'opposition au Sénat, a approuvé, lundi 22 juin, le rétablissement de l'ordre dans le Sind. Jusque-là convaincue que l'armée s'en prenait essentiellement à son propre Parti du peuple (PPP), Mme Benazir Bhutto semble avoir reconnu la bonne foi du gouvernement lorsque l'armée a, le 19 juin, dirigé ses actions à Karachi contre le MQM. Ce mouvement regroupant des musulmans immigrés de l'Inde est membre de la coalition gouvernementale à Islamabad, et très hostile au PPP. Il est tenu pour responsable de nombreux meurtres. – *(UPI.)*

CHINE : tandis que M. Deng Xiaoping continue à prôner des réformes

La mort de Li Xiannian affaiblit la coalition conservatrice

PÉKIN

de notre correspondant

L'ambiance qui a entouré la disparition de l'ancien président Li Xiannian (*le Monde* du 23 juin), le premier à s'éteindre parmi les huit *gérontes de la génération* de M. Deng Xiaoping qui gouvernent la Chine depuis les coulisses, montre à quel point le pays a changé, en dépit du discours anachronique du régime. Voici quelques années, la mort d'un tel personnage aurait paralysé pendant plusieurs jours l'activité nationale.

Rien ne semblait plus loin de cela que l'atmosphère de Pékin lundi après-midi. L'indifférence devant un trépas qu'on savait venir n'était pas le seul fait de la population. Même la télévision, après le bulletin annonçant la nouvelle, a poursuivi ses programmes entrecoupés de spots publicitaires.

Pour les Chinois, la vie continue, et elle continue à s'embourgeoiser. La disparition de M. Li, qualifié de *« grand révolutionnaire, homme d'Etat et stratège prolétarien, ferme marxiste et dirigeant émérite du parti et de l'Etat »* par le comité central, débarrasse les partisans des réformes d'un des poids lourds du conservatisme.

Parmi les survivants qui, à la différence du défunt, avaient fait allégeance à M. Deng, il en est au moins trois qui demeurent obstinément opposés aux idées les plus hardies du patriarche : MM. Chen *Yun (87 ans), Peng Zhen (90 ans)* et Wang Zhen (84 ans). De l'ordre dans lequel ces trois personnages et M. Deng lui-même (88 ans en août) iront *« rejoindre Marx »* – selon la formule consacrée – dépendra la rapidité avec laquelle le pays *se libèrera du carcan idéologique* et économique qui entrave sa modernisation.

L'étonnant M. Deng continue, lui, sa guérilla idéologique. Il se trouve en Mandchourie, où il martèle ses idées sacrilèges sur la nécessaire refonte du secteur public, pléthorique et déficitaire. Il se pourrait qu'il ait obtenu le limogeage de certains personnages étroitement associés à ce *« gauchisme »* qu'il fustige, tels He Dongchang, un apparatchik de la propagande, Li Ximing, le secrétaire du parti pour la capitale ou He Jingzhi, le ministre par intérim de la culture. Mais, si ces évictions se confirment, la masse de propagande qu'il aura fallu à M. Deng pour faire *sauter ces têtes mineures prouve* combien le combat reste rude jusqu'au quatorzième congrès du PCC à l'automne.

FRANCIS DERON

□ BANGLADESH : grève nationale des journalistes. – Les journalistes du Bangladesh ont observé une *grève nationale, lundi 22 juin,* pour protester contre l'action violente de la police, la veille, à leur encontre. Une cinquantaine d'entre eux avaient été blessés lorsque des policiers ont fait irruption au Club de la presse à Dacca, y poursuivant des personnes qui manifestaient à l'occasion d'une journée nationale de protestation contre M. Golam *Azam, président du parti* fondamentaliste musulman Jamaat, accusé de crimes pendant la guerre d'indépendance de 1971. – *(AFP.)*

□ INDE : grève générale au Cachemire. – Des fusillades ont éclaté, lundi 22 juin, dans la vallée *du Cachemire à l'occasion d'une* grève générale de protestation contre des brutalités commises par les forces indiennes lors d'opérations de ratissage routinières, menées pour découvrir des autonomistes musulmans. A Srinagar, capitale de l'État, des centaines de personnes, en majorité des femmes et des enfants, ont défilé aux cris de *« A bas la démocratie indienne »*. Deux civils ont été tués en réplique à une attaque d'activistes contre des unités paramilitaires. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

LIBYE

Le Parlement devrait répondre « rapidement » aux exigences de Washington et de Londres

Au dixième jour de sa session annuelle, *le Congrès général du* peuple libyen (parlement), après un débat relativement animé, a confié, *lundi 22 juin, à un comité ad hoc,* le soin d'élaborer une résolution quant à l'extradition, exigée par les *Etats-Unis* et la Grande-Bretagne, de deux Libyens présumés coupables de l'attentat de Lockerbie.

Aucun *délai n'a été fixé au* comité, mais le ministre des affaires étrangères, M. Ibrahim al *Bishari, a indiqué qu'il fallait « aboutir rapidement à une solution »* qui soit *« acceptable par toutes les parties présentes au Congrès »*. Or, parmi les participants, deux tendances s'étaient dessinées lundi : l'une, hostile à l'extradition de MM. Abdelbasset al-Megrahi et Amine Khalifa Fhima, et l'autre favorable à leur remise à un Etat *« neutre »*, à condition que le procès se déroule sous la supervision de l'ONU. – *(AFP.)*

PHILIPPINES

M. Fidel Ramos a été proclamé chef de l'Etat par le Congrès

Le Congrès philippin a officiellement *proclamé l'ex-général Fidel* Ramos président de la République. Premier chef de l'Etat de confession protestante dans ce pays fortement catholique, il succèdera, le 30 juin, à Mme Corazon Aquino. L'acteur de cinéma et sénateur Joseph Estrada a été élu vice-président. M. Ramos avait obtenu, lors du scrutin du 11 mai – dont le *dépouillement aura duré près de* six semaines, – 23,5 % des voix, le chiffre le plus bas dans l'histoire de l'archipel.

Dimanche, M. Ramos avait rencontré Mme Imelda Marcos, la veuve du dictateur Marcos, candidate malheureuse à l'élection. Au cours de cette réunion, la première depuis la chute du régime Marcos en 1986, tous deux se sont *« mis d'accord pour s'efforcer de réaliser la stabilité politique et la prospérité économique du pays »*. Par contre, des partisans de deux autres candidats, M. Eduardo Cojuangco et Mme Myriam Defensor Santiago, ont à nouveau contesté le résultat du scrutin. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

□ COLOMBIE : ultimatum gouvernemental aux négociateurs de la guérilla. – Le gouvernement colombien a lancé, samedi 20 juin, un ultimatum aux délégués de la *coordination Simon-Bolivar* (regroupant les FARC, pro-communistes, et l'ELN, castriste) restés au Mexique depuis la rupture, le 4 mai, du dernier *round* du dialogue de paix. Les négociateurs de la guérilla doivent rentrer en Colombie sous protection diplomatique mexicaine avant le mardi 23 juin. C'est la formule expéditive imaginée par *le gouvernement pour se* sortir d'un imbroglio juridico-politique. La justice colombienne a, en *effet, lancé* des mandats d'arrêt contre une cinquantaine de dirigeants de la coordination, dont les délégués aux pourparlers de paix. Engagées à Caracas en 1991, ces négociations ont été rompues ou suspendues plusieurs fois et sont actuellement dans une impasse totale. – *(Corresp.)*

□ PARAGUAY : le général Rodriguez a prêté serment sur la nouvelle Constitution. – Le chef de l'Etat paraguayen, le général Andres Rodriguez, a prêté serment, lundi 22 juin, *sur la nouvelle Constitution,* mettant ainsi fin aux rumeurs de coup d'Etat qui ont circulé avec insistance, ces derniers jours, à Asuncion. Le général Rodriguez, qui avait renversé, le 3 février 1989, le dictateur Alfredo Stroessner au pouvoir depuis trente-cinq ans, s'était déclaré, la semaine dernière, *« sali »* dans son honneur parce que les constituants avaient inclus une disposition interdisant formellement sa réélection. Il avait alors décidé de bouder la séance de promulgation de la Constitution ce qui avait alimenté les rumeurs de coup d'Etat. Le Paraguay est à moins d'un an des élections présidentielle et législatives qui seront le véritable test de la transition démocratique commencée par le général Rodriguez. – *(AFP.)*

هكذا من الإهمال

DIPLOMATIE

La ratification du traité sur l'union européenne

Accord à Bonn sur le processus de révision constitutionnelle

Les modifications à apporter à la Constitution allemande préalablement à la ratification des accords de Maastricht doivent être adoptées définitivement, en principe vendredi 26 juin, par la commission constitutionnelle où *sont représentées* les deux chambres. En début de semaine, ces modifications étaient pratiquement acquises.

BONN

de notre correspondant

Le point le plus délicat de la révision constitutionnelle préalable à la *ratification du traité de Maastricht*, la délimitation des prérogatives du gouvernement central et de celles *des Lander* par *rapport à Bruxelles*, a fait l'objet la semaine dernière d'un accord entre les représentants *des Länder* et les groupes parlementaires du Bundestag. Le gouvernement pourra ainsi entériner la *semaine prochaine* la loi portant révision de la Constitution, ouvrant la voie à la ratification des accords de Maastricht à l'automne.

Malgré quelques escarmouches du côté de la CSU bavaroise, le *droit de vote des Européens* aux élections communales n'a pas posé de problème. Tous les partis ont *donné leur assentiment* et, *contrairement* à la France, rien n'empêchera les ressortissants d'autres *pays de la Communauté* de devenir conseillers municipaux, voire maires en Allemagne une fois *le traité de Maastricht* en vigueur.

Si l'accord n'a pas pu encore être formalisé sur ce point, c'est parce que le Parti social-démocrate souhaite que ce droit de voter ou d'être élu soit donné, dans la Constitution, à tout étranger ayant son domicile permanent en Allemagne, ce que refusent les chrétiens-démocrates et les chrétiens-sociaux de Bavière.

La ratification du traité d'union économique et monétaire supposait une *modification de l'article* 88 portant sur les prérogatives de la Bundesbank. Elle a été acquise sans difficulté. *Dans sa nouvelle version*, cet article stipulera que les devoirs et les attributions de la banque centrale *allemande peuvent être transférés à une banque centrale européenne*. Un débat oppose encore majorité et opposition sur le degré *d'automaticité dans le passage* à la troisième phase de l'union monétaire, les sociaux-démocrates *souhaitant que* le Parlement soit associé, le moment venu, à la décision du gouvernement. Mais ce point ne relève pas de la révision constitutionnelle.

L'article « Europe »

Le seul vrai casse-tête pour les responsables gouvernementaux était la volonté des Lander d'ancrer dans la Constitution leur droit à être consultés, voire à détenir une voix prépondérante *dans les domaines* relevant de l'Europe et touchant à leurs compétences propres. Après de longs marchandages, *les négociateurs* se sont mis d'accord sur un compromis qui sera inséré dans un *nouvel article 23 consacré spécifiquement* à l'intégration européenne.

L'ancien article 23 prévoyant que la Constitution allemande s'appliquait à *« d'autres parties de l'Allemagne (...) après leur adhésion »* avait été abrogé sitôt la réunification accomplie, pour bien marquer que l'Allemagne n'avait pas d'autres *revendications territoriales*, notamment sur les anciens territoires que le Reich occupait à l'est de sa frontière actuelle.

Le nouvel article 23, dit article « Europe », stipule que la République fédérale d'Allemagne, ayant pour objectif la réalisation d'une Europe unie, œuvre au développement de l'Union européenne. Celle-ci doit respecter les principes de la démocratie, de l'état de droit, social et *fédéral*, le principe de subsidiarité ; elle doit garantir une protection des droits fondamentaux comparable à celle de la Constitution allemande.

Le compromis avec les Länder

Les responsables allemands *n'ignorent pas que la vocation fédérale* qu'ils attribuent ainsi à l'Union européenne ne sera peut être pas du *goût de tout le monde* mais ils font valoir qu'ils ne pouvaient pas aller à l'encontre de la loi fondamentale allemande qui *prévoit* que l'Allemagne est un Etat *« fédéral social et démocratique »*. Les Lander s'étaient déjà inquiétés au moment de la signature de l'Acte unique du grignotage de leurs prérogatives au profit des *institutions européennes* et avaient obtenu la mise en place d'un système consultatif au sein du Bundesrat. *Ils estimaient* qu'avec les accords de Maastricht, la politique européenne allait prendre une *qualité nouvelle et qu'elle touche* trop à la vie intérieure des Etats pour être considérée comme relevant *purement* et *simplement* des compétences du Bund (l'Etat fédéral) en matière de politique extérieure.

Leurs revendications se sont heurtées au Parti libéral, qui détient le portefeuille des affaires étrangères, et à tous ceux qui, au sein des appareils fédéraux, redoutent une *paralysie du processus* de décision. Faisant front commun, les Lander avaient menacé de s'opposer *à la réforme s'ils n'obtenaient* pas gain de cause.

Ils ont exigé que le Bundesrat ait dorénavant à approuver tout transfert *de souveraineté à l'Union* européenne et que toute nouvelle étape dans l'intégration qui touche à la *structure de la Constitution* suppose l'approbation d'une majorité des deux tiers dans les deux chambres du Parlement. Ils ont aussi obtenu un droit de regard sur toutes les décisions touchant à l'Union européenne. Dans les domaines relevant de leurs compétences exclusives, comme l'éducation ou la police, le gouvernement fédéral devra non seulement prendre en compte leur point de vue pour fixer sa position, mais éventuellement déléguer à un responsable des Lander nommé par le Bundesrat le soin de défendre auprès des institutions européennes les droits de l'Allemagne.

Dans tous les autres domaines *touchant à l'Union Européenne, il* est reconnu par principe aux Lander un droit de participation à la *définition de la politique fédérale* et le gouvernement sera plus ou moins obligé d'en tenir compte selon que les compétences *des Länder seront* plus ou moins affectées, ce qui ne sera pas aisé à définir. Cela pourrait être dans l'avenir *source de nouveaux* conflits.

HENRI DE BRESSON

Pays-Bas : apathie au royaume de Maastricht

AMSTERDAM

de notre correspondant

L'Europe n'enflammerait-elle les Néerlandais que lorsqu'elle accole son nom à un championnat de football ? Ils ont été dix millions – soit, à l'exception des enfants en bas âge et des vieillards, la quasi-totalité de la population – à assister devant le petit écran à la correction infligée à l'Allemagne par leur équipe nationale, puis à la défaite devant le Onze danois. *« Il ne manquerait plus que les Danois gagnent la coupe d'Europe ! »*, s'exclame un buraliste d'Utrecht. *Renseignements pris*, notre homme est plus épris des réalités du ballon rond que féru de *symbolique communautaire.*

Contrairement à ce que pourrait laisser croire sa réflexion faussement vengeresse, le *« non » opposé le 2 juin au traité* de Maastricht par une majorité des sujets de la reine Margrethe *a été accueilli par ceux de la* reine Beatrix avec une certaine admiration voire un relent de *jalousie. Ces deux sentiments* motivent, en tout cas, l'abondant courrier des lecteurs publié depuis par les quotidiens néerlandais.

« Hommage aux Danois ! », s'exclame Piet Van Dis, de Delft, en précisant : *« Enfin un peuple européen qui ose se montrer critique et qui a compris quelle catastrophe nous pend au nez. »* Jap Stroes, de Winterswijk, estime que ce qui s'est tramé dans les isoloirs danois devrait *servir d'exemple à ses compatriotes* : *« C'est quand même autre chose que de suivre en silence les idées du gouvernement qui voudrait nous faire croire que la CEE est la Jérusalem d'un nouveau monde. »* D'autant, déplore Jeroen Bult, d'Egmond, qu'*« on n'aura même pas un référendum »* pour apprécier *« les décisions incompréhensibles prises à La Haye par un petit club sélect de pro-Européens »*.

Miroir ou prisme que ce florilège à sens unique ? Un sondage, publié le 4 juin par le *NRC Handelsblad*, fait apparaître que les Néerlandais pro-Maastricht frôlent la majorité (49,5 %), que *les anti-Maastricht sont* loin du compte (18,5 %) et que les indécis sont nombreux (32 %). Mais, de référendum, il n'y aura point, *en dépit du désir qu'expriment*, selon la même publication, près de 58 % des Néerlandais : une telle *procédure n'est pas prévue* par la Constitution et les forces politiques, à l'unique exception *des six députés du parti d'opposition* Vert-Gauche, ont refusé de l'introduire pour *« les beaux yeux »* de l'Union européenne. *« Risqué et compliqué »*... Et la totalité des formations de s'inquiéter à *voix haute de la profondeur* du « fossé » séparant la classe politique des citoyens.

Car telle est bien la principale, pour *ne* pas dire la seule, leçon qu'aient tirée les Pays-Bas, ou plus précisément La Haye, du *résultat* de la consultation danoise. *« Peut-être devons-nous réagir de façon plus alerte à l'opinion selon laquelle la politique se fait en catimini »*, concédait, la semaine dernière, le premier *ministre Ruud Lubbers.*

Il suggérait, en guise de remède, la restauration du double mandat parlementaire national *et européen* : la participation directe des ténors politiques aux débats de l'Assemblée de Strasbourg *« améliorerait fortement la reconnaissance de la politique européenne, qui vivrait vraiment »*, pense le chef du gouvernement. Il préconise un second antidote à la *« coupure »* entre les politiciens et les électeurs européens : que les premiers insistent sur l'Europe des régions et des identités propres. Car *« l'Europe ne doit pas devenir un melting-pot »*, chacune de ses composantes doit rester *reconnaissable.*

Encéphalogramme plat

Hormis la réaction indignée de trois élus européens – *« la démocratie européenne mérite des parlementaires à plein temps »*, – cette prise de position n'a *déclenché aucun débat de fond.* Pas plus d'ailleurs que l'issue du référendum danois : la procédure *de ratification* de Maastricht s'annonce comme prévu. Avant qu'elle ne commence vraiment, la Chambre *consulte* : *elle a* récemment auditionné le président de la Banque centrale.

Mais à l'exception d'une querelle *de juristes, qui, elle aussi*, a du mal à « prendre », sur la nécessité de réviser la Constitution, *il ne se passe rien*. L'Union européenne ne fait l'objet d'aucun plaidoyer ou d'*aucun* réquisitoire, on ne *s'enflamme* ni ne s'indigne, on ne suspend ni n'accélère la discussion. Au pays de Maastricht, *l'apathie a pris le* dessus.

Le paradoxe n'est qu'apparent. En réalité, l'électroencéphalogramme européen des *Pays-Bas était* plat depuis un certain temps déjà. Depuis le 1er octobre dernier précisément, au *lendemain du rejet brutal*, par dix de leurs onze partenaires, du projet d'union politique qu'en tant que président *de la Communauté* ils avaient proposé. Bien qu'en retrait par rapport au credo fédéraliste néerlandais, *le texte fut* jugé provocateur par le Conseil et La Haye contrainte de battre en retraite, penaude et traumatisée. *Impossible* de trouver un bouc émissaire dans les milieux politiques où personne ne s'était *vraiment élevé contre* le rêve intégrationniste : le drame fut national et le désenchantement profond. *Le traité de Maastricht* fut ensuite salué avec un sentiment fataliste de « mieux-que-rien ».

Des récriminations qui furent *longtemps l'apanage* de Londres sont aujourd'hui perceptibles à La Haye ; la bureaucratie bruxelloise fait *office de souffre-douleur*, la « subsidiarité » de nouveau catéchisme et la question de l'identité *nationale* de faux *nez* à une poussée de nationalisme. Ce que l'on appelait *« l'internationalisme des polders »* a *vécu* : le *temps n'est plus* où l'on pensait, dans un réflexe pavlovien, que ce qui est bon pour *l'Europe est bon pour les Pays-Bas.*

Une certaine Europe résiste cependant à ce chamboule-tout : *celle de l'économie et de la monnaie*. L'UEM *n'est* l'objet d'aucune contestation notable dans un pays où *« la Banque centrale est une filiale de la Bundesbank et suit les décisions de Francfort au quart d'heure près »*. De plus, *rappelle un historien*, les exportations assurent 60 % du PNB : *« C'est sur les marchés-providence que nous gagnons notre Etat-providence. »* L'union politique, en revanche, est loin d'avoir le même caractère d'évidence.

CHRISTIAN CHARTIER

Grande-Bretagne : sauver le traité à tout prix

LONDRES

de notre correspondant

« Jeu, set et match pour la Grande-Bretagne », avait dit M. John Major lors du débat aux Communes pour qualifier la performance de Londres à propos du *traité de Maastricht. Le premier* ministre britannique est contraint, depuis, de monter sans cesse au *filet pour défendre* ce traité. Il est illusoire, estime-t-on dans les milieux dirigeants à Londres, de *miser sur une renégociation en* vue d'un compromis qui respecterait davantage que le texte de *Maastricht* la *« sensibilité » antifédéraliste* de la Grande-Bretagne. Mais rien n'y fait : la Grande-Bretagne *sera toujours soupçonnée* d'avoir des arrière-pensées lorsqu'elle se fait, comme *actuellement, le chantre de l'Europe.*

Pourtant, si l'on est en droit de s'interroger sur les raisons profondes qui poussent le gouvernement de Londres à *prôner* l'élargissement de la Communauté, son *désir* de recoller à tout prix les *morceaux de Maastricht*, après le référendum danois, est en revanche dépourvu d'ambiguïté : *« Beaucoup de concessions nous ont été accordées*, a souligné M. Major, *et, en retour, nous avons engagé notre parole, avec l'autorité entière du gouvernement et du Parlement (...). Si nous choisissions maintenant de revenir sur celle-ci, nous ne serions plus crus, et nous perdrions notre influence sur la suite des événements. »*

Le gouvernement voit autant de succès de *sa politique* dans les deux clauses particulières qu'il a obtenues sur le passage à la monnaie *unique et sur la politique* sociale, dans l'affirmation par le traité de Maastricht de la notion de « *subsidiarité* » qui cantonne la *Communauté aux seuls domaines* d'action où les Etats ne pourraient pas intervenir aussi efficacement, *et, d'une manière générale*, dans ce qu'il estime être un « coup d'arrêt » porté par le traité aux *tendances centralisatrices* et fédérales de l'exécutif européen. C'est dire que le vote danois a pris des *allures de catastrophe*, en réveillant des passions que M. Major croyait avoir apaisées.

En recherchant une formule qui permette *aux Danois de ratifier* le traité, le premier ministre travaille donc pour l'Europe et pour lui-*même* : une *renégociation* ouvrirait une boîte de Pandore à la fois à l'échelle de l'Europe et, en Grande-Bretagne, notamment au sein du Parti conservateur.

Un récent sondage du journal *The European, réalisé* dans *chacun des Etats membres, rappelle* que les Britanniques sont les Européens les plus tièdes. 71 % d'entre eux réclament, *d'autre part*, un référendum sur la ratification du traité. M. Major est hostile à cette *procédure*, contraire à l'esprit du parlementarisme britannique et dont l'issue risquerait fort d'être *négative*, compte tenu de la coalition hétéroclite hostile des « eurosceptiques » du parti tory, des libéraux-démocrates de M. Paddy Ashdown et d'une partie des travaillistes.

Contradictions dans les partis

C'est le Labour qui se sent le *plus mal à l'aise dans le débat sur* la ratification. Mise à part son aile gauche, qui renoue avec une méfiance « historique » envers l'intégration européenne, *le reste du* parti est plongé dans un dilemme entre son attachement européen *de principe et une critique du* compromis de Maastricht, s'agissant des dispositions sociales. *Hésitant* entre la tactique à court *terme (mettre en difficulté le parti au pouvoir)* et sa cohérence politique, la direction travailliste a été jusqu'ici *incapable d'adopter une* position claire sur l'opportunité du recours au référendum.

Au Parti conservateur, les *choses sont plus tranchées, du* moins depuis que M. Major a intimé le silence à ceux de ses *ministres tentés d'exprimer leurs* états d'âme d'Européens frileux. Pour le gouvernement, Maastricht est une chance, et la présidence britannique une occasion d'en faire un usage non centralisateur. Pour les « eurosceptiques » en *revanche*, les perspectives d'augmentation du budget communautaire, et de suppression probable du rabais *consenti à la contribution* britannique, sont autant d'exemples des sombres desseins d'une *Commission qui reste leur* bête noire.

En prenant, le 1er juillet, la présidence de la Communauté, *M. Major devra relever un double* défi. Auprès de ses partenaires européens d'abord, qu'il devra *convaincre de ne pas renvoyer la* question de l'élargissement en troisième position des priorités *européennes (derrière la ratification* de Maastricht et la question de l'augmentation du budget). *Vis-à-vis de l'opinion britannique* et de son propre parti, d'autre part, dont il partage bien des *appréhensions, notamment celle* de voir la contribution britannique augmenter au moment où son *gouvernement tente de réduire le* déficit des finances *publiques.*

Enfin, le très probable soutien de Londres au prolongement du mandat de M. Delors à la présidence de la *Commission a de quoi* ulcérer la « base » du parti tory, qui voit en lui le responsable de tous les maux *européens. Cela fait* beaucoup d'occasions en perspective de mettre à l'épreuve les convictions européennes de la *Grande-Bretagne et de son premier ministre...*

LAURENT ZECCHINI

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : en raison de la gravité de la situation politique

Le président De Klerk rentre d'urgence à Pretoria

JOHANNESBURG

de notre correspondant

L'Afrique du Sud était suspendue, mardi 23 juin, à la décision *que devait prendre* le Comité national exécutif (NEC), la plus haute instance du Congrès national africain (ANC) : poursuivre ou ou non les négociations engagées avec le pouvoir blanc. *Lundi*, les cinq groupes de travail qui continuaient de siéger, contre vents et marées, à *la Convention pour une Afrique du* Sud démocratique (CODESA), ont interrompu leurs discussions sur l'avenir *constitutionnel* du pays, à la demande de l'ANC.

Ce coup de frein brutal dans le processus de négociations a plongé la classe politique dans la stupeur. L'extrême gravité de la situation a *contraint* le *président* Frederik De Klerk, parti pour une visite officielle de quatre jours en Espagne, d'abréger son séjour. Il devait être de retour mercredi pour diriger un conseil des ministres exceptionnel.

Le massacre de quarante-deux personnes, mercredi, dans le ghetto noir de Boipatong, au sud de Johannesburg (*le Monde* du *20 juin*), et la fusillade qui avait suivi la visite de M. De Klerk samedi sur les lieux du drame (*le Monde* du 23 juin), ont, une fois de plus, jeté le discrédit sur les forces de l'ordre et leurs relations avec *l'Inkhata, le mouvement zoulou* conservateur du chef Buthelezi. Dans ce climat de tension, la *communauté internationale se mobilise*. Le ministre canadien des affaires étrangères, Mme Barbara McDougall *a demandé* l'envoi d'une mission d'observateurs internationaux, à laquelle le Canada serait prêt à participer. *Le porte-parole* du département d'Etat, Mme Margaret Tutwiler, a affirmé que toutes les parties avaient été invitées, par les Etats-Unis, à entamer d'urgence des négociations en vue de préparer *« un avenir juste et démocratique »* pour le pays.

L'ancien prix Nobel de la paix, l'archevêque anglican du Cap, Mgr Desmond Tutu, a plaidé l'exclusion de l'Afrique du Sud des Jeux olympiques de Barcelone (les premiers auxquels son pays devait participer depuis ceux de Rome en *1960*), *au cas où le président De* Klerk ne prendrait pas immédiatement d'énergiques mesures pour enrayer *la violence. Mgr Tutu* a demandé la création d'une force internationale de contrôle dans les *cités noires. Il a également souhaité* que les forces de sécurité sud-africaines soient désormais placées *sous l'autorité d'une structure multipartite*, incluant les mouvements politiques noirs.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ ***ANGOLA : l'armée dément la mort d'une centaine de soldats au Cabinda.*** – L'état-major des forces *armées angolaises a démenti*, lundi 22 juin, l'information du Front de libération de l'enclave de Cabinda (*FLEC, indépendantiste*) selon laquelle 118 soldats avaient été tués récemment dans cette province (*le Monde* du 18 juin). *« Ces derniers temps, il n'y a pas eu de heurts entre les forces armées angolaises et le FLEC »*, a déclaré un officier supérieur à l'agence angolaise ANGOP. – *(AFP.)*

□ **BURKINA : le nouveau premier ministre a formé son gouvernement.** – M. Youssouf Ouedraogo, nouveau premier ministre, a formé, samedi 20 juin, un gouvernement qui comprend vingt-neuf ministres, dont cinq *issus de partis d'opposition.* L'entrée la plus inattendue est celle de la Convention nationale des patriotes progressistes/Parti social démocrate (CNPP/PSD), la plus *intransigeante des formations* d'opposition, qui obtient trois portefeuilles. – *(AFP, Reuter.)*

□ **MAROC : cinq cent trente-deux *personnes encore détenues* pour des motifs politiques.** – Selon l'Organisation marocaine des droits de *l'homme* (OMDH), il reste cinq cent trente-deux prisonniers politiques dans le royaume. Cent deux personnes seraient détenues pour des *« délits d'opinion »*, trois cent cinquante à la suite de *« manifestations ou grève »* et quatre-vingts pour *« complot armé ou attentat pour des raisons politiques »*. – *(AFP.)*

□ **SOMALIE : le général Aïdid accepte l'envoi d'agents de sécurité de l'ONU.** – Le chef de l'une des factions du Congrès de la Somalie unifiée (USC), le général Mohamed Farah Aïdid, a accepté, dimanche 21 juin, l'envoi en Somalie d'agents de sécurité des Nations unies, chargés de protéger les organisations humanitaires et les convois d'aide alimentaire. Jusqu'à *présent*, le général Aïdid s'était toujours opposé à ce projet. Cette concession devrait *accélérer l'arrivée de cinquante* observateurs à Mogadiscio, où les deux factions continuent de respecter le cessez-le-feu conclu en mars sous l'égide de l'ONU. – *(AFP.)*

□ **Préparatifs du sommet de l'OUA à Dakar.** – Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), chargé de préparer le sommet des chefs d'Etat des 29 et 30 juin, s'est ouvert, lundi 22 juin à Dakar, par un discours dans lequel le premier ministre *sénégalais*, M. Habib Thiam, a proposé la création *« d'une structure politique de règlement des crises par la médiation et la conciliation »*. M. Thiam s'est également prononcé pour *« la mise sur pied d'un organe juridique chargé de dire le droit là où les conflits revêtent un caractère essentiellement juridique »*. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

La réunion du Congrès à Versailles

«Nul n'a l'intention de s'approprier le choix que nous recommanderons aux Français»

déclare le premier ministre

Le Congrès s'est réuni, mardi 23 juin, à 10 h 30, au château de Versailles, sous la présidence de M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, pour réviser la Constitution sur la base du projet de loi adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées parlementaires, en préalable à la ratification du traité de Maastricht sur la construction européenne.

Premier orateur, le premier ministre M. Pierre Bérégovoy a déclaré : *«La voie parlementaire a permis, dans chacune des deux Assemblées, également délégataires des pouvoirs constituants du peuple souverain, un débat riche et utile. Le ton de ce débat honore la démocratie française. Je tiens à rendre hommage à tous les parlementaires qui ont exprimé avec force leurs convictions, qu'elles prennent la forme d'interrogations, de critiques ou d'approbations.*

» Le texte a été précisé, il a été amélioré, il a été enrichi. Dès lors que les amendements ne visaient pas à remettre en cause les principes sur lesquels est fondé le traité d'Union européenne signé à Maastricht le 7 février 1992, le gouvernement a fait preuve d'un souci constant de conciliation. Il a recherché les compromis nécessaires dans le respect de notre loi suprême. Lorsqu'une modification de l'article 88-2 lui est apparue de nature à exercer une influence sur l'équilibre des pouvoirs entre les deux Assemblées, le gouvernement a exposé clairement son sentiment, laissant aux députés le soin d'apprécier en conscience la portée de l'amendement. Le projet de loi a été voté en des termes identiques par les deux Assemblées. Il est présenté aujourd'hui à vos suffrages. S'il recueille, ainsi que je l'espère, une majorité des trois cinquièmes dans vos rangs, la Constitution sera révisée.»

Le chef du gouvernement a ajouté : *«Mesdames et messieurs les parlementaires, la révision de la Constitution vaut par elle-même, mais elle vaut surtout par ce qu'elle autorise : la ratification du traité de l'Union européenne proposé au peuple français par la voie du référendum. Ce n'était pas une question de méthode qui pouvait nous diviser : c'est un problème de fond qui peut nous réunir. Devions-nous abandonner en chemin la construction communautaire ou entendions-nous, au contraire, poursuivre tranquillement l'œuvre entreprise dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale à laquelle ont été associés Robert Schuman et Guy Mollet, sous la IVe République et les présidents de la Ve République, le général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand?»*

«L'Europe, c'est l'union et l'union, c'est la force»

«Chacun des partisans du traité de Maastricht a dit, au cours de nos discussions, a souligné M. Bérégovoy, *pourquoi il lui semblait que les craintes des uns ou des autres n'étaient pas fondées : ni la crainte d'une perte de souveraineté, ni la crainte d'une dilution d'identité, ni la crainte d'un affaiblissement des mœurs démocratiques.*

»Nous avons dit aussi pourquoi il fallait aller vite. Nous ne voulons pas que les événements, qui transforment la planète et touchent d'abord le vieux continent, nous prennent de court. Chacun de nos pays, aujourd'hui décidés à cette solidarité nécessaire, pourrait être tenté demain par un destin plus solitaire.

»L'Europe est propice à la France, et les temps sont propices à l'Europe : il est impossible de rester immobile quand il s'agit du destin de notre pays et du destin de l'ensemble du continent.

»Parce que nous serons plus européens, nous ne serons pas moins français. L'histoire des civilisations déchues est celle des occasions perdues. Le rendez-vous de l'Europe est la chance pour notre pays de conserver son rang, pour notre culture de maintenir son rayonnement, pour notre peuple de bâtir un avenir à la mesure de son génie. Ne manquons pas ce rendez-vous.

»L'Europe, c'est la paix. Le monde a plus que jamais besoin de s'organiser. Il lui faut pour cela des pôles de stabilité. La Communauté est l'un de ces pôles et le traité d'Union européenne l'occasion de le consolider.

»L'Europe, c'est l'union et l'union, c'est la force. Pour nos monnaies, nos économies, nos entreprises, notre agriculture, nos laboratoires de recherche, nos universités, nos créateurs, il est essentiel de pouvoir s'adosser à d'autres et de faire front ensemble. La Communauté, c'est l'union, et le traité l'occasion de la renforcer.

»L'Europe, c'est la solidarité. Dans un univers de concurrence toujours plus vive et souvent inégale, il faut être plusieurs pour préserver les acquis de notre modèle social.

»L'Europe n'est la propriété d'aucune idéologie. Sur l'exact degré de synthèse entre l'économie de marché et l'indispensable solidarité envers les plus démunis, individus et régions, le débat politique est et restera ouvert dans notre pays; il restera ouvert aussi dans les autres nations qui composent aujourd'hui la Communauté comme dans celles qui, demain, nous rejoindront.

»Vous le savez, la Suède, la Finlande, l'Autriche, la Suisse elle aussi, frappent à notre porte. D'autres pays à l'est de l'Europe ambitionnent d'être associés à la Communauté. Le Danemark, lui-même, s'est donné un délai de réflexion. Voilà pourquoi la révision de notre Constitution était si importante : elle prélude à l'avancée de l'Europe.

»Les Français auront à se prononcer clairement sur la ratification par un vote populaire, a conclu le premier ministre. *Le choix que nous leur recommanderons, nul n'a l'intention de se l'approprier. Nous souhaitons qu'il soit celui du plus grand nombre. Notre pays a toujours su se rassembler dans l'épreuve : il doit pouvoir se réunir dans l'espérance. C'est ce que je souhaite aujourd'hui.»*

Les précédents : cinq réussites, cinq échecs

La Ve République, dont la Constitution a été adoptée par référendum le 28 septembre 1958, est le plus long régime institutionnel connu par la France depuis 1789, en dehors de la IIIe République. Cette Constitution a déjà été modifiée cinq fois; cinq autres tentatives ont échoué.

● **La Communauté.** – Pour permettre l'adhésion à la Communauté alors constituée entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique, la Constitution est modifiée le 4 juin 1960. La procédure utilisée, malgré les protestations de l'opposition, est celle de l'article 85, spécifique à la Communauté.

● **L'élection du président de la République au suffrage universel.** – Pour obtenir cette révision, après une série d'attentats dont il avait été la cible, le général de Gaulle utilise l'article 11 de la Constitution, et donc le référendum (il a lieu le 26 octobre 1962) sans vote du Parlement. Le Conseil d'Etat est contre. L'opposition, de droite comme de gauche, aussi; pour le manifester, elle renverse le gouvernement de Georges Pompidou. L'Assemblée nationale est alors dissoute, mais les élections donnent la majorité absolue au parti gaulliste et à ses alliés.

● **Les sessions du Parlement.** – Pour modifier les dates de réunions de l'Assemblée nationale et du Sénat, le gouvernement dépose un projet le 15 décembre 1960. Il faudra attendre le 20 décembre 1963 pour qu'il soit approuvé par le Congrès.

● **La réforme du Sénat.** – Après les événements de 1968, le général de Gaulle veut renforcer sa légitimité. Il propose de réformer la Constitution pour introduire la régionalisation, modifier la composition du Sénat, en le fondant avec le Conseil économique et social, et réduire son rôle en ne lui permettant que de donner des avis. Là encore, il utilise l'article 11. Après une campagne pendant laquelle le rejet du chef de l'Etat prend le pas sur la discussion de la réforme, les «non» l'emportent au référendum du 27 avril 1969. A minuit, le général de Gaulle donne sa démission de la présidence de la République.

● **Le quinquennat.** – Georges Pompidou veut réduire à cinq ans la durée du mandat présidentiel. La gauche est contre ce projet, car elle estime que les effets *«pervers»* de la Constitution ne sont pas corrigés. Une partie des gaullistes aussi, car il y aurait *«atteinte»* aux institutions gaulliennes. L'Assemblée et le Sénat l'approuvent, mais, calculant qu'il ne franchirait pas la barre des trois cinquièmes, le président de la République décide le 20 octobre 1973 de ne pas convoquer le Congrès. Il envisage de coupler un référendum avec la prochaine élection présidentielle. Son décès l'empêche de mettre son projet à exécution.

● **Le droit de saisine du Conseil constitutionnel par la minorité.** – Dès son élection à la présidence de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing veut bâtir un *«statut de l'opposition»*. Il propose donc que le droit de saisir le Conseil constitutionnel ne soit plus réservé au chef de l'Etat, au premier ministre et aux présidents des deux Chambres, mais étendu à une fraction minoritaire de parlementaires (ce sera, après discussion, par 60 députés ou par 60 sénateurs). Là encore, les socialistes votent contre cette réforme, adoptée par le Congrès le 21 octobre 1974, qu'ils jugent être un toilettage *«sans portée»*. En revanche, le projet présidentiel, défendu par M. Jean Lecanuet, alors ministre de la justice, permettant au Conseil constitutionnel de se saisir directement des lois, avant leur promulgation, *«dans la mesure où elles seraient de nature à porter atteinte aux libertés publiques garanties par la Constitution»*, est rejeté par les parlementaires qui craignent *«un gouvernement des juges»*.

● **Le statut des suppléants.** – Dans le même temps, M. Giscard d'Estaing demande à M. Jacques Chirac, alors premier ministre, de défendre un projet permettant aux ministres de retrouver leur siège, à l'Assemblée nationale ou au Sénat, six mois après leur départ du gouvernement. Là encore il y a fronde chez une partie des gaullistes, et bien que la réforme soit votée par les deux Chambres, le président de la République renonce à la soumettre au Congrès, où il redoute qu'elle n'obtienne pas la majorité constitutionnelle des trois cinquièmes.

● **L'organisation de la campagne présidentielle.** – Sur la suggestion du Conseil constitutionnel, le Congrès, le 14 juin 1976, modifie les règles de la campagne pour l'élection du président de la République, afin de prévoir le cas de décès ou d'empêchement d'un des candidats.

● **L'extension du champ référendaire.** – Lors de la bataille scolaire, le Sénat demande que le projet gouvernemental soit soumis à référendum. Les socialistes assurent que la Constitution ne le permet pas. Le 12 juillet 1984, M. Mitterrand annonce qu'il retire le «projet Savary», et qu'il va proposer une réforme de la Constitution permettant de faire approuver par référendum, selon l'article 11, les projets de lois *«concernant les garanties fondamentales des libertés publiques»*. Il prévient qu'en application de l'article 89 cette révision sera soumise aux deux chambres du Parlement avant de l'être aux électeurs, consultés par référendum. Le Sénat repousse cette réforme le 8 août, puis une nouvelle fois après son adoption par l'Assemblée, le 5 septembre. Le président de la République prend alors acte de cet échec.

● **Le droit de saisine du Conseil constitutionnel par les justiciables.** – Le 14 juillet 1989, à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution, M. François Mitterrand reprend à son compte une idée avancée par M. Robert Badinter, dans un entretien accordé au *Monde* (le 3 mars 1989) : accorder aux justiciables le droit de saisir le Conseil constitutionnel quand leur est appliquée une loi qu'ils estiment contraire à leurs droits fondamentaux. Le Conseil des ministres du 28 mars adopte un projet de révision constitutionnelle en ce sens. Lors de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale, le 24 avril, M. Michel Rocard, alors premier ministre, promet, si cette réforme est menée à bien, un grand débat institutionnel pour l'automne. Grâce au soutien des députés centristes, le projet est voté en première lecture au Palais-Bourbon le 26 avril. Mais les sénateurs sont beaucoup plus réticents. Déjà, ils tentent de profiter de l'occasion pour accroître leurs pouvoirs : le texte qu'ils adoptent le 14 juin, s'il retient en l'amendant le principe du projet de M. Mitterrand, prévoit aussi, notamment, un droit de veto du Sénat sur tous les textes concernant les libertés publiques. En deuxième lecture les députés, qu'ils soient de droite ou de gauche, ne veulent pas en entendre parler. Le Sénat maintenant ses positions en deuxième lecture le 29 juin, le projet est enterré.

Th. B.

La nouveauté d'une vieille procédure

Le Congrès est une invention des constituants de 1958 qui ont donné des pouvoirs nouveaux à une institution née avec la IIIe République.

L'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 prévoyait que *«le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale»*. Il en fut ainsi douze fois, le premier chef de l'Etat élu dans ces conditions étant Jules Grévy, Adolphe Thiers et le maréchal de Mac-Mahon étant élus avant l'entrée en vigueur de cette législation. La Constitution de la IVe République conserva cette procédure en décrétant : *«Le président de la République est élu par le Parlement»*, qui comprenait l'Assemblée nationale et le Conseil de la République, nom alors donné au Sénat. C'est René Coty qui clôtura cette série en décembre 1953, après treize tours de scrutin.

Traditionnellement, ces réunions communes des députés et des sénateurs se déroulent dans l'aile des Princes du château de Versailles, où s'était installée la IIIe République naissante pendant que la Commune régnait à Paris. Un hémicycle fut même construit tout exprès dans une des cours intérieures de l'aile du Midi. Il servit à l'Assemblée nationale jusqu'à ce que, en août 1879, celle-ci décide de réintégrer le Palais-Bourbon. C'est toujours lui qui est utilisé.

La Ve République conserva le principe d'une réunion commune de tous les parlementaires, mais pas pour l'élection du chef de l'Etat. Celui-ci, dans le texte de 1958, était élu par un large collège de notables, comparable à celui qui désigne les sénateurs; depuis 1962, il l'est par l'ensemble des électeurs au suffrage universel direct. En revanche, cette procédure fut prévue pour les révisions constitutionnelles que le président de la République déciderait de ne pas soumettre à référendum.

Cette réunion particulière du Parlement reçut alors le nom de Congrès, qui n'apparaît dans aucun autre texte constitutionnel français, mais simplement dans une loi du 6 janvier 1951 qui explique : *«Lorsque, pour l'élection du président de la République, il y a lieu à la réunion du Parlement, celui-ci siège à Versailles dans les locaux du Congrès»*; cette disposition fut reprise dans une ordonnance de 1958. Cette procédure de révision constitutionnelle est un mélange des systèmes prévus par la IIIe et par la IVe République. Dans le texte de 1875 le pouvoir constituant appartenait à la réunion de la Chambre des députés et du Sénat; dans celui de 1946 les deux Chambres se prononçaient séparément, avant que la révision ne soit soumise à référendum, sauf si une majorité qualifiée s'était dégagée à l'Assemblée nationale ou dans chacune des deux Chambres.

Alors que la Constitution de 1958 a été déjà modifiée cinq fois, le Congrès ne s'est réuni que trois fois. La première révision le fut selon la procédure particulière aux dispositions qui régissaient la Communauté, qui réunissait alors la France et ses anciennes colonies. La deuxième, celle de 1962 sur l'élection du président de la République, le fut directement par référendum. Le Congrès, en décembre 1963, modifia les dates de session du Parlement; en octobre 1974, il autorisa soixante députés ou soixante sénateurs à saisir le Conseil constitutionnel d'un texte de loi avant sa promulgation; en juin 1976, il précisa la procédure d'élection du président de la République en cas de décès ou d'empêchement d'un candidat.

Onze explications de vote

Les premières versions du projet de Constitution prévoyaient que le bureau du Congrès serait celui du Sénat, comme sous la IIIe République. Finalement, il fut décidé que ce serait celui de l'Assemblée nationale, comme sous la IVe. Ce sont donc les questeurs du Palais-Bourbon qui ont préparé la réunion du mardi 23 juin, et c'est M. Henri Emmanuelli qui la présidera.

Le Congrès était convoqué pour 10 h 30. Mais la séance devait être précédée d'une réunion de la conférence des présidents réunissant, autour de MM. Henri Emmanuelli et Alain Poher, les présidents des cinq groupes de l'Assemblée nationale et des six groupes du Sénat, afin de régler les derniers détails. Normalement le règlement devait être celui qui a été adopté en 1963, et qui n'a pas été modifié depuis. Il explique que, le Congrès ne pouvant modifier le texte qui lui est soumis (celui adopté dans les mêmes termes par les deux Chambres du Parlement), il n'y a pas lieu à débat. Ne sont donc autorisées que les explications de vote, une par groupe, théoriquement de cinq minutes, en vertu de l'article 10 alinéa 2 du règlement. En 1976, M. Etienne Dailly, sénateur UDF-rad., avait demandé que cette possibilité fût offerte plus généreusement, plusieurs orateurs de chaque groupe étant autorisés à s'expliquer dans la limite de trente minutes par groupe. Edgar Faure, qui présidait alors, avait promis que la question serait examinée à l'occasion de la prochaine réunion du Congrès.

Le premier ministre devait prendre la parole, comme l'avait fait M. Jacques Chirac en 1974 et en 1976, avant ces explications de vote. Après celles-ci, les parlementaires, qui siègent par ordre alphabétique, devaient défiler à la tribune pour mettre personnellement leur bulletin dans l'urne, chacun n'ayant droit qu'à une seule délégation de vote d'un de ses collègues. Ce n'est qu'en fin d'après-midi que M. Emmanuelli devait proclamer le résultat. Compte tenu des votes déjà intervenus au Sénat et à l'Assemblée nationale, on s'attendait que la majorité des trois cinquièmes, requise par la Constitution, soit atteinte sans difficulté.

THIERRY BRÉHIER

POLITIQUE

La réunion du Congrès à Versailles et le débat sur le traité

En recommandant la non-participation M. Chirac donne la priorité à l'unité de son mouvement

Pour vivre unis, vivons cachés! Le RPR avait fait sienne cette maxime retouchée, en fin d'après-midi, lundi 22 juin, à l'Assemblée nationale, pour préserver des regards indiscrets la réunion commune de ses députés et de ses sénateurs. Les deux groupes parlementaires devaient discuter de la position à adopter au Congrès sur le vote du projet de révision constitutionnelle. A l'instar des agriculteurs, l'état-major du mouvement néogaulliste avait fait installer des barrages d'huissiers sur la route de la salle de réunion de ses élus, de peur, sans doute, que la presse ne capte quelque éclat de voix ou quelque comptes-rendu partiel de parlementaires en mal de confidences, d'états d'âme ou de convictions.

Samedi et dimanche, les responsables du RPR s'étaient succédé à l'Hotel de Ville pour s'entretenir avec M. Jacques Chirac de la stratégie à mettre en place. Une rencontre finale avait rassemblé MM. Alain Juppé, le secrétaire général, Nicolas Sarkozy, un des ses adjoints, Charles Pasqua et Bernard Pons, les deux présidents de groupe, Edouard Balladur, député de Paris, et Philippe Ségnin, député des Vosges, autour du président du RPR. Tenu à l'écart, ces temps derniers, des réunions au sommet, le maire d'Epinal faisait ainsi son grand retour. Chacun ayant fait valoir ses arguments, la non-participation au débat et au vote de Versailles fut décidée, au nom de l'unité, *«sous réserve»* de l'acceptation des groupes parlementaires.

L'inévitable explication interne

Le président du RPR a affronté la première épreuve, en début d'après-midi, lundi, au Sénat. L'ancien premier ministre a expliqué à un groupe RPR très remonté contre la révision constitutionnelle – il avait voté contre le texte amendé par l'UDF avec le soutien des socialistes – qu'il fallait, à Versailles, ne pas entrer dans le débat. M. Chirac a rappelé que s'il avait *«exigé»* un référendum, c'était précisément sur la révision de la loi fondamentale et non pas sur la ratification du traité de Maastricht. Traité qui, selon le RPR, est inapplicable en l'état depuis le *«non»* danois.

Selon un proche du maire de Paris, le groupe sénatorial est apparu *«très anti-Maastricht et très pro-Chirac»*. De fait, sous la férule de M. Pasqua, le président du groupe, partisan d'une *«discipline librement consentie»*, les vieux routiers du palais du Luxembourg ont opté pour l'unité et la fidélité. *«C'est vrai que les choses étaient plus difficile, pour le groupe du Sénat que pour celui de l'Assemblée»*, a pourtant reconnu, plus tard, le président du conseil général des Hauts-de-Seine. La seconde épreuve, à l'Assemblée nationale, a été plus tendue et plus serrée. Le poids modérateur des sénateurs, dont la neutralité avait été acquise auparavant, n'a pas empêché quelques députés de faire valoir leur droit à la différence.

Après M. Chirac, dont le *credo* est avant tout la préservation de l'unité du mouvement, les uns et les autres ont envoyé quelques amabilités à des collègues jugés déviants. Des partisans du «non», comme M. Robert-André Vivien (Val-de-Marne), et des partisans du «oui», comme MM. Robert Pandraud (Seine Saint-Denis) ou Patrick Ollier (Hautes-Alpes), ont indiqué que cela leur coûtait mais qu'ils se plieraient à la discipline collective. Défenseur du «non», M. Henri de Gastines (Mayenne) n'en fera rien, tout comme MM. Patrick Devedjian (Hauts-de-Seine) et Michel Barnier (Savoie), qui sont d'inébranlables partisans du «oui».

Intervenant longuement, M. Séguin a prévenu ses *«compagnons»* qu'il avait commencé sa campagne pour le «non»... au référendum de ratification de l'*«ex-traité»* d'Union européenne. Tout en se déclarant favorable à une non-participation au débat, car il n'y a pas lieu de donner une explication de vote quand on ne vote pas, l'ancien ministre a regretté que l'inévitable grande explication interne soit systématiquement remise à plus tard. Elle sera sur les rails dès après le vote du Congrès.

Après deux heures de discussion, MM. Juppé, Pasqua et Pons sont venus annoncer que la double non-participation avait été prise à la *«quasi-unanimité»*, *«aucune opposition à l'adoption de ce texte»* ne s'étant manifestée. En choisissant cette voie, qui peut paraître surprenante à certains gaullistes, M. Chirac a d'abord joué l'unité de son mouvement, mal en point psychologiquement. Invité au journal de 20 heures sur TF 1, le président du RPR, d'abord crispé et caricatural, a tenté de passer en force pour se présenter comme le seul chef de parti qui s'oppose au président de la République. Le *«délit de fuite»* que croit voir le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, dans l'attitude du M. Chirac n'est pourtant pas loin d'être décelé, également, par certains dirigeants de l'UDF. D'évidence, le «patron» du RPR recule pour mieux sauter. Il est vrai qu'une partie de son entourage doute que le référendum de ratification ait jamais lieu.

OLIVIER BIFFAUD

□ **M. Queyranne (PS) accuse M. Chirac de «délit de fuite».** – Au cours du point de presse hebdomadaire du PS, lundi 22 juin, son porte-parole, M. Jean-Jacques Queyranne, a accusé M. Jacques Chirac, président du RPR, de *«délit de fuite»* dès lors que son mouvement choisissait la non-participation au vote lors du Congrès de Versailles le 23 juin. Il a ajouté que les réunions communes – *«à ne pas confondre avec les meetings»* – associant des membres de la majorité et des représentants de l'UDF *«doivent rapidement s'arrêter»*, afin que le PS affirme sa différence.

«Je n'ai pas l'intention de faciliter la tâche de M. Mitterrand»

déclare le président du RPR

M. Jacques Chirac, président du RPR, a déclaré, lundi 22 juin sur TF 1, qu'il se prononcerait sur la ratification du traité de Maastricht en fonction de deux critères : sa *«conviction profondément européenne»* et ses responsabilités au sein de l'opposition. *«Je n'ai pas l'intention de faciliter la tâche de M. Mitterrand s'il croit pouvoir, en créant une large confusion, masquer les vrais problèmes»*, a-t-il dit.

Interrogé sur son maintien à la tête du RPR, M. Chirac a répondu : *«Je ne crois pas que c'est en prenant ses distances que l'on assume le mieux ses responsabilités (...). Il faut être au combat. Les objectifs que je me suis fixés ne sont pas atteints. Les socialistes sont encore au pouvoir, je ne leur ferai aucune concession car je les accuse d'avoir affaibli la France.»*

«La parole doit être désormais au peuple français»

Au terme de la réunion des groupes parlementaires du RPR, lundi après-midi 22 juin à l'Assemblée nationale, M. Alain Juppé, secrétaire général du mouvement, a lu la déclaration suivante :

«Fidèle à ses convictions de toujours, le mouvement gaulliste souhaite que la construction européenne aille de l'avant et que, tout en renforçant la Communauté qui les réunit, les Etats de l'Europe de l'Ouest se préparent à accueillir parmi eux les nouvelles démocraties de l'Est.

» Il tient néanmoins à exprimer sa surprise devant la précipitation dont font preuve depuis plusieurs semaines en matière européenne le président de la République et le gouvernement.

» Il est manifestement prématuré de figer dès maintenant la révision constitutionnelle, alors même que le traité qui la rend nécessaire n'est pas connu de manière définitive. Le bon sens aurait voulu que la procédure de révision fût, à tout le moins, suspendue en attendant que le conseil européen, prévu à Lisbonne les 26 et 27 juin, se fût prononcé sur les conséquences à tirer du refus du peuple danois de ratifier en l'état le traité de Maastricht. Telle a été l'attitude des gouvernements britannique et allemand. La précipitation du chef de l'Etat et du gouvernement français témoigne à l'évidence d'arrière-pensées de politique intérieure.

» Nous regrettons en outre que le président de la République ait refusé d'organiser le référendum prévu à l'article 89 de la Constitution afin de permettre aux Françaises et aux Français de décider eux-mêmes de la modification de la Loi fondamentale et notamment de l'extension du droit de vote aux ressortissants des Etats membres de la Communauté pour les élections municipales.

» Le refus de M. Mitterrand trahit soit une défiance envers le suffrage populaire, soit la recherche d'une combinaison de politique intérieure. Dans l'un et l'autre cas, le RPR ne saurait se prêter à pareille manœuvre.

» C'est pourquoi les groupes RPR au Sénat et à l'Assemblée nationale, respectueux de nos institutions, ont d'un commun accord décidé de se rendre au Congrès convoqué à Versailles le 23 juin, mais de ne pas participer au débat qui doit s'y dérouler. La parole doit être désormais au peuple français et à lui seul.»

هكذا من الاصل

...le débat sur le traité

...ent

«Je n'ai pas l'intention de faciliter la tâche de M. Mitterrand»

déclare le président du RPR

«La parole doit être désormais au peuple français»

POLITIQUE

de Maastricht

M. François-Poncet et M. Dumas mettent en garde les agriculteurs contre le «non»

BORDEAUX

de notre correspondante

Malgré *«les orages qui ont éclaté au-dessus de sa tête»*, le Mouvement européen continue imperturbablement sa campagne de rencontres pour Maastricht. M. Jacques Chaban-Delmas devait, initialement, participer à la cinquième de ces réunions, lundi 22 juin, dans sa ville de Bordeaux, mais le maire avait fait machine arrière par discipline envers le RPR. L'instigateur de ces rencontres, M. Jean François-Poncet, sénateur (UDF) du Lot-et-Garonne et seul représentant de l'opposition, partageait donc la scène avec M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères.

M. François-Poncet a répété qu'il n'avait pas *«mauvaise conscience»* d'être celui *«par qui le scandale arrive»* : *«Je n'ai d'ailleurs pas recherché cet effet de scandale, qui m'a surpris»*, a ajouté le sénateur avec quelque ironie. *Le Mouvement européen est pluripartisan. C'est inscrit dans ses gènes. Il se doit d'éclairer les Français en mettant face à face majorité et opposition. Si ces réunions gênent les appareils et, parfois, les militants, elles répondent à une préoccupation de l'opinion publique, qui a légitimement besoin d'explications.»* L'ancien ministre des affaires étrangères a précisé qu'il ne fallait attendre de sa part *«aucune critique»* de l'attitude du RPR. *«M. François-Poncet n'a pas quitté l'opposition; moi, je n'ai pas quitté la majorité*, a dit, pour sa part, M. Dumas. *Il ne peut y avoir de confusion.»*

Assaut de pédagogie

Les deux orateurs ont fait assaut de pédagogie pour présenter aux sept cents auditeurs présents les principales dispositions du traité de Maastricht; ils ont détaillé les trois phases de l'union économique et monétaire, ainsi que la politique étrangère et de sécurité commune. Répondant aux nombreuses questions de la salle, ils se sont efforcés d'apaiser les inquiétudes sur la *«perte de souveraineté»* de la France du fait de la monnaie unique. *«Ou bien la loi continue d'être faite par le mark*, a dit M. Dumas, *ou bien on lui substitue une monnaie unique, gérée à égalité avec l'Allemagne, ce qui nous permettrait d'avoir notre mot à dire.» «Surtout*, a insisté M. François-Poncet, *ne renégociez pas le traité! Sinon, les Allemands vont en profiter pour retirer la monnaie de la corbeille, et nous continuerons à subir les diktats du mark.»*

A la veille de la réunion du Congrès, l'ancien et l'actuel ministres des affaires étrangères ont voulu faire ressortir les avantages du traité de Maastricht, y compris, indirectement, pour l'agriculture. *«Les agriculteurs seraient mal inspirés si leur refus de la nouvelle politique agricole commune les orientait vers un «non» à Maastricht*, a dit M. François-Poncet. *Plus l'Europe sera forte et unie, meilleures seront les chances de l'agriculture française, dont 75 % des exportations s'effectuent à l'intérieur de la CEE.»*

GINETTE DE MATHA

□ **L'installation de l'ENA à Strasbourg.** – M. Michel Delebarre, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a donné son accord, lundi 22 juin, à l'installation définitive de l'ENA à la Commanderie Saint-Jean. Selon la mairie de Strasbourg, l'Etat achète cette bâtisse du seizième siècle pour un montant de 30 millions de francs. La première tranche de travaux de restauration, devant mettre à la disposition de l'école 2 000 mètres carrés dès la rentrée de janvier 1993, coûtera vingt et un millions de francs, l'objectif étant d'aménager au total 10 000 mètres carrés. La municipalité, conduite par Mme Catherine Trautmann (PS), a obtenu l'inscription, dans le contrat avec l'Etat, d'une *«clause de retour»* qui lui permettra de racheter les locaux à un prix fixé par le service des Domaines au cas où l'ENA devrait quitter la capitale alsacienne. – *(Corresp.)*

A l'Assemblée nationale

Les députés approuvent la lutte contre le harcèlement sexuel

Les députés ont adopté, lundi 22 juin, après l'avoir modifié, le projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail, présenté par Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits de la femme et à la consommation. Ce texte tend à introduire dans le code du travail l'incrimination de harcèlement sexuel, qui figure dans le projet de réforme du code pénal actuellement en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Il a été adopté par les communistes et par les socialistes, alors que la droite s'est abstenue.

«Pères» de l'incrimination de harcèlement sexuel insérée dans le projet de code pénal par l'amendement de l'une des leurs, Mme Yvette Roudy (PS, Calvados), les députés ne se sont guère fait prier pour l'inscrire dans le code du travail. Evitant deux écueils signalés par Mme Neiertz – la *«franche rigolade»* gauloise, qui évacue la question, et *«la tentative de retour à l'ordre moral»* puritain, qui rendrait passible de sanction *«toute tentative de séduction»*, – la discussion de ce texte, que le rapporteur, Mme Jeanine Ecochard (PS, Bouches-du-Rhône), a jugé *«mesuré»* et correspondant bien à la *«culture française»*, s'en est tenu strictement au monde du travail.

Mme Neiertz, un rien péremptoire, a rappelé que le harcèlement sexuel, outre son coût humain et son coût social, avait aussi *«un coût économique». «Les entreprises où [il] sévit sont les entreprises mal gérées»*, a-t-elle assuré. Un tel discours ne pouvait que combler Mme Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis), qui s'en est prise vigoureusement à cette forme de *«délinquance patronale»* avant d'évoquer, avec un brin d'émotion, la grève prodromique lancée à Limoges en 1905 par des ouvrières de la porcelaine, lassées des pratiques de certains contremaîtres. Mme Neiertz s'est employée, cependant, à tempérer les ardeurs sociales du porte-parole communiste, en lui indiquant qu'elle éprouvait elle-même les pires difficultés à faire admettre par certaines organisations syndicales les principes de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les députés ont approuvé, dans ses grandes lignes, le texte issu des travaux du Sénat, qui étend, notamment, le champ d'application de la loi à la fonction publique. Ils y ont ajouté les employés de maison. Petite pierre dans le jardin d'Euro Disney, ils ont adopté un amendement communiste interdisant, pour les entretiens d'embauche, *«tout questionnaire concernant (...) l'aspect physique des intéressés»*. Les députés ont surtout réintroduit dans le texte un article, supprimé par le Sénat, qui prévoyait la possibilité pour les comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) de *«proposer des actions d'information et de prévention en matière de harcèlement sexuel»*. Ils ont enfin décidé que le huis clos, prévu par le Sénat pour les débats de juridictions civiles ou pénales saisies de cas de harcèlement sexuel, ne s'appliquerait qu'à la demande des victimes, comme pour les affaires de viol.

Ces légères retouches ont donné à la droite, qui s'était interrogée au cours des débats, en usant de mille précautions, sur l' *«efficacité»* et sur la *«portée médiatique»* du projet de loi, autant de motifs pour s'abstenir, alors que le Sénat avait voté, lui, à l'unanimité le texte du gouvernement.

GILLES PARIS

Au terme de ses assises nationales

Le mouvement Refondations élargit sa coordination nationale

Le mouvement Refondations, qui rassemble des communistes critiques, des socialistes contestataires ainsi que des militants associatifs et syndicaux, a réuni des assises nationales, samedi 20 et dimanche 21 juin, à la Défense. Ses membres y ont débattu essentiellement de la question européenne et décidé d'en faire la priorité de leur action jusqu'au référendum de ratification du traité de Maastricht. Il s'agit, a expliqué M. Charles Fiterman, chef de file des communistes «refondateurs», de *«rattacher cette bataille à la volonté d'ouvrir une perspective nouvelle dans le pays»*.

Le pluralisme originel du mouvement s'est révélé toutefois assez paralysant. Les échanges ont mis en évidence un clivage entre les partisans du «non», majoritaires, et les partisans du «oui». La coordination nationale arrêtera une position *«prenant en compte le respect de la diversité.» «Il ne saurait y avoir interdiction ou limitation de la liberté d'expression de qui que ce soit»*, a souligné M. Fiterman. M. Max Gallo, qui s'est retiré récemment du comité directeur du Parti socialiste, a résumé le dilemme en se demandant : *«La réalité européenne existe. Faut-il se couler dedans, se soumettre à sa logique en votant «oui», ou faut-il injecter de la citoyenneté en votant «non»?»* Pour sa part, M. Fiterman a noté *«une volonté quasi unanime du besoin d'une construction européenne différente, qui se fixe d'autres objectifs»*.

La coordination nationale du mouvement a été élargie à MM. Edgard Pisani, ancien ministre et ancien chargé de mission auprès du président de la République, Marcel Rigout, ancien ministre, Claude Quin, tous deux animateurs de l'ADS (Alternative démocratie socialisme), Gilbert Wasserman, directeur de la revue *M*, André Langevin, directeur de la revue *Démocratie*, Stéphane Peu, ancien dirigeant du Mouvement de la jeunesse communiste, et à Mme Emmanuelle Paradis, secrétaire générale de l'UNEF-ID. En revanche, Refondations a enregistré le départ de M. Jean-Luc Mathieu, conseiller maître à la Cour des comptes, en désaccord avec les méthodes de travail et les options du collectif en charge des études économiques et sociales du mouvement.

Une élection cantonale partielle

GUADELOUPE : canton de Gourbeyre (1er tour).

I., 4 302; *V.*, 1 869; *A.*, 56,55 %; *E.*, 1 724.

Luc Ademar, div. d., adj. au m., 1 123 voix (65,13 %), ELU.

Roger Plaisant, UPLG (Union populaire pour la libération de la Guadeloupe, indépendantiste), 495 (28,71 %); Michel Nidoy (div. g.), 80 (4,64 %); Charlemagne Zénon, app. PS, 26 (1,50 %).

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Mme Lucette Michaux-Chevry, ancien secrétaire d'Etat, député RPR, maire de Gourbeyre, qui s'est démise de son mandat de conseiller général après son élection à la présidence du conseil régional de la Guadeloupe. L'élection de M. Ademar, adjoint de Mme Michaux-Chevry à la mairie de Gourbeyre, ne modifie pas la composition politique du conseil général que préside M. Dominique Larifla, dissident du PS, allié à Mme Michaux-Chevry au sein de la «majorité de travail» du conseil régional.

En 1988, les résultats du premier tour de scrutin avaient été les suivants : I., 3 471; V., 1 691; A., 51,28 %; E., 1 625. Lucette Michaux-Chevry, 1 217 (74,90 %); Plaisant, 180 (11,20 %); Sazin, ext. g., 171 (10,57 %); Zénon, 55 (3,38 %).]

□ ***M. Alain Vivien renonce à son mandat de maire de Combs-la-Ville.*** – M. Alain Vivien, ancien député (PS) de Seine-et-Marne, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a annoncé lundi 22 juin qu'il abandonnait son mandat de maire de Combs-la-Ville (20 000 habitants). Cette démission, pour convenance personnelle, ayant été acceptée par le préfet, le conseil municipal se réunira le lundi 29 juin pour désigner son successeur. – *(Corresp.)*

□ **MARTINIQUE : décès de Georges Gratiant.** – Georges Gratiant, ancien maire communiste du Lamentin (Martinique), est décédé dimanche 21 juin au Lamentin, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Né en janvier 1907 à Saint-Esprit (Martinique), cet avocat de profession, qui fut bâtonnier de Fort-de-France, était le frère de Gilbert Gratiant, l'écrivain martiniquais disparu. Il avait été l'un des fondateurs du Parti communiste martiniquais. Maire du Lamentin, de 1959 à 1989, il avait représenté durant des années son canton au conseil général après avoir présidé le Conseil martiniquais de 1946 à 1947.

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le procès des responsables de la transfusion sanguine

Les ratés de l'intendance

Les questions d'intendance ont dominé, lundi 22 juin au tribunal correctionnel de Paris, une audience exceptionnellement brève. Seuls l'appel des inculpés de l'affaire du sang contaminé et des témoins ainsi que les constitutions de parties civiles ont eu lieu.

La première audience de ce procès qui promet d'être long, douloureux et passionnel n'a duré qu'une heure. Dans un prétoire trop exigu pour recevoir une cinquantaine d'avocats, autant de journalistes, une vingtaine de gendarmes, les parties civiles et le public, les «robes noires» ont protesté les premières contre leurs *«conditions de travail»*.

S'adressant au président de la 16e chambre correctionnelle, Me Sabine Paugam, l'un des avocats des parties civiles, perdue au milieu de ses confrères, a fait remarquer non sans justesse : *«Je ne peux pas plaider sans respirer.»* Et Me Charles Korman, conseil du docteur Robert Netter, inculpé, s'est élevé contre le manque de place : *«Nous avons des milliers de documents. Notre travail demande en permanence que nous puissions nous y référer. Or nous ne pouvons pas nous retourner.» «Il y a un malaise»*, concluait le délégué du bâtonnier.

«Etes-vous hémophiles ?»

Ainsi, avant même que les premières conclusions d'incompétence ne soient plaidées – plusieurs parties civiles demandent le renvoi de ce dossier devant une cour d'assises –, le président Jean-Louis Mazières a suspendu l'audience pour discuter avec les avocats des mesures à prendre. Les techniciens de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui assurent l'enregistrement sonore intégral des débats comme l'a autorisé Mme Myriam Ezratty, premier président de la cour d'appel de Paris, ont du coup étiqueté et classé leur première et dernière bande magnétique de la journée.

Une trentaine d'hémophiles A sidéens, contaminés par des concentrés de facteur VIII, avaient auparavant confirmé ou présenté leur constitution de partie civile dans une atmosphère oppressante et au milieu d'une cohue d'avocats. Ainsi Mme Myriam Dubois, mère d'un garçon contaminé, venait-elle en personne à la barre exprimer le souhait de se constituer partie civile.

Quelques instants plus tard, trois victimes fendaient à leur tour la petite foule compacte au pied du tribunal, leur carte d'identité à la main, pour se constituer partie civile. *«Etes-vous hémophiles ?»*, demandait le président. *«Transfusés.»* Le substitut, Mme Michèle Bernard-Requin, observait alors que *«ces faits n'avaient pas été retenus dans la prévention»*. *«Ce n'est pas une méconnaissance de la souffrance des polytransfusés*, a précisé le substitut. *Mais accepter ces constitutions reviendrait à nuire aux droits de la défense.»*

Deux des trois victimes se sont néanmoins constituées parties civiles, tandis que la troisième était expulsée après s'être lancée dans un discours véhément à l'adresse du docteur Michel Garretta, impassible aux côtés des trois autres inculpés.

Une vingtaine de témoins cités par les différentes parties au procès ont ensuite été successivement appelés par le président. Ainsi MM. François Gros, ancien conseiller chargé de la recherche et de la coopération internationale auprès de M. Laurent Fabius à Matignon, et Jacques Ruffié, professeur au Collège de France, les docteurs Charles Mérieux, président de la Fondation Marcel-Mérieux, Jean Loygue, ancien président de la Fondation nationale de transfusion sanguine, Jacques Leibowitch ont-ils, parmi d'autres, défilé à la barre pour décliner leurs nom et qualité. A deux reprises, le président rappelait sèchement les témoins à l'ordre : *«Enlevez vos mains de vos poches, s'il vous plaît.»*

Les avocats du docteur Garretta et du professeur Jacques Roux ont, pour leur part, indiqué qu'ils avaient cité comme témoins M. Laurent Fabius, premier ministre à l'époque des faits (1985), ainsi que plusieurs conseillers ministériels et médecins. Mme Bernard-Requin, pour le ministère public, invitée à faire connaître la liste des témoins qu'elle entendait citer, a désigné Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, M. Michel Lucas, chef de service de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), et le colonel de gendarmerie Jean-Louis Recordon.

Une heure après son entrée dans la salle, le tribunal se retirait. Les inculpés, dûment protégés par les gardes du palais de justice, quittaient le prétoire par une porte tandis que les parties civiles sortaient par une autre. A l'extérieur, sur l'esplanade du boulevard du Palais, les militants d'Act Up-Paris (une association de lutte contre le sida) continuaient une ronde-marathon en brandissant les portraits de MM. François Mitterrand, Laurent Fabius, Pierre Bérégovoy, Edmond Hervé et de Mmes Georgina Dufoix et Edith Cresson, responsables, selon ce mouvement, du retard de la commercialisation en France des tests du dépistage du sida.

LAURENT GREILSAMER

□ **M. Tapie entendu par le juge d'instruction dans l'affaire Toshiba.** – M. Bernard Tapie, ancien ministre de la ville, a été entendu, lundi 22 juin, pendant six heures et demie par le magistrat parisien chargé de l'instruction de l'affaire Toshiba, Mme Edith Boizette. L'ancien associé du ministre, le député RPR Georges Tranchant, accuse M. Tapie d'avoir détourné une somme de 13 millions de francs lors de la revente à Toshiba de leur fonds de commerce. M. Tapie a été inculpé de complicité et de recel d'abus de biens sociaux le 27 mai.

Cinq ouvrages sur l'affaire du sang contaminé

«Ma mort ne sera pas la conséquence d'un acte thérapeutique isolé. Elle sera le résultat d'une série de décisions prises en connaissance de cause et de manière concertée, entre 1983 et 1985, par les dirigeants du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) et par les plus hauts responsables de la santé publique française» : c'est par cette phrase que débute l'ouvrage d'Edmond-Luc Henry *De l'hémophilie en général et du crime en particulier* (1). Une phrase lourde de sens qui situe bien l'enjeu du procès qui a lieu depuis lundi au tribunal correctionnel de Paris.

Etait-il possible d'éviter la contamination par le virus du sida de près de la moitié des hémophiles et de plusieurs milliers de personnes transfusées vivant en France ? Cinq ouvrages tentent, chacun à sa manière, de répondre à cette question.

Le premier, celui d'Edmond-Luc Henry, est le témoignage d'un hémophile qui a décidé de se battre pour que *«le scandale de la transfusion sanguine»* ne soit pas *«étouffé»*. Selon lui, et quoi qu'en pense la justice, il n'y a aucun doute : il a été *«empoisonné»*. L'article 301 du Code pénal ne qualifie-t-il pas d'empoisonnement *«tout attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites»* ?

Trois autres livres mettent l'accent sur la responsabilité des dirigeants du CNTS. De ce point de vue, c'est Anne-Marie Casteret, dans *l'Affaire du sang* (2), qui décrit de la manière la plus documentée ce qui s'est passé fin 1984 – début 1985. A l'évidence, des médecins ont écoulé des stocks de produits dérivés du sang en sachant qu'il y avait une forte probabilité pour qu'ils soient contaminés. Certes, contaminé ne signifie pas contaminant ; certes, ces stocks étaient *a priori* destinés aux hémophiles déjà séropositifs ; certes, la plupart des hémophiles étaient déjà contaminés au moment où il a été avéré que le chauffage des facteurs de coagulation permettait d'inactiver le virus du sida. Il n'empêche : bien que pouvant supposer la dangerosité des produits qu'ils écoulaient, des responsables de la transfusion sanguine n'ont pas jugé préférable d'en interdire l'écoulement.

Dommage qu'à trop vouloir parfaire sa démonstration, l'auteur, journaliste à l'*Evénement du jeudi*, n'ait pas analysé les faits et documents qu'elle révèle avec davantage de rigueur et de nuances et qu'elle ait, en définitive, sous-estimé les responsabilités des médecins prescripteurs et des responsables politiques. Son livre aurait gagné en crédibilité et moins donné l'impression de n'être qu'un long réquisitoire contre le docteur Michel Garretta, l'ancien directeur général du CNTS.

Un certain culot

Toute autre est la démarche du professeur Jean-Pierre Soulier, le prédécesseur du docteur Garretta à la direction générale du CNTS. Non sans un certain cran – il n'est pas facile ces temps-ci de vouloir défendre le docteur Garretta, – il tente, dans *Transfusion et sida, le droit à la vérité* (3) d'analyser froidement les causes du drame et de *«rétablir les faits»*. Très documenté, volontiers pédagogique, son ouvrage n'est pourtant pas aussi exhaustif qu'une lecture hâtive pourrait le laisser croire. La pratique des collectes de sang dans les milieux à haut risque (prisons, quartiers «chauds» des grandes villes) n'est, en particulier, guère soulevée.

Deux autres livres, enfin, sont consacrés à cette affaire. Malgré un titre – *la Transmission administrative du sida* – et un sous-titre – *Qui sont les vrais responsables* – alléchants (4), l'auteur, le conseiller d'Etat Michel Massenet, laisse le lecteur sur sa faim et n'apporte aucun élément original qui éclairerait l'affaire d'un jour nouveau. Quant à *l'Affaire du sang contaminé* de Louis-Armand de Riedmatten et Jean Roberto (5), elle éclaire les faits au travers d'un de ses personnages essentiels, M. Jean Péron-Garvanoff, le président de l'Association des poly-transfusés, l'homme par qui le scandale est arrivé.

D'une manière générale, ces cinq ouvrages traitent avant tout de la contamination des hémophiles français par le virus du sida. L'histoire, politique celle-là, du scandale des transfusés contaminés reste à écrire. Tant il est vrai que si la proportion des hémophiles contaminés est, en France, sensiblement la même que dans la plupart des autres pays comparables, elle y est beaucoup plus élevée en ce qui concerne les personnes contaminées par l'intermédiaire de transfusions sanguines.

En définitive, le document le plus complet sur l'affaire du sang contaminé est, à ce jour, le rapport de la commission sénatoriale d'enquête sur *«le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme»* (*le Monde* du 19 juin).

F. N.

(1) Editions Le Pré aux Clercs (211 p., 98 F).

(2) Editions La Découverte (284 p., 98 F).

(3) Editions Frison-Roche (232 p., 135 F).

(4) Editions Albin Michel (195 p., 85 F).

(5) Editions du Rocher (171 p., 89 F).

DÉFENSE

Le service national en 1991

Les armées ont fait la chasse aux dispensés, exemptés et réformés

Confrontées à la baisse de la ressource démographique mais, dans le même temps, à la nécessité d'incorporer par an quelque 253 200 appelés dans leurs rangs, les trois armées et la gendarmerie font désormais la chasse aux jeunes soupçonnés de chercher à être indûment exonérés de leur service national. En 1991, moins d'une recrue sur quatre a échappé à l'uniforme.

Selon la direction centrale du service national (DCSN), qui gère 45 000 conscrits tous les deux mois et qui tient à jour un fichier de 460 000 hommes destinés aux réserves, pour la première fois depuis onze ans le nombre des dispensés, exemptés ou réformés du service est en chute libre. En 1991, moins d'une recrue sur quatre – au lieu d'une sur trois précédemment – a échappé à l'uniforme.

D'abord, les dispensés du service actif pour des raisons administratives ou sociales graves. Ils ont été 18 908 en 1991, soit 4,4 % de la classe d'âge. Depuis des décennies, un tel taux n'avait jamais été atteint. Ensuite, les exemptés pour des motifs psychomédicaux. Ils ont été 70 221 en 1991, soit 17,8 % des sélectionnés. Il faut remonter aux années 1978 et 1979 pour retrouver un tel pourcentage. Enfin, les réformés à l'issue de leur premier trimestre de service. En 1991, ils ont représenté 6,2 % des appelés, autant que durant l'année 1988 qui a marqué l'étiage du phénomène depuis 1978 à 1980.

Cette évolution a une double explication, semble-t-il. La première raison est que la DCSN a appliqué, à compter de juillet 1990, de nouvelles règles du jeu portant sur les normes de sélection destinées à rendre plus universel le service national des jeunes Français. L'effet de ces nouvelles mesures a commencé d'être sensible en 1991. La seconde raison est que le ministère de la défense se doit de maîtriser le déclin de la ressource démographique et, dans le même temps, de gérer l'augmentation – au moment du recensement – des reports d'incorporation pour études (ceux qu'on appelait jadis les «sursitaires»), qui peut concerner jusqu'à 100 000 Français.

Cette situation a pour conséquence que les armées sont contraintes d'abaisser l'âge d'appel d'office sous les drapeaux, qui a été de dix-huit ans en 1991 (et dix-huit ans et deux mois en 1992) au lieu de vingt ans et un mois, par exemple, en 1986.

Dans ces conditions, plus le contingent est jeune et moins il est formé sur le plan scolaire ou professionnel. Ce qui peut handicaper les armées dans la quête de leurs spécialistes ou dans l'instruction des jeunes en âge d'être des cadres. Ce déficit est particulièrement vif pendant le premier semestre de l'année, alors qu'il y a pléthore de diplômés durant les six derniers mois avec l'incorporation des classes d'étudiants.



Cinq fois plus d'objecteurs

Le document annuel de la DCSN, qui vient d'être rendu public, fait apparaître d'autres considérations importantes. Ainsi, à propos de l'illettrisme, mesuré par un test d'acquisition de la lecture introduit en mai 1990 dans les batteries de sélection du contingent : 2,3 % (soit 9 030 jeunes) de l'ensemble de la population, qui avouent avoir arrêté leurs études au niveau de la troisième, sans obtention d'un diplôme, n'ont pas la capacité d'accéder au sens des mots. Quelque 6,7 % (soit 27 150 autres) se situent au niveau de la compréhension de mots et de phrases simples. Enfin, 11 % (soit 44 270) ont acquis un mécanisme de base pour lire un texte.

De même, en onze ans, le nombre des jeunes Français qui effectuent des formes civiles du service national a presque triplé, passant de 5 413 en 1981 à 14 905 l'année dernière. Ces services concernent la coopération et l'aide technique à l'étranger, la police nationale, le service de défense (l'action humanitaire, la lutte contre les catastrophes nationales et les incendies) ou le service des objecteurs.

Le service des objecteurs, précisément, qui consiste à mettre des volontaires – agréés selon des critères civils – à la disposition du ministère de la solidarité, a pratiquement quintuplé, passant de 767 cas en 1981 à 4 085 l'an dernier.

Enfin, la DCSN peut se prévaloir d'une victoire discrète remportée sur les jeunes Français qui oublient de se faire recenser en mairie à l'âge de dix-sept ans, comme la loi leur en fait obligation. Non recensé à temps, le conscrit est inscrit d'office par la mairie de son lieu de naissance, il risque d'être poursuivi pour insoumission et, surtout, il perd tout droit à un report d'incorporation. En 1989, on comptait 93 902 jeunes dans ce cas, soit 21,4 % de la classe d'âge. Depuis, la DCSN a entrepris une vaste campagne d'information auprès des jeunes pour qu'ils aillent s'inscrire en mairie. En 1991, ce nombre d'inscrits d'office est tombé à 64 117, soit 14,2 % de la classe. Deux régions restent réfractaires : l'Ile-de-France et la Corse avec 24 % d'inscrits d'office, alors qu'en Limousin (7,2 %) et en Bretagne (8,2 %) les recrus se font recenser spontanément.

JACQUES ISNARD

REPÈRES

CONTRACEPTION

Le Planning familial appelle à un rassemblement

Le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) et la Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception ainsi qu'une trentaine d'organisations appellent à un rassemblement devant l'hôtel Matignon, mercredi 24 juin à 18 heures, pour réclamer au premier ministre, M. Bérégovoy, la reprogrammation de la campagne d'information sur la contraception, ajournée le 11 mai (*le Monde* du 21 mai).

Cette campagne, intitulée «La contraception, pour ne penser qu'à l'amour», organisée par Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, avec la collaboration du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la santé, reposait sur un spot télévisé et une brochure renvoyant à un service d'écoute téléphonique où des associations devaient se relayer pour répondre aux questions des jeunes. Pour justifier sa décision, Matignon avait invoqué le manque de clarté du message contenu dans le clip et une confusion possible entre une information sur la contraception et la lutte contre le sida.

MÉDECINE

Six nouvelles inculpations dans l'escroquerie aux prothèses de hanche

M. Jacques Liberge, juge d'instruction au Mans, a procédé, vendredi 19 et lundi 22 juin, à six nouvelles inculpations de chirurgiens soupçonnés d'avoir escroqué la Sécurité sociale en touchant une commission de l'ordre de 20 % sur les prothèses de hanche qu'ils implantaient. Il s'agit de six praticiens exerçant dans des établissements du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Pas-de-Calais et de la région parisienne. Les implants orthopédiques, commercialisés par la société Prolig et vendus deux fois et demi le prix habituel, étaient intégralement remboursés sur facture par les caisses de Sécurité sociale. Le montant de l'escroquerie, dénoncée par la Caisse primaire d'assurance-maladie de la Sarthe, est estimé à 20 millions de francs. Trois chirurgiens orthopédistes ont déjà été inculpés et placés sous contrôle judiciaire (*le Monde* du 10 juin).

SCIENCES

Mort du biologiste Jean-Pierre Ebel

Le professeur Jean-Pierre Ebel, fondateur à Strasbourg de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire du CNRS, est mort, samedi 20 juin à Grenoble, des suites d'une pancréatite aiguë. Il avait été nommé directeur du futur Institut de biologie structurale (IBS) de Grenoble, centre de recherche consacré à l'ingénierie des protéines, dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'année 1992.

[Né le 25 janvier 1920 à Bischwiller (Bas-Rhin), nommé professeur de biochimie à l'université de Strasbourg en 1955, Jean-Pierre Ebel a consacré la majeure partie de son œuvre scientifique à l'étude de la structure, des fonctions et de la régulation des éléments biologiques intervenant dans la traduction de l'information génétique en protéines. Il fonda en 1973, avec le professeur Léon Hirth, l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire du CNRS, qu'il dirigea jusqu'à sa nomination, en avril 1992, à la tête du futur ISB de Grenoble. Commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre du Mérite, le professeur Ebel était président du Comité national de biochimie et membre de l'Académie des sciences et de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères.]

SIDA

La DDC est autorisée aux Etats-Unis

La Food and Drug Administration (FDA) américaine a autorisé, vendredi 19 juin, la mise sur le marché de la didEoxycytidine (ou DDC), un médicament antiviral produit par la firme Hoffmann-La Roche et prescrit dans le traitement du sida. Plus spécifiquement, la FDA a recommandé l'utilisation de la DDC en association avec un autre antiviral, l'AZT, chez des patients présentant un déficit immunitaire important (taux de lymphocytes T4 inférieur à 300 par mm³). Comme les autres antiviraux utilisés dans le traitement du sida, la DDC provoque assez fréquemment des effets secondaires de type neurologique. Dans moins de 1 % des cas, elle provoque l'apparition d'une pancréatite aiguë. – (UPI, AP, AFP.)

SOCIÉTÉ

La lutte contre la criminalité au Japon

Les droits des gangsters et des citoyens

Les trois yakuzas (associations de gangsters) les plus puissants du Japon ont été officiellement désignés, mardi 23 juin, par la police comme organisations criminelles aux termes de la nouvelle loi antigang entrée en vigueur le 1er mars. Il s'agit des groupes Yamaguchi-gumi (26 000 membres), basé à Kobe, Sumiyoshi-kai (8 000 membres) et Inagawa-kai (7 400 membres), tous les deux basés à Tokyo. Aux termes de la nouvelle loi, ces gangs se voient interdire diverses activités assimilées à du racket (médiation dans des conflits judiciaires ou des transactions immobilières, interventions pour obtenir des remboursements de dettes). Les trois organisations ont décidé de faire appel de cette décision, qui, selon elles, enfreint la Constitution.

TOKYO

de notre correspondant

Bien que « hors la loi », les truands japonais ne s'en réclament pas moins de leurs droits de citoyens. Peu gênés par la contradiction entre leurs activités et le recours à la loi pour défendre leur statut, le plus important syndicat du crime nippon, Yamaguchi-gumi (26 000 membres), va introduire un recours contre l'Etat à la suite de l'ordre de dissolution dont il est l'objet en vertu des dispositions de la loi antigang (*le Monde* du 26 février).

Cette loi, qui a pour but d'enrayer la pénétration des milieux économiques par la pègre et de rendre plus difficile le blanchiment de l'argent, prive notamment les syndicats du crime du statut « d'association d'entraide » dont ils jouissaient jusqu'à présent et qui leur permettait d'avoir, à ce titre, pignon sur rue. Trois grandes organisations rassemblent pratiquement la moitié des truands (dont le nombre est évalué à 90 000). Dans leur recours, ils font valoir que la nouvelle loi est anticonstitutionnelle en ce qu'elle viole les principes de liberté d'association et d'égalité devant la loi.

Réquisitoire contre l'ordre social

La bataille juridique des truands, inopinément érigés en défenseurs de la loi, n'a pas qu'un intérêt anecdotique : elle est révélatrice des ambiguïtés et des risques pour les libertés civiles que comporte la loi antigang. Et il est significatif que l'avocat qui a accepté de représenter la pègre dans son action contre l'Etat soit un homme tel que Me Makoto Endo, farouche défenseur des droits de l'homme.

Non conformiste, cet ancien juge, imprégné de doctrine bouddhiste à laquelle il a consacré une dizaine de livres, a notamment défendu de célèbres condamnés à mort (Sadamichi Hirasawa, décédé en prison, ou Norio Nagayama, coupable de plusieurs assassinats alors qu'il était mineur), ainsi que des terroristes de l'Armée rouge. C'est la première fois qu'il prend la défense de gangsters : « *C'est un monde auquel j'avais eu peu affaire* », nous dit-il. Son analyse des implications de la loi antigang tient du réquisitoire sur la manière dont l'ordre social est maintenu au Japon.

« *Je suis favorable à des punitions sévères lorsqu'il y a crime. Là n'est pas la question,* nous dit-il. *Mais la loi antigang fait peser des risques sérieux sur les libertés civiles. La pègre pouvait être contrôlée avec les vingt-huit lois qui existaient déjà. A condition que la police consacre à la lutte contre le crime plus de moyens et plus d'hommes. Or deux facteurs ont limité son action : l'entente tacite entre les autorités et les truands (qui leur servent d'indicateurs, voire de police parallèle), et la concentration des efforts de maintien de l'ordre sur une sécurité que je qualifierai de politique (prévention des manifestations, surveillance des organisations d'extrême gauche, des syndicats contestataires, des mouvements de citoyens activistes etc.).*

» *Plutôt que de dessarrer le contrôle social, le gouvernement a choisi de compenser son laxisme à l'égard de la pègre en promulguant de nouvelles mesures qui criminalisent des activités qui, en soi, ne sont pas illégales. Si nous acceptons cette loi, le Japon, déjà en retard en termes de droit de l'homme par rapport aux autres nations développées, deviendra un Etat policier en puissance, le gouvernement ayant les moyens légaux de déclarer hors la loi toute organisation qu'il définira lui même comme criminelle.* »

Les syndicats et les partis

Me Endo estime que la loi antigang remet en cause le principe constitutionnel de la liberté d'association. « *Si une association est effectivement criminelle, il faut la poursuivre, mais la nouvelle loi aussi permet de contraindre à la dissolution des organisations qui ne commettent aucun crime.* » La loi antigang remet en cause un autre principe fondamental, estime Me Endo : *celui d'égalité devant la loi.*

« *Un des critères de désignation d'une bande criminelle est la proportion de membres* [42 sur 1 000] *qui ont des casiers judiciaires. Or une fois qu'un coupable a purgé sa peine, il a payé sa dette envers la société et doit être considéré comme un citoyen ordinaire. La nouvelle loi le prive de ce droit.* »

Tout dépendra de la manière dont les autorités appliqueront les dispositions de la loi antigang. Mais les risques de dérapage sont latents : « *un gouvernement disposant de telles armes sera naturellement tenté d'en user* », souligne Me Endo. En 1958, la police s'était engagée devant le Parlement à ne pas recourir aux dispositions de l'article 208 du code pénal ayant trait aux activistes subversives. Deux ans plus tard, lors des grandes manifestations contre la reconduction du traité de sécurité nippo-américain, elle s'en servait pour arrêter des activistes.

« *Cette loi est dangereuse,* poursuit Me Endo. *Non seulement elle va faire naître une petite criminalité non contrôlée par les grandes bandes, mais encore elle pourra demain être appliquée à des syndicats ou à des organisations politiques : tant que les syndicats collaborent comme ils le font depuis des années au Japon, il n'y a pas de problèmes. Mais s'il deviennent revendicatifs, militants comme ils l'ont été dans les années 40-50, ils pourront aisément être criminalisés.* »

« *Le risque latent de ces nouvelles mesures est d'autant plus grand que l'indépendance de la magistrature n'est pas acquise,* ajoute Me Endo. *Elle a existé au lendemain de la guerre. Désormais, le droit est du côté du pouvoir. C'est pour cela que j'ai quitté mes fonctions de juge : il n'est pas bien vu, pour faire carrière, d'être trop conciliant avec les accusés.* » Le réquisitoire de Me Endo est sans doute sévère. Mais derrière la cause de la pègre, c'est une autre, plus fondamentale, celle des libertés, qu'il cherche à défendre, non sans courage étant donné le conformisme ambiant.

PHILIPPE PONS

ÉDUCATION

A la suite d'une « fraude organisée »

Des examens d'odontologie ont été annulés à Bordeaux-II

Le président de l'université de Bordeaux-II, M. Dominique Ducassou, a annoncé, vendredi 19 juin, l'annulation des examens de quatrième année d'odontologie, en raison d'une fraude. Les soixante-dix étudiants concernés devront repasser les épreuves les 1er, 2 et 3 juillet. Les épreuves concernant les troisième et cinquième années demeurent valables.

Cette décision met un terme à l'incertitude qui régnait depuis une semaine à la faculté d'odontologie de Bordeaux-II. Trois promotions de dentaire étaient en effet menacées de voir annuler leurs examens de fin d'année. Mardi 16 juin, les deux cent dix étudiants des troisième, quatrième et cinquième années d'odontologie avaient été informés par leur doyen qu'ils devraient repasser leurs examens au mois de septembre en raison d'une « *fraude organisée* ». L'administration avait été avertie par un coup de téléphone anonyme faisant état de l'utilisation, pendant les épreuves, de microfiches par les étudiants de toutes les années, sauf la seconde. Le président de l'université avait alors dénoncé « *un véritable système organisé. Tous les étudiants fraudeurs disposaient de « pompes » identiques de petit format* ».

Les étudiants avaient alors créé une association de défense de leurs intérêts, lancé une pétition, envoyé une requête au ministre de l'éducation nationale et de la culture, et demandé des preuves à la direction de l'université, afin de limiter le préjudice : « *Des étudiants de cinquième année devaient faire des remplacements dès cet été chez des dentistes, d'autres avaient des contrats avec un cabinet* », expliquait l'un d'eux ; « *on nous accuse de tricherie sans preuve,* poursuivait un autre, *on nous pousse à la délation, et, en plus, on jette le discrédit sur toute la formation de Bordeaux.* »

Le président de l'université décidait alors de convoquer l'ensemble des enseignants, vendredi 19 juin, avant de limiter l'annulation à la seule quatrième année. M. Ducassou a déclaré disposer de « *suffisamment de preuves* » sur cette fraude. Il s'agirait, selon la présidence de l'université, de micro-fiches dissimulées dans des stylos.

M. A.

Le ministère fixe le calendrier scolaire pour la période 1993-1996

Le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, a rendu public, lundi 22 juin, son projet de calendrier scolaire pour la période 1993-1996. Les grandes lignes de ce texte, qui sera examiné le 2 juillet par le Conseil supérieur de l'éducation, sont celles du calendrier actuel : trente-six semaines de classe, alternance de périodes d'environ sept semaines de travail et deux semaines de congé, étalement des vacances d'hiver et de printemps, ces dernières englobant les « ponts » du mois de mai.

L'étalement des vacances de printemps avait été introduit en avril 1991 sous la pression des industries du tourisme. Le Conseil supérieur de l'éducation nationale, où siègent des représentants des parents d'élèves, avait vivement réagi et une commission avait alors été créée en son sein pour réfléchir au prochain calendrier. Celle-ci avait suggéré un « zonage » des vacances d'été qui seul permet une alternance régulière des périodes de travail et de congé. Le ministre n'a pas suivi cette voie.

Les trois zones géographiques demeurent mais elles concernent seulement les vacances d'hiver et de printemps. Pour les vacances d'été, la sortie des classes est légèrement avancée : au 5 juillet pour les vacances d'été 1993-1994, au 6 juillet pour 1994-1995 et au 3 juillet pour 1995-1996. La rentrée scolaire, également plus précoce, est fixée au 7 septembre (en 1993-1994), au 6 septembre (1994-1995) et au 5 septembre (1995-1996).

Après consultation du Conseil supérieur et avant le 14 juillet, M. Jack Lang arrêtera définitivement le nouveau calendrier triennal. Il devrait, à cette occasion, se prononcer sur la question plus délicate des rythmes scolaires quotidiens et surtout hebdomadaires et donner son avis sur diverses expériences de mise en place de la « semaine de quatre jours ».

ESPACE

Les industriels proposent un programme en deux étapes pour la navette Hermès

Alors que les industriels européens viennent de créer, à l'occasion du Salon aéronautique et spatial de Berlin, la société Euro-Colombus, chargée de mener à bien la construction d'un module habité destiné à la station spatiale Freedom, la société Euro-Hermespace, responsable de la navette européenne, refait ses comptes et son calendrier. La tâche n'est guère facile du fait des compressions de budget réclamées par les Etats-membres de l'Agence spatiale européenne (ESA).

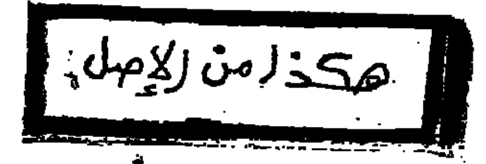
A six mois de la future conférence des ministres européens qui se tiendra en Espagne, l'ESA a donc revu ses programmes à la baisse (*le Monde* du 28 mai) et proposé de remplacer la navette telle que prévue initialement par un modèle de démonstration plus dépouillé baptisé *X-2000*. Euro-Hermespace a dû s'accommoder de ces choix, ce qui l'a conduit à définir un programme de développement en deux étapes.

Un vol automatique en orbite dès 1999

La première, qui débutera cette année, conduira au développement d'un avion spatial Hermès à l'échelle 1. Ce véhicule sera équipé de toutes les fonctions nécessaires à son lancement par Ariane-5, à sa rentrée dans l'atmosphère et à son atterrissage.

Après une série de vols subsoniques réalisés, dès 1999, à partir d'un avion porteur, ce modèle de démonstration effectuera, en orbite, un vol automatique. Lors de la seconde étape, qui s'étalera de 2000 à 2005, seront développées toutes les technologies nécessaires aux vols habités : vie en orbite, rendez-vous, arrimage, sortie dans l'espace, etc. Ainsi, la navette *Hermès* pourrait-elle voler en configuration opérationnelle dans le milieu de la prochaine décennie.

Ce plan présenté à Berlin sera-t-il entériné par l'agence ? Une première indication devrait être donnée par la réunion, cette semaine, d'un conseil de l'ESA qui pourrait déboucher, ultérieurement, sur la décision de lancer à la fin de cette année en Espagne la première étape de ce difficile programme.

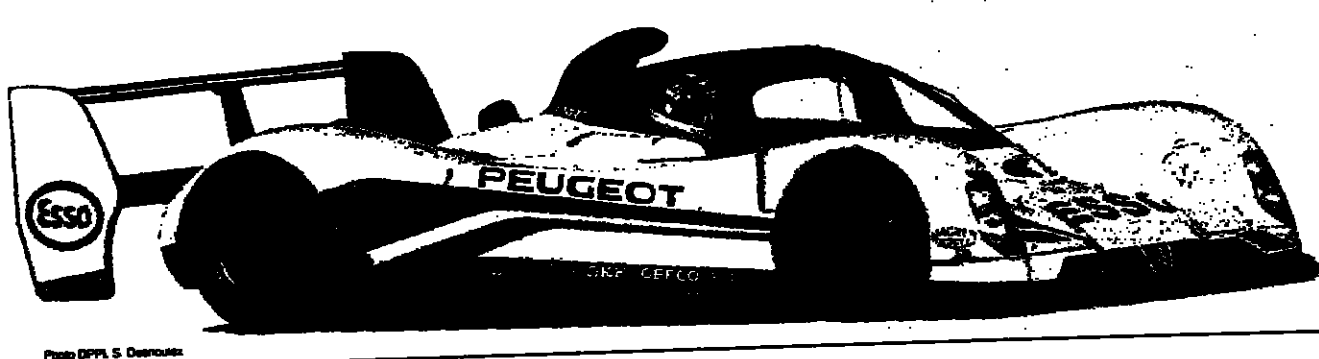


CHAMPIONNAT DU MONDE DES VOITURES DE SPORT



18000 changements de vitesse, 4440 virages, 4440 freinages et autant d'accélérations ne nous ont pas empêché de soulever quelques poids après 24 heures de course.

Décider de participer aux 24 heures du Mans, c'est un pari un peu fou pour un constructeur: il lui faut concevoir, mettre au point, essai après essai la machine qui sera capable d'endurer un jour et une nuit de course à 210 km/h de moyenne. Et puis, il faut aussi une équipe: des pilotes, des mécaniciens à même de vivre au rythme inhumain de leur machine et des conditions extrêmes imposées par la course. Alors dimanche, au terme de ce bras de fer contre la fatigue, lorsque nous avons levé la coupe de la victoire, elle nous a paru bien lourde. Peut-être parce qu'elle était chargée de tous nos espoirs.



VICTOIRE DE LA PEUGEOT 905 AUX 24 HEURES DU MANS.

AVEC LE CONCOURS DE:
ESSO, MICHELIN. AIS L'ESPRIT SECURITE, BILSTEIN, BOISSIER RECEPTION, COMPAGNIE DE CALIFORNIE, DASSAULT, FACOM. GEFCO, IBM, MAGNETI MARELLI, MONDIAL ASSISTANCE, SKF, SPEEDLINE, TIMBERLAND.

PREMIER : PEUGEOT 905 N° 1, M. BLUMDELL, Y. DALMAS, D. WARWICK.
TROISIÈME : PEUGEOT 905 N° 2, P. ALLIOT, M. BALDI, J.-P. JABOUILLE.



PEUGEOT

PEUGEOT 905

QUAND LA 905 COURT, C'EST TOUT PEUGEOT QUI AVANCE.

SCIE

Elle penc

La mort s

SCIENCES ◆ MEDECINE

Elle penche et pourrait rompre...

L'Institut géographique national a été appelé pour faire les mesures préliminaires à toute opération sérieuse capable d'empêcher l'écroulement de la tour de Pise

LE haut du rez-de-chaussée de la tour penchée de Pise – là où s'exerce le maximum de poids et probablement le maximum de contraintes – a été consolidé, pendant la première décade du mois de juin, par un cerclage de câbles d'acier. En dépit de l'inquiétude que suscite le monument, un des plus célèbres du monde, il ne s'agit là que d'une précaution d'urgence prise à titre temporaire en attendant un programme sérieux et définitif de sauvegarde. Pour pouvoir élaborer ce programme, il faut, en effet, disposer de données précises.

Curieusement, la forme de la tour penchée est mal connue. Certes, elle a été équipée dans le passé d'instruments de mesure. Mais on ne sait pas toujours quand ceux-ci ont été installés et il n'existe que très peu de relevés et de plans. Or connaître avec précision la forme actuelle de la tour est indispensable à la détermination des contraintes que l'inclinaison provoque dans certaines parties du monument. Et ce sont ces contraintes qui risquent, par implosion-explosion, de faire s'écrouler la tour bien avant *qu'elle ne bascule vers le sud* (la direction vers laquelle elle penche) sous l'effet de la sortie de la projection de son centre de gravité hors de son polygone de sustentation.


ELLIOTT ERWITT/MAGNUM

Les bizarreries d'une tour

Le Comité international pour la préservation de la tour de Pise a donc demandé à l'Institut géographique national (IGN) de faire le relevé du monument. L'IGN a déjà fait de nombreux travaux de ce genre : notamment sur les temples de Nubie, dans la grotte de Lascaux, à Pétra (la ville nabatéenne de Jordanie), sur le temple bouddhique de Borobudur (Indonésie), au palais Farnèse (l'ambassade de France à Rome), sur les temples birmans de Pagan et même sur la momie de Ramsès II...

L'équipe de l'IGN a travaillé à Pise du 21 avril au 18 juin. Il est donc trop tôt pour avoir les résultats de ses relevés. Mais Yves Egels, l'ingénieur géographe qui l'a dirigée, a pu nous expliquer les bizarreries de la tour et les méthodes de relevé utilisées.

La construction de la tour de Pise a commencé vers 1174 et ne s'est achevée qu'aux alentours de 1370. Le monument est fait d'un cylindre creux dans la paroi duquel est aménagé l'escalier et qui est entouré de huit niveaux de galeries. Au rez-de-chaussée, la galerie est aveugle. Du premier au sixième étage, les galeries s'ouvrent largement sur l'extérieur par de gracieuses arcatures en plein cintre reposant sur de fines colonnettes (provenant, pour nombre d'entre elles, de monuments antiques).

Le septième et dernier étage, en retrait sur les étages inférieurs, abrite les cloches. Le tout a une hauteur de 55,22 mètres du côté nord et 54,52 mètres du côté sud. A chaque étage, des portes permettent d'aller de l'escalier aux galeries extérieures et aussi de l'escalier au « puits » central bien que celui-ci n'ait jamais eu ou n'ait plus de planchers, sauf aux premier et deuxième étages. De temps anciens et imprécis date sans doute le pendule qui, sur toute la hauteur du puits central, donne l'écartement de l'axe du monument par rapport à la verticale : près de 5 mètres actuellement. Et cet écart augmenterait de 1 millimètre par an...

Toutes les parties visibles de la tour sont faites de marbre blanc assemblé à joints vifs. Le cylindre central est fait d'un double parement de marbre blanc enserrant un blocage de pierres rendu cohérent, sans doute à l'origine, par un liant. Il peut beaucoup pleuvoir à Pise. Au fil des siècles, l'eau s'est infiltrée dans le monument : le liant s'est peu à peu désagrégé et les deux parements se sont désolidarisés du blocage intérieur.

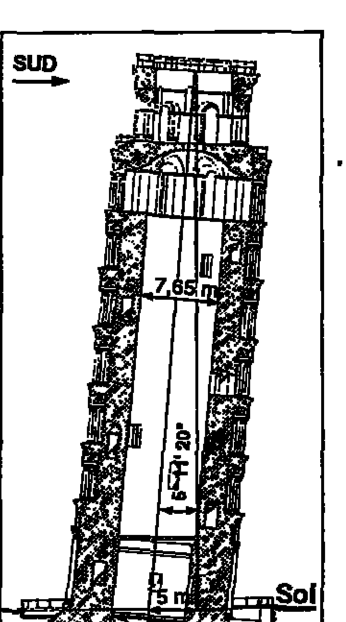
Voir en trois dimensions

La tour repose sur les terrains alluvionnaires de l'Arno mous et gorgés d'eau. Cela explique que le monument ait commencé à pencher dès les débuts de sa construction. Au fur et à mesure de l'édification, les architectes ont donc essayé de compenser cette inclinaison en faisant les étages en biseau pas parallèles entre eux et non pas en galettes horizontales et d'épaisseur uniforme. La tour n'a ainsi pas une forme de cylindre incliné mais plutôt de « bananoïde ».

Les contraintes s'exerçant sur un bâtiment aussi biscornu sont telles qu'en maints endroits, et probablement depuis longtemps, les marches et les plafonds de l'escalier sont fendus, tout comme le sont certaines architraves reliant le haut de chaque colonnette à la paroi externe du cylindre central.

L'équipe de l'IGN a effectué deux séries de relevés photographiques très précis. 2 500 « points caractéristiques » (angles de porte ou de fenêtre, jonction des colonnettes entre elles, angles architrave-mur, chapiteaux, etc.) du monument ont été matérialisés par des repères. Sur les photos, les coordonnées de ces points seront déterminées au millimètre près et numérisées. Ainsi pourra-t-on obtenir un réseau précis d'après lequel on reconstituera l'« ossature » des volumes réels, *internes et externes de la tour*, escaliers et galeries compris. Ce qui permettra de connaître et de localiser en chacun de ces points les contraintes existantes. Alors seulement les spécialistes, qui ont la charge d'assurer la pérennité du monument, pourront-ils définir les meilleures méthodes de consolidation de celui-ci.

A ce premier relevé s'en est ajouté un second. Celui-là est fondé sur la photogrammétrie, c'est-à-dire sur le relief donné par la vision en trois dimensions, comme celle que tous les primates – y compris l'homme – ont grâce à leurs deux yeux situés sur la face *avant de la tête. Chaque œil d'un* même primate voit la même chose, mais sous un angle légèrement différent. Ce qui suffit à donner l'appréciation du relief et des distances. L'équipe de l'IGN a *donc fait, en un millier de clichés* pris sous tous les angles possibles, le relevé photogrammétrique du monument, de l'extérieur, de l'intérieur, de la cage de l'escalier, des voûtes, des plafonds, des sols, etc.



L'axe de la tour de Pise s'écarte de 5°11'20" de la verticale. Au niveau du sol, il est à environ 5 mètres de celle-ci.

Le poids des ans

Pour réussir ces relevés, des *matériels variés ont été utilisés :* de la chambre 13 × 18 centimètres dotée d'une focale de 100 millimètres aux deux chambres plus petites couplées sur une barre. Sans oublier le camion élévateur dont le bras télescopique était capable de hisser le photographe et ses appareils à 60 mètres de hauteur pour certaines prises de vue de l'extérieur du monument.

Maintenant que l'équipe de l'IGN est revenue à Saint-Mandé, elle va « remettre de l'ordre » dans tous les documents qu'elle a rapportés de Pise. Elle va obtenir – vers l'automne prochain – un modèle statique numérique de la tour grâce à un programme informatique très sophistiqué qui mettra directement, d'après les mesures prises sur les photos, les points caractéristiques dans un réseau de triangulation numérisé précis.

A la fin de 1993, les lignes architecturales et les contours des pierres seront « restitués » et numérisés d'après le relevé photogrammétrique.

Alors seulement, le Comité international pour la préservation de la tour de Pise sera en mesure de décider de la meilleure méthode de sauvegarde du monument. Etant entendu qu'à l'inclinaison s'ajoute le poids des ans.

YVONNE REBEYROL

La mort subite sous surveillance

Près de dix mille bébés meurent chaque année en Europe de façon inexpliquée. Peut-on éviter ces drames ?

SUR le dos, sur le ventre, ou sur le côté ? La position idéale de sommeil des nourrissons alimente les querelles familiales et divise depuis des années le corps médical. Certains Etats américains, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et, mardi 9 juin, l'Allemagne, ont officiellement conseillé aux jeunes parents de ne pas coucher les bébés sur le ventre. Les mamans y perdent leur latin, retournent fébrilement les nouveau-nés dans les berceaux, tandis que pédiatres et épidémiologistes en discutent dans de nombreux colloques.

Facteur de risque parmi d'autres, la position de couchage de l'enfant est souvent évoquée pour la prévention d'un drame qui frappe quelque 10 000 petits Européens chaque année : la mort subite du nourrisson. En France, cette *« façon de mourir »*, comme la désigne avec pudeur le professeur Michel Dehan, du service de réanimation néonatale de l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart, est à l'origine d'un décès d'enfant de moins de un an sur deux, soit entre 1 500 et 2 000 bébés par an.

« Pendant très longtemps, explique-t-il, *ces morts subites ont été complètement noyées dans la mortalité infantile. Dans nos pays, où celle-ci a considérablement baissé, il est apparu qu'il y avait une sorte de taux incompressible de morts résiduelles qui se produisaient dans un contexte inattendu, souvent à domicile, souvent pendant le sommeil des bébés. On a donc essayé non seulement de les chiffrer, mais aussi de voir sur le plan épidémiologique ce que cela pouvait recouvrir et, enfin, de donner des définitions. »*

Le concept de « mort subite » s'applique en effet également aux adultes (1), et même aux animaux. *« Autant la mort subite du vieillard peut être considérée comme « normale » – elle est parfois même souhaitée*, – poursuit le professeur Dehan, *autant chez les bébés, elle est surprenante, effrayante. Ce choc émotionnel retentit non seulement sur les parents mais aussi sur les médecins. Il y a quelque chose qui nous échappe et qui devient un défi scientifique réel. »*

L'absence de symptômes

Un consensus fragile est aujourd'hui acquis sur plusieurs points. Si le « décubitus ventral » semble actuellement remis en cause, il reste néanmoins indispensable pour éviter l'étouffement à des enfants victimes de reflux gastro-œsophagiens. *« Il y a une vingtaine d'années*, rappelle le professeur Dehan, *à la suite de résultats obtenus chez des prématurés, on s'était aperçu que leur fonction respiratoire était améliorée par la position ventrale. Simultanément, on commençait à découvrir l'importance du reflux gastro-œsophagien. Ces deux éléments conjoints ont entraîné une attitude unique, une sorte de diktat : il fallait absolument coucher les bébés sur le ventre. Or, au fur et à mesure, dans les pays où l'on avait adopté cette position, on observait une recrudescence des cas de mort subite du nourrisson. »* Le couchage sur le dos ou sur le côté, qui semblait récemment encore faire l'unanimité – ainsi, par exemple, que le démontrait une étude parue dans *le New England Journal of Medicine* (du 27 juin 1991), – fait toujours l'objet d'une controverse. Les participants au récent congrès de Lübeck (2) n'ont pas réussi à arrêter une position commune.

Deuxième pierre à l'édifice : *« On a compris que la mort subite du nourrisson n'était pas due à une maladie*, ajoute le professeur Dehan. *Cela a été très important, car pendant des décennies on a cru que c'était une sorte de fatalité héréditaire. »* Selon des études statistiques récentes, le facteur « hérédité » serait en cause dans à peine 2 % des cas. *« On ne meurt que d'une chose, l'arrêt cardio-respiratoire. Et il y a toujours un facteur déclenchant. »* Des paramètres objectifs interviennent. L'hiver notamment, pendant lequel la courbe des décès forme un pic (3). Une simple infection virale peut être fatale.

« En période hivernale, raconte le professeur Dehan, *un enfant peut attraper la grippe. On le couche sur le ventre et on le couvre bien, dans un appartement plus ou moins chauffé. Actuellement, c'est la mode des couettes. Or une infection, cela provoque de la fièvre. Il faut pouvoir la contrôler. Mais dans cette posture, l'enfant n'a plus la possibilité de se refroidir. Il suffit qu'il bouge pendant son sommeil, rampe, et glisse sa petite tête sous la couette, il se retrouve dans un environnement encore plus chaud et un peu asphyxiant. »*

Malheureux enchaînement de circonstances ? Fatalité imprévisible ? L'absence de symptômes reste une énigme. Mais certains réflexes et gestes simples peuvent assurer une meilleure sécurité aux bébés. Dans un document élaboré à Clamart et publié dans les carnets de santé que distribue le conseil général des Hauts-de-Seine, quelques principes de base sont rappelés (4). Sur la literie : *« Un lit à montants rigides », « un matelas ferme ne laissant pas d'espace libre avec les bords du lit, et sans oreiller », « un sur-pyjama plutôt qu'une couette ou des couvertures »*. A la maison : *« N'enfumez pas l'atmosphère »*. En voiture : *« Un lit-auto rigide, bien fixé et muni d'un filet »*. D'autres conseils figurent sur la liste.

Ces précautions « familiales » existent, même si, comme le souligne le professeur Dehan, *« tout nourrisson est* a priori *à risques, un jour ou l'autre, de faire un accident mortel. »* Face à l'aléatoire, un énorme travail préventif est effectué par les équipes médicales. Et là commence la confusion... En France, les centres de références sur la prévention des morts subites, mis en place dans les CHU par une circulaire de mars 1986, ont leur propre expérience et, partant, une conviction particulière.

Contre une débauche technologique

L'un des débats qui agitent régulièrement les réunions d'experts porte sur l'opportunité ou non du « monitoring », cette technique qui consiste à mettre l'enfant « sur écoutes ». En cas d'apnée respira*toire ou d'anomalie cardiaque*, une alarme se déclenche automatiquement. Les centres de références sont chargés depuis 1986 de la gestion de ces moniteurs, confiée jusqu'alors aux associations de parents (5). Environ six cents appareils sont en service à travers l'Hexagone, et, dans certains départements, les enfants sont équipés chez eux.

En Normandie, le monitoring est presque devenu une tradition. L'association Naître et Vivre, créée en 1979, a légué de grosses machines pas très sophistiquées au CHU de Rouen. *« Actuellement*, précise le professeur *Eric Mallet*, chef du service de pédiatrie à l'hôpital Charles-Nicolle de Rouen, *elles ont la taille d'un paquet de cigarettes ! » « A priori*, concède-t-il, *c'est une des seules parades que nous ayons dans ce domaine, même si elle est discutable. »* Les petits enfants victimes de malaises *« graves et inexpliqués »* sont placés sous monitoring à l'hôpital, mais le professeur Mallet a décidé, *« de façon prospective, d'appareiller tous les malaises à domicile. »* Les appareillages des frères ou sœurs de bébés morts subitement se pratiquent également, mais, la plupart du temps, il s'agit surtout de rassurer les parents.

Opposé à cette débauche technologique, le professeur Dehan dénonce *« le dérapage du marché des moniteurs. »* Appareiller une fratrie, selon lui, *« c'est faire porter le poids de l'angoisse des adultes, parents et médecins, au tout-petit »*. Le professeur Mallet en sait pourtant quelque chose : en mai dernier, il a fait interpeller le fabricant du Baby-Contact, un détecteur grand public vendu 2 500 F par correspondance.

Le système, non homologué, semble avoir créé la panique chez les premiers utilisateurs qui, devant les déclenchements intempestifs de l'alarme, sont venus signaler de nombreuses apnées respiratoires de nouveau-nés. Son inventeur a été inculpé d'escroquerie et tentative d'escroquerie mais remis en liberté sous contrôle judiciaire. L'affaire est en cours d'instruction. Quelle que soit son issue, elle est révélatrice de la profonde angoisse qui tenaille souvent les jeunes parents.

Après le drame, *« nous tentons de leur fournir une aide*, explique le professeur Dehan, *pour qu'ils entament leur travail de deuil et essayent de refouler leur sentiment de culpabilité, qui est terrible... »* Au bout d'un certain temps, la question surgit, inespérée : *« Est-ce que je peux avoir à nouveau un bébé ? »*

LAURENCE FOLLÉA

(1) La question a été largement évoquée lors du *Cardiostim 92, organisé au* palais des congrès Acropolis de Nice, du 17 au 20 juin.

(2) Le deuxième congrès de la European Society for the Study and Prevention of Infant Death (ESPID) a eu lieu à Lübeck, en Allemagne, du 10 au 13 juin. Le premier congrès, qui marquait la naissance de l'ESPID, association européenne, avait été organisé à Rouen, du 5 au 7 juin 1991.

(3) Le caractère saisonnier du syndrome de mort subite du nourrisson apparaissait bien dans un article publié dans le *Journal of the American Medical Association (JAMA)* du 15 avril 1991 (Edition française).

(4) Des initiatives du même type sont lancées par plusieurs autres hôpitaux en France.

(5) Naître et Vivre, Fédération nationale des associations pour l'étude et la prévention de la mort subite inexpliquée du nourrisson, 71, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris ; tél. : 16 (1) 46-33-02-60.



La molécule casse-tête

Le Sumatriptan semble être à l'origine d'effets secondaires potentiellement dangereux

Le Sumatriptan sera-t-il un jour commercialisé en France? Si oui, dans quel délai, à quel prix et sous quelles conditions? Ce nouvel antimigraineux, molécule-phare de la firme Glaxo (10 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel prévu d'ici à l'an 2000) est aujourd'hui commercialisé dans dix-huit pays. Toutefois, le prix international imposé par la maison-mère (90 francs le comprimé, 170 francs l'injection) soulève la controverse sur le rapport coût-efficacité de cette molécule. S'ajoute désormais la question de son innocuité.

Le Sumatriptan peut agir de manière spécifique sur certains récepteurs vasculaires présents au niveau du crâne (*le Monde* daté 30 septembre-1er octobre 1990 et du 10 juillet 1991). Cette propriété explique son action dans la disparition des phénomènes douloureux qui caractérisent la crise de migraine. Selon le fabricant, l'efficacité de cette molécule atteindrait 60 % à 80 %.

Les récentes observations épidémiologiques négatives en provenance de Grande-Bretagne ont d'abord été publiées dans le *British Medical Journal* (1). Il s'agissait notamment du cas d'un homme de quarante-sept ans, grand fumeur, chez lequel les injections sous-cutanées de Sumatriptan déclenchaient d'importantes douleurs thoraciques. Celles-ci avaient pour origine des spasmes des artères coronaires induits par le médicament antimigraineux.

15 000 prescriptions mensuelles

Au total, le Comittee on Safety of Medicines a recensé trente-quatre cas de douleur ou d'oppression thoracique associés à l'administration de Sumatriptan par voie sous-cutanée. La moyenne d'âge des personnes concernées était de quarante-quatre ans et, parmi elles, trente-deux étaient des femmes, ce qui reflète largement la distribution par âge et par sexe des utilisateurs de cette molécule. Dans certains cas, il a été rapporté que la douleur thoracique était d'intensité sévère, souvent associée à d'autres symptômes comme des troubles sensitifs, des nausées, des évanouissements, des bouffées de chaleur ou des sensations de fatigue. Toutefois, le comité précise que, pour ces trente-quatre cas, il n'a pas été possible d'établir de manière certaine que ces douleurs thoraciques étaient bien d'origine cardiaque.

La firme Glaxo, qui reconnaît avoir reçu quelques observations similaires d'autres pays où la molécule est commercialisée, rappelle que certaines affections cardiaques (cardiopathies ischémiques et syndrome de Prinzmetal) sont des contre-indications à l'usage du Sumatriptan. En Grande-Bretagne, où cette molécule a été introduite sur le marché en septembre 1991, on compte déjà 15 000 prescriptions mensuelles. Selon le *Financial Times*, les informations sur les effets secondaires ont légèrement fait chuter l'action Glaxo.

En France, ces mêmes informations sont analysées avec le plus grand intérêt par les pouvoirs publics. Le rapport demandé le 16 mars à Mme Catherine Labrusse, professeur de droit, ancien membre du comité national d'éthique, et à M. François-Claude Hugues, professeur de thérapeutique (hôpital Laënnec, Paris), devrait être remis à M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration, d'ici à la fin du mois. Il semble aujourd'hui que le rapport outre le «tapage médiatique» qu'aurait organisé la firme Glaxo concernera les effets secondaires de cette molécule ainsi que son efficacité comparée.

JEAN-YVES NAU

(1) Coronary Vasospasm Induced by Subcutaneous Sumatriptan (*British Medical Journal* daté du 30 mai 1992).

Tourbillons australs

Des études ont été menées sur maquette à Météo-France de Toulouse pour connaître les éventuelles difficultés que pourrait rencontrer le trafic aérien en Terre-Adélie

Dans un grand bâtiment très ensoleillé du Centre national de recherches météorologiques de Météo-France à Toulouse, quatre personnes se livrent à un travail extraordinairement minutieux : reporter au papier carbone une courbe de niveau avec tous ses tours et détours sur une feuille de liège, recommencer sur d'autres feuilles autant de fois qu'il y a de courbes de niveau, découper chaque feuille de liège en suivant tous les méandres des courbes de niveau, coller – dans le bon ordre – les feuilles l'une sur l'autre, mettre la maquette au 1:20 000 ainsi obtenue des îles polynésiennes de Tahiti et Mooréa dans la veine hydraulique de Toulouse (*le Monde* du 13 septembre 1989) et simuler le comportement du vent sous le vent de Tahiti, c'est à dire sur Faaa, l'aéroport international de Papeete et dans le bras de mer situé entre Tahiti et Mooréa.

Certes, le relief de la côte de Terre-Adélie (en Antarctique) est moins tourmenté que celui de Tahiti et de Mooréa. Certes, le trafic aérien annuel de Terre-Adélie sera inférieur à la cinquantaine de «mouvements» (atterrissages et décollages), et encore seulement pendant les quelque six mois où la piste sera «ouverte», alors que celui de Faaa en compte plus de soixante-dix mille. Mais la maquette de l'archipel de Pointe-Géologie – où est installée depuis 1952-1953 la base française Dumont-d'Urville et où la piste d'atterrissage est en cours d'achèvement – a demandé le même soin.

La Terre-Adélie est à 2 700 kilomètres de l'Australie, la terre la plus proche, d'où partiront les avions gros porteurs qui desserviront la base française. Il n'y a pas d'aéroport de dégagement et il faudra absolument que les turbulences des vents ainsi que la durée probable de ces phénomènes soient connues une demi-heure avant l'arrivée, de façon que l'avion venant d'Australie ne consomme pas son carburant en tournant au-dessus de la Terre-Adélie et puisse revenir en Australie (sans s'être posé près de la base française).


MÉTÉO-FRANCE
La maquette de l'archipel de Pointe-Géologie et de la piste

La piste a été construite à la fois sur la terre ferme et sur l'eau. Les îles Cuvier, du Lion, les deux Buffon et quelques îlots ont été arasés et remodelés. Les étroits bras de mer séparant toutes ces îles ont été comblés. Le relief des quelques autres îles et de la bordure du continent est connu et permanent : on a donc pu y relever les directions et les turbulences des vents. Mais il y a de gros reliefs temporaires : les icebergs, parfois fort grands, qui se détachent du glacier tout proche de l'Astrolabe et dérivent dans les quelques chenaux profonds que leurs prédécesseurs ont creusés dans les fonds marins voisins de la côte. Il fallait donc connaître les effets de ces icebergs sur l'écoulement des vents.

Sous le vent des gros icebergs

Sur la maquette au 1:1 000 de l'archipel de Pointe-Géologie ont été ajoutés différents «beaux» icebergs. On sait ainsi que de gros icebergs créent, dans l'écoulement de l'air sous le vent (c'est-à-dire après le passage du vent sur l'obstacle), un sillage dont les effets se font sentir sur une longueur et sur une hauteur égales, respectivement, à dix fois et deux fois la hauteur de l'iceberg. Et cela quelles que soient la forme et la taille du «glaçon». On a aussi «vu» que les grandes turbulences créées sous le vent des obstacles se cassent en progressant vers l'aval et se transforment en tourbillons de plus en plus petits.

La veine hydraulique est longue de 30 mètres, large de 3 mètres et profonde de 1 mètre. Les 90 mètres cubes d'eau douce qu'elle contient y ont circulé, pour l'étude des effets potentiellement dangereux des vents de Terre-Adélie, à une vitesse maximum de 40 centimètres par seconde, ce qui correspond à des vents réels de 72 kilomètres par heure.

Les écoulements y sont concrétisés par de minuscules billes de résine – les unes de 2 millimètres de diamètre, les autres de 1 micron – qui sont en équilibre dans l'eau. Ces billes sont injectées par pincées à l'endroit voulu, grâce à une trémie et à une pipette. Elles sont éclairées – et donc visibles – grâce à deux rayons laser argon à lumière continue qui sont acheminés par fibres optiques. En outre, les interférences créées par le croisement des rayons laser permettent de mesurer ponctuellement et avec précision la vitesse des mouvements des billes.

Bien entendu, la maquette a été essayée avec différentes directions de vent. Ont aussi été faits des calculs sur le pourcentage d'une durée de temps déterminée qui sera occupé par des rafales, autrement dit par de brusques accélérations ou décélérations du vent. Les études ont pris en compte une longueur située à 500 mètres avant le début de la piste. On a ainsi constaté que les vents soufflant de l'est-sud-est et du sud-est (et avec une moindre importance ceux du sud-sud-est) risquent d'avoir, sous le vent des îles des Pétrels et Claude-Bernard, des effets de turbulence en bout de piste auxquels seraient sensibles les petits avions qui assureront les liaisons entre la côte et l'intérieur du continent antarctique. En revanche, les gros porteurs intercontinentaux seront pratiquement indifférents à ces turbulences.

On sait maintenant que, compte tenu de la faible profondeur de la mer, les gros icebergs, qui seraient susceptibles de créer des turbulences de l'air gênantes pour le trafic aérien, ne peuvent arriver assez près de la piste pour perturber les atterrissages ou les décollages des avions de desserte de la Terre-Adélie.

Les études menées dans la veine hydraulique de Toulouse sous la direction de Michel Perrier ne se sont intéressées qu'aux vents soufflant au maximum à 90 kilomètres par heure. Elles n'ont donc pas concerné les vents catabatiques qui peuvent souffler à plus de 140 kilomètres par heure. Ces vents sont faits d'air froid lourd dévalant les pentes du continent antarctique. De toute façon, aucun mouvement aérien ne sera autorisé pendant les situations de vents catabatiques. Or ces vents se déclenchent parfois avec un très court «préavis» et peuvent persister pendant plusieurs jours. Des études sont en cours en Antarctique pour arriver, informatique aidant, à prévoir trente minutes à l'avance le déclenchement de ces vents catabatiques.

Y. R.

POINT DE VUE

La trisomie 21 est toujours là

par le professeur André Boué

Mis au point dès 1970, le diagnostic prénatal des anomalies chromosomiques fœtales, trisomie 21 en particulier, a bénéficié du soutien financier de la Caisse nationale de l'assurance-maladie, d'abord pour un programme d'évaluation de 1974 à 1977, puis, depuis 1978, pour un programme d'application avec le relais de l'Association française pour le dépistage et la prévention des handicaps de l'enfant.

En 1980, les indications ont été précisées dans une convention (au premier plan les grossesses chez les femmes de trente-huit ans et plus) et, en 1988, s'ajoutent d'autres indications, les découvertes à l'échographie d'une anomalie du fœtus. Ce sont ces mêmes indications qui bénéficient depuis novembre 1991 d'une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

L'analyse des diagnostics réalisés de 1980 à 1990 dans le cadre de cette convention nationale montre que le nombre annuel de diagnostics a décuplé (2 500 à 25 000). Pour l'ensemble de la France et pour chacune des années 1989 et 1990, 800 fœtus porteurs d'anomalies chromosomiques ont été diagnostiqués, dont 400 trisomies 21.

Mais, dans le même temps, le nombre des grossesses chez les femmes de trente-huit ans et plus doublait (15 000 en 1980 plus de 31 000 en 1990). L'effort pour accroître le nombre des diagnostics qui avait pour objectif de couvrir une proportion importante de femmes de trente-huit ans et plus n'a pas atteint son but car, en 1990, ce sont seulement 58 % de ces femmes qui ont eu un diagnostic prénatal. Il faut noter que les pays voisins n'ont pas fait mieux. Si certains ont des résultats plus favorables, comme dans quelques régions françaises, pour l'ensemble des grands pays, les taux de couverture du diagnostic prénatal chez les femmes âgées sont comparables.

Plus préoccupant est le fait que, pendant la même période, le nombre des naissances avec un enfant porteur d'une anomalie chromosomique restait stable ou même augmentait légèrement. Une observation identique est faite dans le Royaume-Uni.

L'analyse du régistre des malformations congénitales de Paris de 1981 à 1989, réalisé par l'unité 149 de l'INSERM, illustre cette évolution : le nombre de naissances de trisomie 21 est resté stable de 1980 à 1990 (40 à 50 par an), mais pendant la même période, le nombre de trisomies 21 décelées *in utero* est passé de 10 (1981-1982) à 50 à 60 (1989-1990). Sans les diagnostics prénatals le nombre de naissances de trisomie 21 aurait doublé.

Comment améliorer la prévention ?

Que s'est-il passé ? La cause essentielle est l'augmentation importante de l'âge maternel. A Paris, en 1980, 40 % des grossesses survenaient chez des femmes de plus de trente ans, en 1990 c'est environ 50 %. En 1980, les femmes enceintes de trente-huit ans et plus représentaient 3 %, en 1990 6 %. Cette modification des comportements surtout sensible à partir de 1985 fait qu'un plus grand nombre de grossesses se situent dans la période où le risque de trisomie 21 augmente.

Que proposer pour améliorer la prévention ?

On doit d'abord augmenter le nombre de femmes ayant un diagnostic prénatal dans le cadre des indications actuelles (femmes de trente-huit ans et plus et signes d'appel échographiques). L'inscription du caryotype fœtal à la nomenclature des actes de biologie devait favoriser cet accroissement de l'activité. Il faut surtout diffuser l'information auprès des patientes et des médecins.

L'extension de l'échographie et les progrès de sa qualité devraient accroître son efficacité. Il y a des discussions et des divergences sur la valeur de petits signes échographiques évocateurs de trisomie 21. L'échographie est subjective et dépendante de l'opérateur. Celui-ci redoute le reproche d'être passé à côté d'un risque d'anomalies. Des progrès devraient être réalisés, mais il est difficile de baser un dépistage sur ce seul examen.

Depuis plusieurs années, nombreux sont ceux qui demandent que la limite d'âge pour indication de diagnostic soit abaissée à trente-cinq ans, arguant que c'est la situation dans d'autres pays (alors que c'est seulement un petit nombre de femmes qui bénéficient de ces diagnostics et, en général, moyennant finances). En France, le nombre des grossesses chez ces femmes de trente-cinq à trente-sept ans est d'environ 45 000 et devrait augmenter. Ce serait donc un programme difficilement réalisable, car il faudrait tripler les capacités des laboratoires.

Devant cette situation, que pourraient apporter les marqueurs sérologiques maternels ? Une hormone placentaire, l'hormone gonadotrophine chorionique (HCG), a deux fois sur trois des valeurs très élevées dans le sang maternel lorsque le fœtus est porteur d'une trisomie 21. Des études prospectives sur 100 000 grossesses (dont 25 000 en France) ont confirmé le caractère discriminant de l'HCG combiné à l'âge maternel. Dans le groupe des femmes de trente à trente-sept ans, 70 % des fœtus avec trisomie 21 ont pu être diagnostiqués par une amniocentèse décidée à la suite de l'examen sanguin maternel.

«Une pratique sauvage des dépistages et diagnostics»

Mettre en place, dès maintenant, chez les femmes de trente-cinq à trente-sept ans, un dépistage des grossesses à risque accru de trisomie 21 par dosage de l'HCG dans le sang maternel est réalisable et il permettrait l'analyse des conditions de son application avant d'envisager son extension aux femmes de trente à trente-quatre ans.

Les questions qui se posent sont nombreuses :

– La qualité du dosage, les critères de sélection des grossesses à risque et la détermination de l'âge de la grossesse au moment de la prise de sang, donnée essentielle puisque les valeurs normales varient d'une semaine à l'autre au cours de la grossesse. Faut-il en faire un acte réservé à certains laboratoires pour améliorer la fiabilité ?

– La coordination entre les marqueurs biochimiques et l'échographie, les deux pouvant se compléter.

– Les informations données aux femmes. Certains pays (Royaume-Uni) ont organisé depuis plusieurs années un dépistage des grossesses à risque de spina bifida par le dosage de l'alpha fœto protéine (AFP) dans le sang maternel, il a suffi alors d'inclure le dosage d'HCG pour évaluer le risque accru de trisomie 21.

En France, la faible incidence du spina bifida n'a pas justifié un tel dépistage. Les femmes (et les médecins) ne sont pas familières avec une évaluation probabiliste d'un risque de malformations. Les femmes enceintes sélectionnées dans le groupe avec des valeurs élevées confondent risque accru (de 1 % à 2 %) et diagnostic de trisomie 21. Il en résulte une inquiétude intolérable déclenchée par un acte médical et par l'annonce souvent sans explication d'un risque. Un gros effort d'information et de conseil doit être mis en place.

– Enfin la mesure des effets pervers : l'annonce d'un risque accru conduit à un deuxième examen, qui apportera un diagnostic de certitude, cariotype normal ou anomalie, mais qui demande un acte invasif, l'amniocentèse, non dénuée de risque. Les femmes dans le groupe «sans risque accru» ont encore un risque faible mais bien réel. Dans ce cas, la naissance d'un enfant avec anomalie chromosomique représentera un échec douloureux des actes médicaux.

Il convient de prendre conscience de l'augmentation de la fréquence des anomalies chromosomiques liées à l'augmentation de l'âge des mères. Il faut rappeler qu'il est préférable de ne pas trop attendre pour avoir des enfants.

Nous devons prendre conscience que les flottements dans les décisions d'une politique de prévention conduisent, déjà, à une pratique sauvage des dépistages et des diagnostics prénatals et à l'intrusion d'un marché américain hors de tout contrôle. Tout cela se fait aux dépens, psychologiques et financiers, des femmes enceintes.

▶ Le professeur André Boué est directeur de l'unité de génétique et pathologie fœtale de l'INSERM.

BIBLIOGRAPHIE

«Les Ephémères» de Jean-Loup Salzmann

Quelle médecine demain ?

par Noëlle Lenoir

Pure bioéthique-fiction : l'action se passe, dans les années 2050, principalement à New-Paris. Hiroshima est alors le siège du gouvernement fédéral d'un Etat innommé, qui pourrait bien être la planète Terre. A une heure de grande écoute, est diffusée une expérience médicale ayant prétendument entraîné la mort d'un enfant (1).

En vérité, il s'agissait non d'un enfant mais d'un éphémère, un produit de fabrication génétique. Malgré sa ressemblance avec un embryon ou un fœtus, ce n'est pas un être humain. Sa fonction est seulement de servir de modèle humain, pour aider à prévoir les anomalies génétiques dont sont porteurs les individus à la naissance. Empruntant à la fois au roman policier, au roman d'aventure, au roman d'amour et au conte philosophique, Jean-Loup Salzmann rappelle, au travers de cette interrogation scientifique, les questions que suscitent dans la société d'aujourd'hui l'observation et l'utilisation des embryons humains. Mais surtout, l'auteur met l'accent sur un défi majeur de la médecine moderne : la médecine de prédiction.

Quelle est donc cette médecine qui, non contente de poser un diagnostic sur les maladies acquises, est en mesure de révéler, et ce dès le stade embryonnaire, les prédispositions génétiques des individus, c'est-à-dire les risques que chacun a de contracter telle ou telle maladie au cours de son existence? Quelle est donc cette médecine qui, au moyen de techniques comme l'amniocentèse ou encore l'analyse de tissus du fœtus, de sang fœtal, voire de sang maternel, tend à évaluer les atouts et les faiblesses biologiques de chaque homme et de chaque femme, comme on teste la qualité d'un produit?

Ces nouvelles techniques médicales provoqueront à n'en pas douter un véritable bouleversement dans les relations entre l'homme et la médecine, de même que dans les rapports que l'homme entretient avec son corps, ou plus précisément dans la manière que chacun a d'aborder le problème de sa santé.

Toutefois, l'ambition de l'auteur ne se limite pas à attirer l'attention sur les innovations médicales les plus problématiques ou les plus prometteuses. Elle est plus vaste, car son dessein est de faire prendre conscience des véritables enjeux des débats actuels sur l'idée de progrès, d'un point de vue politique et éthique. A une époque où l'écologie s'érige en credo politique, où le progrès, comme source en soi de bienfaits, est discuté, voire contesté, au moment où l'homme, grâce à la génétique, est en mesure de transformer sa propre espèce, il est urgent de prendre la mesure des risques réels attachés aux avancées scientifiques et technologiques.

Aux questions que l'on se pose, l'auteur apporte l'unique réponse valable : seule la démocratie, qui passe par la transparence et une information honnête et vraie du public, peut sauver des tentations destructrices. L'épilogue de l'ouvrage illustre ce message.

«Tout pouvoir sans contrôle rend fou», rappelle Jean-Loup Salzmann, en citant Alain dans *Minerve*. C'est bien en effet de cela qu'il s'agit. Le respect de la dignité humaine, qui est le fondement de la démocratie, exige un contrôle du pouvoir et donc la maîtrise du progrès. Et nous voici renvoyés au débat sur l'éthique, comme moyen de garantir le respect de l'homme. Comme le précise Jean-Loup Salzmann, *«seule la réflexion éthique et l'autocontrôle des chercheurs biomédicaux permettront de tenir la «bête immonde» au respect»*.

Voilà un livre à lire sans retard, non seulement pour se divertir, mais aussi et surtout pour mieux comprendre, alors que doivent s'ouvrir au Parlement les discussions sur les projets de loi relatifs à la bioéthique, les enjeux de société que celle-ci représente, pour nous et pour les générations futures.

(1) *Les Ephémères*, de Jean-Loup Salzmann, avec la collaboration de Martine Castello. Editions Robert Laffont. 248 pages, 100 francs.

▶ Mme Noëlle Lenoir est membre du Conseil constitutionnel. Elle est également l'auteur du rapport «Aux frontières de la vie : pour une démarche française en matière d'éthique biomédicale».

SCIENCES • MEDECINE

Le silence d'« Octobre-rouge »

Décrite il y a une trentaine d'années, la propulsion magnéto-hydrodynamique vient de connaître sa première application grâce au développement des supraconducteurs

« OCTOBRE-ROUGE ». Vous vous souvenez ? Ce sous-marin soviétique, né de l'imagination de l'auteur de romans d'espionnage Tom Clancy, et capable de filer ses 50 nœuds dans le plus grand silence grâce à un système de propulsion sans hélice. Aujourd'hui la réalité se rapproche de la fiction.

Dans la baie de Kobe, les Japonais de Mitsubishi Heavy Industries ont en effet réussi, mardi 16 juin, à faire naviguer une vedette, longue d'une trentaine de mètres, *Yamato-1*, grâce à un système révolutionnaire de propulsion magnéto-hydrodynamique. L'engin, d'une masse de 185 tonnes, a évolué, selon son constructeur, pendant une trentaine de minutes à la vitesse de quelque 6 nœuds (environ 11 km/h), mû par la seule force d'un courant d'eau produit par ce système.

L'idée d'un tel système ne date pas d'aujourd'hui. « *Le premier brevet sur la propulsion MHD en milieu marin date de 1961*, rappelle Jean-Paul Thibault, chercheur au Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels de Grenoble (1). *Il fut pris par l'Américain Rice. Puis, en 1962, un premier rapport sur le sujet fut rédigé par un autre Américain, du nom de Phillips, et un autre, signé de Way, publié en 1964.* » Mais, comme souvent en science, la théorie était trop en avance sur son temps.

Faute donc de disposer à cette époque de bobines capables de produire de puissants champs magnétiques, la propulsion MHD sombra dans les oubliettes de l'histoire. Et ce jusqu'à la fin des années 70 où les études purent reprendre en raison des formidables progrès accomplis dans le domaine des supraconducteurs, ces matériaux capables de supporter sans chauffer de grandes densités de courant électrique lorsqu'ils sont refroidis à très basse *température.*

Les vertus conductrices de l'eau de mer

Pour bien comprendre la propulsion MHD, il faut remonter à un phénomène décrit voici plus d'un siècle. Cette découverte stipule que tout conducteur auquel on applique un champ électrique et que l'on plonge dans un champ magnétique perpendiculaire au premier subit alors une force, dite de Laplace-Lorentz, dont la direction est perpendiculaire à la fois au champ électrique et au champ magnétique. Tous les lycéens ont « sué » sur des problèmes de physique relatifs à ce principe plus connu sous le nom de « règle des trois doigts » (champ, courant, force).

Le plus souvent, le conducteur électrique utilisé est un fil de cuivre. Mais il peut être aussi un métal liquide, comme le sodium fondu ou le mercure, ou un liquide conducteur, comme l'eau de mer. On peut alors imaginer sans peine un bateau équipé d'un dispositif permettant d'appliquer à la fois un champ électrique et un champ magnétique importants à un certain volume d'eau de mer. L'eau subira alors la force de Laplace-Lorentz et sera chassée vers l'arrière faisant ainsi avancer le navire comme le serait celle expulsée par la pompe à eau d'un scooter des mers.

Jusqu'à la fin des années 70 les scientifiques et les industriels furent dans l'incapacité de fabriquer les bobines nécessaires à la production des importants champs magnétiques réclamés par la MHD. Sans elles, le procédé n'a que peu d'intérêt. « *Avec des champs de 2 teslas, les performances seront médiocres,* précise Jean-Paul Thibault, *alors qu'avec 10 teslas, elles deviennent très satisfaisantes (2).* »

Seul le recours à la supraconduction permet d'atteindre de telles valeurs, comme l'ont montré nombre de dispositifs spectaculaires montés sur des accélérateurs de particules élémentaires ou sur des réacteurs à fusion thermonucléaire. Et cela grâce à la maîtrise de la fabrication industrielle de fils en niobium-titane qui deviennent supraconducteurs lorsqu'ils sont plongés dans l'hélium liquide, soit à une température proche du zéro absolu (– 273°).

Conduction ou induction

Ces matériaux étant désormais disponibles, les chercheurs ont donc pu se lancer à nouveau dans l'étude de la propulsion MHD qui, outre les civils, intéresse au plus haut point les militaires pour leurs sous-marins en raison de sa grande discrétion de fonctionnement. Deux voies sont actuellement prospectées. *Celle de la propulsion par* conduction faisant appel à des courants continus et à des électrodes pour créer le champ électrique et celle, plus difficile à industrialiser semble-t-il, de l'induction qui s'appuie sur des travaux menés par Faraday au dix-neuvième siècle sur les courants induits et pour laquelle sont utilisés des courants alternatifs.

Outre cette alternative de MHD par conduction ou induction, s'offre la possibilité de créer les champs électrique et magnétique nécessaires à la propulsion soit sur la coque du navire, soit au contraire sur une sorte de canal d'eau un peu analogue à une tuyère de turbo-réacteur, technique qui présenterait d'excellents rendements. Ainsi, le mariage de ces différentes techniques permettrait donc d'envisager quatre types de propulseurs possibles (3). Tout un programme qui stimule l'imagination des chercheurs. D'ailleurs, les projets ne manquent pas, qui vont du brise-glace au cargo sous-marin en passant bien sûr par les sous-marins nucléaires des militaires.

Une seule réalisation capable de transporter des personnes a cependant vu le jour et fonctionné pendant quelques dizaines de minutes. Celle des Japonais de Mitsubishi dont la vedette faisait appel à la MHD par conduction avec écoulement dans un canal. Certes, *Yamato-1*, qui était propulsée par deux générateurs de 8 000 newtons chacun, a fendu les flots à une allure de sénateur. Pas plus de 6 nœuds.

Qu'importe. L'objectif n'était pas de battre des records mais tout simplement de prouver, pour les Japonais, la validité du principe et de démontrer qu'ils étaient capables de mener à bien un tel projet. De plus, la physique elle-même s'opposait à ce que la vedette japonaise file comme le vent dans la mesure où les calculs montrent bien que les *grandes vitesses et les très grandes* vitesses ne peuvent être obtenues qu'avec de grands bâtiments. Pour les rubans bleus, il faudra donc attendre que s'affinent les recherches menées dans la plupart des grands pays industrialisés.

D'abord aux Etats-Unis, qui, s'ils n'ont pas de navire de démonstration, sont sans doute les plus avancés, les plus innovants, dans ce domaine grâce aux travaux qu'ils mènent notamment au Naval Underwater System Center de Newport et au Laboratoire d'Argonne. Au Japon, ensuite, qui ne va pas en rester là et qui, comme les autres, usera de ses formidables capacités technologiques dans le domaine des supraconducteurs basse et haute température pour développer des bobines capables d'engendrer demain des champs magnétiques de 15 à 20 teslas.

En France, aussi, où la recherche s'organise, comme en *témoigne* le programme que la société Jeumont-Schneider Industrie et le Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels de Grenoble tentent actuellement de mettre sur pied en collaboration avec quatre laboratoires de l'INP de Grenoble associés au CNRS. Dans l'ex-Union soviétique enfin, où diverses recherches ont été menées qui ont pu laisser croire que d'importantes percées avaient été faites lorsque fut photographié un sous-marin soviétique équipé d'un curieux appendice. « *Mais il n'en est rien,* commente un spécialiste. *Une telle percée est peu probable. Le dispositif était trop petit pour que ce soit une unité de propulsion complète.* »

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Unité de recherche associée au CNRS.

(2) Un tesla vaut environ 10 000 gauss. A titre de comparaison, le champ magnétique terrestre est de 0,5 gauss. Au cours des cinq dernières années, des champs de plus de 30 teslas ont été obtenus par des chercheurs du CNRS à Grenoble et d'autres de plus de 60 teslas, pendant une fraction de seconde, par des chercheurs du CNRS à Toulouse.

(3) Lire le dossier de *Sciences et vie* (avril 1991).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

La Vierge oubliée retrouvée

POITIERS

de notre correspondant

Elle dormait, méconnue ou oubliée, dans une chapelle latérale de l'église Saint-Jean de Châtellerault. Elle : une statue de la Vierge à l'Enfant faite dans un marbre blanc par le sculpteur Germain Pilon (vers 1537-1590). C'est un jeune chercheur du CNRS, Guy-Michel Leproux, membre de la Commission du Vieux Paris, qui l'a identifiée, on pourrait dire « ressuscitée », grâce à un document venant du minutier central des notaires de Paris déposé aux Archives nationales.

Ce chef-d'œuvre a eu une vie mouvemementée. Donnée par un particulier au couvent des minimes de Châtellerault, la statue fut endommagée par les huguenots lors des guerres de Religion ; elle a fait partie des biens du clergé dispersés pendant la Révolution. Ce n'est que bien plus tard qu'elle a été donnée à l'église Saint-Jean.

M. L.

SPORTS

FOOTBALL : le Danemark finaliste surprise de l'Euro 92

Jouer est un plaisir

En battant les Pays-Bas – 2-2 après prolongation et 5 tirs aux buts à 4, – le Danemark a obtenu, lundi 22 juin à Göteborg, une qualification surprise pour la finale du championnat d'Europe des nations. Les buts de cette demi-finale à suspense ont été inscrits par Dennis Bergkamp et Frank Rijkaard pour les Pays-Bas, et par Henrik Larsen, auteur d'un doublé, pour le Danemark. Les Danois, invités de dernière minute pour remplacer la Yougoslavie, rencontreront l'Allemagne en finale, vendredi 26 juin à Göteborg.

GÖTEBORG

de notre envoyé spécial

Les vedettes orange devisaient debout, à nouveau fièrement campées sur leurs jambes de favoris. A quelques mètres, les Danois gisaient sur la pelouse. Quelques-uns réclamaient le réconfort d'un *massage, les autres cherchaient* simplement au ras du gazon l'ultime souffle qui ferait survivre leur folie. A les voir en si piteux état, à l'orée des prolongations, le stade chuchotait que la plaisanterie allait finir par tourner à l'aigre. Puisque les Danois ne se décidaient pas à respecter l'importance des grands d'Europe, puisqu'ils ne s'inclinaient pas devant la force des palmarès, ils devraient se plier à la plus impérieuse des lois : celle que *dicte la fatigue.*

Déjà, la logique, violentée pendant quatre-vingt minutes, avait commencé à se rebiffer. D'un coup de pied aussi tardif que rabat-joie, Frank Rijkaard avait entamé le *délire rouge et blanc, ces* cavalcades au culot, ces dribbles à l'enthousiasme. Le tableau d'affichage reflétait une de ces égalités chanceuses que les caïds du football gaspillent rarement. Rinus Michels, le général à la triste mine qui commande aux troupes bataves, s'en était persuadé : « *Ce n'était plus qu'une question de temps* ». Trente minutes suffiraient largement à châtier l'impudence de ces manants, qui s'invitent par surprise à la table des grands et prétendent repartir avec l'argenterie.

Les Danois se sont donc relevés comme des condamnés à rentrer dans le rang. Certains claudiquaient, d'autres peinaient à retrouver leur souffle. Mais tous couraient encore. Et ils ont tenu. Jusqu'à l'épreuve qui fond favoris et outsiders dans la masse des angoissés. Ces tirs aux buts que l'on dit condamnés, mais qui continuent à raturer l'épilogue des plus *belles parties. Ils ont tenu encore* jusqu'à ce que s'avance Marco Van Basten.

Dans le marché commun des footballeurs, il est la marchandise la plus luxueuse. Dans la galerie des chefs-d'œuvre hollandais, il est l'un de ceux qui attirent tous les regards. Van Basten a jonglé avec le ballon, un rien cabot, puis il a pris son élan. Trop d'élan. Ces mètres interminables ressemblaient aux longues semaines de préparation de toutes ces équipes qui prétendaient dominer la compétition. *Elles lui ont donné le temps de* mariner dans son angoisse, de mesurer le poids de la tâche à accomplir. Son tir flottant a rencontré Peter Schmeichel, un colosse surmonté d'une tête de poussin. Van Basten l'élégant, meilleur marqueur de *l'Euro 88,* repartira de Suède sans avoir inscrit un seul but, en ayant échoué dans le plus élémentaire des gestes, qu'il réussit si souvent au Milan AC.

Ultime coup de poignard pour la star orange, c'est son exacte antithèse qui a achevé le mastodonte néerlandais. Un obscur milieu de terrain à moustache, amateur du club de Bröndby, nommé Kim Christophte. Dans une équipe déjà atypique, celui-ci fait figure d'original. Il ne porte jamais de montre, pour échapper aux contingences matérielles. Il refuse pratiquement tous les entretiens télévisés par crainte de s'imposer chez les gens, *par peur de la célébrité. Lui n'a* pas pris d'élan. Comme ses équipiers, il a frappé sans se torturer l'esprit en questions superflues. Et son ballon a ignoré Van Breukelen.

Son coup de pied a apporté la *touche finale au plus* beau gag des compétitions de football de ces dernières années : les Danois, invités de dernière heure, qualifiés pour les demi-finales d'extrême justesse, venaient d'attendre le dernier coup de la partie pour arracher leur place en finale.

Laudrup le miraculé

Au-delà des explications techniques, c'est peut-être l'humour de ces massacreurs d'idées préconçues, de ces briseurs de certitudes, qui leur a permis d'accéder à ce sommet que tant d'autres convoitaient. Appelés à remplacer l'équipe d'une *Yougoslavie déchirée (le Monde* du 2 juin), les Danois auront eu le tact de ne pas afficher des mines de circonstance. Ils ont préféré jouer tout simplement, en ramenant le football à ses justes dimensions : une distraction qui ne prétendrait pas éclipser les malheurs du monde. Pendant cet Euro, deux de leurs joueurs sont retournés dans leur pays voisin. L'un pour voir sa femme accoucher. L'autre, le milieu de terrain, Kim Vilfort, qui a ainsi raté le match contre la France, pour soutenir sa fille atteinte d'une grave maladie. Dans leur résidence du nord de Göteborg, aucun vigile ne filtre les entrées. Les Danois y répondent à toutes les questions sans intermédiaires ni arrière-pensées.

Sur le terrain, et en dehors, ils auront fait souffler un vent de spontanéité dans ce championnat d'Europe un peu coincé. « *Les joueurs danois ont parfaitement su tirer profit de leur statut d'outsiders,* reconnaissait après la rencontre Rinus Michels. *Ils ont joué sans pression tout au long de la compétition.* » Le vieux sélectionneur néerlandais, qui rentrera de sa dernière campagne sans ramener le deuxième titre européen dont il *rêvait, avait pourtant juré qu'on ne* lui ferait pas le coup de Malmö.

Hélas ! pour lui, lundi soir, les Danois ont sans doute encore mieux joué que contre la France. Comme les tennismen, ils ont mieux *lâché leurs coups,* en s'imposant dans la plupart de leurs duels avec leurs adversaires. Ils se sont surtout révélés, une nouvelle fois, de bons analystes des faiblesses de la cuirasse adverse. A Malmö, ils étaient vite parvenus à faire avouer ses lacunes au milieu français. A Göteborg, leurs déboulés ont rapidement révélé la faiblesse de la défense orange. Trois défenseurs semblaient tout à coup bien insuffisants, et Ronald Koeman paraissait bien lourd pour bloquer les percées de Brian Laudrup.

Car, en accédant à la finale, les Danois ne se sont pas contentés de ravaler Gullit et Van Basten au rang de footballeurs déboussolés. Ils se sont offert le luxe de mettre un peu plus en avant celui qui restera sans doute comme la vraie révélation de ce tournoi. Brian Laudrup, frère cadet de Michael, le meneur de jeu de Barcelone qui refuse désormais toute sélection, ressemble à son équipe : c'est un miraculé. Il y a six mois seulement, le milieu de terrain du Bayern de Munich se croyait perdu pour le football à la suite d'une grave blessure au genou.

Les séquelles de son opération ne lui permettent toujours pas de jouer des matches entiers. Peu lui importe : à Göteborg comme à Malmö, soixante minutes lui ont *suffi pour faire connaître* sa tête d'angelot, son jeu si élégant et ses dribbles insolubles pour un défenseur moyen. A vingt-trois ans, ce Laudrup-là vient d'emmener les joueurs danois jusqu'à une finale que les équipiers de son frère n'avaient jamais atteinte. Et Brian Laudrup vient d'offrir aux Danois, qui s'étaient résignés au deuil de cette grande formation des années 80, un cadeau qu'ils n'espéraient même pas : une des meilleures *équipes européennes.*

JÉROME FENOGLIO

TENNIS :
les championnats de Wimbledon

Jimmy Connors éliminé au premier tour

Lors de la première journée des Internationaux de Grande-Bretagne à Wimbledon, lundi 22 juin, les têtes de série, chez les messieurs comme chez les dames, se sont facilement qualifiées pour le deuxième tour, à l'exemple des deux numéros un mondiaux, l'Américain Jim Courier et la Yougoslave Monica Seles, lauréats des deux premiers tournois du Grand Chelem 1992.

Le Suédois Stefan Edberg (n° 2), les Allemands Michael Stich, tenant du titre (n° 3), et Boris Becker (n° 4), le Croate Goran Ivanisevic (n° 8) et le Tchécoslovaque Ivan Lendl (n° 10) se sont qualifiés, tandis que, battu par le Mexicain Luis Herrera (6-2, 1-6, 7-5, 6-3), Jimmy Connors a peut-être fait, lundi, ses adieux définitifs à Wimbledon. Les résultats des joueurs français sont les suivants : Black (Zim) b. Fontang (Fra) 6-2, 7-5, 6-1 ; Delaitre (Fra) b. Leach (E-U) 6-1, 7-6, 3-6, 3-6, 6-3 ; Pioline (Fra) b. Pistolesi (Ita) 6-3, 3-6, 6-3, 7-5 ; Boetsch (Fra) b. Grabb (E-U) 7-6, 7-5, 6-4 ; Gilmbert (E-U, n° 13) b. Fleurian (Fra) 6-2, 6-3, 6-2. Ceux des joueuses françaises sont les suivants : Hack (All) b. Paradis-Mangon (Fra) 6-3, 1-6, 12-10 ; Halard (Fra) b. Rajchrtova (Tch) 6-3, 6-1 ; Dechaume (Fra) b. Loosemore (GB) 6-1, 4-6, 6-4 ; Tessi (Arg) b. Testud (Fra) 4-6, 6-3, 6-4. – *(AFP.)*

□ **CYCLISME : Luc Leblanc gagne le Grand Prix du « Midi libre ».** – Le Français Luc Leblanc a gagné lundi 22 juin à Barcelone le Grand Prix du *Midi libre* cycliste à l'issue de la sixième et dernière étape, un contre-la-montre individuel.

هكذا من الإهمل

CULTURE

PATRIMOINE

Les laboratoires de l'intelligence

Quelques-uns des plus prestigieux centres culturels français signent une charte de développement commun

Ils sont quelques-uns des jalons du parcours de l'honnête homme, en divers points du territoire, ensembles architecturaux impressionnants bâtis jadis par des consciences élevées. Sans que l'on sache toujours qu'ils sont liés par une association, créée en 1972 par MM. Jacques Duhamel et Jacques Sallois, et par un pacte que M. Jack Lang, ministre d'Etat, devait décrire mardi 23 juin en présentant, lors d'une conférence de presse, la nouvelle charte des centres culturels de rencontre.

Voilà donc, rassemblés sous une appellation unique et réunis dans un projet commun, l'abbaye royale de Fontevraud, la Corderie royale de Rochefort, l'Abbaye-aux-Dames de Saintes, la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, l'abbaye de Royaumont, l'abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson, la Saline royale d'Arc-et-Senans et le château de la Verrerie du Creusot. Unis, pour le meilleur et pour... le meilleur. Il faudrait une vie pour décrire la contribution incomparable de chacun de ces bâtiments à notre patrimoine. Et chipoter en préambule le peu d'empressement que l'Etat manifeste pour achever la restauration de tel ou tel d'entre eux quand les collectivités locales, elles, font du mieux qu'elles-peuvent.

Chacun de ces huit centres a désormais une mission parfaitement claire. La cité monastique de Fontevraud, érigée en 1101, devenue Centre culturel de l'Ouest en 1975, *«s'emploie à être reconnue comme un lieu d'accueil et de création privilégié pour la musique. Un équipement hôtelier complet et de qualité en fait un exceptionnel outil de service».* La Corderie royale de Rochefort, manufacture du XVII[e] siècle, est le siège, depuis 1985, du Centre international de la mer. *«A la fois musée et centre de recherche, le Centre s'attache à l'ensemble du milieu maritime, et à toutes les formes de relations de l'homme avec la mer».*

Favoriser les passerelles

Fondée en 1407, l'Abbaye-aux-Dames connaît une vie nouvelle avec la naissance, en 1972, du Festival de musique ancienne dirigé par Philippe Herreweghe. Elle abrite donc aujourd'hui l'Institut de musique ancienne et *«favorise toutes les passerelles possibles entre la musique et les autres arts qui s'expriment sur le site : débats, expositions d'art contemporain, rencontres d'artistes et de chercheurs».*

La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, fondée par Innocent VI au XIV[e] siècle, est devenue en 1991 le Centre national des écritures du spectacle. *«Il organise des résidences, des laboratoires d'écriture, des séminaires, stages et colloques. Il est le relais de la direction du théâtre du ministère de la culture et organise pour le public les «Rencontres d'été» dans le cadre du Festival d'Avignon».* L'abbaye de Royaumont, édifiée par saint Louis en 1228, est devenue en 1937 le siège d'un foyer culturel de rencontres sous l'égide de son propriétaire, Henry Goüin. Elle est devenue la propriété de la Fondation Royaumont Goüin-Lang pour le progrès des sciences de l'homme en 1964 et a mis en œuvre depuis 1978 un projet culturel nouveau. *«Fondés sur la formation et la rencontre, la recherche et la création, et marqués par une forte ouverture internationale, quatre programmes existent à ce jour : le Centre de la voix, le Centre de poésie et de traduction, les séminaires et colloques, les visites et la promotion du patrimoine».*

Chef-d'œuvre du XVIII[e] siècle, l'abbaye des Prémontrés est devenue il y a quelques semaines le Centre européen de chorégraphie contemporaine. *«Sa vocation est d'accueillir des résidences d'artistes, des congrès, séminaires et colloques, et d'être un instrument au service des créateurs et des chercheurs,*


MARC PAYGNARD/FONDATION CLAUDE-NICOLAS LEDOUX

La Saline royale d'Arc-et-Senans, siège de la Fondation Claude-Nicolas Ledoux

comme des représentants des associations et des entreprises. La danse contemporaine en Europe est son axe artistique majeur». La Saline royale d'Arc-et-Senans, construite au XVIII[e] siècle par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux, est, depuis 1972, le siège de la fondation qui porte le nom de son bâtisseur. *«Elle mène des actions résolument contemporaines consacrées à la prospective et à l'architecture, et accueille des artistes en résidence et des chercheurs réunis en colloques. Elle organise expositions et animations dans le cadre d'un programme thématique annuel.»*

Le château de la Verrerie, jadis manufacture de cristaux de Marie-Antoinette, est, depuis 1969, propriété de la ville du Creusot qui y a installé son Musée de l'homme et de l'industrie. Devenu Centre de rencontres sur la civilisation industrielle, c'est *«un observatoire, lieu de recherche et de formation qui se consacre à l'étude des mutations des sociétés industrielles et à la valorisation de leur patrimoine sur la base des travaux et des collections de l'Ecomusée. Il accueille des chercheurs en résidence et des étudiants en stages».*

Toutes ces institutions, en cosignant la charte des centres culturels de rencontre, *«se sont fixé pour mission de réaliser la synthèse entre un grand monument ayant perdu sa fonction originelle et un projet intellectuel et artistique ambitieux qui assure son sauvetage et sa réhabilitation. Laboratoires d'expérimentation sur l'animation du patrimoine et les rapports entre patrimoine et création, ils intègrent la dimension de l'économie d'entreprise».*

Toutes disposent d'une capacité d'accueil et de services, *«tant pour les activités produites par les centres culturels que pour des séminaires et réunions organisés à la demande d'organismes extérieurs à titre onéreux».* Chacun reçoit en résidence artistes et chercheurs dans une optique originale qui situe leur champ d'intervention *«en amont du domaine de la diffusion culturelle, entre formation supérieure et appui à la création naissante».* Ils sont donc d'abord *«des lieux de travail pour les professionnels et les spécialistes, des terrains d'expérience pour la recherche et la création (...) sans que soient exclues les manifestations populaires de grande ampleur liées aux thèmes de la recherche et favorisant leur approche par de nouveaux publics (...). Afin qu'ils puissent être producteurs de leurs propres activités, ils possèdent donc les moyens techniques et financiers nécessaires. Ils doivent aussi disposer d'une très large autonomie dans le choix de leurs objectifs de travail».*

Mais, *«puisqu'ils s'emploient à concrétiser l'idée de rencontre»*, ils sont réunis au sein de l'Association des centres culturels de rencontre, fondée avec l'appui de la Caisse nationale des monuments historiques et les pouvoirs publics, qui assure *«leur développement collectif par l'échange d'informations et d'expériences, la réflexion menée en commun, et la recherche de complémentarités».* Cette association est aujourd'hui présidée par M. Jacques Rigaud et son directeur est M. Jean-Noël Mathieu. Elle délivre le label «centre culturel de rencontre» en concertation avec les pouvoirs publics. Le label ne pourra être obtenu par une institution qu'à certaines conditions : *«Outre l'adhésion à l'esprit du projet d'ensemble, l'association demande certaines garanties qui portent sur la personnalité juridique et sur la présence, au sein d'un statut organisant l'autonomie de l'établissement, de clauses particulières affirmant le caractère public et non lucratif de son fonctionnement, ainsi que la mise à disposition du monument, sinon en toute propriété, au moins selon les termes d'un bail locatif de longue durée».* Autant de précautions visant à la cohérence de l'ensemble et à sa pérennité.

Lieux de l'excellence architecturale

En 1991, l'ensemble des centres signataires de la charte ont reçu 540 000 visiteurs (contre 270 000 en 1985). Leur budget global était de 93,5 millions de francs dont 49,7 millions de recettes propres, 20,8 millions de subventions des collectivités locales, 15,2 millions de subventions de l'Etat et 5 millions venus du mécénat.

Lieux de l'excellence architecturale, ces centres sont devenus, en quelques années, l'une des plus encourageantes réussites de la décentralisation culturelle et le laboratoire raisonné d'une cogestion publique-privée au service de l'intérêt collectif. Tandis que de nombreuses institutions cherchent aujourd'hui un nouveau souffle et un modèle de développement, ils offrent un éventail de réponses qu'on peut prendre au sérieux. Le développement qu'ils ont décidé d'entreprendre au sein d'un Réseau européen des lieux historiques devrait leur donner, hors des frontières, le rayonnement qu'ils ont en France désormais.

O. S.

▶ Association des centres culturels de rencontre, Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris. Tél. : 44-61-21-17. Fax : 44-61-21-81.

□ **Soutien financier pour le patrimoine architectural de la CEE. –** La Commission européenne vient de débloquer 3 millions d'écus (21 millions de francs) pour aider à la restauration de monuments et d'édifices appartenant au patrimoine architectural des Etats membres de la CEE. Quarante-quatre projets, dont cinq français, sur 959 demandes ont été sélectionnés pour l'année 1992. Les cinq projets retenus pour la France sont le rempart de la citadelle de Brouage à Hiers-Brouage (Charente-Maritime), l'église Saint-Michel à Menton (Alpes-Maritimes), les places André-Laugier et Mont-Agel à Peille (Alpes-Maritimes), les rues et les espaces publics de la vieille ville de Sarlat (Dordogne) et le château de Cadenet (Vaucluse).

Un entretien avec M. Jacques Rigaud

«Nous ne demandons pas plus d'argent mais plus de considération» nous déclare le président de l'Association des Centres culturels de rencontre

M. Jacques Rigaud, président de RTL, est depuis juillet 1990 le président de l'Association des centres culturels de rencontre. Vieille histoire, histoire d'une passion pour celui qui avait déjà assumé cette charge de 1977 à 1980 et qui s'est toujours passionné pour ce rôle de médiateur entre artistes et chercheurs, Etat et collectivités locales, intérêt privé et intérêt collectif.

«Quand vous êtes revenus à la tête de l'Association des centres culturels de rencontre, on était inquiet pour eux. Relative indifférence du ministère de la culture, peu de coordination entre les différents responsables et manque de clarté des projets de chacun. La «charte» que vous présentez aujourd'hui est-elle le signe d'un réel renouveau ?

– Pendant une dizaine d'années, chacun des centres a en effet vécu sa vie propre. L'association qui les regroupait a perdu son permanent, la Caisse nationale des monuments historiques a connu de nombreux responsables et s'en est progressivement éloignée. J'ai donc accepté de reprendre du service à plusieurs conditions : que les directeurs manifestent un vouloir-vivre commun ; que nous puissions disposer d'un directeur et d'une permanence ; que nous soyons capables de recréer avec le ministère de la culture un lien nouveau. En décembre 1991, l'ensemble des équipes s'est réuni à Royaumont et a dégagé les grandes lignes de la charte que nous présentons aujourd'hui – et jeté les bases d'un développement possible dans un réseau européen. Jean-Noël Mathieu, venu du réseau culturel français à l'étranger, a été nommé directeur de l'association, qui dispose d'une permanence. Enfin, Jack Lang a accepté avec sympathie les projets que nous lui présentions, malgré l'avis de certains des directeurs d'administration centrale qui se méfient toujours de nous.

– Pourquoi ces réticences ?

– Le directeur du patrimoine, par exemple, Christian Dupavillon, n'est pas convaincu de la justesse de notre cause. Son souci de la mise en valeur de l'architecture des bâtiments lui paraît contrarié par nos projets d'activité culturelle. Une nécessaire clarification reste à faire. Je vais peut-être vous surprendre mais je ne suis pas de ceux qui demandent plus d'argent à leur ministre de tutelle, mais plus de considération d'une administration toujours rétive aux initiatives pluridisciplinaires.

» Si les centres ne sont pas l'alpha et l'omega de l'action culturelle, ils ont un accent particulier, une originalité. Ils ne sont pas les vestiges d'une époque antérieure – disons celle des maisons de la culture – mais, au contraire, sont prophétiques à beaucoup d'égards : ils sont le lieu privilégié du cofinancement entre l'Etat et les collectivités locales ; ils ont une triple et périlleuse mission – rôle local, vocation nationale, rayonnement international ; la plupart d'entre eux sont des entreprises culturelles. Quel que soit leur statut, même s'ils ne poursuivent pas de but lucratif, les centres et leurs directeurs, jaloux de leur indépendance, sont très sensibles à la nécessité de ne pas dépendre exclusivement des subventions publiques. De leur activité hôtelière, du mécénat, de leurs productions, ils tirent des fonds propres importants. Chaque centre doit être une sorte de «port franc», au sens international et douanier du terme. Ils veulent être cosmopolites, accueillants à la création sans frontière.

– L'association a-t-elle pour but de s'agrandir, et à quelles conditions ?

– Deux centres nous ont quittés : l'abbaye de Sénanque, au retour des Pères, et Saint-Maximin, dont l'encéphalogramme est plat. Mais l'adjoint à la culture de la ville souhaite aujourd'hui relancer un projet culturel. Tant mieux. La Roche-Jagu a fait un tour de piste et a disparu. La Corderie royale de Rochefort vient de nous rejoindre (son président est Eric Orsenna). Il y a à ce jour plusieurs candidats plus ou moins déclarés : Chamarande, dans l'Essonne, Grand-Jardin, en Haute-Marne, ou Port-Royal-des-Champs, dont le projet autour du théâtre classique et du travail de Christian Rist nous intéresse beaucoup. Nos statuts prévoient un réel catéchuménat. La charte permettra désormais à chacun de bien comprendre ce que nous sommes et de nous rejoindre sur des bases solides.»

Propos recueillis par
OLIVIER SCHMITT

VENTES

L'argent à la hausse

La collection d'orfèvrerie Lopez Willshaw dispersée à Monaco

En marge de la crise qui frappe le marché de la peinture impressionniste, moderne et contemporaine, les arts décoratifs continuent d'attirer les collectionneurs. Les ventes de mobilier et d'objets d'art organisées à Monaco par Sotheby's et Christie's le week-end dernier ont permis de juger de la vitalité de ce secteur. En particulier celle de la collection d'orfèvrerie d'Arthur Lopez Willshaw. Un ensemble de quarante-cinq lots qui comprend de nombreuses pièces portant des poinçons de Paris, Strasbourg, Metz, Lyon, Avignon : plats de vermeil, couverts, saucières, salières en forme de crustacé. Le tout, estimé à 15 millions de francs, a été vendu près de 30 millions de francs.

Les grands collectionneurs internationaux ont damé le pion aux marchands. Le premier prix a été atteint par la cafetière de François Thomas Germain : estimée entre 1,5 et 2 millions de francs, elle a été vendue 7,5 millions à un particulier (record mondial pour une cafetière en argent).

Les records se succèdent

L'orfèvrerie apparaît depuis 1988 comme l'un des domaines privilégiés, loin des montagnes russes de la spéculation. L'argenterie est liée à une technique de fabrication séculaire, et présente la garantie d'avoir été de tout temps poinçonnée. *«Les prix augmentent de manière stable de 8 % à 10 % par an,* précise Kobus du Plessis, expert chez Sotheby's. *Un groupe d'amateurs avertis est prêt à payer la qualité. Pourtant, la cote d'une très belle pièce ne dépasse pas celle d'un meuble français du dix-huitième siècle de provenance royale, pourtant moins rare.»* Depuis quatre ans cependant les records se succèdent. D'importantes dispersions ont contribué à faire monter les enchères : à New-York, en janvier 1991, chez Christie's, soixante-dix-huit lots d'argenterie de la collection Marcos totalisaient plus de 24 millions de francs. Un exemple : composé de plus de cent pièces, le service Egremont, exécuté par l'orfèvre anglais Paul Storr, était adjugé 8,8 millions de francs, triplant son prix de 1979. Christie's devait enregistrer une nouvelle victoire avec la vente de la collection Meyer de Schauensee, exceptionnel ensemble d'orfèvrerie du dix-huitième siècle.

Cette année, c'est au tour de Sotheby's de marquer des points dans ce domaine. Les 20 et 21 mai, Sotheby's dispersait avec succès la collection d'orfèvrerie française et anglaise du dix-huitième, des Ortiz Patino, avec 97 % de lots vendus, atteignant un total de 7 789 925 dollars (plus de 40 millions de francs). On retrouvait ici des pièces prestigieuses signées par les maîtres francais pour les cours internationales. Le 20 juin, Sotheby's crée l'événement, avec la vente de la collection d'orfèvrerie de la collection Lopez Willshaw.

Né au Chili, Arturo Lopez Willshaw (1900-1962) est resté l'une des figures de la *café society* des années 50, recevant dans son hôtel particulier de Neuilly, avec tout le faste convenu. Estimée entre 1 million et 1,5 million de francs, la paire de cloches à décor de guirlandes, de Nicolas Roettiers, est partie à 1,3 million de francs. Parmi les autres lots les plus importants de la vente : un plat à ragoût de Thomas Germain (1734), estimé entre 1 million et 1,5 million de francs, a trouvé preneur à 3 millions de francs. La soupière signée Edmée Pierre Balzac, *«le Titien de l'orfèvrerie»*, estimée autour de 5 millions de francs, a atteint 6 millions de francs, et a été préemptée par les Musées nationaux pour le Louvre. Ces deux pièces provenaient du service Penthièvre-Orléans, le seul service royal qui ait survécu aux fontes.

LAURENCE BENAÏM

VENTES

L'argent à la hausse

La collection d'orfèvrerie Lopez Willshaw dispersée à Monaco

Les records se succèdent

ARTS

Esthétiques africaines

Deux expositions, à Paris et à Marseille, deux approches des civilisations du continent noir

« L'agglomération des objets facilite le jugement qui les discerne », constatait Victor Segalen (1). S'agissant d'objets « exotiques », deux lieux, en France, permettent de mesurer régulièrement cet effet de « collection » célébré par l'auteur des *Immémoriaux*. Le Musée Dapper, à Paris, une fondation privée, et le Musée des arts africains, océaniens et amérindiens (MAAOA) de Marseille, une institution municipale, organisent, deux ou trois fois l'an, de grandes expositions thématiques. Expositions qui doivent beaucoup aux grands collectionneurs et qui, toujours, soulèvent les mêmes questions.

Comment montrer des objets issus de civilisations non occidentales sans en dénaturer le message ? Peut-on juger, avec nos yeux d'Européens, une production qui ne répondrait pas à nos schémas mentaux ? L'environnement dans lequel ils sont présentés – à Marseille, une chapelle du dix-septième siècle ; à Paris un hôtel du seizième arrondissement, – la démarche de ceux qui les exposent, le sens attaché à ces objets ne sont-ils pas un contresens, voire la négation des civilisations qui les ont produits ? Le collectionneur n'est-il pas, d'abord, un prédateur ?

Pour beaucoup d'ethnologues, la notion d'œuvre d'art, telle que nous la concevons sous nos latitudes, n'existe pas chez les peuples dits « primitifs ». L'objet, que nous isolons volontiers derrière une vitrine, serait l'émanation anonyme d'une culture collective, le support de modes de vie, de croyances. Quand ceux-ci ont disparu, il n'est plus qu'un témoin qu'il s'agit de faire parler pour retrouver ceux qui l'ont engendré. L'aborder sous un angle esthétique est déplacé, voire insultant. D'autant que la jouissance égoïste de l'amateur est stérile. Ce qui importe donc, ce sont les séries longues et documentées, et non leur « beauté », toute relative d'ailleurs puisque celle-ci est fondée sur des critères allogènes. Cette démarche est partagée par de nombreux Africains.

Comment jugeront-ils l'entreprise de Louis Perrois ? Ce dernier a rassemblé dans la chapelle de la Vieille-Charité de Marseille, avec la complicité du conservateur du MAAOA, Alain Nicolas, quelque soixante statuettes de la même ethnie – les Fangs (sud du Cameroun, moitié nord du Gabon et Guinée-Equatoriale) – toutes liées au culte des ancêtres, le *byéri*, qui désigne à la fois le culte et l'objet.

Une douzaine de ces œuvres, venues de Stockholm ou de Lisbonne, de Madrid ou de Philadelphie, n'ont jamais été exposées en France. L'ensemble est groupé de manière compacte, au centre de l'édifice, sous un petit ange baladeur de Boltanski, dans une vaste vitrine métallique. *Quelques-unes, jugées exceptionnelles*, se répondent aux quatre coins du bâtiment. Toutes incitent à la confrontation, à la comparaison. Car si elles appartiennent à la même famille, toutes sont différentes : les solutions plastiques retenues par les sculpteurs, même issus de la même région, ne sont pas les mêmes.

Allégories de la peur et de l'angoisse

Ainsi ces figurines venues toutes deux de Guinée-Equatoriale : l'une est d'un naturalisme presque voluptueux, l'autre, sous une patine raffinée, d'une implacable construction géométrique. Plus loin, cette pièce betsi (Gabon central), de la collection Pierre Guerre, accumule les courbes et les contre-courbes : l'artiste joue à fond les formes « classiques » du *byéri*. En face, une statue ntoumou (nord du Gabon), de la collection Loïs, longiligne, les bras ballants, la tête piriforme, la coiffe déployée, est tout en angle. Ici le sculpteur a utilisé les canons traditionnels pour mieux les dépasser.

L'exceptionnelle qualité plastique de ces statuettes anthropomorphes est renforcée par le message que certaines véhiculent visiblement : ce sont des allégories de la peur et de l'angoisse. Les *byéri* sont au centre des conceptions philosophiques et religieuses des populations qui *les ont suscitées. Ces figurines* – les plus grandes dépassent rarement 1 mètre de haut – représentent toujours, de manière frontale, un homme ou une femme. Originellement, elles étaient fixées sur une boîte contenant les reliques (ossements) d'un ancêtre honoré par le *clan. Parfois le byéri se* résume à une simple tête. Les Fangs s'installèrent par vagues, entre le dix-septième siècle et le début du vingtième siècle, aux confins du Gabon et du Cameroun. Leur organisation sociale est fruste, éclatée en petites communautés qui regroupent quelques familles habitant de modestes hameaux, eux-mêmes dispersés dans l'environnement difficile de la forêt équatoriale. Les coffres à reliques surmontés des statues qui veillaient sur eux étaient confinés dans un coin obscur de l'habitation et régulièrement couverts d'offrandes. Le *byéri* était consulté avant toute décison importante. Il servait également à l'initiation collective des jeunes générations ; les reliques étaient alors montrées aux initiés qui, sous l'effet d'une drogue hallucinogène, pouvaient dialoguer avec les ancêtres. Certaines statues, animées comme des marionnettes, « dansaient » à cette occasion.

« Le sculpteur décide selon son cœur »

La réflexion de Louis Perrois, ethnologue qui fréquente les Fangs depuis une trentaine d'années (2), fait une très large part à l'esthétique. Si ces statues sont *« des témoignages d'une technique de la taille du bois »*, *« un matériel rituel destiné à symboliser physiquement des croyances »*, *« l'expression matérielle d'une institution »*, ce sont aussi des œuvres d'art, *« fruit d'une interprétation inspirée, des normes d'un style »*. Et c'est ce style, ou plutôt ces styles, que Perrois va chercher à définir. Style dû en grande partie à l'imagination de l'artiste qui l'a conçu. L'anonymat du sculpteur, trop souvent considéré comme une norme sociale, souligne encore notre chercheur, n'est que le fruit de notre ignorance. A défaut de pouvoir mettre des noms sur des œuvres (*« J'ai pu recueillir au nord du Gabon des noms d'artistes dont le souvenir s'était perpétué, il est malheureusement impossible de rattacher ces artistes à leurs œuvres »*), il tente de définir le profil de l'artiste (souvent forgeron) et les conditions de son travail : *« Le sculpteur décide selon son cœur »*, disent eux-mêmes les Fangs. Choix du bois et de la forme, de la teinture, tout appartient à l'artiste.

La fondation Dapper reprend une partie de l'exposition présentée, en 1989, au Forte Belvedere de Florence. Une exposition *anthologique des « chefs-d'œuvre »* de l'Afrique noire : terre cuite de Djenné (Mali) et figure sapi (Sierra-Leone), homme assis baule (Côte-d'Ivoire) et femme mbembe (Nigéria) dans la même posture, masque songye (Zaïre) au décor géométrique et masque luba (Zaïre), baroque, hérissé de crins. *Le propos du maître d'œuvre*, Ezio Bassani, est dénué de toute ambiguïté : *« On doit aborder la sculpture africaine exactement comme on s'approche des témoignages artistiques de n'importe quelle époque ou de n'importe quel contexte social, en les considérant comme des œuvres d'art à part entière, plutôt que comme des documents plus ou moins lisibles d'une société autre. »*

Sans nier la tradition qui sous-tend largement la forme, il remarque que des œuvres affichant la même fonction donnent naissance, dans des ethnies très voisines, à des solutions plastiques totalement différentes. Ainsi les Kotas, voisins méridionaux des Fangs, conservent eux aussi les reliques de leurs ancêtres dans des récipients surmontés d'une figurine protectrice. Mais, alors que celles des Fangs, *on l'a vu, sont nettement* anthropomorphes, les Kotas façonnent des figures de bois plates, ornées d'un jeu de lamelles métalliques, métaphore de l'homme plus que sa représentation. Si l'artiste africain agit à l'intérieur d'un code esthétique contraignant, nous dit Bassani, *il faut se souvenir que ce* fut aussi, jusqu'à la période romantique, la règle en Occident. Et, pour bien montrer que l'artiste africain mérite amplement son titre, il propose des attributions, alignant côte à côte les « maternités » yombe (Zaïre), où il voit la même main. Frans Olbrechts avait été l'un des premiers à pratiquer cette opération, dès 1946.

A côté de Louis Perrois, qui tente une anthropologie de l'art, et d'Ezio Bassani, qui récuse tout art « primitif » (peu élaboré) ou « premier » (un art des origines), on aimerait entendre une voix africaine répondre à ces propositions qui toutes deux font une référence implicite à cette esthétique que Segalen définit (1) comme *« la science à la fois du spectacle, et de la mise en beauté du spectacle ; le plus merveilleux outil de connaissance »*.

EMMANUEL DE ROUX

(1) In *Essai sur l'exotisme*, Fata Morgana.

(2) Parmi ses récents ouvrages : *l'Art Fang, Guinée-Equatoriale*, Aurore éd. ; *Art ancestral du Gabon*, Nathan.

▶ **Byéri Fang, sculptures d'ancêtres en Afrique, MAAOA, Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, Marseille, tél. : 91-56-28-38 ; jusqu'au 6 septembre. Catalogue : 225 pages, 280 F.**

▶ **Le grand héritage, sculptures de l'Afrique noire, Musée Dapper, 50 avenue Victor-Hugo, 75116 Paris. Tél. : 45-00-01-50 ; jusqu'au 15 septembre. Catalogue : 305 pages, 263 F.**

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Le dernier mot

LA certitude rend féroce. Elle devrait pacifier, mais non, elle fabrique des tueurs. La foi religieuse, en particulier ; hier faiseuse de bûchers, de croisades, de colonies, aujourd'hui *ayatollesque. Dans nos Lettres*, on reconnaît les convaincus à leur pugnacité.

Les polémistes les moins charitables se recrutent chez les catholiques romains. Le précepte de la main tendue et de la joue gauche offerte, c'est bon pour les tièdes, disent-ils. La correction fraternelle veut de vrais coups. On ne convertit pas sans cogner. Peu importe que le Christ, aux Oliviers, ait interdit à ses fidèles de dégainer. L'honneur de Dieu, si le croyant n'est pas chatouilleux là-dessus, qui le sera, et qui l'écoutera ? Relèvent de cette apologétique bretteuse : Bloy, Claudel, Bernanos, Mauriac, Maurice Clavel, André Frossard.

∴

Quels veinards, quand on y pense, les mécréants Claudel ou Frossard, à qui Dieu s'est manifesté, un beau jour, en un certain endroit, avec l'évidence grésillante d'un rayon laser rejetant, dans un flou improbable, la réalité même ! Quelle raison, non d'épouser leur foi, mais plutôt de mettre en doute l'équité divine, quand on se dessèche *soi-même* de *perplexité* devant les silences cachotiers du ciel !

J'ai voulu revoir le pilier de Notre-Dame de Paris au pied duquel Claudel a troqué les « illuminations » rimbaldiennes contre d'autres, plus ineffables. J'imaginais la même nef, au siècle dernier, plus noirâtre, déserte, silencieuse, mieux faite pour laisser percevoir le Mystère, entre les cierges clignotants et *les morceaux de cake* répandus sur les dalles par les vitraux...

Et là, stupeur ! Que croyez-vous qu'on vende désormais, à deux pas de la « présence réelle » ? Des « pin's », souvenirs au « sigle » (sic) de la cathédrale, en or 24 carats ! Les marchands du Temple se sont mis à l'épinglette ! Claudel avait beau s'y entendre en affaires, lui le futur actionnaire de moteurs d'avions, aurait-il entendu la Voix, dans ce foirail ?

Saura-t-on jamais ce qu'on a perdu, avec l'obligation moderne de subir Mammon partout, ses badges, ses klaxons !

∴

Une première vient d'avoir lieu, dans le viol, par l'argent, de la paix privée : cette semaine, un hebdomadaire de réflexion héberge... une publicité sonore !

Vous commencez un article, et soudain, d'entre deux pages vaguement renflées, s'élève un nasillement comminatoire comme en abritent certaines autos et, hélas !, de plus en plus de livres d'enfants. Prière de s'intéresser, toutes affaires cessantes, à un parc d'attractions ; à moins que ce ne soit à une société d'ordinateurs ; ou aux deux. (Par chance, c'est à peine audible.)

Vous tapez du poing, pour chasser l'intrus, mais rien à faire, il revient à la charge, il vous tire par la manche. Votre lecture sur l'avenir de l'Europe ou la faim dans le monde, ce sera plus tard. L'annonceur en a décidé ainsi. Il a payé le droit impudent de vous interrompre dans le tête-à-tête secret et sacré avec un texte : il l'exerce, c'est comme ça !

Et si je ne veux pas, moi ? Je n'ai pas acheté cette chose, on ne m'a pas prévenu de sa nuisance. *De rage, je cache l'objet sous un coussin.* Il insiste. Je le piétine. Il continue sa rengaine grinçante, invincible comme le ver de terre sectionné d'un coup de pelle et qui se tortille encore, gorgé d'on ne sait quel sang. Une fois le magazine lacéré dans la poubelle (tant pis pour les articles !), la voix du nez finit par se taire, mais le mal est fait. On m'a violenté en me volant du temps, mon silence, en m'imposant une colère vaine, des gestes de fou.

Malheur à qui cause de l'indignation, cet aveu de faiblesse !

∴

Aveu ridicule, qui plus est. L'impuissance fait rire, que voulez-vous ! Alceste l'éprouve à ses dépens. Il n'avait qu'à pas fréquenter chez Célimène ! L'indigné est toujours suspect de se compromettre avec ce qui le hérisse, de prendre un plaisir atrabilaire à son agacement. Les personnes qu'irrite l'escalade des empiètements publicitaires doivent vaincre le soupçon de mal aimer leur temps, de manquer d'humour, d'esprit de jeu, d'enfance.

Certains rebelles ont bravé ces intimidations terroristes. Ils viennent de fonder une association. Cela s'appelle *« Résistance à l'agression publicitaire »*. L'adresse est : Maison des associations, 61, rue Victor-Hugo, 93500 Pantin. Je devine déjà le sourire des magnats : pauvres rêveurs, dira-t-on, que pèsent-ils !

On pensait la même chose des *écologistes*, il y a dix ans ; et voilà que les chefs d'Etat leur emboîtent le pas, leur font risette. Pour mieux les dévorer, ces chaperons verts ; mais enfin, le message chemine. Le jour où la prétention des publicitaires à régenter nos esprits, nos sensibilités et nos mœurs apparaîtra aussi incommodante qu'un tas d'ordures chimiques à deux pas de l'école, ce sera toujours ça de pris !

∴

Un autre regroupement devrait suivre, en bonne logique : celui des citoyens que lasse la pollution du langage par les communicateurs qui ont confisqué la parole publique.

Un mot parasite est en train de contaminer nos langages, donc nos âmes, à la cadence d'une épidémie : *clairement*. Un dirigeant qui *indique* quelque chose ne peut plus le faire que *clairement, aussi vrai qu'un enjeu se doit d'être majeur*, et *vaste* un *tour d'horizon*. (Comme si les 360 degrés de la rose des vents pouvaient s'augmenter, par privilège !) Ministres, pédégés et commentateurs ne jurent plus que par cet adverbe passe-partout, et par son frère en automatisme, *concrètement*. Se rendent-ils compte au moins que, loin d'ajouter à leurs affirmations, ces chevilles trahissent la crainte phobique de sembler, à l'inverse, confus et abstraits ?

Au reste, quel mal si grand y aurait-il à cela ? La confusion a son charme, dans la modestie, et l'abstraction a longtemps fait la gloire de l'intelligence humaine, jusqu'à ce que celle-ci entende se faire juger sur ses habiletés gestionnaires.

∴

Paul Valéry n'avait pas besoin d'adverbe pour tirer au clair les *mécanismes* de son esprit. Le quatrième tome des *Cahiers* ramène au temps béni, l'avant-première guerre (1894-1914, Gallimard, 494 p., 250 F.), où il était loisible de s'agenouiller à Notre-Dame ou de regarder gambader sa pensée comme un poulain au pré. Chaque *muscle de l'esprit valéryen joue sa partie, sous le* pelage luisant de pur-sang.

Au milieu des gammes de concepts, des verdicts tombent, sans attendus ni appel, et dont la gangue de la parlerie d'aujourd'hui rehausse encore le cristal. *L'homme n'a été libre que là où il y eut des esclaves ; la guerre console de la mort ; qui n'a jamais pressé le pas vers un pitre ? L'humanitaire vit de la souffrance humaine plus encore que le tyran...*

J'allais passer insensiblement à d'autres chuchotements réparateurs comme seuls en recèlent les choses écrites, aux confidences de Jean Gruault sur ses travaux de scénariste avec François Truffaut (*Ce que dit l'autre*, Julliard, 308 p., 130 F). Truffaut qui savait si bien s'abstraire du tintouin et vous envoyer un livre rare trouvé chez les bouquinistes, un signe de l'ailleurs où les mots tremblent et réunissent..., j'abordais ce paradis de l'amitié liseuse, lorsque, du fond de la poubelle où je la croyais morte, la voix nasillante du magazine a repris ses injonctions obscènes.

Se peut-il qu'elle ait le dernier mot ?

هكذا من الأصل

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

MERCREDI

Une histoire du film policier français : Rafles sur la ville (1957), de Pierre Chenal, 18 h 30 ; Police (1985), de Maurice Pialat, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma polonais : Au fond de l'armoire (v.o. s.t.f.), de Jerzy Kopczynski ; Génération (1987, v.o. traduction simultanée), d'Hervé Hamon, Patrick Rotman, Daniel Edinger, Françoise Prébois, Irène Richard, Gilles Nadeau, Michel Fresnel, Jean Lassave, 14 h 30 ; Attrapez le voleur (1961, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Zanussi ; la Mort d'un provincial (1965, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Zanussi ; la Structure de cristal (v.o. s.t.f.), de Krzysztof Zanussi, 17 h 30 ; le Décalogue 1, un seul Dieu tu adoreras (1987, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski ; le Décalogue 2, tu ne commettras point de parjure (1987, v.o. s.t.f.), de Krzysztof Kieslowski, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

Polars en Seine : Jeune Public : les Voleurs de paratonnerres (1945) de Paul Grimault, Garou Garou le passe-muraille (1951) de Jean Boyer, 14 h 30 ; Feuilleton : les vampires : les Vampires (1915-1916) de Louis Feuillade, 16 h 30 ; Faits divers : Bande annonce : A bout de souffle (1959) de Jean-Luc Godard, On n'enterre pas le dimanche (1959) de Michel Drach, 18 h 30 ; le Sacd... : les Mercredis de la fiction : les Trois Couronnes du matelot (1982) de Raoul Ruiz, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A BRIGHTER SUMMER DAY (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
APRÈS L'AMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
ARRÊTE OU MA MÈRE VA TIRER! (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
AU PAYS DES JULIETS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
AUX COEURS DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BEZNESS (Fr.-Tun.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BORDER LINE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
CARNE (**) (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CINQ FILLES ET UNE CORDE (TAIWAN, v.o) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93).
DANZON (Mex., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
FACE A FACE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FACES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FAUTE DE PREUVES (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
GOLEM, L'ESPRIT DE L'EXIL (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
I WAS ON MARS (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES IMPOSTEURS (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
IP5 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
JERSEY GIRLS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).
JFK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LATINO BAR (Esp.-Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MATADOR (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Latina, 4e (42-78-47-86).
MEDICINE MAN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE PÈRE DE LA MARIÉE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
LA PRISE DE BEVERLY HILLS (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA PUTAIN (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

Nous publions le mardi les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du mercredi. Les commentaires concernant les films nouveaux ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté jeudi).

LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LE RETOUR DE CASANOVA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
LE RETOUR DES CHARLOTS (Fr.) : Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
... (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE ZÈBRE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

BEETHOVEN. Film américain de Brian Levant, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DOC HOLLYWOOD. Film américain de Michael Caton-Jones, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MY GIRL. Film américain de Howard Zieff, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ROCK-O-RICO. Film américain de Don Bluth, v.f. : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ROOM SERVICE. Film français de Georges Lautner : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

THE AMUSEMENTS OF PRIVATE LIFE. Film franco-italien de Cristina Comencini, v.o. : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

VIDÉOKID. Film américain de Todd Holland, v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
LA SENTINELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
SUVARNAREKHA (Ind., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TRUST ME (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE VENT SOMBRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e

LES SÉANCES SPÉCIALES

A TOUTES VITESSES () : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 19 h toutes les 20 minutes.
AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 13 h 30 + jeu. 9 h, 11 h 15.
ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, mar. 18 h 45.
APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 21 h 15, jeu., sam., lun. 15 h 15.
ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.-DANOIS) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h, sam. 14 h.
BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.
BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 15 h 30 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 30, dim. 15 h.
LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 21 h 30, lun. 21 h 25.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) (copie neuve) mer. 20 h, jeu., ven., sam. 16 h, dim. 20 h 10, lun., mar. 20 h.
CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, dim. 15 h.
CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.
LES COMMITMENTS (IRLANDAIS, v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 30, mar. 22 h 15 + jeu. 13 h 45.
LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., avec.
LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.
DINOSAURES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 18 h 30, dim. 14 h 30.
DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h.
EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 22 h 15.
LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 19 h, mar. 21 h.
LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 15 h 30.
EUROPA (DANOIS-Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., mar. 22 h.
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 15 h, dim. 13 h 30.
FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 55.
LE GRAND BLEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (SR - version longue) mer. 21 h.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 16 h 45.
JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. 12 h.
LOLITA (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 19 h 15, ven., lun. 21 h 30, sam. 16 h 45 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., mar. 21 h, dim. 19 h.
LE MAGICIEN D'OZ (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h (30 F, 16 F pour les - de 14 ans).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, sam. 0 h 30 + jeu. 16 h.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 50, jeu., sam. 17 h 30, dim. 15 h 50, lun. 21 h 50, mar. 13 h 40.
MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h.
MORT A VENISE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., sam. 11 h 45.
MUTRONICS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 15 h, dim. 13 h 30.
OLIVER ET OLIVIA (DANOIS, v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, sam. 15 h.
PATRICK DEWAERE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., ven., dim., lun. 12 h 10.
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 15, jeu. 9 h 15, 11 h, 22 h 30, sam. 0 h 30, mar. 18 h 15.
QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.
RASHOMON (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) jeu. 10 h, 14 h, 19 h, mer. 19 h, ven. 16 h 45.
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 13 h 50.
ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., dim., lun., mar. à 21 h.
LE ROMAN DE RENARD (Fr., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) séances mer., ven., sam., dim., lun., mar. à 14 h, 15 h 30 film 10 mn après. (- de 14 ans : 18 F).
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 15 h 40, ven. 14 h 20, sam. 21 h 50, lun. 14 h.
SIDEWALK STORIES (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h (30 F, 16 F pour les - de 14 ans).
LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 16 h 30.
SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.f.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h.
LE TAMBOUR (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 17 h 40, ven. 21 h 50, sam. 15 h, dim. 21 h 50, lun. 16 h.
TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h, lun. 19 h 40.
TOUTES PEINES CONFONDUES (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 17 h 40, lun. 19 h 25, mar. 21 h 55.
TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 17 h 15, ven. 17 h 30.
LA VIE DES MORTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., jeu., sam., mar. 22 h (avec en première partie Ce qui me meut).
LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 17 h.

LES GRANDES REPRISES

A DOUBLE TOUR (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
AMANDA (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).
APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).
LE BUNKER DE LA DERNIÈRE RAFALE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
CÉRÉMONIE SECRÈTE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
LES DUELLISTES (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
L'ÉQUIPÉE SAUVAGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
ETOILE CACHÉE (Ind., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
HAIR (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
INDIA SONG (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
JU DOU (Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LOVE STREAMS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
SEULS SONT LES INDOMPTÉS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
SHADOWS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UNE VIERGE SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 24 JUIN

« L'Egypte copte », 14 h 30, Musée du Louvre, pilier carré de la Pyramide (Cavalier bleu).

« Les anciens couvents du faubourg Saint-Honoré », 14 h 30, angle rues Cambon et Saint-Honoré (Approche de l'art).

« L'hôtel Mezzara et l'architecture d'Hector Guimard dans le seizième arrondissement », 14 h 30, 60, rue La Fontaine (A nous deux, Paris).

« De la galerie Véro-Dodat au passage Verdeau par le passage des Panoramas », 14 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Du quartier du Val-de-Grâce à Saint-Jacques-du-Haut-Pas », 14 h 30, RER Port-Royal (Paris pittoresque et insolite).

« L'Opéra Garnier et son nouveau musée avec l'exposition : Hommage à Pier-Luigi Pizzi », 15 heures, hall de l'Opéra à gauche (Paris et son histoire).

« Le Nouveau Conservatoire national supérieur de musique et de la danse », 15 h 30, 209, avenue Jean-Jaurès (Paris et son histoire).

« Hôtels, églises et ruelles du Marais sud », 17 heures, métro Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

CONFÉRENCES

11 bis, rue Keppler, 20 h 15 : « La loge unie des théosophes dans le monde ». Entrée libre (Loge unie des théosophes).

ÉCONOMIE

BILLET

L'apprenti sorcier de Tokyo

M. Yasushi Mieno, gouverneur de *la Banque du Japon*, est-il un apprenti sorcier? Depuis plus de deux ans, il n'a eu qu'un seul objectif : *faire revenir la valeur* des actifs immobiliers et mobiliers vers des niveaux raisonnables. Le dégonflement de la «bulle» financière japonaise, c'est lui. Démarche courageuse et nécessaire, mais la mécanique semble s'emballer. En tout, la Bourse de Tokyo *a perdu plus de* 60 % depuis décembre 1989, 30 % depuis le début de l'année et 10 % lors des quinze derniers jours! L'indice Nikkei est passé *lundi 22 juin sous la barre des* 16 000 points – cela ne lui était plus arrivé depuis octobre 1986 – *avant de se reprendre mardi* 23 juin.

Les actions japonaises retrouvent des cours plus *réalistes, mais au* fur et à mesure de la dégringolade, les risques pour le système financier japonais augmentent et menacent par ricochet *l'économie mondiale.* D'ores et déjà, bon nombre de banques japonaises sont dans *une situation difficile. Elles ont vu* leurs plus-values latentes, une partie de leurs fonds propres, *s'envoler en fumée.* Dans le même temps, elles doivent augmenter dans des proportions considérables leurs provisions pour créances douteuses (estimées entre 60 et 150 milliards de dollars).

Du coup, les établissements bancaires japonais *limitent leurs* engagements et ne font qu'amplifier le ralentissement de *l'activité. Plus étonnant,* le tissu traditionnel du capitalisme japonais, fait de participations croisées, est affecté. Fragilisés, les groupes n'hésitent plus aujourd'hui à vendre des participations et les liens de solidarité s'émoussent.

Enfin, les entreprises japonaises qui avaient financé leur croissance au cours des années passées grâce à l'émission d'obligations convertibles et de warrants (bons de souscriptions) doivent faire face à des remboursements importants au moment même où *leurs bénéfices baissent.*

Le gouvernement japonais vient de prendre conscience du danger *et a annoncé le 22 juin, par la* voix de son premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, un plan de relance de l'économie avant le sommet des sept pays les plus industrialisés *du 6 juillet.* Ce programme comprendra une importante rallonge budgétaire, *une réduction des taxes sur les* investissements et un soutien aux petites et moyennes entreprises. Est-ce que cela sera suffisant? *«Il faut maintenant faire confiance à l'instinct de conservation des politiques et des financiers japonais,* explique le directeur *d'un institut d'analyse. Car en dessous des 15 000 points de l'indice Nikkei, on va dans l'inconnu.»*

ÉRIC LESER

□ **IRAK : accord pétrolier en vue avec l'ONU.** – Les représentants de l'ONU et de l'Irak se sont mis d'accord, lundi 22 juin en fin de journée à Vienne (Autriche), sur *«presque toutes les questions techniques»* concernant la levée partielle de l'embargo contre Bagdad. Mais le dernier mot revient au Conseil de sécurité et aux autorités de Bagdad, a déclaré le sous-secrétaire général de l'ONU, M. Giandomenico Picco. M. Picco a précisé que la quantité de pétrole que les Irakiens seraient autorisés à exporter représente 1,6 milliard de dollars et que la période est de six mois, comme stipulé par les résolutions 706 et 712 d'août et de septembre 1991.

□ **Le Venezuela s'ouvre aux compagnies pétrolières privées.** – Seize ans après avoir nationalisé son industrie pétrolière, le Venezuela fait machine arrière. Caracas vient en effet d'autoriser cinq compagnies étrangères – dont BP et Shell – à exploiter de (petits) gisements de pétrole. Les firmes retenues au terme d'un appel d'offres se sont engagées à investir 480 millions de dollars d'ici à 1996 et, au total, 720 millions au cours des dix prochaines années.

Les manifestations contre la réforme de la politique agricole commune

Les barrages autour de la capitale ne semblent pas avoir eu l'efficacité escomptée

Les agriculteurs en colère contre la réforme de la politique agricole commune décidée le 21 mai dernier ont maintenu leur opération «blocus de Paris», dans la nuit du lundi 22 juin au mardi 23 juin, malgré les derniers appels à la modération lancés dans la soirée par les ministres de l'agriculture et de l'intérieur. Dès 23 heures, les premiers tracteurs ont quitté le quartier général de la Coordination rurale, installée dans un hameau d'Eure-et-Loir, Ecublé. En province, plusieurs opérations ont émaillé la journée de lundi.

«Paris n'a pas été bloqué» et les manifestants n'ont pu pénétrer en petite couronne, se félicitait mardi matin le ministre de l'intérieur, M. Paul Quilès, rejoint dans son jugement par le nouveau président du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs), M. Christian Jacob. Illustrant le désaccord entre la Coordination rurale et les syndicats agricoles traditionnels (le Monde du 23 juin), M. Jacob qualifiait d'«échec» la tentative de «blocus de Paris».

Sur le terrain, le bilan varie selon les sources. A 8 heures, le Centre régional d'information et de coordination routière (CRICR) de Créteil indiquait que 16 axes routiers restaient bloqués dans les cinq départements du Val-d'Oise, de l'Essonne, de Seine-et-Marne, des Yvelines et du Loiret.

Une demi-heure plus tôt, le ministère de l'intérieur indiquait qu'il ne subsistait que deux barrages sur l'autoroute A 1 à Ressons (Oise) et sur la RN 4 à Fontenau-Trésigny (Seine-et-Marne) et que deux barrages filtrants étaient encore en place sur la RN 7 à Corbeil-Essonnes – où l'on pouvait circuler dans un sens – et sur la RN 2 à Plessis-Belleville (Oise). Il assurait que la circulation était libre sur l'autoroute A 1.

Notre correspondant dans l'Essonne nous indiquait que dans la nuit, les forces de l'ordre avaient bloqué à Auvernaux quelque 800 agriculteurs et 80 tracteurs qui ont néanmoins réussi à se dégager et à bloquer la N 7 et l'A 6 au Coudray-Montceaux. A 7 h 30, ils s'y trouvaient encore mais, de source préfectorale, à 9 h 00, on indiquait que ce barrage était en cours de résorption, sans incident. Sur la N 20, à Mauchamps, 200 tracteurs et 100 véhicules étaient pris en étau par un escadron de gendarmes mobiles et une compagnie de CRS. Ce noyau se réduirait également sans incident, indiquait-on de même source.

En Seine-et-Marne, notre correspondant faisait état d'une forte mobilisation lundi, en marge de la Coordination rurale, à l'initiative de la FDSEA et du CDJA. Dans l'Oise, la Seine-Maritime, le Pas-de-Calais et l'Isère, ces syndicats ont organisé des manifestations, perturbant la circulation : des incidents ont été signalés à Beauvais (Oise) et à Tulle (Corrèze), où un badaud a été superficiellement brûlé par un pneu enflammé.

Le «débarquement» d'Écublé

ÉCUBLÉ (EURE-ET-LOIR)

de notre envoyée spéciale

La Coordination rurale était drôlement contente de sa trouvaille, pensez donc! Organiser le blocus de Paris depuis un minuscule village de l'Eure-et-Loir qui a la bonne idée de s'appeler Écublé! ÉCU-BLÉ : aurait-on pu rêver plus beau clin d'œil du ciel quand on part en guerre contre la politique agricole commune? Écublé, avec ses 280 habitants, ses maisons aux rosiers plantureux, *son église campagnarde* et sa mare aux canards, s'était donc préparé, *comme pris de vertige,* à l'exploit héroïque du blocus de Paris au nom de la survie des campagnes en danger.

L'école désaffectée avait retrouvé *une nouvelle jeunesse : cinq lignes de* téléphone y avaient été branchées en *un temps record ainsi que des télécopieurs.* Même si devant la porte, à côté du désormais traditionnel pendu de chiffon accroché à un tracteur, une pancarte annonçait : *«Voitures japonaises, textiles asiatiques : chômeurs français».* On savait ne pas repousser les étrangers – Anglais, Canadiens, Japonais – lorsqu'il s'agissait de demandes d'interview. On avait dressé des cartes routières et organisé le plan de bataille. Des jeunes gens un peu nerveux prenaient des mines de conspirateurs en échafaudant les itinéraires «secret-défense» des tracteurs en *rébellion.*

Combien seraient-ils, ces lourds et lents engins sans lesquels une manifestation paysanne ne serait pas une manifestation paysanne? A l'oreille, on vous glissait en confidence le chiffre de deux mille. On vous dévoilait comme en secret l'organisation quasi militaire des barrages à naître, avec leurs chefs et leurs sous-chefs. On vous expliquait que, grâce aux CB et *aux radio-téléphones,* le «PC central» ne cesserait d'être tenu informé *des opérations. On chuchotait même que l'on bénéficierait d'un appui* aérien grâce à un hélicoptère...

Vers 23 heures, quand une trentaine de tracteurs ont réussi à se frayer un chemin sur la place du village au milieu des cars de retransmission télévisée, une dame en robe de chambre est venue admirer la noria aussi belle qu'à la télé. Les *enfants, pour une fois que le spectacle se déplaçait au village,* avaient *obtenu le droit de veiller et écarquillaient les yeux.* Écublé résonnait de coups de trompes et de joyeux klaxons. Quelques grandes claques dans le dos et on partait dans la nuit vers une aventure moins balisée qu'on avait bien voulu le faire croire.

Semer la maréchaussée

Gag ou bien cauchemar? Quatre heures durant, à la queue leu leu, une lente et peu discrète cohorte de tracteurs tentait en vain de semer la maréchaussée. Brouillées, les CB n'étaient pas d'un grand secours, et au bout du chemin l'ombre d'un gyrophare suffisait à faire faire laborieusement demi-tour à la caravane pachydermique. Le blocus allait-il tourner à la farce de l'arroseur *arrosé, la seule vue d'un képi paralysant* la colère paysanne? Mais non. Nous l'a-t-on assez seriné : *«Ce n'est pas parce qu'on est agriculteur qu'on est idiot»!* Et après force détours, finalement nombreux, ils ont réussi avec des bonheurs de chenapans à se faufiler hors de la nasse des forces de l'ordre.

Ainsi, à 3 heures sonnantes du matin, la nationale 10, à quelques kilomètres de Rambouillet, était-elle «enfin bloquée». *«C'est Herr Hitler, c'est le débarquement!»,* s'époumonait un homme exalté qui se disait *agriculteur en retraite* et mélangeait *des références pour le moins contradictoires.* Un cordon de CRS – «l'ennemi» – prenait position sous un pont face à plusieurs dizaines de tracteurs et à plusieurs centaines de paysans en goguette venus d'Indre-et-Loire, de Lot-et-Garonne, de la Mayenne, du Perche...

La prise d'autres bastilles

Ivres de cette *route* enfin barrée, heureux des rumeurs du «front» qui annonçaient la prise d'autres bastilles asphaltées, ils vous criaient leur joie et leur fureur mêlées : joie d'être parvenus à leurs fins, fureur d'être *«reniés par le pouvoir et les eurocrates»* qui *«coupent les bras des paysans».* Paralysés derrière la haie compacte de tracteurs et de voitures particulières, des routiers compréhensifs prenaient leur mal en patience. En revanche, une jeune fille au bord de la crise de nerfs exigeait de passer *«parce que ma mère, mon pote, en ce moment, elle est sur le billard et qu'elle a besoin de moi».* Mais comment tenir sérieusement un barrage si l'on se laisse attendrir...

Pour se réchauffer dans la nuit mourante, on mettait le feu à des pneus semés de paille. Et l'on attendait le jour, le premier, *«et ceux qui viendront après»,* car foi de Coordination rurale, on ne bougerait pas tant que la réforme de la PAC ne serait *pas purement et simplement* abandonnée. Vomissant leurs syndi*cats traditionnels – ceux qui tentent* de négocier le non-négociable, – on s'apprêtait à vivre une longue attente, à moins que les forces de l'ordre, jusque-là débonnaires, ne reçoivent de Paris l'instruction d'éliminer les barrages.

AGATHE LOGEART

Au ministère de l'intérieur

«Paris n'a pas été bloqué» déclare M. Paul Quilès

«Paris n'est pas et n'a pas été bloqué» par les agriculteurs de la Coordination rurale a déclaré, mardi 23 juin au matin, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, M. Paul Quilès. Selon le ministère, il y avait, à 5 h 30, *«une quinzaine de barrages dont seulement cinq ou six significatifs»,* les autres n'étant que *«largement filtrants».*

Même si la mobilisation des manifestants a été assez limitée – le ministère évalue leur nombre à environ 2 000 personnes, utilisant quelque 500 engins agricoles, des tracteurs pour l'essentiel –, la place Beauvau admet que le mouvement *a été rondement organisée* par la Coordination. Le ministère de l'intérieur signale toutefois, en citant des cas précis, que le «quartier général» d'Écublé n'a pas hésité à *«intoxiquer»* la presse en diffusant des informations erronées.

Six gendarmes légèrement blessés

Avec un sens tactique assez fin, les organisateurs du mouvement ont parié sur la mobilité, se dispersant aussi vite qu'ils s'étaient regroupés.

Empruntant les petites routes pour arriver sur les plus grandes, ils ont ainsi cisaillé des grillages *pour pénétrer sur les domaines* autoroutiers par les champs, allant *jusqu'à démonter des glissières de sécurité afin de changer* de voie. *Une manœuvre dénoncée* par M. Quilès comme étant *«particulièrement grave et dangereuse»* pour les usagers des autoroutes.

Du moins les manifestants ont-ils évité les affrontements avec les forces de l'ordre. Sauf quelques cas exceptionnels, comme celui du péage autoroutier d'Ablis (Yvelines) où des tracteurs ont foncé sur un barrage de gendarmerie, *blessant légèrement six* gendarmes, les manifestants ont préféré *s'égayer dans la nature* lorsqu'ils étaient sommés de se disperser.

La *stratégie des forces mobiles* de sécurité a cherché à isoler les *manifestants et à les empêcher* d'accéder à la capitale. Bon nombre de tracteurs ont ainsi pu être empêchés de pénétrer dans les départements de la petite couronne, les voies d'accès étant bloquées par des cars des CRS ou des escadrons de gendarmerie mobile.

Comme prévu, des procédures judiciaires pour délit d'entrave à la circulation ont été mises en œuvre, sans qu'un bilan puisse déjà en être tiré. Mardi matin, il s'agissait encore, pour les forces de l'ordre, de dégager les quelques barrages considérés comme les plus gênants.

Mais les manifestants semblaient perdre du terrain au fur et à mesure des sommations lancées par la force publique. L'autoroute A11 était ainsi dégagée à hauteur d'Ablis par une centaine de gendarmes mobiles appuyés par des véhicules blindés légers.

Un certain découragement était même perceptible du côté d'agriculteurs épuisés par une nuit de cache-cache.

E. In.

INDICATEURS

CANADA

• **Produit intérieur brut : + 0,2 % au premier trimestre.** – Le gouvernement canadien a annoncé lundi 22 juin une croissance de son produit intérieur brut (PIB) au premier trimestre 1992 de 0,2 % par rapport au quatrième trimestre 1991. Par rapport à la période *correspondante de* 1991, le PIB est en baisse de 1,9 %.

FRANCE

• ***Réserves de change : stabilité en mai.*** – Les avoirs officiels de change de la France ont atteint 340,3 milliards de francs *en mai contre 340,4 en avril.*

• **Paiements extérieurs : excédent en avril.** – La balance des paiements courants (commerce extérieur, services, transferts unilatéraux) a été excédentaire de 2,3 milliards de francs en avril selon les calculs provisoires du ministère de l'économie et des finances après un déficit de 1,9 milliard en mars. Après correction des variations saisonnières, l'excédent d'avril est de 1,1 milliard de francs contre un déficit de 6,8 milliards en mars. Pour les quatre premiers mois de l'année, la balance des paiements courants fait apparaître un déficit de 9,5 milliards de francs en données brutes et de 6,7 milliards en données corrigées des variations saisonnières contre des déficits qui pendant la même période de 1991 avaient atteint respectivement 31,2 milliards et 28,5 milliards de francs. Le ministère de l'économie *et des finances signale qu'en mars les entrées nettes de capitaux à* long terme – sous forme d'achats de valeurs françaises par les *non-résidents – ont été très importantes, atteignant 24,7 milliards de* francs, mais qu'en revanche 22,5 milliards de francs de sorties de *capitaux à court terme ont été enregistrées.*

PAYS DE l'OCDE

• ***Prix à la consommation : + 0,4 % en avril.*** – *Pour l'ensemble* des 24 pays membres de l'OCDE, les prix à la consommation ont progressé de 0,5 % en avril comme en mars. Sur un an (avril 1992 comparé à avril 1991), la hausse est de 4,6 %. Aux Etats-Unis, les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 % en avril (+3,2 % en un an) contre 0,5 % le mois précédent. En revanche, le Japon a connu une accélération sensible de la hausse des prix de 0,5 % à 1,1 % (+2,4 % en un an). Dans la CEE, les prix à la consommation ont progressé de 0,6 % (+4,8 % en un an) contre 0,4 % en mars. Sans la Turquie dont l'inflation est *extrêmement élevée* (+3,8 % en avril, + 74 % en un an), l'augmentation annuelle moyenne des prix dans les pays de l'OCDE serait sensiblement moindre : + 3,6 % au lieu de + 4,6 %.

Après l'accord des ministres des transports des Douze

La libéralisation des transports aériens dans la CEE sera effective le 1er avril 1997

Le marché unique des transports aériens sera réalisé, pour l'essentiel, au 1er janvier 1993, ont décidé, les ministres des Douze réunis lundi 22 juin à Luxembourg. La libéralisation totale de la concurrence, illustrée par un droit de «cabotage» sans restriction (qui autorise les compagnies aériennes communautaires à opérer dans un autre Etat membre, par exemple à la Lufthansa d'ouvrir une ligne Paris-Nice ou Londres-Edimbourg) ne sera acquise qu'au 1er avril 1997.

LUXEMBOURG
(Communautés européennes)

de notre correspondant

La libéralisation qui va intervenir en 1993 est fondée sur trois règlements européens. Le premier concerne les licences accordées aux compagnies, le *second* l'accès aux routes aériennes, le troisième la *tarification. Actuellement,* l'accès à la profession est réglé par des dispositions nationales. A partir du 1er janvier 1993, les licences seront délivrées par les Etats membres, *mais selon des critères communautaires* assez stricts concernant notamment la capacité technique et financière, mais aussi la nationalité. L'agrément donnant droit aux avantages du marché unique européen *sera réservé aux compagnies dont «le contrôle effectif est communautaire».*

Une fois la licence d'opérer acquise, la compagnie bénéficiera d'un accès aussi ouvert que possible aux routes aériennes, la libéralisation s'effectuant ici en deux étapes. Au 1er janvier 1993, la *«cinquième liberté»,* c'est-à-dire la faculté pour une compagnie d'un pays X, qui relie un pays Y, d'y embarquer des passagers pour un troisième pays Z (Air France prolonge une ligne Paris-Rome vers Athènes et peut embarquer des passagers à Rome) qui était limitée jusqu'ici à 50 % *des sièges disponibles, jouera* sans restriction.

Une période de transition

En outre, le *«cabotage consécutif»,* c'est-à-dire le droit pour une compagnie X, qui relie un pays Y, *de prolonger sa route* vers une seconde escale du pays Y en embarquant des passagers lors du premier arrêt (Air France prolonge une ligne Paris-Dusseldorf vers Berlin et peut charger des passagers à Dusseldorf), aujourd'hui interdit, sera autorisé dans les limites de 50 % des places disponibles.

A l'issue d'une période de transition qui s'achèvera le 1er avril 1997, le *«cabotage pur»* (le droit pour Air France d'exploiter une ligne Dusseldorf-Berlin) sera autorisé et le *«cabotage consécutif»* pourra jouer sans restriction. La durée de cette période de transition constituait le principal point encore en suspens. L'accord intervenu est un compromis entre un premier groupe de pays *membres* (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark) qui plaidait pour instaurer une liberté de cabotage sans restriction dès 1993 et un second groupe, dont la France, qui souhaitait une période de transition de six ans.

A cette ouverture de l'accès aux routes aériennes correspondra, au 1er janvier 1993, une complète liberté de tarifs. *Cependant,* cette libéralisation, qu'il s'agisse des tarifs ou de l'accès aux routes aériennes, sera tempérée par l'inclusion, dans les deux règlements, de clauses de sauvegarde. En matière de prix, elles permettront aux Etats membres *d'intervenir pour interdire* aussi bien les tarifs trop élevés que les tarifs de dumping. Pour l'accès aux routes aériennes, les Etats membres auront également leur mot *à dire lorsque seront en cause* des problèmes d'aménagement du territoire ou, sur des dessertes peu rentables comportant des obligations de services publics.

PHILIPPE LEMAITRE

ÉCONOMIE

FINANCES

Les conditions du désengagement de l'Etat

L'Etat cède ses actions Total au prix unitaire de 230 francs

Le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, a annoncé lundi 22 juin que le désengagement de l'Etat du capital de Total aurait lieu du 23 au 25 juin. Le prix de cession unitaire des actions a été fixé à 230 francs, ce qui est présenté comme *« un signal de confiance par rapport au marché »*. Quelques heures auparavant, alors que la Bourse perdait 1,47 %, l'action Total s'inscrivait à 236 francs, se dépréciant de 0,67 % par rapport à la séance précédente.

Cette opération, qui ramènera la part du secteur public dans Total de 34 % à 15 %, procurera entre 8,5 et 9 milliards de francs à l'Etat (*le Monde* daté 17-18 mai). Ce dernier conservera 5 % du capital en direct, les AGF (Assurances générales de France) prendront 4 % du capital, le Crédit lyonnais 4 % également et le GAN (Groupe des assurances nationales) 2 %. Ce *« noyau stable d'investisseurs financiers publics »*, qui détiendra donc 10 % du capital, paiera 1 % plus cher que les particuliers pour acquérir les actions. Outre l'échange de certificats pétroliers contre des actions, la vente porte sur 22,9 millions d'actions représentant 12,4 % du capital ; 8 millions de titres sont placés en France et 14,9 millions à l'étranger, dont la moitié aux Etats-Unis.

SOCIAL

Renforcement de la lutte contre le travail clandestin

Les employeurs devront faire une déclaration préalable d'embauche

Pour lutter contre le travail clandestin, les employeurs seront tenus de faire une déclaration préalable d'embauche à l'URSSAF lors de tout recrutement d'un nouveau salarié. Introduite par la loi du 31 décembre 1991, dont tous les décrets d'application ont été publiés au *Journal officiel* les 12 et 13 juin, cette disposition, obligatoire, s'effectuera en temps réel par télématique, fax ou informatique. Mais, avant d'être généralisée, elle est expérimentée, depuis le mois d'avril et jusqu'à la fin de l'année, dans quatre départements, la Haute-Garonne, le Var, l'Ille-et-Vilaine et l'Aube.

Une telle mesure était réclamée depuis longtemps par les inspecteurs du travail, qui souhaitaient pouvoir se référer à un document infalsifiable, lors de contrôles. Jusqu'à présent, en effet, ils ne pouvaient s'appuyer que sur le registre du personnel, théoriquement tenu à leur disposition au sein de l'entreprise, et, au mieux, sur l'attestation d'embauche que le salarié d'un chantier pouvait posséder. Mais ces documents pouvaient être soustraits à leur examen, ou modifiés juste avant leur venue.

Pour éviter que cette nouvelle contrainte ne soit trop lourde, le système mis au point fait appel aux techniques modernes. Les employeurs pourront s'acquitter de la déclaration préalable selon une procédure simplifiée. Désormais, l'URSSAF participera plus activement à la lutte contre le travail clandestin, qui est davantage coordonnée, y compris avec la justice et la police, afin d'identifier et de pénaliser jusqu'au donneur d'ordre. Depuis 1987, le nombre des infractions constatées s'est accru de 300 %, mais, en revanche, le nombre des condamnations auxquelles elles donneront lieu ne sera connu que dans trois ans, en raison du retard des statistiques judiciaires.

A. Le.

□ **Un appel à la fermeture des cabinets médicaux.** – Un appel a été lancé en faveur de la fermeture, mardi 23 juin, des cabinets médicaux par le Centre national des professions de santé (CNPS), mais des divisions sont apparues parmi les représentants des médecins libéraux. Alors que les organisations réunies au sein du CNPS – dont la Confédération des syndicats médicaux français, signataire de l'accord de maîtrise des dépenses actuellement discuté au Parlement – ont confirmé leur appel, la Coordination action-santé, MG France (regroupant des généralistes) et le SML (Syndicat des médecins libéraux) ont décidé de se désolidariser de cette action. Contrairement à la CSMF, qui souhaite obtenir une modification du texte gouvernemental, les autres organisations exigent son retrait pur et simple.

□ **Un nouveau secrétaire général à la fédération CGT des impôts.** – Mme Martine Wittevert a été élue secrétaire général du syndicat CGT des impôts (SNADGI-CGT), en remplacement de M. Jean-Louis Clouse, mis en minorité la semaine dernière (*le Monde* du 18 juin), a annoncé lundi 22 juin le syndicat. M. Clouse avait tenté d'obtenir le départ de quatre responsables communistes, dont Mme Wittevert.

Le remplacement du président de Bull

Le conseil d'administration de la Compagnie des machines Bull a désigné, mardi 23 juin, comme administrateur M. Bernard Pache, actuel président des Charbonnages de France, en remplacement de M. Francis Lorentz. M. Pache sera nommé à la tête du groupe informatique à l'issue du conseil des ministres de mercredi. Le commissaire européen à la concurrence, sir Léon Brittan, a proposé de clore d'une manière favorable le dossier des dotations en capital et aides à la recherche allouées à Bull. Par ailleurs, M. Alain Gomez devrait conserver son mandat de président du groupe Thomson.

M. Bernard Pache : l'homme des restructurations

M. Bernard Pache ne s'en cachait pas. Après six années passées à la tête des Charbonnages de France (CdF), ce solide savoyard de 57 ans à l'allure bonhomme souhaitait changer d'air et se voir confier des responsabilités plus opérationnelles. Voici ses vœux comblés et au-delà.

A sa décharge, il faut reconnaître que diriger CdF n'avait rien d'exaltant pour un X-Mines venu de l'industrie. Nommé à la tête des Charbonnages en septembre 1986, il l'avait été avec une mission très claire : gérer la récession du charbon français sans créer de drame social dans les bassins. Aidé par les milliards de francs octroyés chaque année par la puissance publique, M. Pache s'est acquitté de sa tâche avec conscience et efficacité : en six ans, les effectifs du groupe ont fondu, revenant de près de 48 000 à moins de 20 000, aujourd'hui. Particulièrement sévère dans le Nord-Pas-de-Calais, la saignée s'est heureusement accompagnée d'une politique de création d'emplois. Au total – et M. Pache en est particulièrement fier – CdF a favorisé l'émergence de plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans les bassins charbonniers.

Son arrivée à la tête du groupe Bull ne manquera pas de surprendre comme avait surpris sa nomination à CdF. Et pour cause : homme discret et tenace, non dépourvu d'humour, M. Pache avait, jusqu'en 1986, effectué l'essentiel de sa carrière à Pechiney. Entré dans le groupe d'aluminium en 1969 après un bref passage dans les cabinets ministériels, il était devenu au fil des années le plus proche collaborateur du président Georges Besse auquel il allait tout naturellement succéder en 1985. A l'époque, M. Pache avait déjà à son actif la restructuration du groupe. Il s'en était acquitté avec doigté, sans faire naître de conflit social en dépit des suppressions d'emplois et des fermetures de sites.

Victime de la cohabitation de 1986 et des changements de PDG qui suivirent, M. Pache allait être « débarqué » en juillet 1986 au profit de M. Jean Gandois, avant de se voir proposer la direction générale des Charbonnages. Aujourd'hui, le revoici à la tête d'une entreprise industrielle. Pour la restructurer une nouvelle fois ?

JEAN-PIERRE TUQUOI

M. Francis Lorentz : le « visseur » de Bull

Suite de la première page

Polémiques, mises en cause, et parfois aussi duplicité des pouvoirs publics à son égard : M. Francis Lorentz n'aura guère été épargné par les critiques. *« On évoquait mon départ quelques jours à peine après ma nomination »*, lâche-t-il aujourd'hui, non sans amertume. Pas vraiment soutenu par M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie lorsqu'il prend ses fonctions, en sursis sous le gouvernement Cresson, cet énarque et ancien élève d'HEC âgé de cinquante ans, ancien du Trésor, aux sympathies de gauche connues mais non étalées, aura été remis en selle quelques semaines à peine par une équipe Bérégovoy qui correspondait plus à son style et au sein de laquelle il bénéficiait de soutiens jugés fermes.

Sur le plan de la géopolitique pure, le départ de M. Lorentz est une surprise. Sur le plan des performances financières, il n'est pas étonnant. Epinglé, semble-t-il, par la Cour des Comptes dans son rapport 1992, qui sera rendu public la semaine même où son mandat parvient à échéance, le PDG de Bull a cumulé, au cours de ces derniers jours, les handicaps.

Les résultats du premier semestre 1992, non encore officiels, ont incontestablement pesé lourd dans la balance. Les 1,5 milliard de francs de pertes accusés sur les six premiers mois de l'année ont amené l'Etat actionnaire à reconsidérer le prolongement du mandat de M. Lorentz. *« Le groupe français s'acheminait tout doucement vers une perte de 3 milliards en année pleine »*, affirme un haut fonctionnaire. Affirmation contestable puisque le constructeur d'ordinateurs a, depuis plusieurs années, rééquilibré un premier semestre détestable par une fin d'exercice meilleure.

Les risques de dérapage ont toutefois été estimés trop grands. En 1991, le groupe a terminé dans le rouge à hauteur de 3,3 milliards de francs (2,6 milliards hors provisons exceptionnelles). En 1990, le trou avait été de 6,8 milliards de francs (la cinquième perte la plus importante de l'industrie mondiale cette année-là !), dont, il est vrai, 3,7 milliards pour frais de restructuration destinés à financer un ambitieux plan de mutation. En début d'année, le groupe s'est fixé comme objectif le retour à l'équilibre opérationnel en 1993. *« Il l'atteindra »*, assure M. Lorentz. Reste que le rétablissement se faisait attendre, laissant le problème de financement du groupe entier et hypothéquant la réussite d'une stratégie industrielle ambitieuse.

Dix années de restructuration

Cette stratégie n'est pas en cause. Définie avec M. Jacques Stern, son prédécesseur à la tête de Bull et son mentor en informatique, elle a été poursuivie avec application par M. Lorentz durant ses trois années passées à la tête du groupe. Son objectif est clair. Le patron de Bull le rappelait lors de sa conférence de résultats en mars. *« Il s'agit, pour nous, de figurer parmi les sept à huit fournisseurs de solutions informatiques complètes au monde ayant survécu en 1995. »* Pour pouvoir y prétendre, le groupe français, qui n'existait que sur le papier en 1982 et qui a failli sombrer corps et âme en 1990, aura dû vivre dix années de restructurations permanentes et absorber au total 9 milliards de francs de concours de l'Etat en capital.

Lorsqu'il prend la tête du constructeur informatique en 1989, Bull sort à peine de sept années de réorganisation. Depuis 1982, le groupe bénéficie, pour la première fois de son histoire, d'un actionnaire stable, l'Etat. Cet avantage a des revers. Au nom de la politique des filières, le constructeur français va devoir, sans souci de cohérence, racheter les activités informatiques de la CGE (Micral et Transac) et celles de Thomson (la Sems). Tout le travail du tandem Stern-Lorentz va consister à donner une identité à une entreprise en la réorganisant autour de produits phares, les moyens et grands systèmes de la gamme GCOS7 et DPS7. Le retrait d'Honeywell de l'informatique en 1986 l'amène à racheter les activités de son ancienne maison-mère. Une quasi-obligation : 60 % de la gamme de Bull à l'époque est fabriquée sous licence Honeywell.

Ces apports successifs imposent un long travail de mise en cohérence, qui sera encore alourdi par la reprise en 1989 de Zenith Data Systems, le fabricant américain d'ordinateurs personnels, qui permet à Bull de prendre sérieusement pied dans la micro-informatique. En 1988, Bull gagne de l'argent mais est fragile. Un an plus tard, lorsque M. Lorentz prend la tête de la société, l'informatique tout entière est en plein « big bang ». La demande pour les produits standards explose. Bien d'équipement pour les entreprises, l'ordinateur doit être néanmoins conçu, produit, commercialisé comme un bien de consommation de masse. La concurrence sur les prix devient sauvage. Tous les constructeurs installés doivent faire leur révolution culturelle, technique, industrielle et commerciale. *« Cette mutation, nous l'attendions. Elle nous a surpris par sa rapidité et son intensité »*, analyse le président de Bull.

11 milliards de francs de dettes

Le groupe français, qui a su anticiper certaines tendances – comme la demande des utilisateurs pour les systèmes ouverts ou la nécessité pour un constructeur de grands et moyens systèmes d'être également présent dans la micro pour pouvoir offrir des solutions informatiques complètes – part avec de sérieux handicaps au départ. *« Nous n'avions pas fini d'apurer l'héritage du passé lorsque le marché s'est transformé radicalement. »*

A la fin de 1990, année catastrophique pour le groupe français, un plan de mutation est adopté. Bull se pense désormais comme un assembleur de systèmes, non plus comme un simple constructeur. Pour offrir des systèmes informatiques clés en main, le groupe met au point le modèle d'architecture distribuée DCM, cadre dans lequel doivent s'intégrer tous les ordinateurs de sa gamme. Pour coller à un marché qui évolue très vite, à la fidélité de moins en moins assurée, il se réorganise en unités de profit, les « business units ». L'outil industriel est réorganisé. Sept centres industriels sur treize sont fermés. Les effectifs totaux sont ramenés de 48 000 salariés en 1990 à environ 35 000 au début de 1992. Une alliance stratégique majeure est passée avec IBM sur les systèmes ouverts Unix. Le capital est réorganisé tout en préservant un accord commercial avec le japonais NEC.

Difficile donc de taxer le groupe d'immobilisme. Reste que, dans un secteur où les évolutions sont ultrarapides, le *« bateau Bull »*, comme le qualifie M. Lorentz, évolue encore trop lentement. Les ventes ne décollent pas vraiment. A 33,5 milliards de francs, le chiffre d'affaires plafonne. Les frais financiers pénalisent encore lourdement un groupe endetté à hauteur de 11 milliards de francs et dont la situation nette l'an passé a été négative. Les charges de distribution et de fonctionnement restent élevées.

Le successeur de M. Lorentz va devoir remobiliser des troupes étourdies par de multiples réorganisations et, une fois encore, serrer les boulons. Le choix de l'actuel patron des Charbonnages de France, M. Bernard Pache, n'est pas anodin.

CAROLINE MONNOT

COMMUNICATION

Selon la dernière enquête d'audience d'IPSOS-Médias

« Géo » reste le magazine préféré des cadres « le Monde » leur quotidien favori

Au fil des ans, *Géo*, le mensuel de voyages et de découverte du groupe Prisma-Presse, reste le magazine de prédilection des cadres français. Selon la dixième enquête d'IPSOS-Médias – qui a étudié l'audience de 67 titres, dont cinq quotidiens nationaux (1) – *Géo* attire en effet 30,4 % des patrons et cadres français, soit 1 655 000 d'entre eux au lieu de 1 205 000 l'an dernier. Mais ce gain acquis entre 1991 et 1992 doit tenir compte, comme pour les autres titres étudiés, de l'évolution de la population des cadres français. Ils étaient 4 790 000 l'an dernier, contre 5 453 000 aujourd'hui selon l'INSEE.

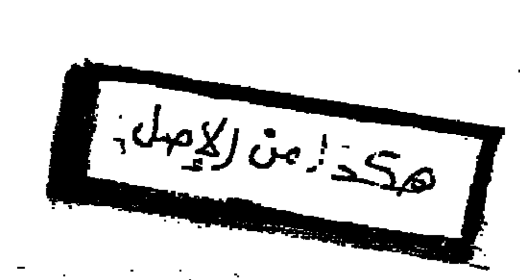
Parmi les autres périodiques favoris des cadres figurent *le Figaro magazine* (18,6 % de l'ensemble, soit 1 014 000 personnes), *Télérama* (18 %, 980 000 lecteurs) – qui devance pour la première fois *l'Express* (17,1 %), – suivi à une courte encablure par *le Nouvel Observateur* (17 %) puis par *le Point* (13,8 %). *L'Événement du jeudi* et *l'Équipe magazine* sont à égalité avec 10,6 % (578 000 lecteurs). Plusieurs titres qu'IPSOS-Médias étudie pour la première fois réalisent des scores notables : *le Monde de l'éducation* (13 % d'audience, 708 000 personnes), *le Monde diplomatique* (9,8 %) et, dans une moindre mesure, *Courrier international* (2,4 %, 134 000).

Pour les quotidiens, le palmarès est identique à 1991 : *le Monde* reste le quotidien préféré des cadres (15,2 % d'audience au numéro moyen, soit 830 000 lecteurs) devant *les Échos* (11,7 %, 640 000), *le Figaro* (9,8 %), *Libération* (8 %) et *la Tribune de l'Expansion* (3,7 %). Mais la relance de formule et les campagnes de diffusion gratuite, début 1992, rendent difficile la mesure exacte de l'audience de ce dernier quotidien.

(1) Enquête réalisée par téléphone du 14 novembre 1991 au 6 mai 1992 sur un échantillon national de 5 200 cadres (3 800 cadres affaires et supérieurs et 1 400 cadres intermédiaires).

□ **Nominations à Antenne 2.** – La présidence d'Antenne 2 et FR3 a confirmé, lundi 22 juin, le remplacement de M. Jean-Pierre Dusséaux par M. Claude Otzenberger comme directeur des programmes d'Antenne 2 (*le Monde* du 23 juin). En même temps, Mme Bibiane Godfroid, jusqu'alors adjointe à cette fonction, est promue directeur de la programmation de la chaîne. M. Didier Decoin est nommé directeur de la fiction d'Antenne 2. Mme Laure Adler, chargée de mission à l'Elysée pour les problèmes culturels, est nommée directeur des documentaires et des émissions culturelles d'Antenne 2, en remplacement de M. Max Armanet. Mme Adler sera aussi conseiller de la présidence commune d'A2 et FR3, chargée de la coordination dans le même domaine. L'éviction de MM. Dusséaux et Armanet traduit le renforcement de la politique de coordination des programmes menée par le PDG commun des chaînes publiques, M. Hervé Bourges.

□ **Dernières offres de rachat pour UPI.** – L'un des deux candidats à la reprise de l'agence de presse américaine United Press International (UPI), M. Leon Charney, homme d'affaires et ancien conseiller du président Jimmy Carter, propose de transformer UPI en coopérative, afin de combler son passif. M. Charney devait préciser mardi 23 juin les modalités de son offre, *« d'au moins 3,5 millions de dollars »* (soit 18,5 millions de francs), faite par la société britannique Middle East Broadcasting Centre Ltd. Mais le télévangéliste Pat Robertson, qui avait remporté les enchères de UPI en mai (*le Monde* du 14 mai), n'a pas désarmé : une audience du 23 juin du juge des faillites de New-York pourrait contraindre UPI à lui céder le nom commercial, les droits d'auteur et une partie des archives.



230 F.

jusqu'au 25 juin 1992 inclus.

Vous accorderez nettement plus d'intérêt à ce chiffre lorsque vous découvrirez qu'il s'agit du prix d'une action TOTAL.

Ce chiffre, c'est le prix de vente de l'action TOTAL dans le cadre de l'offre publique de vente des actions détenues par l'État.

Choisir de devenir actionnaire de TOTAL, c'est participer au développement d'une compagnie née il y a près de 70 ans, riche d'expérience mais aussi d'un potentiel toujours renouvelé.

Choisir TOTAL, c'est s'associer à la réussite d'un grand groupe industriel de classe mondiale.

Choisir TOTAL, c'est préférer une valeur pétrolière qui s'est donnée la performance comme objectif permanent.

Le prix de vente est net de tous frais pour les acquéreurs. Le document de référence enregistré auprès de la COB et le communiqué sont disponibles sur simple demande au **N° Vert 05 05 05 92.**

Pour acheter vos actions adressez-vous à votre banque, votre société de bourse, à la Poste, aux Caisses d'Épargne ou au Trésor Public.



Vous ne viendrez plus chez *vous* par hasard.

VIE DES ENTREPRISES

Pour la première fois de son histoire

BMW va construire une usine aux Etat-Unis

Pour la première fois de son histoire, le constructeur d'automobiles allemand BMW va fabriquer des véhicules en dehors de l'Allemagne. Il a en effet décidé de construire une usine aux Etats-Unis, en Caroline du Sud, non loin de l'aéroport de Greenville-Spartanburg.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette décision. Depuis le début de l'année, les usines de BMW tournent à plein régime, en heures supplémentaires. Ce qui n'empêche pas les délais de livraison de se compter en nombreux mois pour certains modèles. La firme, dont la production s'est accrue de 6,5 % en 1991 et les bénéfices nets de 12,5 % (783 millions de deutschemarks, soit 2,65 milliards de francs), a enregistré de très bons résultats durant le premier trimestre 1992 : ses immatriculations ont augmenté de 29 % globalement, et de 24 % aux Etats-Unis, alors qu'en 1991, les résultats avaient été médiocres avec une baisse des ventes de 16 %.

Ces mauvaises performances outre-Atlantique étaient dues à la mauvaise conjoncture automobile, mais pas uniquement. D'une part, les coûts de production élevés du constructeur allemand et la faiblesse du dollar par rapport au mark le rendent difficilement compétitif face à ses concurrents japonais. Et, d'autre part, une taxe de 10 % sur les véhicules de plus de 30 000 dollars, instaurée le 1er janvier 1991, le pénalise lourdement. Une mesure que M. Eberhard von Kuenheim, président du directoire, interprétait en avril dernier, lors de la présentation des résultats à la presse, comme une mesure protectionniste.

Autant de raisons qui ont dû décider la direction de la firme à s'implanter directement aux Etats-Unis. D'autant plus que – même si le marché y est de plus en plus difficile – BMW est *« néanmoins décidé à y rester, même sans gagner d'argent, pour demeurer présent à l'échelle planétaire »*, nous déclarait récemment M. Didier Maitret, président du directoire de BMW France.

Le coût de l'usine américaine devrait s'élever à 1 milliard de marks (3,36 milliards de francs), dont 35 millions de dollars (185 millions de francs) d'aides de l'Etat de Caroline du Sud, sous forme d'exonération fiscale en particulier. Cette usine devrait permettre de créer 2 000 emplois directs (à titre de comparaison, BMW emploie 74 000 personnes environ) plus 2 000 emplois induits. La production devrait démarrer en 1996, avec 15 000 véhicules par an (BMW a vendu 60 000 voitures en Amérique du Nord en 1991).

A. K.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONCURRENCE

□ **Procter Gamble : Bruxelles exclut de la fusion avec l'italien Finaf les changes pour bébés.** – La Commission européenne ne donnera son feu vert à la fusion entre le groupe américain Procter Gamble et la société italienne Finaf, tous deux spécialisés dans les produits d'hygiène, qu'à la condition que Finaf se sépare de sa marque de couches-culottes Lines, a annoncé, lundi 22 juin à Bruxelles, un de ses porte-parole. Les couches-culottes Pampers, qui appartiennent au groupe Procter Gamble, représentent un peu plus de 40 % du marché de la CEE. Le groupe Finaf, avec Lines, en détient environ 12 %. En fusionnant, les deux sociétés s'assureraient entre 54 % et 58 % du marché, *« ce qui est beaucoup trop au regard des règles de la concurrence »*, a estimé la Commission européenne, qui avait été saisie par plusieurs groupes concurrents. Finaf devra en conséquence se séparer de sa marque Lines. Si cette opération se révèle impossible, le secteur des couches-culottes devra être exclu de la fusion, a précisé le porte-parole.

FUSION

□ **Naissance officielle de la banque Pallas-Stern.** – Les actionnaires des banques Pallas et Stern ont approuvé lundi 22 juin la fusion des deux établissements. Elle donnera naissance à la banque Pallas-Stern. Doté de 1 milliard de francs de fonds propres, le nouvel ensemble est détenu à 100 % par la Compagnie industrielle Pallas issue du rapprochement du groupe Pallas et de la Comipar. La nouvelle banque est présidée par M. Jacques-Henri David.

ALLIANCES

□ **BSN porte de 50 % à 75 % sa participation dans les brasseries Alken-Maes.** – Le groupe agroalimentaire BSN va porter de 50 % à 75 % sa participation dans les brasseries belges Alken-Maes, connues pour leurs bières d'abbayes, de type « Grimbergen » ou « Mort subite ». Deuxième brasseur belge de bières Pils avec les marques « Maes-Pils » et « Cristal », Alken Maes a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires de 5,72 milliards de francs belges (1 milliard de francs français), en baisse de 3,8 % sur 1990. Son résultat, non précisé, était également en recul.

□ **La firme de Hongkong Jardine et le suisse Nestlé s'associent sur le marché chinois.** – Dairy Farm International Holdings Ltd., la branche distribution du groupe de Hongkong Jardine, a signé un accord d'association avec la firme suisse d'agroalimentaire Nestlé S.A. pour produire et distribuer des crèmes glacées à Hong kong et en Chine. Selon cet accord, Nestlé achète pour 1,25 milliard de dollars de Hongkong (850 millions de francs) la marque Dairy Farm ainsi que 51 % des structures de production de Dairy Farm, qui compte trois sociétés.

□ **La RATP et la SNCF créent une société commune pour leurs filiales d'ingénierie.** – Les décisions prises par la RATP et la SNCF en 1990 et 1991 de réunir leurs filiales d'ingénierie Sofrerail et Sofretu viennent d'aboutir à la création d'une société commune la Systra. Le capital de la nouvelle société est détenu pour 72 % par les deux entreprises publiques et pour 28 % par un groupe de banques composé du Crédit lyonnais, d'Indosuez, de Paribas-Crédit du Nord, BNP, Société générale, BFCE, Compagnie financière du CIC et de l'Union européenne. La Systra détient quant à elle la quasi-totalité du capital de Sofrerail et de Sofretu. Avec la constitution de ce regroupement, la RATP et la SNCF cherchent à *« renforcer leur présence sur un marché mondial en concurrence de plus en plus rude »*.

BOURSE

□ **Pier Import et Darnal : suspension de cotation.** – La cotation des actions de Pier Import et de Darnal Expansion a été suspendue lundi 22 juin sur le second marché de la Bourse de Paris. Cette suspension a été décidée dans l'attente de la publication d'un communiqué, qui devrait être diffusé mercredi 24 juin. La famille Touret, qui est le principal actionnaire de Darnal (distribution de meubles), a pris début 1991 à titre personnel (77 %) le contrôle de Pier Import, une société de distribution d'ameublement et d'objets exotiques.

□ **Kenwood (électroménager) prépare son introduction en Bourse.** – Le fabricant d'électroménager britannique Kenwood a annoncé, mercredi 17 juin, sa prochaine introduction en Bourse, trois ans après le rachat – pour 57 millions de livres – de la société par ses cadres. Kenwood, qui tient son nom de son fondateur, le self-made-man Kenneth Wood, va mettre en vente près d'un tiers de son capital à 285 pence par action représentant une capitalisation boursière totale de 104,5 millions de livres (1,02 milliard de francs). L'opération permettra à Kenwood de lever 39,5 millions de livres et de réduire sa dette d'autant. Né du succès d'un toaster en 1947, Kenwood tire aujourd'hui un tiers de ses revenus du célèbre Kenwood Chief, un robot culinaire multi-usages vendu à 200 000 exemplaires par an. Pour l'exercice clos en mars, le bénéfice d'exploitation a progressé de moitié malgré la récession, à 9,5 millions de livres.

NOMINATIONS

□ **M. Jacques Puéchal, président du Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC).** – L'assemblée générale du Conseil européen de l'industrie chimique réunie à Vienne a élu à sa présidence, vendredi 19 juin, M. Jacques Puéchal, président-directeur général d'Atochem. Il succède au baron Daniel Janssen. D'autre part, M. Giorgio Porta, président-directeur général d'Enichem, a été élu au poste de vice-président du CEFIC.

□ **M. Raymond Lévy président d'honneur de Renault.** – A la retraite depuis le 22 mai, l'ancien PDG de Renault ne sera pas inactif pour autant. En lui remettant les insignes de commandeur de la Légion d'honneur, le ministre de l'industrie, M. Dominique Strauss-Kahn, a annoncé la nomination de M. Raymond Lévy comme président d'honneur de Renault.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 juin ↓

Nouvel accès de faiblesse

Après la reprise enregistrée vendredi dernier, la Bourse de Paris a amorcé la nouvelle semaine, lundi 22 juin, sur une note pessimiste, l'indice CAC 40 retombant sous la barre des 1 900 points. En recul de 1,28 % à l'ouverture, il abandonnait 1,47 %, à 1 885,77 points vers quatorze heures. A la veille de la liquidation mensuelle, les pertes pour les quatre semaines écoulées atteignent 6,5 %, soit autant qu'à l'issue du mois de décembre dernier.

La rechute de la Bourse de Tokyo lundi (un recul de 3,6 %) expliquait en partie cette dégradation de la tendance. A cela s'ajoute l'augmentation du pessimisme ambiant. Selon un sondage effectué auprès des boursiers et publié dans le quotidien économique *la Tribune de l'Expansion*, il n'y aurait plus que 29 % d'acheteurs à Paris, contre 37 % le mois précédent. D'autre part, le rééchelonnement de la dette publique, pour un montant jamais vu de 140 milliards de francs, a fait plutôt mauvais effet dans les salles de marché. Cette opération signifie *« que les caisses de l'Etat sont vides »*, n'hésitaient pas à affirmer certains gestionnaires dépités.

Lors de son point de presse hebdomadaire, lundi dans la matinée, le ministre des finances, M. Michel Sapin, a affirmé lundi que les 2 % de croissance escomptés par le gouvernement pour 1992 *« devraient être atteints sans difficulté »*. Evoquant la cession d'une partie des actifs détenus par l'Etat dans Total, il précisait qu'elle *« ne se fera que si les conditions du marché sont bonnes »*. Quelques heures plus tard il annonçait la vente des titres Total au prix de 230 francs à partir du 23 juin.

NEW-YORK, 22 juin ↓

Petite baisse

En repli assez net durant l'essentiel de la séance, Wall Street a finalement limité les dégâts en fin de journée, lundi 22 juin, grâce à des achats sur *programme informatique*. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'inscrit en clôture à 3 280,80 points en repli de 4,65 points (– 0,14 %). Le nombre de titres en baisse a dépassé celui des valeurs en hausse dans un rapport de près de deux contre une : 1 397 contre 602.

La nouvelle chute de 3,6 % enregistrée lundi 22 juin par la Bourse de Tokyo est responsable pour une bonne part de la morosité qui régnait sur le marché américain. Les investisseurs craignent des désinvestissements massifs des entreprises japonaises. La campagne électorale américaine, dont l'issue reste incertaine, renforce la prudence des opérateurs, également *déprimés par la détermination apparente de la Réserve fédérale à ne pas assouplir pour le moment sa politique de crédit.*

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est remonté à 7,84 % lundi en fin d'après-midi contre 7,82 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 19 juin	Cours du 22 juin
Alcoa	73 1/2	73 3/4
ATT	42 1/4	42 1/8
Boeing	42 1/4	41 7/8
Chase Manhattan Bank	26 7/8	26 1/4
Du Pont de Nemours	50 3/4	49 3/4
Eastman Kodak	39 3/8	39
Exxon	62 1/2	61 7/8
Ford	46	45 3/4
General Electric	78	78 3/8
General Motors	43 7/8	43 1/4
Goodyear	63 3/4	64 3/4
IBM	95	95 1/8
ITT	63 5/8	63 1/8
Mobil Oil	64 1/2	63 1/2
Pfizer	69 1/2	72 1/8
Schlumberger	66	64 3/4
Texaco	63 1/4	63
UAL Corp. ex-Allegis	116 5/8	115 3/4
Union Carbide	27	26 1/4
United Tech.	50 1/2	50 1/2
Westinghouse	17 5/8	17 1/2
Xerox Corp.	67 7/8	67 1/2

LONDRES, 22 juin ↓

Nouvelle chute

La Bourse de Londres a terminé la séance du lundi 22 juin à son plus bas niveau depuis les élections du 9 avril, *réduisant pratiquement* à néant ses gains consécutifs à la réélection du gouvernement conservateur. L'indice Footsie des cent grandes valeurs s'inscrit en clôture à 2 550,3 points, en baisse de 34,5 points (– 1,3 %).

Le marché a plongé dans le sillage de Tokyo et Wall Street et sur des craintes de difficultés lors de l'introduction en Bourse d'une tranche supplémentaire du capital du groupe pharmaceutique Wellcome cet été.

TOKYO, 23 juin ↑

Petite reprise

La Bourse de Tokyo s'est redressée en fin de séance mardi 23 juin, ce qui a permis à l'indice Nikkei de repasser au-dessus de la barre des 16 000 points mais dans un marché nerveux et peu actif. En clôture, le Nikkei gagne 185,77 points, soit 1,17 %, à 16 106,99 points.

Cette progression est due pour l'essentiel à des achats de contrats à terme sur indice après l'annonce lundi 22 juin d'un projet de plan de relance de l'économie nippone. Toutefois, les investisseurs continuent à faire preuve d'une grande prudence.

VALEURS	Cours du 22 juin	Cours du 23 juin
Ajinomoto	1 170	1 180
Bridgestone	1 150	1 130
Canon	1 350	1 380
Fuji Bank	1 210	1 280
Honda Motors	1 350	1 380
Matsushita Electric	1 280	1 290
Mitsubishi Heavy	540	539
Sony Corp.	4 010	4 050
Toyota Motors	1 430	1 440

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4505	4600	Immob. Hôtelière	1040	1020
Arnault Associés	240	....	Interni. Computer	149 90	....
B.A.C.	41	....	I.P.B.M.	61	....
Bque Vernes	755	....	Locamic	70 50	....
Boiron (Ly)	486	485	Matra Comm.	218 30	219
Boisset (Lyon)	234	....	Molex	174	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	746	748	Publ.Filipacchi	464 10	....
Calberson	390	....	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	334	....
Cardif	841	854	Select Invest (Ly)	98	....
C.E.G.E.P.	168	....	Serbo	258	....
C.F.P.I.	266 90	....	Sopra	308	....
C.N.I.M.	1145	1148	TF1	481 80	483 10
Codetour	289	....	Thermador H. (Ly)	365	....
Conforama	1219	....	Unilog	236	....
Creeks	187	....	Viel et Cie	103 50	....
Dauphin	307	....	Y. St-Laurent Groupe	836	830
Delmas	1100	....			
Demachy Worms Cie	500	....			
Deveraux	1231	1236			
Deville	175	....			
Dolisos	118	....			
Editions Belfond	135	....			
Europ. Propulsion	189	182 10			
Finacor	120	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	70	68 70			
G.L.M.	364	....			
Gravograph	125 50	....			
Guintoli	820	821			
I.C.C.	200	....			
Idianova	90	....			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 juin 1992
Nombre de contrats estimés : 47 895

COURS	ÉCHÉANCES Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	106,96	107,22	107,48
Précédent	107	107,18	107,52

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 92	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Déc. 92
109	0,01	0,18	1,90	1,75

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 11 714

COURS	Juin	Juillet	Août
Dernier	1 890,50	1 890	1 908
Précédent	1 912	1 911	–

CHANGES

Dollar : 5,26 F ↓

Le dollar s'inscrivait à nouveau en baisse mardi 23 juin au cours des premiers échanges entre banques à Paris, à 5,2610 F, contre 5,2810 F à la clôture des échanges interbancaires de lundi et 5,2865 F au fixing du même jour. *Le billet vert est notamment victime d'arbitrages en faveur du yen et du mark.*

FRANCFORT	22 juin	23 juin
Dollar (en DM)	1,5750	1,5615
TOKYO	22 juin	23 juin
Dollar (en yens)	127,47	126,96

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (23 juin) .... 9 15/16 - 10 %

New-York (22 juin) .... 3 13/16 %

BOURSES

	19 juin	22 juin
PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*		
Valeurs françaises	111,10	109,40
Valeurs étrangères	103,10	100,10
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	520,06	516,74
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 913,92	1 885,77
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	19 juin	22 juin
Industrielles	3 285,35	3 280,80
LONDRES *(Indice « Financial Times »)*	19 juin	22 juin
100 valeurs	2 584,80	2 550,30
30 valeurs	2 006,60	1 986,40
Mines d'or	103,40	98,70
Fonds d'Etat	88,73	88,67
FRANCFORT	19 juin	22 juin
Dax	1 772,89	1 770,64
TOKYO	22 juin	23 juin
Nikkei Dow Jones	15 921,22	16 106,99
Indice général	1 240,18	1 247,21

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,2555	5,2575	5,3355	5,3405
Yen (100)	4,1372	4,1401	4,1950	4,2006
Ecu	6,9030	6,9050	6,8944	6,9014
Deutschemark	3,3665	3,3670	3,3683	3,3710
Franc suisse	3,7300	3,7342	3,7355	3,7427
Lire italienne (1000)	4,4515	4,4535	4,4157	4,4212
Livre sterling	9,8160	9,8210	9,8162	9,8278
Peseta (100)	5,3469	5,3517	5,3118	5,3214

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	3 7/8	4	4	4 1/8
Yen (100)	4 1/2	4 5/8	4 3/8	4 1/2	4 1/4	4 3/8
Ecu	10 3/8	10 1/2	10 3/8	10 1/2	10 3/8	10 1/2
Deutschemark	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4
Franc suisse	9 3/16	9 5/16	9 3/16	9 5/16	9	9 1/8
Lire italienne (1000)	14	14 1/4	13 1/16	13 5/16	13	13 1/4
Livre sterling	10	10 1/8	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10
Peseta (100)	12 3/16	12 7/16	12 5/16	12 9/16	12 3/8	12 5/8
FRANC FRANÇAIS	9 15/16	10 1/16	10	10 1/8	10	10 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 23 JUIN

Cours relevés à 10 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	C.N.E 3%	4660	4660	4660	....
....	B.N.P. T.P.	916	920	920	+ 0 44
....	Cr.Lyon. T.P.	900	900	900	....
....	Renault T.P.	1500	1495	1495	- 0 33
....	Rhône Poul. T.P.	1780	....	....	....
....	Saint Gobain T.P.	1131	....	....	....
....	Thomson T.P.	882	....	....	....
....	ACCOR	739	742	741	+ 0 27
....	Air Liquide	745	749	751	+ 0 81
....	Alcatel-Alsthom	622	625	625	+ 0 48
....	Als.Superm.	1756	1756	1764	+ 0 46
....	ALSPI	315	308 10	308 10	- 2 19
....	AGF Sté Centrale	473	474	472 50	- 0 11
850	Aux. Entrepr.	890	850	900	+ 1 12
....	Avenir H. Média	157	150	152	- 3 18
....	Axa (ex Cie Midi)	906	908	912	+ 0 66
....	Bafip	140 30	138	137	- 2 35
....	Bail-Equipem.	112 90	113 80	110	- 2 57
....	Bail Investiss.	812	810	810	- 0 25
....	Bancaire	398 50	400	400 10	+ 0 40
....	Bazar H.-V.	800	800	800	....
....	Berger (M)	1402	....	....	....
....	Bertrand Faure	400	399 50	399 50	- 0 13
....	Bic	820	820	805	- 1 83
....	B.I.P.	1050	1055	1055	+ 0 48
....	BIS	295	293	293	- 0 68
....	B N P (CI)	364 90	368 80	361	- 1 07
....	Bolloré Tech.	780	780	780	....
....	Bongrain	3165	3170	3175	+ 0 32
....	Bon-Marché	664	663	663	- 0 15
....	Bouygues	587	590	589	+ 0 34
....	BP France	108 20	108 10	108	- 0 18
....	B S N	1080	1088	1088	+ 0 74
....	Canal Plus	1175	1180	1185	+ 0 85
....	Cap Gem.S.	280	278	274	- 2 14
....	Carrefour	2600	2610	2620	+ 0 77
....	Casino	148 50	148 20	149	+ 0 34
....	Casino ADP	93	92 10	92 10	- 0 97
....	Castorama D.I.	512	507	508	- 0 78
....	C.C.F.	177 40	178	179 10	+ 0 96
....	CCMC Ly.	40	40 50	40	....
....	C.D.M.E	410	406	406	- 0 98
....	C.E.G.I.D.	175	172 10	172	- 1 71
....	Centenai (Ny)	88	....	....	....
....	C.E.P. Comm.	382	383	383	+ 0 26
....	Cerus	120 60	120	120	- 0 50
....	Cetelem	753	750	746	- 0 93
....	CF Ind	233	236	233	....
....	CGI Info	309 50	279	308	- 0 48
....	C G I P	1086	1086	1094	+ 0 74
....	CGP	645	645	645	....
....	Chargeurs S A	1173	1181	1190	+ 1 45
....	Christian Dior	318	316	320	+ 0 63
....	C I C A (M)	570	585	590	+ 3 51
....	Ciments franç.	387	397	398 50	+ 3 23
....	Clarins	727	728	723	- 0 55
....	Club Médit.	457	462	460 90	+ 0 85
....	CMB Packa.	183	183 10	182 30	- 0 38
....	Colas	800	805	803	+ 0 38
....	Cpt. Entrep.	232	243	225	- 3 02
....	Compt Mod.	1217	1200	1197	- 1 64
....	CPR (Paris Rée.)	235 20	236	236 90	+ 0 72
....	Créd. Foncier	871	870	871	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Crédit Loc France	230	229	229 50	- 0 22
....	Cr Lyon (CI)	552	550	546	- 1 09
....	Crédit Nat.	942	944	940	- 0 21
....	CSEE	272	271	271 10	- 0 33
....	Damart	3208	....	....	....
....	Dassault Aviation	400	390 10	390 10	- 2 48
....	Dassault Electr.	172	174	166 50	- 3 20
....	De Dietrich	1762	1750	1750	- 0 68
....	Dév.P.d.C.(Li)	78	....	....	....
....	Dév.R.Sud-Est	129	125	125	- 3 10
....	D M C	346	350	340 60	- 1 56
....	Docks France	409 80	408	413	+ 0 78
....	Dynaction	298	295	295	- 1 01
....	Eaux (Gle)	2237	2241	2220	- 0 76
....	E.B.F	885	889	880	- 0 56
....	Ecco	434	440	440	+ 1 38
....	Elf Aquitaine	373 80	375 50	375 10	+ 0 35
....	ElfSanofi(ExSanofi)	1050	1050	1058	+ 0 76
....	Esp-Elf (Certif)	285 10	285 10	285 10	....
....	Eridania-Beghin	670	678	678	+ 1 19
....	Essilor	409 10	410	411	+ 0 46
....	Essil.Int.(DP)	200	208	204	+ 2 00
....	Essp.	751	751	751	....
....	Euréfrance	1390	1372	1385	- 0 36
....	Eurocom	675	680	670	- 0 74
....	Eurodisneyland	111 70	112	111 90	+ 0 18
....	Europe 1	980	970	970	- 1 02
....	Eurotunnel	34 90	35 05	35 15	+ 0 72
....	Exor	1400	....	....	....
....	Finextel	119 70	119 60	119 60	- 0 08
....	Fives Lille	390 10	391	391	+ 0 23
....	Fromager. Bel	3234	3205	3205	- 0 90
....	Gal.Lafayette	2175	2195	2195	+ 0 92
....	G.A.N	1795	1770	1792	- 0 17
....	Gascogne (B)	543	541	541	- 0 37
....	Gaz et Eaux	1450	1430	1430	- 1 38
....	Géophysique	699	716	708	+ 1 28
665	Gerland Ly.	685	685	685	....
....	Groupe André SA	720	720	706	- 1 94
....	Groupe Cité	550	562	562	+ 2 18
....	GTM-Entrep.	414 70	415 20	419 90	+ 1 25
....	Guyenne-Gas.	1710	1705	1705	- 0 29
....	Hachette	125 20	127	126 70	+ 1 20
....	Havas	515	515	516	+ 0 19
....	Idia	305	301	301	- 1 31
....	Imétal	340	340	337 50	- 0 74
....	Immob. Phénix	128	134	134	+ 4 69
....	Ingénico	103	105 70	100 70	- 2 23
....	Inst. Mérieux	6650	6640	6650	....
....	Interbail	468	468	465	- 0 64
....	Intertechnique	810	770	780	- 3 70
....	J. Lefebvre	831	837	837	+ 0 72
....	Klépierre	469	464	457 50	- 2 45
....	Labinal	751	751	751	....
....	Lafarge	338 10	339 10	339 70	+ 0 47
....	Lebon	329	329	329	....
....	Legrand	4670	4675	4677	+ 0 15
....	Legrand (DP)	2580	2600	2580	- 0 39
....	Legris Industries	435	428	434	- 0 23

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Locindus	738	740	740	+ 0 27
....	L.V.M.H.	3800	3835	3820	+ 0 51
....	Lyon.Eaux/Dumez	522	523	517	- 0 96
....	Majorette Ly.	98 90	95 05	95	- 3 90
....	Mar. Wendel	306	301	301	- 1 63
....	Matra	180 10	180	180 60	+ 0 28
....	Merlin-Gerin	491	495	496	+ 1 02
....	Metaleurop	86 30	86 20	86 20	- 0 12
....	Métrologie In.	34 70	34 70	33 50	- 3 46
....	Michelin	191 50	192 50	192 50	+ 0 52
....	Min. Salsig (Ny)	156 10		....	....
....	MMB	71 10	71 90	71 20	+ 0 14
....	Moulinex	151	152	151 60	+ 0 40
....	Navig. Mixte	1049	1049	1049	....
....	Nord-Est	119	118 50	119	....
....	Nordon (Ny)	259	265	265	+ 2 32
....	Nouv Galeries	650	650	650	....
....	Olipar	139 20	141	136 10	- 2 23
....	Oréal	881	888	887	+ 0 68
....	Paribas	365	365	363	- 0 55
....	Pechiney Int	192 50	192	192	- 0 26
....	Pechiney (CIP)	339	341	347 90	+ 2 63
....	Pernod Ricard	1553	1572	1558	+ 0 32
....	Peugeot	741	744	743	+ 0 27
....	Pinault	361 70	362	362 10	+ 0 11
....	Plastic-Omn.	748	750	755	+ 0 94
....	Poliet	580	580	578	- 0 34
....	Primagaz	723	722	722	- 0 14
....	Printemps	769	770	767	- 0 26
....	Promodès	3490	3480	3440	- 1 43
....	Radiotechn.	542	538	540	- 0 37
....	Redoute (La)	5740	5800	5800	+ 1 05
....	Rémy Cointreau	170 10	170	167	- 1 82
....	R. Poulenc CP	617	618	615	- 0 32
....	Robur Financ.	307	305	305 10	- 0 62
....	Rochette(La)	60 10	60 30	60 50	+ 0 67
....	Roussel Uclaf	2279	2232	2232	- 2 06
....	R. Impé.Ly*	3060	3051	3051	- 0 29
....	Sade (Ny)	178 80	179	179	+ 0 11
....	Sagem	2170	2195	2195	+ 1 15
....	Saint Gobain	558	563	559	+ 0 18
....	Saint Louis	1275	1281	1281	+ 0 47
....	Salomon Ly.	1325	1380	1390	+ 4 91
....	Salvepar (Ny)	316	313	310	- 1 90
....	S A T	1355	....	....	....
....	Saul. Chât.	241 50	244	244	+ 1 04
....	Saupiquet (Ns)	1070	1080	1080	+ 0 93
....	Schneider	831	834	835	+ 0 63
....	SCOA	13 70	14 10	14 10	+ 2 92
....	Scor S.A.	360	350	350	- 2 78
....	S.E.B.	2085	2085	2085	....
....	Sefimeg	424 50	418	417	- 1 77
....	Selectibanque	125 10	126	126	+ 0 72
....	Sextant A.	214 30	215	215	+ 0 33
....	S F I M	720	710	710	- 1 39
....	S.G.E.	212 50	209 10	210	- 1 18
....	Simco	416	410	410	- 1 20
....	St. Rossignol	646	665	665	+ 2 94
....	Sigos	466	460	457	- 1 93

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Société Génér.	504	505	503	- 0 20
.	Sodecco(B)	54 50	..	..	..
...	Sodero(Ns)	100	100 10	100 10	+ 0 10
....	Sodexho	1020	1025	1000	- 1 96
..	Sogeparc(Ny)	74	74	74	.
....	Sogerap	425	..	..	..
....	Sommer-Allib.	1492	1491	1496	+ 0 27
...	SOPHIA	395	395	395	..
...	Source Perrier	1700	1700	1700	.
...	Sovac	785	785	790	+ 0 51
.	SPEP	317 90	320	320	+ 0 66
...	Spie-Batignol.	315	316	314	- 0 32
.	Strafor Facom	800	799	793	- 0 88
...	Suez	294	294	294 20	+ 0 07
. .	Synthélabo	1032	1030	1007	- 2 42
....	Thomson CSF	150 20	150	152 10	+ 1 26
.	Total	236	235	234	- 0 85
..	[illegible]	188 50	.	...	..
....	[illegible] Fr.	215	210 10	210 10	- 2 28
.	U.A.P.	475 30	476 50	480 10	+ 1 01
.	U F B Locab	304	294	294	- 3 29
....	U I C	654	649	649	- 0 76
..	U I F	447	447	447	..
..	U.S	730	750	750	+ 2 74
.	Unibail	425 60	426	422	- 0 85
...	Valéo	760	751	753	- 0 92
....	Vallourec	206	206	206	....
..	Via Banque	268	280	276	+ 2 99
..	Worms et Cie	323	318	318 60	- 1 36
....	Zodiac	1260	1260	1260	...
..	Elf Gabon	1061	1060	1060	- 0 09
..	Amax	111 20	111	111	- 0 18
. .	Amer. Barrick	140	142 60	142 80	+ 1 86
. .	Amer. Express	122	124 10	124 10	+ 1 72
....	A.T.T.	220 10	220 90	220 90	+ 0 36
....	Anglo Amer.C.	163 50	....	...	...
....	Amgold	290	...	...	...
....	Banco Santander	254	239	239	- 5 91
....	B.A.S.F.	811	....	...	..
....	Bayer	951	951	955	+ 0 42
....	[illegible] Plc	53 80	53 60	53 60	- 0 37
....	Buffelsfont.	34 50	34 45	34 45	- 0 14
....	Chase Manh.	141 10	137 10	139	- 1 49
....	Daimler Benz	2700	2699	2698	- 0 07
....	De Beers	120 20	...	...	....
...	Deutsche Bank	2322	2325	2325	+ 0 13
....	Dresdner Bank	1146	1150	1150	+ 0 35
....	Driefontein	58 90	59	59	+ 0 17
....	Du Pont-Nem.	267 50	260 50	260 50	- 2 62
....	Eastman Kodak	208 20	208 20	208 20	...
....	East Rand	12 70	12 95	12 95	+ 1 97
....	Echo Bay	31 50	31 35	31 35	- 0 48
....	Electrolux	231	....	....	....
....	Ericsson	127 50	129	129	+ 1 18
...	Exxon Corp.	330 30	323 80	323 80	- 1 97
....	Ford Motor	240	239	239	- 0 42
....	Freegold	45 20	46 50	46 60	+ 2 88
....	Gencor	16 90	17	17	+ 0 59
. .	Gén. Elect	404 60	402 80	402 80	- 0 44

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
...	Gén. Motors	226 20	226 30	226 30	+ 0 04
..	Gén. Belgique	347		...	....
..	Gd. Métropol.	47 40	47 10	46	- 2 95
.	Guinness	55 80	55	55	- 1 43
. .	Hanson PLC	21 55	21 50	21 10	- 2 09
.	Harmony Gold	22 80	23 10	22 60	- 0 88
.	Hewlett Packard	352 70	358 70	363 20	+ 2 98
....	Hitachi	31 80	31 70	31 50	- 0 94
....	Hoechst	860	..	.	...
...	Homestak.	68 20	69 20	71 05	+ 4 18
. .	I.C.I.	114 50	118	118	+ 3 06
....	I.B.M.	506	501	500	- 1 19
...	I.T.T.	335 20	335	335	- 0 06
.. .	Ito Yokado	179 30	176 70	176 70	- 1 45
....	Matsushita	52 80	52 90	52 90	+ 0 19
.	Maxwell	3 55	..	...	...
. . .	Mc Donald's	236 10	226 80	236 80	+ 0 30
....	Merck	259 50	265 70	265 70	+ 2 39
. .	Minnesota M.	514	....	. . .	.
...	Mitsubishi	36 80	....	.	. .
. .	Mobil corp.	345	335 90	335 90	- 2 64
..	Morgan J.P.	280	281	280 10	+ 0 04
. .	Nestlé	36300	36400	36400	+ 0 28
. . .	Norsk Hydro	134 40	134	134	- 0 30
....	OFSIL	98 50	96 30	96 30	- 2 23
....	Pétrofina	1677	....	....	....
....	Philip Morris	385 10	388 50	388 50	+ 0 88
. . .	Philips	91 10	91 20	90 90	- 0 22
...	Placer Dome	56 10	56	57 50	+ 2 50
....	Procter Gamble	493	...	....	...
. . .	Quilmès	176 50	180 10	180 10	+ 2 04
. . .	Randfontein	24	21 90	21 80	- 9 17
. .	Rhone Poul. Rorer	281	282	282	+ 0 36
. . .	Royal Dutch	457 70	456	456 50	- 0 26
...	R T Z	58 40	58	58 10	- 0 51
....	Saat & Saatchi	1 66	1 70	1 69	+ 1 81
...	St Helena	28	28	28	....
....	Schlumberger	346 80	344	340 50	- 1 82
....	Shell transp.	46	47 95	47 90	+ 4 13
....	Siemens	2250	2253	2253	+ 0 13
400	Siemens Nixdorf	399	400	405	+ 1 50
....	Sony	169	168	169	..
....	Sumitomo Bank	53 95	54 40	54 15	+ 0 37
. .	T.D.K.	165 50	...	....	....
.	Telefonica	56 30	56 20	56 20	- 0 18
....	Toshiba	24 70	24 70	24 70	....
....	Unilever	550	546	546	- 0 73
....	Unit.Techn.	267	267 10	267	....
....	Vaal Reefs	263 60	256 80	252	- 4 40
....	Volkswagen	1345	1368	1368	+ 1 71
....	Volvo	351	380	380	+ 8 26
....	West. Deep	140	140 60	140	....
....	Xerox Corp.	363 90	359	359	- 1 35
....	Yamanouchi	103	....	....	....
....	Zambia Cop.	3 99	3 90	3 87	- 3 01

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 6,8%77	129 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78	100 02	9 29
10,80% 79/94	101 17	8 84
Emp.Etat 13,4%83	104 71	6 77
Emp.Etat 12,2% 84	100 47	8 63
10,26% mars 86	....	2 99
OAT 10% 5/2000	108 65	0 74
OAT 9,9% 12/1997	....	5 22
OAT 9,8% 1/1996	102 09	3 88
PTT 11,2% 85	104 90	5 81
CFF 10,30% 86	102 80	3 92
CFF 10,25% nov 90	105 80	2 80
CNA 10 % 1979	....	3 07
CNB Bques 5000F	98 75	4 27
CNB Paribas 5000F	98 70	4 27
CNB Suez 5000F	98 70	4 27
CNE 11,5% 86	101	10 32
CNI 1/82 5000F	98 75	4 27
CNT 9 % 86	....	1 70
CRH 10,90% déc.85	107	4 71
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1045	....
Cams	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	602	....
Ly. Eaux cv 6,5%	785	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	796	....
Applications Hydr.	1530	....
Arbel	510	509
Bains C.Monaco	1000	1049
B.Hypoth.Europ.	362 20	....
B.N.P. Intercont.	378	376 10
Beghin-Say (C I)	491	491
Bénédictine	2513	....
Bidermann Internat.	480	....
Blanzy Ouest	3055	....
B T P	64 50	63 10
Cambodge	1100	....
Carbone Lorraine	482	478
Case Poclain	8 20	....
C.B.C.	335	320
C.E.G.F (Frigor.)	727	....
Centenaire Blanzy	368	....
Cerabati	83	....
Champex Ny	49 80	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CIC (CIP)	215	217
C.I.M.	1476	....
C.I.T.R.A.M. (B)	2736	....
Cogifi	335	....
Cosiphos	564	....
Cie Industrielle	5990	....
Cpt Lyon Alemand	351 10	351 50
Concorde	890	845
Conserv.Mét.Prov.	20	....
Crédit Gén.Ind.	110	....
Cr Universel (Cie)	308	....
Darblay	885	....
Degremont	1941	1945
Delmas Vieljeux	2476	....
Didot Bottin	578	....
Eaux Bassin Vichy	2915	....
Eaux Vittel	850	....
Ecia	388	385
Est.Mag. Paris	4200	....
Eurex (ex Eternit)	2065	2010
Finalens	301 10	....
F.I.P.P.	97	....
F.N.A.C.	1940	1902
Foncière (Cie)	494	....
Fonc.Lyonnaise	600	....
Foncina	350	....
Fougerolle	890	890
France I.A.R.D.	612	....
France SA (La)	1920	1919
From. Paul-Renard	1429	....
Gaumont	470	....
Genefim	339	....
Gévelot	499	....
G.F.C.	342	341 20
Groupe Victoire	1100	....
G.T.I (Transport)	235 50	....
Immobail	325	325
Immobanque	627	608
Im.Marseillaise	5090	....
Immofice	430	433
Invest.(Ste Cle.)	3200	....
Lambert Frères	290	....
Lille Bonnières	1020	....
Locafinancière	470 10	....
Louis Vuitton	693	690
Louvre	2810	2800
Lucia	900	....
Machines Bull	32 50	32 50
Mag.Uniprix	186	....
Magnant	552	....
Métal Déployé	480	....
Mors	70	70
Navigation (Nle)	200	....
Optorg	290	285
Oréal (CI)	475	485
Origny-Desvroise	751	....
Palais Nouveauté	1445	....
Paluel Marmont	630	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Parfinance	160	....
Paris France	218	....
Paris Orléans	226 80	....
Parthena Invest.	272 10	272 10
Pathé Cinéma	1005	....
Piper Heidsieck	1130	....
Porcher	480	....
Promodès (CI)	1948	....
Publicis	740	....
Rochefortaise	113	....
Rosario	164	164
Rougier	244 50	....
S.A.C.E.R.	430	....
S.A.F.A.A.	200	....
S.A.F.I.C Alcan	221 10	....
Saga	383	....
Saint Dominique (F.)	109	108 50
Salins du Midi	821	....
Savoisienne M.	161	....
S.C.A.C.	770	....
Senelle	424 10	424
S.Eaud.Part. (M)	140	....
Silic	600	596
Sinvim	130	131
S.I.P.H.	127	....
S.M.C.I.	100	....
Sofal	700	....
Soffo	320	....
Soficel	1090	1040
Sofimra (ex Saram)	77	....
Sofragi	2500	....
Sondure Autogène	842	835
Sovabail	370 50	....
Stemi	476	....
Taittinger	2660	2660
Testut-Aequitas	210	....
Tour Eiffel	214	....
Ufiner	1130	....
Vicat	490	490
Viniprix	1411	....
Virax	111	....
Maroc Sté Brasserie	300	....

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : 46-62-72-67

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	615	....
Alcan Nv Sico	440	....
Alcan Aluminium	108	....
American Brands	235	....
Arbed	620	....
Asturienne Mines	95 10	....
Banco Popular Espa.	585	....
B.Reglements Int.	17250	....
Can.Pacifique	77 10	....
Chrysler Corp.	106	....
C I R	8 85	....
Commerzbank	889	....
Dow Chemical	293	298
Fiat	22 85	.
GBL (Brux Lamb.)	497 20	....
Gevaert	1019	....
Glaxo Holdings Ltd	70	....
Goodyear Tire	380	....
Grace and Co (WR)	180	....
Honeywell Inc. Ini.	373 50	....
Johannesburg	88	..
Koninklijke Pakhoed	132 30	....
Kubota	20 20	....
Midland Bank	40 90	...
Noranda Mines	78 30	....
Olivetti priv.	9 05	..
Pfizer Inc.	384 70	377 20
Ricoh	19 20	....
Robeco	281 60	279 80
Rodamco NV	144	144
Rolinco	272	275
Saipem	6	...
Sema Group	24 70	...
SKF Aktiebolaget	102	....
Tenneco Inc.	240	....
Thorn Electrical	80	....
Toray Ind.	23 20	....
West Rand Cons.	6	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	290	...
Calciphos	101	....
C G H Cogeshor	11	....
Coparex	611	....
Drouot Assurances	339	...
Electro-Banque	286	....
Europ. Accum.	79	....
Europ Soules Ind.	28	....
Gachot S.A.	58	....
Guy Degrenne	440	....
Lectures du Monde	151	....
Nicolas	1090	.
Particip. Percier	350	....
Quadral	22	....
Rorento N.V.	218 50	....
St-Gobain-Emballage	1801	....
S.E.P.R.	1610	....
S.M.T. Goupil	0 40	...
S.P.R. act. B	283	....
Waterman	1100	....

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 286	....	....	....
Ecu	6 907	....	....	....
Allemagne (100 dm)	336 680	....	....	....
Belgique (100 F)	16 360	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	298 840	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 453	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 450	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	9 835	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 757	....	....	....
Suisse (100 f)	373 090	....	....	....
Suède (100 krs)	93 220	....	....	....
Norvège (100 k)	86 080	....	....	....
Autriche (100 sch)	47 835	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 356	....	....	....
Portugal (100 esc)	4 056	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 420	....	....	....
Japon (100 yens)	4 162	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/6
Or fin (kilo en barre)	58300	....
Or fin (en lingot)	58450	....
Napoléon (20f)	334	....
Pièce Fr (10 f)	365	....
Pièce Suisse (20 f)	340	....
Pièce Latine (20 f)	335	....
Souverain	429	....
Pièce 20 dollars	1990	....
Pièce 10 dollars	1030	....
Pièce 5 dollars	880	....
Pièce 50 pesos	2210	....
Pièce 10 florins	348	....

SICAV (sélection) 22/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	200 50	195 13
Agepargne	793 16	770 06
Améri-gan	6976 24	6707 92
Ampla	267562 80	267562 80•
Amplitude	628 56	610 25
Arbitrages Court.T.	7248 30	7248 30
Associc	1095 43	1095 43
Atout Futur	418 06	405 91
Aurecic	1175 91	1141 66
Avenir Alizes	1692 37	1659 19•
Axa Capital	168 98	164 06
Axa Court Terme	7972 07	7972 07
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	906 14	879 75
Axa Europa	131 68	127 84
Axa Investiments	108 72	105 55
Axa NPI	120 54	117 03
Axa Ob.Fr.Exurans.	139 35	135 29
Axa Prem.Ex.Agepra.	113 94	110 62
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	149 05	144 71
Axa Valeurs PER	121 75	118 20
Cadence 1	1048 57	1028 01
Cadence 2	1038 42	1018 06
Cadence 3	1030 13	1009 93
Capimonétaire	6325 45	6319 13
Capioblig	8395 92	8270 51
Capitacc	1307 62	1288 30
Comsis	1317 52	1285 39
Comptavalor	3526 02	3520 74
Convertimmo	354 01	347 07
Cradintar	453 87	440 65
Crédit Mutuel Capital	1282 27	1257 13•
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	673 57	673 57
Cred.Mut.Ep.Indus.	96 07	93 50•
Cred.Mut.Ep.J	69853 90	69853 90
Cred.Mut.Ep.long.T.	191 07	185 98•
Créd.Mut.Ep.Monde	1140 30	1109 78•
Cred.Mut.Ep.Quatre	1085 08	1056 04
Dena	1330 58	1298 13
Drouot France	852 79	827 95
Drouot Sécurité	226 81	220 20
Ecocic	1075 22	1043 90
Ecupar	126 70	123 01
Ecureuil Capitalisation	2586 97	2541 55
Ecureuil Géovaleurs	2325 85	2258 11
Ecureuil Invest.	448 18	435 11
Ecureuil Monepremière	67254 40	67254 40•
Ecureuil Monétaire	39581 04	39581 04•
Ecureuil Trésorerie	2442 96	2442 96
Ecureuil Trimestr.	2003 29	1983 46
Elicash	2 806586	2 806586•
Energia	268 10	255 94
Eparcic	3615 87	3615 87
Eparcourt-Sicav	4329 42	4318 62
Epargne Associat.	25402 75	25113 51
Epargne Capital	10712 10	10606 04
Epargne Croissance	1703 18	1657 60
Epargne Obligat.	193 07	187 90
Epargne Première	14414 89	14307 58•
Epargne-Unie	1271 73	1240 71
Epargne Valeurs	432 33	420 78
Euli Cash capi.	8386 96	8386 96•
Eufinvest capi.	663 90	644 56•
Eurocic Leaders	1111 03	1078 67
Eurodyn	1216 22	1186 56
Euro Gan	6412 65	6168 01
Europe Nouvelle	554 28	538 69
Fonsicav	14474 22	14474 22
France-gan	9913 94	9532 63
France Garantie	258 85	258 33
France Index Sicav	111 80	108 52
France Obligations	466 68	462 06

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	492 68	468 62
Francic-Pierre	103 91	100 88
Francic-Régions	1228 59	1192 81
Fructi-Associations	35 43	35 43
Fructi-Cap	41 83	41 21
Fructidor	235 33	231 85
Fructifrance action C	921 58	899 10
Fructifrance action D	900 76	878 79
Gestilion	14819 02	14745 29
Gest.Associations	168 50	164 79
Horizon	1227 11	1191 37
HLM Monétaire	13985 03	13985 03
Indust.Fse.Court T.	1476 59	1476 59
Interepar	103619 71	100601 66
Interoblig.	13802 05	13531 42
Intersélection Fce	533 81	523 34
Japacic	150 93	146 53
Jeunepargne	287 25	283
Latitude	2264 58	2261 19
Lion C.T.	12606 30	12606 30
Lion L.T.	6507 43	6317 89•
Lion Association	11288 11	11288 11
Lion Institution	29468 21	29394 72
Lionplus	974 39	955 28
Lion Trésor	2107 39	2088 52
Lion 20 000	26363 07	26363 07
Livret Bourse Inv.	563 11	546 71
Livret Portefeuil	702 11	681 66
Méditerranée	177 22	172 06
Mensuel CIC	10152 04	10051 52
Monedan	68301 02	68301 02
Mone.J	72951 30	72951 30•
Monévalor	82384 05	82384 05
Mutualité dépôts	13490 73	13463 80
Mutuelle Unie Sel.	136 71	132 73
Natio Court Terme	285398 00	285398
Natio-Epargne	17688 07	17512 94
Natio-Ep. Ret.	128 80	125 35
Natio Eparg.Trésor	7799 09	7783 52
Natio-Imm.	1118 61	1088 67
Natio-Inter	1397 36	1359 96
Natio-Monétaire	25425 85	25425 85
Natio-Patrimoine	1350 76	1314 61
Natio-Placements	64374 52	64374 52
Natio-Revenus	1025 29	1015 14
Natio Sécurité	12118 24	12118 24
Natio-Valeurs	873 88	850 30
Nippon-Gan	4802 94	4618 21
Nord Sud Dévelop.	1577 39	1574 24
Obli-Associations	151 70	150 20
Oblicic-Mondial	2620 95	2582 22
Oblicic-Régions	1101 06	1084 79
Oblifutur	2837 78	2768 57
Oblig. tres cté	176 13	173 53
Oblilion	1352 61	1339 22
Obliséruté Sicav	12961 50	12961 50
Oracion	1008 38	983 79
Ovalor	6756 71	6624 23
Paribas Capitalisation	1487 30	1465 32
Paribas Opportunités	128 26	121 11
Paribas Patrimoine	571 31	548 02
Patrimoine Retraite	223 08	218 72
Parvalor	619 49	607 34
Placement A	1458 66	1430 06•
Placement J	7262 66	7249 16
Placement M	67223 97	67089 79•
Placement Nord	968 15	949 17
Pléiade	133 22	129 65
Poste Croissance	21889 95	21848 10
Poste Gestion	66076 64	66076 64
Première Oblig.	10629 58	10619 36

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	109 87	108 78
Priv'Associations	29589 26	29589 26
Proficias	1009 35	984 73
Quartz	133 58	130 32
Réavalor	784 91	769 52
Renracic	160 91	158 53
Revenus Trimestr.	5291 16	5238 77
Revenu-Vert	1137 11	1120 31
St Honoré Bio-Alim.	986 78	942 03
St Honoré Bons du Tr.	11283 17	11227 03
St Honoré Global	225 58	215 35•
St Honoré Invest.	779 59	744 24
St Honoré Pacifique	567 41	541 68
St Honoré PME	533	508 83
St Honoré Real	15034 82	14974 72
Sécuricic	1751 26	1751 26
Sécuri-Gan	12881 17	12628 60
Sécuritaux	1398 97	1398 97
Sicasdan	710 08	699 57
Sicav Associations	1853 61	1853 61
SFI-CNP Assur.	645 16	626 37
S.G. Fr. opportunités	1184 04	1160 82
Sicav 5.000	439 68	427 91
S.I. Est	1304 03	1286 05
Slivafrance	708 37	689 41
Slivam	388 73	379 30
Slivarente	223 35	218 97
Slivinter	427 42	415 96
S.N.I.	1106 50	1074 27
Sogenfrance	1117 22	1095 31
Sogépargne	315 36	309 18
Sogever	1047 85	1027 30
Soginter	1270 25	1245 34
Soleil Investissements	573 41	551 36
Solstice	2211 22	2205 71•
State Street Act. Eur.	10105 89	9763 95•
State Street Act. Fres.	11055 52	10733 51•
St. Str. Act.Japon	9986 47	9648 76•
State Street Emer. Mks	11641 02	11081 36•
St.Street OAT Plus	10174 13	9974 64•
Stratégie Actions	812 14	780 90
Stratégie Rendement	1401 41	1357 30
Technocic	1087 88	1056 19
Techno-Gan	5628 57	5413 05
Thesora	662 91	656 35
Trésor Plus	1281 64	1268 85
Trésor Trimestriel	1029 08	1018 87
Trésoricic	130398 08	130398 08
Trilion	5096 29	5030 89
UAP Investissement	428 12	412 65
UAP Actions France	587 94	566 69
UAP Act. Select.	610 64	588 57
UAP Audificand.	528 75	507 71
UAP Alizé	198 15	190 99
UAP Alto Sicav	156 19	149 58
UAP Moyen Terme	138 92	133 90
UAP Première Cat.	10706	10319 04
Uni-Associations	123 64	123 64•
Uni-Foncier	1200 38	1171 10
Unifrance	591 14	576 72
Uni-Garantie	1282 80	1257 62
Uni Régions	1389 75	1355 85
Univar	237 39	237 39•
Univers Actions	1247 71	1217 28
Univers Obligations	1789 84	1748 19
Valorg	2059 54	2067 48
Valrea	53516 70	53489 96

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأصل

CARNET DU Monde

Naissances

Jean-Paul BOUREAU
et
Christine WILLAUME

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils.

Pierre WILLAUME-BOUREAU,

le vendredi 19 juin 1992.

7, rue de Champagne,
Hameau de Rentilly,
77400 Bussy-Saint-Martin.

Mariages

– **Giovanna**
et Emmanuel HÉBEY,

ont la joie d'annoncer leur mariage, célébré en Italie le 19 juin 1992.

– M. de BEISTEGUI et Mme,
née Annick de Rohan-Chabot,
M. Bruno ROGER,
en union avec Mme Bruno ROGER (†),
née Caroline Lacan,

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Ines de BEISTEGUI
et
Cyril ROGER-LACAN,

qui sera célébré dans l'intimité, le samedi 27 juin 1992, en l'église Sainte-Marie-Madeleine d'Aix-en-Provence.

– **Olivia MARK**
et
Pierre KOPP,

ont le plaisir de faire part de leur mariage qui aura lieu le 27 juin 1992.

119, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

Décès

– Viry-Châtillon. Oran. Béchar.

Claude Ferrand-Amar,
son épouse,
Muriel, Marianne et Gabriel Amar,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Elie Daniel AMAR,
membre de l'ordre des experts-comptables et comptables agréés de la région parisienne,

survenu à Viry-Châtillon, le 10 juin 1992.

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 12 juin, au cimetière de Viry-Châtillon.

– **Henri BASSIS,**
président du groupe français d'Education nouvelle,
poète, écrivain, résistant et militant de l'Education nouvelle,

est décédé le 17 juin 1992.

Odette,
sa femme,
Nadia et Eve,
leurs filles,
Tous leurs enfants, petits-enfants,
Sa sœur,
Toute sa famille,
Et tous les complices et amis de sa lutte incessante pour l'égalité et l'émancipation de tous les hommes,
se réuniront lors de la cérémonie fraternelle de ses obsèques, le mercredi 24 juin, à 11 heures, cimetière du Père-Lachaise.

Rendez-vous à 10 h 30, entrée principale, métro Philippe-Auguste ou Père-Lachaise.

[Né à Paris en 1916 de parents ayant fui les pogroms de la Russie tsariste en 1905, Henri Bassis adhère au PCF à dix-huit ans et sera un résistant de la première heure. Après la guerre, il devient secrétaire du comité d'aide à la Grèce et accompagne Paul Eluard pour soutenir les résistants du mont Grammos. Président du Groupe français d'éducation nouvelle, il s'engage dans la lutte contre l'échec scolaire. Il rédigera le Manifeste de l'éducation nouvelle et publiera des poèmes et des pièces de théâtre.]

– Mme P. Battioni,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Paul BATTIONI.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 25 juin 1992, à 14 h 30, en l'église Saint-Basile, à Etampes (Essonne).

L'inhumation aura lieu au cimetière communal nouveau, 13, rue Gaston-Monmousseau, Ivry-sur-Seine (94200).

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, rue de Moscou,
91300 Massy.

– Le directeur,
Et les membres de l'URA 400 du CNRS,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,

Jean-Paul BATTIONI,
directeur de recherche au CNRS.

– Marcigny. Amiens. Roanne. Iguerande.

On nous prie d'annoncer le décès de

Mme veuve Henri BÉRARD,
née Yolande Bardin.

Les obsèques religieuses ont eu lieu en l'église d'Iguerande, le lundi 22 juin 1992.

– Mme Simone Bonnefous,
née Gobillot de Ricard,
son épouse,
Mme Anne-Marie Bonnefous,
Mme Michèle Cleitman
et M. René Cleitman,
ses filles et son gendre,
François Chaumette
et Vanessa Cleitman,
ses petits-enfants,
Mme Anne-Marie Bagnères
et M. Marc Bonnefous,
sa sœur et son frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul, Louis BONNEFOUS,

survenu le 20 juin 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 juin, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– **Grégory CASPAR**

est décédé accidentellement, le 21 juin 1992, dans sa dix-septième année.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Etienne de Claye-Souilly (Seine-et-Marne), le jeudi 25 juin, à 16 heures.

– Louis Debussche,
Claudine Debussche-Pignol,
Max et Geneviève Debussche,
ont la douleur de faire part du décès de

Simone DEBUSSCHE,
née Deqeéker,

survenu à Cassel, le 19 juin 1992.

Ses obsèques ont eu lieu à Cassel, le lundi 22 juin, dans l'intimité familiale.

15, rue Faidherbe,
75011 Paris.
44, rue Bollaert,
59670 Cassel.
4, rue du Cornier,
34380 Saint-Martin-de-Londres.

– Jean R. Diedisheim,
son mari,
Le docteur et Mme S. Felsovanyi,
ses frère et belle-sœur, et Consuelo,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Marie-Aline DIEDISHEIM,
née Von Felsövanyi,

survenu à Neuilly, le 8 juin 1992.

Le service religieux a été célébré en l'église de Garches.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale, le 17 juin.

63, rue du 19-Janvier,
92380 Garches.

(Voir le Monde du 20 juin.)

– Sa famille,
Et ses fidèles amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Sasia ERLICH,
avocat honoraire au barreau de Paris,

le samedi 20 juin 1992, dans sa cent unième année.

Les obsèques auront lieu le 24 juin.

Réunion à 14 heures, porte principale du cimetière parisien de Pantin.

Ni fleurs ni couronnes.

193, rue de l'Université,
75007 Paris.

– Grenoble. Lyon.

Mme Elie Anaf,
M. Jean-Claude Anaf,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Mme veuve Victor GABAY,
née Georgette Albou.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Paris. Nice. Champagnole.

Mme Lydie Kalfon,
Mme Michèle Kalfon,
Mme Evelyne Kalfon
et Raphaël,
Les familles Kalfon, Amar, Tordjman, Berçot,
Tous les amis,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher

Albert KALFON,

à l'âge de quarante ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Clamart, le 11 juin 1992, dans la plus stricte intimité.

Résidence Cimiez,
15, avenue Cap-de-Croix,
06100 Nice.

– Sophie et Frédéric
MARTIN-ROUGHT ROUGHT
ont la tristesse de faire part du décès de

Caroline,

survenu le 21 juin 1992, à l'âge de cinq mois.

La cérémonie religieuse œcuménique sera célébrée le jeudi 25 juin, à 10 heures, en l'Eglise réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, Paris-8e.

« Le Seigneur est ton gardien. Le Seigneur est ton ombrage. Il est à ta droite. »
Psaume 121.

Ni fleurs ni couronnes.
Vous pouvez adresser vos dons à l'association ARNIE, docteur Wood, hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme André François Mercier,
son épouse,
Olivier et Christine Mercier,
Florence et Jérôme Klein,
Pascal Mercier,
ses enfants,
Célia, Aurélie, Estelle, Capucine, Lara et Clémentine,
ses petites-filles,
Sa famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André François MERCIER,
député honoraire,

survenu le 19 juin 1992, à l'âge de soixante-quinze ans, des suites d'une longue et cruelle maladie.

La cérémonie religieuse a été célébrée mardi 23 juin.

L'inhumation aura lieu à Saint-Laurent-les-Bains (Ardèche), dans l'intimité familiale.

6, rue de Bagatelle,
92200 Neuilly-sur-Seine.

[Né le 8 septembre 1916 à Villeneuve-Saint-Georges, licencié en droit, assureur, André-François Mercier fut membre des deux Assemblées constituantes de 1945-1946, puis député MRP des Deux-Sèvres de 1946 à 1958. Vice-président de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale, de 1954 à 1958, il avait fondé, en 1956, et présidé l'association Amitié France-Vietnam. Il était l'auteur d'un ouvrage intitulé Faut-il abandonner l'Indochine ?]

– Mme Jean-Pierre Ebel,
Françoise et Marc Strauss,
Noëlle Ebel,
Jacques Ebel et Dominique Auger,
Christine Ebel
et Dominique Battaglia,
Pierre-Yves Ebel,
ses petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Pierre EBEL,
membre de l'Institut,
professeur à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg,
ancien directeur de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire de Strasbourg,
directeur de l'Institut de biologie structurale de Grenoble,

survenu le 20 juin 1992.

La cérémonie aura lieu le 26 juin 1992, à 14 h 15, à l'église de Seyssinet-Village.

32, quai de France,
38000 Grenoble.

– Le président, le vice-président et les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences,
ont la profonde tristesse de faire part du décès brutal de leur confrère,

Jean-Pierre EBEL,
directeur de l'Institut de biologie structurale de Grenoble,
dont les travaux ont marqué l'étude de la structure des macromolécules biologiques,

survenu le samedi 20 juin 1992.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 26 juin, à 14 h 15, à l'église de Seyssinet-Village (Isère).

– M. Philippe Rouvillois,
administrateur général du CEA,
M. Jean Teillac,
haut-commissaire à l'Energie atomique,
M. Guy Paillotin,
administrateur général adjoint du CEA,
M. Michel Suscillon,
directeur des sciences du vivant au CEA et président du conseil d'administration de l'IBS,
ont le regret de faire part du décès du

professeur Jean-Pierre EBEL,
directeur de l'Institut de biologie structurale de Grenoble (CEA/CNRS),

survenu le samedi 20 juin 1992.

– La Société française de biochimie et biologie moléculaire a le regret d'informer ses membres du décès de

M. le professeur Jean-Pierre EBEL,
membre de l'Institut,
ancien président de la société et membre du bureau

survenu le 20 juin 1992.

Les obsèques auront lieu le 26 juin 1992, à 14 h 15, en l'église de Seyssinet-Village (Isère).

– Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique,
Le président du conseil d'administration du CNRS,
Tous ses collègues et amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès, survenu le 20 juin 1992, de

Jean-Pierre EBEL,
directeur de recherche au CNRS,
directeur de l'Institut de biologie structurale de Grenoble,
membre de l'Institut.

Après avoir été l'un des fondateurs de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire du CNRS en 1973 à Strasbourg et l'avoir dirigé jusqu'en 1991, Jean-Pierre Ebel a fait bénéficier le programme interdisciplinaire de recherche IMABIO du CNRS de toute son autorité scientifique et de toute son énergie pour placer l'IBS de Grenoble au plus haut niveau de la recherche internationale.

Sa disparition est une lourde perte pour le développement de la biologie structurale française.

(Lire page 10.)

– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa sœur,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Robert MOREAU,
journaliste,

rappelé à Dieu, le 20 juin 1992.

Les Guillaneaux,
24230 Vélines.

– Nous apprenons le décès, le lundi 22 juin 1992, de

Régis PERBET,
député RPR de la deuxième circonscription de l'Ardèche.

Il sera remplacé à l'Assemblée nationale par M. Henri-Jean Arnaud.

[Né le 25 mars 1919 à Fay-sur-Lignon (Haute-Loire), Régis Perbet a commencé sa carrière dans l'éducation nationale de 1941 à 1946 avant d'être directeur de coopérative agricole de 1946 à 1979. Elu conseiller municipal d'Annonay en 1971, il fut adjoint au maire de cette commune de 1971 à 1979. Conseiller général d'Annonay-sud à partir de 1973, il entra à l'Assemblée nationale en 1980 comme député RPR de la deuxième circonscription de l'Ardèche (Tournon) et fut maire d'Annonay de 1983 à 1986.]

– Villeneuve-Tolosane.

M. et Mme Michel-André Smolikowski,
ses parents,
Leurs enfants et petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre SMOLIKOWSKI,

survenu à Toulouse, le 21 juin 1992, dans sa quarante-troisième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 24 juin, à 16 h 30, en l'église de Villeneuve-Tolosane, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être versés à l'ARC, BP 3, Villejuif.

– Perpignan. Palaiseau. Cayenne. Bordeaux.

Mme Cécile Ternisien,
Mme Florence Gysin,
Mme Marie-Hélène Cordet,
Jean-François, Justine-Fiona, Ambre-Aurélie,
Mme Elisabeth Lotode,
Philippe, Aurore,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Bernard TERNISIEN,
officier des équipages,

leur époux, père, beau-père, grand-père, survenu le 11 juin 1992.

Mme Cordet,
résidence préfectorale de Bourda,
97307 Cayenne Cedex.
Tél. : (19) 594-31-14-23.

– Christian Weeger,
Guillaume et Bénédicte Weeger,
Cyril Weeger,
Marc Weeger,
M. et Mme Albert Corcos,
Mme Robert Weeger,
M. et Mme Jean-Michel Gloux,
M. et Mme Charles Weeger,
M. et Mme Dominique Pilon,
M. et Mme Pascal Weeger,
M. Etienne Weeger,
leurs enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Claude WEEGER,
née Corcos,

survenu le 20 juin 1992 à Bussy-Saint-Martin (Seine-et-Marne).

Comme Elie, elle a été « emportée sur son char de feu ».

La messe a été célébrée ce mardi 23 juin, à 10 h 45, en l'église Saint-Germain, place du Château, Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Concarneau, dans l'intimité.

Remerciements

– La famille et les amis du

docteur
Jean-Florian METTETAL

remercient chaleureusement les personnes qui ont assisté à ses obsèques, ainsi que celles qui ont témoigné de marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Anniversaires

– Il y a dix ans, disparaissait le

général Maurice VAILLANT.

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui en ce jour.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du décès de

Paul TANNOUS,

une messe sera célébrée, le jeudi 2 juillet à 18 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, Paris-5e.

Communications diverses

– Le ministre de la défense ayant eu in extremis l'impérieux besoin de la salle d'honneur de l'hôtel national des Invalides qui était réservée, M. Henry de Linclays est contraint de modifier le lieu de la cérémonie de remise des insignes de la Légion d'honneur par M. le président Maurice Gruson, qui se déroulera, le mercredi 24 juin 1992, à 18 heures, dans les salons de France-Amérique, 9-11, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e.

– Grande soirée sépharade au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. L'exil de 1492, avec Henri Mechoulan (« Les juifs d'Espagne »), avec buffet spécial sépharade et chants judéo-espagnols.

Soutenances de thèses

– M. Stéphane Hirschi soutiendra sa thèse de doctorat : « Lyrisme et rhétorique dans l'œuvre de Jacques Brel : essai de cantologie appliquée », le jeudi 25 juin, à 14 h 30, amphithéâtre Edgar-Quinet, escalier A, université Paris-IV-Sorbonne, 46, rue Saint-Jacques.
Renseignements : 34-78-53-33.

JOURNAL OFFICIEL

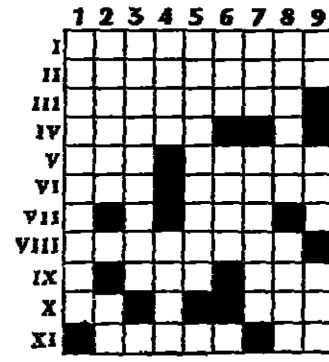
Est publié au Journal officiel du 23 juin 1992 :

UN DÉCRET

– Du 17 juin 1992 portant classement parmi les sites du département de la Manche de l'ensemble formé par le site de la zone côtière de La Hague.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5808



HORIZONTALEMENT

I. Parle de la pluie et du beau temps. – II. Chaleur extrême. – III. Pour lui, c'est un jeu que de remplir tout un feuillet. – IV. Le symbole de l'innocence. – V. En entier. Prénom. – VI. Moyen de défense type. Se rejoignent en des croisements dangereux. – VII. Il soutient. – VIII. Manié par des doigts féminins. – IX. Ne peut que gagner à l'alignement. Il n'est pas difficile de la voir dans tous ses états. – X. Article étranger. Se trouve donc quelque part. – XI. Met la main au bon endroit. Pronom.

VERTICALEMENT

1. Collectionneur de poupées. – 2. A atteint un âge qui devrait, en principe, le rendre raisonnable. Elle est pincée (épelé). – 3. A de la suite dans les idées. – 4. Câble. Moralement semblables aux innombrables victimes du fisc. – 5. Sert à accrocher. – 6. Sigle. Ne perdit pas de vue. – 7. Pièce de bois. Antiques accents plaintifs. – 8. Exclut toute noblesse. Plus léger quand il est étendu. – 9. Pronom. Préfixe. Réduit souvent à néant.

Solution du problème n° 5807

Horizontalement

I. Imprimeur. – II. Nie. Morse. – III. SC. Pauses. – IV. Prions ! – V. Eole. Sein. – VI. CP. Lièvre. – VII. Th. El. – VIII. Eon. Esses. – IX. Unau. Têtu. – X. Reine. Roc. – XI. Nirvana.

Verticalement

1. Inspecteurs. – 2. Microphone. – 3. Pe. Il. Nain. – 4. Poêle. Uni. – 5. Iman. Ile. Er. – 6. Mousse. St. – 7. Ers. Evasera. – 8. Use. Ir. Eton. – 9. Résine. Suça.

GUY BROUTY

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du Monde
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

PP. Paris RP — 201 MON 01

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

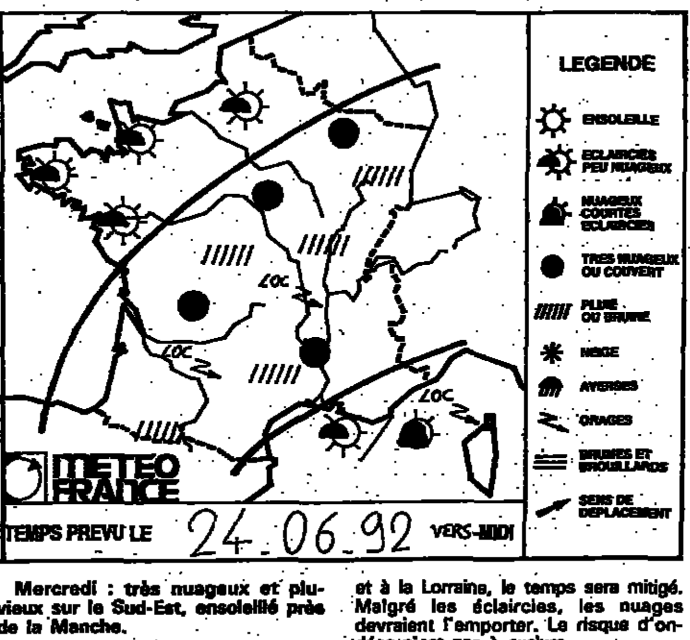
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 24 JUIN 1992



Mercredi : très nuageux et pluvieux sur le Sud-Est, ensoleillé près de la Manche.

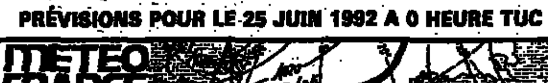
De l'embouchure de la Gironde au Berry jusqu'en Alsace et plus au sud, la journée s'annonce bien maussade. Les nuages resteront nombreux du matin jusqu'au soir. Les précipitations y seront irrégulières et parfois orageuses. Des Alpes aux départements du Nord-Est, sur l'est du Massif central, les pluies risquent d'être ponctuellement importantes, notamment sous des orages. Sur les côtes méditerranéennes et en Corse, quelques éclaircies se développeront, mais elles pourront être entrecoupées d'une ondée ou d'un orage.

Des côtes charentaises et vendéenne, à l'Ile-de-France, aux Ardennes et à la Lorraine, le temps sera mitigé. Malgré les éclaircies, les nuages devraient l'emporter. Le risque d'ondées n'est pas à exclure.

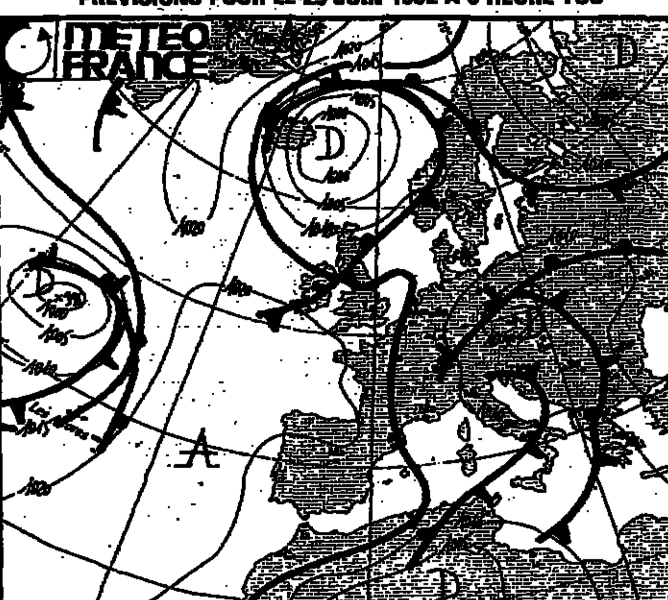
De la Bretagne à la Normandie, au Nord-Pas-de-Calais, la journée sera bien ensoleillée. Les brumes et bancs de brouillards ou de nuages bas se dissiperont rapidement dans la matinée. Mais des nuages venant de la Manche pourraient toucher les côtes.

– Les températures minimales s'étageront en général entre 10 degrés et 14 degrés, localement entre 14 degrés et 16 degrés sur les régions méridionales.

– Les températures maximales seront comprises entre 19 degrés et 24 degrés au nord de la Loire, entre 18 degrés et 23 degrés au sud.



PRÉVISIONS POUR LE 25 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 23-6-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-6-1992 à 18 heures TUC et le 23-6-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	31	17	D
BIARRITZ	18	13	C
BORDEAUX	23	15	C
BOURGES	25	16	P
BREST	21	11	B
CAEN	20	13	C
CHERBOURG	19	11	D
CLERMONT-FER.	21	14	P
DIJON	24	16	P
GRENOBLE	–	15	C
LILLE	20	12	D
LIMOGES	22	13	C
LYON	20	15	P
MARSEILLE	26	16	C
NANCY	25	15	D
NANTES	25	14	N
NICE	27	18	C
PARIS-MONTS.	24	15	P
PAU	22	12	C
PERPIGNAN	16	12	C
RENNES	25	15	C
ST-ETIENNE	17	14	C
STRASBOURG	25	14	C
TOULOUSE	19	11	N
TOURS	26	14	C
POINTE-A-PITRE	32	25	D
ÉTRANGER			
ALGER	22	13	D
AMSTERDAM	20	9	N
ATHÈNES	31	21	D
BANGKOK	34	27	C
BARCELONE	21	14	C
BELGRADE	30	17	N
BERLIN	22	12	D
BRUXELLES	21	10	D
LE CAIRE	32	22	D
COPENHAGUE	19	9	D
DAKAR	28	23	N
DELHI	40	29	C
DJERBA	39	24	N
GENÈVE	19	13	C
HONGKONG	31	28	C
ISTANBUL	26	19	D
JÉRUSALEM	24	16	D
LISBONNE	22	15	N
LONDRES	22	14	C
LOS ANGELES	20	15	N
LUXEMBOURG	24	13	N
MADRID	17	10	N
MARRAKECH	26	15	N
MEXICO	21	13	D
MILAN	20	16	P
MONTRÉAL	17	10	N
MOSCOU	22	10	C
NAIROBI	21	13	C
NEW-YORK	16	12	D
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	23	18	C
PÉKIN	26	17	P
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	30	20	N
SINGAPOUR	34	27	C
STOCKHOLM	18	9	D
SYDNEY	17	6	D
TOKYO	24	16	A
TUNIS	21	17	N
VARSOVIE	26	12	N
VENISE	25	19	C
VIENNE	26	13	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

La banquette du fond

ARMÉE de ses fax et de ses répondeurs, la coordination agricole préparait la campagne de Paris. Jacques Chirac slalomait entre le pt'êt ben qu'oui et le pourquoi non. Dans les jardins de son ministère, Louis Mermaz expliquait qu'on n'avait pas assez expliqué. Bref, on avait comme des envies d'actualité buissonnière. On poussa le bouton de Canal Plus. On tombait bien : ce soir-là, Antoine de Caunes était en chienne. Une affectueuse petite chienne avec des oreilles jusqu'aux genoux, qui termina l'émission en reniflant Gildas à la hauteur du... entre les... enfin, là où reniflent les affectueuses petites chiennes.

Chaque soir, Antoine de Caunes nous offre un billet de retour pour la troisième B, quand on versait du fluide glacial sur la chaise du prof de latin. Parce qu'on en a fait, nous aussi, des pas mûres ! On en a fait livrer, des bourriches d'huîtres à la voisine ! On en a balancé, des paquets de farine du haut du balcon, sur les gros types chauves ! Aujourd'hui, bon, les choses se sont un peu calmées, on est devenus à l'usure ingénieur en télécoms, mère au foyer ou chroniqueur télé, rien que des métiers sérieux, et on s'émerveille chaque soir, sur Canal Plus, de constater qu'il en est un qui n'a pas entendu siffler la fin de la récréation.

Parfois, il est en guerrier mérovingien. Parfois, en hippie californien. Parfois, il se prépare une pâte à crêpes sur la tête, œufs, lait, farine. Parfois, il fait inonder le studio. Parfois, il oblige tout le monde à sortir pour honorer un invité agoraphobe. Antoine de Caunes est de cette race bénie de ceux qui ne savent pas s'arrêter. Quand il partait pour la piscine, il devait toujours être sur la banquette du fond du car. C'est lui qui devait lancer *« les filles de Camaret »*. Toute la troisième B devait s'entre-égorger pour les places mitoyennes. Un effrayant copain de rêve, que l'on regarde noué : ne va-t-il pas aller trop loin ? Peine perdue : à l'heure où d'autres révisent leurs théorèmes, de Caunes, à coup sûr, savait déjà jusqu'où aller trop loin. Ces choses ne s'apprennent pas.

Le rôle ingrat du prof de latin est tenu stoïquement par Philippe Gildas, patron du galopin. Infortuné Gildas : il est vieux, il cocote, il est coiffé comme un balai, il est court sur pattes, il a de grandes oreilles, etc. On tremble qu'un jour il ne saisisse sa kalachnikov et ne balaie le galopin. Mais non : il sourit invariablement, assumant son destin de souffre-douleur en pâte d'amande. Voilà bien où la télé diffère de la troisième B.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 23 juin

TF 1

20.50 Cinéma : Le Complexe du kangourou. ■ Film français de Pierre Jolivet (1986).
22.20 Magazine : Ciel, mon mardi ! Présenté par Christophe Dechavanne.
0.15 Journal et Météo.
0.25 Série : Mésaventures.

A 2

20.50 Téléfilm : Rendez-moi maman. De John Patterson.
22.30 Débat : Raison de plus. Animé par Claude Sérillon. Des enfants sans enfance.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Magazine : La 25e Heure. Talk 16-Parlez-moi de vos seize ans, de Janis Lundman et Adrienne Mitchell (1992).

FR 3

20.45 Les Aventures de Tintin. Tintin au Tibet, de Stéphane Bernasconi, d'après Hergé.
21.35 Magazine : Faut pas rêver. Chine : la fête de l'eau, de Daniel Tragarz et Michel Marlon ; Sénégal : Saint-Louis, la reine déchue, de Geneviève, Roger et Frédéric Tonolli ; Costa-Rica : le nouvel or vert, de Frédéric Chignac et Thierry de Lestrade.
22.35 Journal et Météo.
22.55 Téléfilm : Les Ephélides. D'Eric Le Hung.
0.20 Magazine : Regards sur court. Rêveries d'un promeneur solitaire ; Lucien Lacombe.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Uranus. ■■ Film français de Claude Berri (1990). Avec Gérard Depardieu, Philippe Noiret, Michel Blanc.
22.10 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Business oblige. ■ Film américain de Jan Egleson (1990)(v.o.).
23.40 Cinéma : Placard de l'angoisse (Cameron's Closet). ■ Film américain d'Armand Mastroianni (1987).
1.05 ▶ Cinéma : Casanova. ■ Film italo-français de Steno (1954).

M 6

20.35 Magazine : Ecolo 6.
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Nadia. D'Alan Cooke, avec Leslie Weiner.
22.25 Téléfilm : La Mort à retardement. De Jeff Bleckner.
0.00 Six minutes d'informations.

ARTE

20.30 Soirée thématique : Voisins. Documentaires : Fenêtres, de Philippe Costantini (courtes séquences diffusées à six reprises au cours de la soirée) ; Vecinos, d'Enrique Colina.
20.45 Court métrage : Je suis votre voisin. De Karine de Villers et Thomas de Thier.
21.05 Série : A Lady of Letters. De Giles Foster, avec Patricia Routledge.
21.35 Cinéma d'animation : Voisins. De Norman McLaren et Wolf Kœnig.
21.45 Court métrage : Le Guetteur. De Dina Zvi-Riklis.
22.15 Documentaire : Jour ordinaire à Ménilmontant. De Philippe Costantini.
22.40 Cinéma : *Une journée particulière.* ■■ Film italien d'Ettore Scola (1977). Avec Sophia Loren, Marcello Mastroianni, John Vernon.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. L'humour scientifique.
21.30 La Tunisie entre modernisme et intégrisme.
22.40 Les Nuits magnétiques. Vies à vif (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Roger-Henri Guerrand (Mœurs citadines).
0.50 Musique : Coda. Kavin Ayers. 2. L'écriture.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 21 et 22 avril 1989 au Châtelet) : Symphonie nº 3 en ré mineur, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de France, dir. Eliahu Inbal ; sol. : Waltraud Meier, mezzo-soprano.
22.30 Soliste. Régine Crespin, soprano.
23.10 Ainsi la nuit... Œuvres de Beethoven, Chopin, Brahms.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Philippe Carles.

Mercredi 24 juin

TF 1

15.05 Club Dorothée.
17.20 Série : Charles s'en charge.
17.45 Magazine : Club plus. Présenté par Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Jeu : Une famille en or.
18.50 Feuilleton : Santa Barbara.
19.15 Jeu : La Roue de la fortune.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
19.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Tapis vert, Météo et Loto.
20.50 Variétés : Sacrée soirée. Vacances, j'oublie tout. Avec Lagaf', Patrick Timsit, Pierre Palmade, Philippe Lavil, Michel Delpech, Nicole Croisille, Carlos, Luz Casal.
22.45 Magazine : Le Point sur la table. Présenté par Anne Sinclair. Thème : la France et l'Europe avant le référendum sur Maastricht et avant la campagne pour les élections législatives. Invités : Edouard Balladur et Laurent Fabius.

A 2

14.45 Série : L'Equipée du Poney-Express.
15.30 Variétés : La Chance aux chansons Le Retour d'Henri Genès. Avec Lucette Raillat, Les Sipolos, Diana Moreno et ses colombes, Bertrand Rousseau, Stéphane Chomont.
16.15 Actu A2.
16.25 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.50 Magazine : Giga.
18.30 Série : Magnum.
19.15 INC.
19.20 Divertissement : Caméras indiscrètes
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Théâtre : La Bonne Adresse. Pièce de Marc Camoletti, mise en scène de l'auteur, avec Yannick Le Poulain, Betty Champeval, Véronique Toussaint.
22.25 ▶ Documentaire : Une plage. D'Eric Samer et Gonzalo Arijon.
23.20 Magazine : Musiques au cœur... des toiles. Miquel Barcelo, peintre majorquin.

FR 3

14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer. Invité : Laurent Voulzy.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 *Un livre, un jour.* *Le Voyage de Mozart à Prague*, d'Edvard Mörike.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.40 Magazine : La Marche du siècle. L'Adieu à la classe ouvrière. Invités : Robert Doisneau, photographe ; Augustin Visieux, ancien mineur de fond. Marcel Donati, ancien sidérurgiste de Longwy ; Edith Koopmans, ouvrière à La Redoute de Roubaix ; Michel Verret, professeur de sociologie à l'université de Nantes. Reportage : les Orphelins de Billancourt, de Philippe Borrel, Jean-Thomas Ceccaldi, Bertrand Lachat, Christian Aloisio.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Mercredi en France.
23.35 Traverses. 2. Pour l'honneur, de Jean-Michel Barjol, avec Marguerite Gonon. *Après la période de 1940 à 1942, racontée la semaine dernière, Marguerite Gonon poursuit sa description de la Résistance dans son Forez natal de 1942 à 1944. Avec autant de modestie que d'humour...*
0.30 Musique : Mélomanuit. Invité : Yann Queffélec.

CANAL PLUS

15.10 Magazine : L'Œil du cyclone.
15.40 Téléfilm : Les Taupes niveaux. De Jean-Luc Trotignon.
17.10 Documentaire : Madagascar, l'île aux fantômes. De Doug Allen et Paul Bennett.
17.55 Magazine : Dis Jérôme ?
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Cinéma : Always. ■ Film américain de Steven Spielberg (1989).
22.55 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Madame Bovary. ■■■ Film français de Claude Chabrol (1990).

M 6

14.50 Election de Miss OK.
16.25 Musique : Flashback.
16.50 Magazine : Nouba.
17.20 Musique : Dance Machine. Joy Salinas, Pleasure Game, BB Queen.
17.35 Série : Brigade de nuit.
18.30 Série : L'Etalon noir.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Surprise-partie.
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Le Monstre évadé de l'espace.
23.45 Magazine : Vénus.

ARTE

19.00 Documentaire : Tidjane, les voies d'Allah. D'Eliane de Latour. *Au milieu du désert nigérien, un guide spirituel musulman.*
20.00 Documentaire : Etre femme au Burkina-Faso. De Maurice Kaboré. *L'activité – ininterrompue – des femmes, du petit jour à la nuit noire : les enfants, la maison, la cuisine, les champs, l'artisanat, le commerce, mais aussi les chants, les rires, le plaisir lié à certaines occupations comme la peinture des cases et la décoration des greniers. Diffusé sur la SEPT en décembre 1990.*
20.30 Musique : Le Bœuf sur le toit. Suite orchestrale de Darius Milhaud, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. : Matthias Bamert.
21.00 Documentaire : Malakhov. *Portrait du danseur.*
21.50 Opéra : Tancredi, di tanti palpiti. Extraits de l'opéra-bouffe en deux actes de Gioacchino Rossini, par l'Orchestre symphonique de Stuttgart, les Chœurs du Sudfunk, dir. Gianluigi Gelmetti, et les jeunes lauréats du concours de chant Gioacchino Rossini organisé lors du Festival de Schwetzingen 1991.
22.40 Théâtre : Le Médecin malgré lui. Pièce de Molière, mise en scène de Dario Fo, avec Catherine Hiégel, Richard Fontana, Marcel Bozonnet.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Le tag, enfant naturel de la publicité. Avec Alain Vulbeau, sociologue, Béatrice Fraenckel, linguiste, Olivier Mégaton, artiste, Neaki, grapheur, Ahmed Kertobi, animateur.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Pour une histoire culturelle de l'œil et du regard (fin).
22.40 Les Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 9 avril, salle Pleyel) : Un requiem allemand op. 45, de Brahms, par le Chœur et l'Orchestre de Paris, dir. : Claus Peter Flor.
22.00 Concert (donné le 30 janvier au grand auditorium de Radio-France) : Les Oiseaux perdus, quatuor nº 2, de Troncin ; Times Zones, de Dusapin, par le Quatuor Arditti.
23.10 Ainsi la nuit...

هكذا من الأصل

Le Monde

Une déclaration de M. Joxe

L'armée française commandera 52 chars Leclerc

Inaugurant, lundi 22 juin, le Salon de l'armement terrestre du Bourget, le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, a annoncé la notification, dans les jours prochains, à GIAT-Industries d'une première commande de cinquante-deux chars AMX-Leclerc par l'armée de terre française. L'objectif est d'aligner deux cents blindés de cette catégorie en 1997.

Par cette initiative, le ministre de la défense répond à une demande de M. Pierre Chiquet, le PDG de Giat-Industries, qui a souhaité (*le Monde* du 27 novembre 1991) que l'armée de terre française accélère la mise en place du Leclerc pour en faciliter l'exportation, notamment en Suède, à Qatar, en Arabie saoudite et dans les émirats du Golfe. Dès la requête de M. Chiquet, l'état-major de l'armée de terre avait fait savoir (*le Monde* du 10 décembre 1991) qu'il apporterait son concours à l'exportation de ce blindé, à propos duquel tout donne à croire que la commande nationale sera réduite presque de moitié au total – soit quelque sept cent cinquante chars – par rapport aux prévisions (*le Monde* daté 31 mai-1er juin).

M. Joxe a, d'autre part, suggéré aux organisateurs du salon – qui est ouvert pour la première fois aux Etats européens de l'Ouest – d'accueillir en 1994 des industriels de l'Est, citant nommément la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Enfin, selon M. Emile Blanc, le président du Groupement des industries concernées par les matériels de défense terrestre (GICAT), il faut s'attendre à la suppression de 25 000 emplois, d'ici à 1995, dans ce secteur qui occupe directement 50 000 personnes et 75 000 autres de façon induite. En 1991, le chiffre d'affaires de cette branche d'activités a été de 34 milliards de francs, au lieu de 40 milliards l'année précédente.

La guerre en Bosnie-Herzégovine

Nouvelle tuerie à Sarajevo

Dix-neuf personnes ont été tuées et près de 90 ont été blessées, lundi 22 juin, à Sarajevo lors d'un nouveau bombardement serbe de la capitale bosniaque, selon un bilan fourni par la radio locale.

Après une nuit de bombardements et de tirs, le pilonnage du centre de Sarajevo a repris avec intensité en fin de matinée. Une salve d'obus s'est ainsi abattue sur l'artère principale, l'avenue Maréchal Tito, où de nombreux habitants étaient sortis pour se ravitailler. Les obus sont tombés en face de la Banque nationale, à quelques centaines de mètres de la présidence de Bosnie-Herzégovine.

Le mois dernier, une attaque similaire des forces serbes avait fait 16 morts et déclenché la mise en route d'un processus de sanctions internationales contre la Serbie. Les bombardements se sont poursuivis dans l'après-midi de lundi. De plus, des avions ont lancé un raid contre Visoko (à 40 km au nord-ouest de la capitale) ainsi que contre un émetteur de Radio-Sarajevo, selon la presse bosniaque. Dimanche, 15 personnes, dont un journaliste de la télévision de Sarajevo, avaient été tuées et 187 autres blessées dans l'ensemble de la République.

Appel à une action de l'OTAN

L'intensification des opérations militaires intervient alors que l'ONU a suspendu ses opérations en vue de la réouverture de l'aéroport de la capitale (*le Monde* du 23 juin) en attendant une hypothétique cessation des combats pendant une période de quarante-huit heures. De leur côté, le gouvernement français, l'UNICEF, Pharmaciens sans frontières et Médecins du monde ont décidé de *« retarder provisoirement leurs opérations afin de ne pas mettre en danger la vie des volontaires »*.

Cette décision est consécutive à l'attaque d'une équipe de Pharmaciens sans frontières et de MDM, samedi, au cours de laquelle un milicien bosniaque affecté à la protection du convoi humanitaire a été tué.

Par ailleurs, l'arrière-pays dalmate (Croatie) a été le théâtre, ces derniers jours, de combats qui, selon la radio de Zagreb, ont permis aux forces croates de reprendre – après neuf mois d'occupation serbe – plusieurs villages de la région de Sibenik ainsi que le haut-plateau de Miljevci et le parc de la Krka. Ces combats se sont accompagnés de bombardements contre des zones civiles, dont les faubourgs de Sibenik.

A Washington, M. Robert Dole, chef de la minorité républicaine au Sénat, a prôné l'usage immédiat de la force pour arrêter le conflit en Bosnie-Herzégovine, prenant ainsi le contre-pied de l'administration Bush. *« L'OTAN doit agir maintenant pour protéger l'ancienne Yougoslavie »*, a déclaré le sénateur. Il a jugé qu'en défendant l'idée d'une Yougoslavie unitaire au début de la crise, Washington avait fait le jeu du président Milosevic. Celui-ci, a-t-il estimé, *« a considéré l'inaction des Etats-Unis comme un feu vert »*. – *(AFP, Reuter.)*

SUR LE VIF

CLAUDE SARRAUTE

Chibrac

IL est génial, Chirac ! T'es le plus beau, t'es le plus grand, mon Jacquot. Le digne héritier du Général. Lui, pareil, s'il avait dû prendre position sur la réforme constitutionnelle, article 1er AB, alinéa 2 et article 88-3, rapport à l'Europe unie, il aurait sautillé d'un pied sur l'autre, en tortillant sa cravate : *Dites, Yvonne, je passe à la télé lundi, qu'est-ce que je fais, qu'est-ce que je dis ? Sauf que Chirac, il a trouvé tout seul.* Même qu'il a envoyé aux pelotes sa fille Claude qui lui conseillait de faire jeune et de dire *bof* !

Il a réfléchi : Je prône l'abstention active comme pour la Nouvelle-Calédonie ? Du déjà vu ! Faut imaginer autre chose. Quoi donc ? Ben, tiens, la non-participation hostile. En d'autres termes : le « non, flûte ! ». Et pan sur le bec de Giscard avec son « oui, mais » de crotte. Et d'expliquer, façon Bébête Show, à un Patrick Poivre-Roucas médusé : *C'est pas à moi qu'il fallait poser une question de cette gravité, c'est aux Français.* Par référendum.

Il s'est défilé le Mimi. Parce qu'il a eu peur du verdict populaire, le gros trouillard ? Eh ben, ça, vous savez ce que c'est ? C'est pas convenable ! Parce qu'il avait une arrière-pensée politique et une *méchante idée de manip* ? *Là, c'est inconvenant* ! Parce qu'il *espérait offrir en douce un fromage* dans nos mairies à ces salauds d'étrangers, les Hollandais ou les Anglais sous prétexte que, nous, on en aurait autant à Gouda ou à Chester ? Oh ! mais c'est que c'est pas convenable non plus, ça. C'est même carrément *inconvenant* !

Faut reconnaître, suffit d'un rien pour le choquer, le Jacquot, une vraie jeune fille rougissante, effarouchée par ces harceleurs de l'UDF, Léo en tête : Alors, ma *poule, tu te décides ? Maastricht, tu l'avais chaudement approuvé à la « une » du Monde, non ? Alors,* pourquoi tu boudes ?

– Je boude pas. Simplement je veux *pas passer plus de dix minutes à Versailles avec ce* cochon de Pasqua. *Des fois qu'il* en profiterait pour m'emballer. Je ne suis pas celle que vous croyez, na !

En application du code de la santé publique

Trois pharmacies de la Vienne sont menacées de fermeture

Une Coordination nationale des élus et usagers pour la défense des pharmacies vient d'être créée à Poitiers. *Dans la Vienne, en effet, trois pharmacies sont fermées ou menacées de fermeture : à Poitiers-Bel Air, aux Roches-Prémarie et à* Romagne. Pour la première officine, autorisée à deux reprises par le préfet, puis frappée de fermeture par le tribunal administratif et par le Conseil d'Etat, la procédure engagée en 1984 par un autre pharmacien du quartier a entraîné sa fermeture définitive après sept années d'activité. Aux Roches-Prémarie et à Romagne, deux communes rurales, le même processus se trouve enclenché à la suite de plaintes déposées par des pharmaciens voisins : le tribunal administratif vient d'annuler les autorisations préfectorales, et le Conseil d'Etat est saisi.

Le code de la santé publique, qui fixe les normes d'autorisation d'ouverture en fonction du nombre d'habitants, autorise les préfets à accorder des dérogations *« si les besoins réels de la population résidente et de la population saisonnière l'exigent »*. C'est là qu'il peut y avoir différence d'appréciation. A Poitiers-Bel Air, les juges du tribunal administratif soulignent que la population du quartier ne s'est accrue que de 167 habitants entre les recensements de 1982 et 1988.

En ce qui concerne les Roches-Prémarie, ils observent que *« la population a la possibilité de s'approvisionner dans plusieurs officines situées dans un réseau de quelques kilomètres »*. – (*Corresp.*)

EN BREF

□ **Barbotan : deux inculpations supplémentaires.** – Deux personnes appartenant à la direction technique de la Chaîne thermale du soleil, qui exploitait l'établissement de Barbotan (Gers), dont l'incendie, le 27 juin 1991, avait entraîné la mort par asphyxie de vingt personnes, ont été inculpées, lundi 22 juin, par le juge d'instruction d'Auch. Il s'agit de M. Jean-Jacques Barthélémy, directeur technique de la chaîne et neveu d'Adrien Barthélémy, président du conseil de surveillance et inculpé récemment (*le Monde* du 18 juin), et de M. Alain Couybes, directeur des travaux au sein de l'établissement de Barbotan. Tous deux ont été inculpés d'homicides et blessures involontaires, d'infraction au code du travail et à la législation sur les mesures de sécurité concernant l'incendie. Sept personnes sont désormais inculpées à quelques jours du premier anniversaire du drame. – *(Corresp.)*

□ **Maxwell : le Mirror Group Newspapers a perdu 3,7 milliards de francs en 1991.** – Mirror Group Newspapers (MGN), le groupe du patron de presse Robert Maxwell – disparu en mer le 5 novembre 1991, – qui publie notamment le *Daily Mirror* et le *Daily Record*, a essuyé une perte nette de 388,2 millions de livres (environ 3,7 milliards de francs) en 1991, a annoncé la société mardi 23 juin. MGN a dû provisionner 421,5 millions de livres pour pallier le pillage opéré par Robert Maxwell

□ **M. Sapin veut « moraliser les pratiques commerciales ».** – M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, a indiqué lundi 22 juin qu'il voulait moraliser les pratiques commerciales. Au cours de son point de presse hebdomadaire, il a estimé qu'il *« fallait tuer le mal à la racine »*, non pas en supprimant la loi Royer mais en réformant la composition de la Commission nationale d'urbanisme commercial et des commissions départementales.

□ **BASKET-BALL : la France bat l'Italie dans le Tournoi européen de qualification olympique.** – L'équipe de France masculine de basket-ball a réalisé lundi 22 juin à Grenade (Espagne) une bonne performance en battant l'Italie (89-83) lors de la troisième journée du tournoi européen de qualification olympique. Battus par Israël puis vainqueurs de l'Albanie, les Français ont ainsi préservé avant la nouvelle rencontre avec la Pologne leurs chances de qualification à la poule finale (à partir du 29 juin à Saragosse), qui restent cependant maigres.

□ **GOLF : l'Américain Tom Kite gagne l'US Open.** – Classé dixième joueur mondial, l'Américain Tom Kite, âgé de quarante-deux ans et professionnel depuis vingt ans, a bénéficié de son expérience sur le difficile parcours de Pebble Beach (Californie) pour s'imposer le 21 juin dans l'US Open de golf : en rendant une carte de 72 pour un total de 285 coups, il a devancé de deux coups son compatriote Jeff Sluman.

SOMMAIRE

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XX

Le numéro du « Monde » daté 23 juin 1992 a été tiré à 514 432 exemplaires.

Nominations de magistrats

Par décret publié au *Journal officiel* du dimanche 21 juin sont nommés :

– Présidents des tribunaux de grande instance : à Auxerre, M. Bernard Seltensperger, président du tribunal de grande instance de Sens ; à Angoulême, M. Jean-Yves Guillou, président du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc ; à Vienne, Mme Marie-Hélène Kleinmann, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Saint-Etienne ; à Alès, Mme Solange Morticelli, épouse Roussel, juge au tribunal de grande instance de Carpentras.

– Procureurs de la République : à Angers, M. Daniel Leimbacher, avocat général près la cour d'appel de Besançon ; à Périgueux, M. Claude Laplaud, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Orléans ; à Rodez, M. Jean-Pierre Fort, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Montpellier ; à Tarbes, M. Yves Saint-Macary, substitut du procureur général près la cour d'appel de Montpellier ; à Papeete, M. Jean-Pierre Dreno, substitut du procureur général près la cour d'appel de Toulouse.

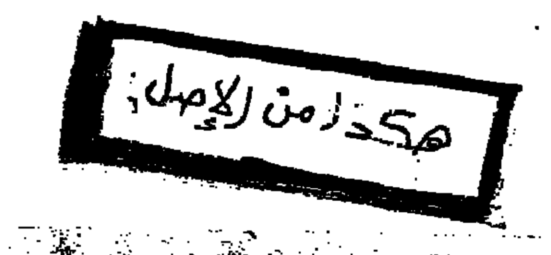
Demain dans « le Monde »

« Arts-Spectacles » : les festivals de jazz et de rock

Cinq festivals de jazz durant l'été 1972, plus de quatre-vingts aujourd'hui, presque tous en France. En vingt ans, la musique du swing a connu un développement spectaculaire. Egalement dans ce supplément, un entretien avec Jeremy Irons, acteur principal – avec Juliette Binoche – de *Damage*, le dernier film de Louis Malle.

Enseignement supérieur : remue-ménage chez les privés

Après une période de croissance anarchique, les écoles privées d'enseignement supérieur s'efforcent de s'organiser en réseau, tandis que des projets ambitieux sont lancés, comme dans les Hauts-de-Seine avec l' « université Pasqua ».



15 pages d'offres d'emploi

Le Monde

INITIATIVES

L'avenir ouvrier



MAJORITAIRES dans l'emploi salarié il y a encore une quinzaine d'années, les ouvriers ne représentent plus que 14,5 % des *effectifs*, pour les ouvriers non qualifiés, et 30,5 %, pour les ouvriers qualifiés, toutes branches confondues. Même dans l'industrie strictement dite, leur nombre a diminué, puisqu'ils comptent, ensemble, pour 1,8 million.

Mais cette évolution, qui a d'abord touché les *non-qualifiés*, désignés comme les victimes des premières vagues de restructuration, atteint maintenant les qualifiés. Les statistiques du chômage le démontrent amplement. Au mois d'avril, en rythme annuel, le nombre des inscrits à l'ANPE (510 000) avait progressé de 11,5 %, alors que la moyenne nationale se situait à 9,8 %, et que celui des ouvriers non qualifiés (139 000) diminuait, lui, de 5 %. Seuls les agents de maîtrise (+ 27,4 %) et les cadres (+ 32,2 %) connaissent une aggravation plus rapide...

C'est significatif. Annoncée de longue date, la mutation de la catégorie ouvrière est désormais engagée. A de nombreux indices, il est non seulement évident qu'elle va se poursuivre mais qu'elle sera, dans la plupart des secteurs industriels, le grand sujet de ces prochaines années. Dirigeants et directeurs des ressources humaines en font, maintenant, l'une de leurs principales préoccupations, ainsi qu'en témoignent quelques-uns des accords signés, certaines des initiatives prises pour organiser le travail différemment, ou des tentatives pour revaloriser ces fonctions. Ce qui ne va pas sans susciter des tensions, nées, dans ces périodes d'incertitude, autant de la détérioration générale de l'image des professions ouvrières, de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, que des conséquences redoutées, socialement, en raison des orientations prises. Quelle sera la place des ouvriers, à l'avenir, et quelles seront leurs attributions ?

De même que les balayeurs sont devenus des techniciens de surface, les ouvriers s'appellent de plus en plus souvent des opérateurs. Mais ce n'est pas forcément qu'un gadget, parce que le contenu du travail commence à changer et que, à la prochaine étape, bien des intéressés pensent atteindre *le* niveau de techniciens. Taylor, qui n'en finit pas de mourir, est davantage mis en cause. La nouvelle usine de Pechiney, à Dunkerque, préfigure certainement le mode de fonctionnement du futur, les tâches de chacun ayant été enrichies. Une fédération professionnelle comme celle de la plasturgie, toute récente, a été contrainte de jouer la carte de la modernisation pour se développer. Renault comme Usinor ont imaginé des réponses originales dont les premiers résultats sont encourageants.

Fatalement, cela produit des zones de turbulences. Alors que *les métiers n'avaient pas encore* évolué, des employeurs ont fait des *« embauches de précaution »* et se sont mis en quête de jeunes plus diplômés que leurs aînés. Avec la surqualification, on a vu apparaître une classification jusqu'ici inconnue, celle des *« ouvriers diplômés non qualifiés »*, les ODNQ. Surtout, par manque de perspectives de carrière, et à cause du manque d'intérêt des postes occupés, la démotivation et la frustration ont, ici ou là, commencé à peser sur le climat dans les entreprises. Rares sont les cas où la forte présence de jeunes mieux formés se soit traduite par une adaptation des comportements permettant de tirer profit de leur accord, provisoire, disent-ils alors, pour *« faire l'ouvrier »*, sans complexe.

A terme, cela risque d'être encore plus compliqué. Certes, ainsi que l'expliquent des responsables lucides, il faudra *bien finir par admettre que, dans* dix ans, tous les nouveaux ouvriers seront des bacheliers, ne serait-ce qu'en raison de la montée en charge du bac, et notamment du bac professionnel. Outre que la découverte d'une telle perspective risque de provoquer des désillusions en chaîne, chez *les parents et les jeunes, il* n'y a guère de gens courageux pour l'annoncer clairement, et encore moins pour vouloir développer un argumentaire convaincant. Si, comme le prévoit le CEREQ dans une étude récente consacrée au devenir ouvrier, le bac devient la norme, il faudra pourtant choisir entre deux tendances possibles, celle de l'ouvrier technicien et celle du métier ouvrier, plus réducteur. Ce qui pose, en corollaire, le double problème des voies de formation et de l'exclusion, à terme, des publics en difficulté scolaire.

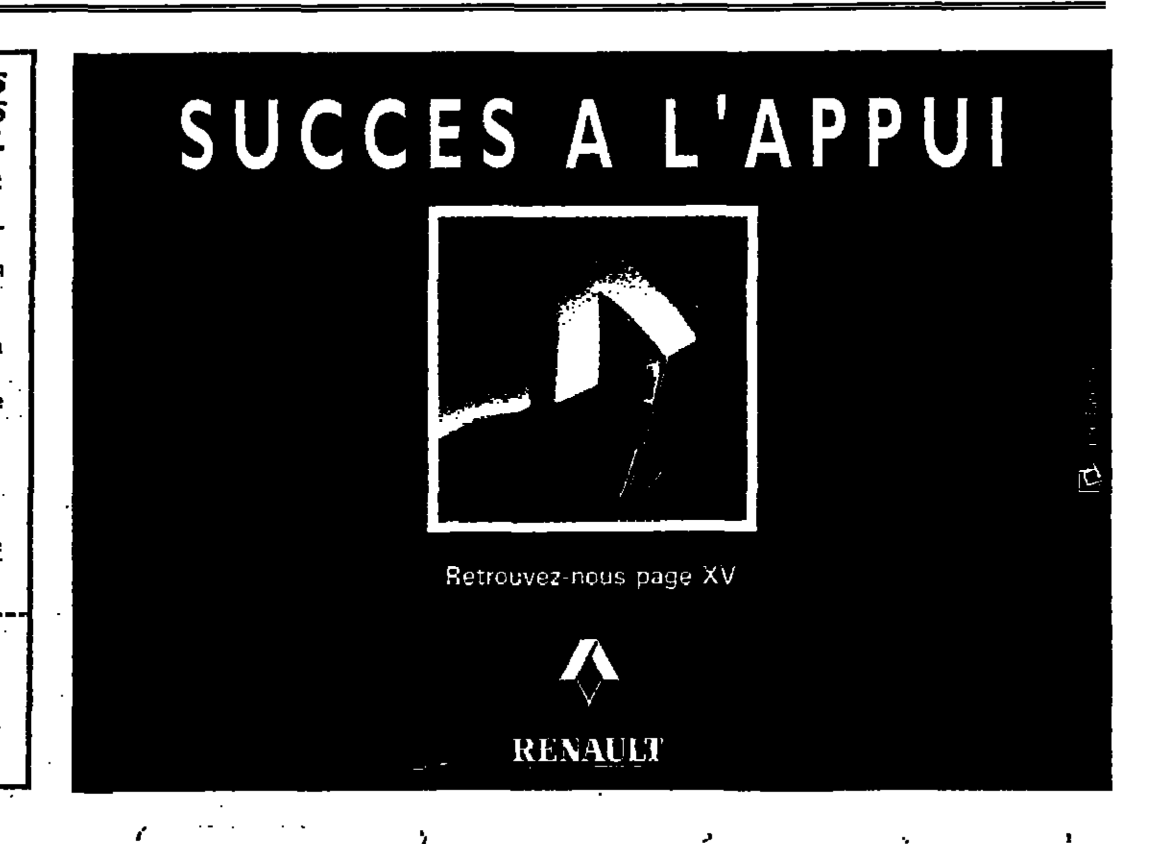
Déjà, ce qui se passe actuellement donne une *idée de l'orientation où s'affrontent les choix*, contradictoires, des différents acteurs. Mécaniquement, pourrait-on dire, l'éducation nationale privilégie le BEP par rapport au CAP, en diminution. L'apprentissage, malgré tous les efforts, demeure une voie de relégation, et reste peu industrielle. Conçue comme une alternative, justement, la voie de l'alternance se cherche encore, entre les exigences des enseignants et les arrière-pensées des employeurs, qui ont besoin de pousser à la qualification adaptée.

AVEC les salariés en place, et c'est encore une autre étude du CEREQ réalisée par Elisabeth Serfaty qui le confirme, après les statistiques du marché du travail, deux options sont pratiquées. Soit on entreprend des actions importantes de formation pour les ouvriers qualifiés, comme pour les techniciens et les agents de maîtrise. Soit, pour 20 % des entreprises, mais jusqu'aux deux tiers de celles employant plus de 2 000 salariés, on a recours à des plans sociaux ou on estime avoir des sureffectifs parce qu'on éprouve des difficultés en matière de compétence. Or 49,2 % des ouvriers qualifiés et 55,4 % des ouvriers non qualifiés, dans la moitié des entreprises interrogées, présenteraient des *« défauts de compétence »* (dont usure au travail, illettrisme, inadaptation technique et manque de formation générale). Mais, si cela donne bien la dimension du bouleversement en cours, ce n'est encore rien en comparaison de ce qui peut attendre les techniciens et agents de maîtrise. Dans 38 % des entreprises, ils cumulent en effet 73,3 % de *« défauts de compétence »*.

Alain Lebaube

Lire notre dossier pages II et III.

15 PAGES D'OFFRES D'EMPLOI



Des qualifications bancales

Revaloriser les statuts

L'HEURE est aujourd'hui à la prise de conscience. Expérience faite, les chefs d'entreprise réalisent qu'embaucher un jeune bachelier professionnel, voire un bac + 2, à un poste d'ouvrier qualifié n'a pas que des avantages. Le jeune qui pensait trouver un emploi de technicien et qui se retrouve, par exemple, à conduire une ligne automatisée sans la programmer, est vite démotivé. L'entreprise, quant à elle, fait face, si elle a généralisé ce système de recrutement surqualifié, á une impasse : la gestion des carrières avec impossibilité d'organiser une promotion.

Ce décalage n'échappe pas au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), qui a largement contribué au rapport *Quelle formation pour les ouvriers et les employés en France*, remis à la fin de l'année dernière par Lucie Tanguy, directeur de recherche « travail et mobilité » à l'université de Nanterre, à Robert Chapuis, alors secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

Deux profils possibles

La création, en 1985, du bac professionnel, réclamée par plusieurs fédérations patronales, devait en effet résoudre les problèmes de qualification des ouvriers confrontés aux nouvelles technologies. *« La France est l'un des rares pays à avoir réagi de la sorte*, explique Myriam Campinos-Dubernet, chef du département travail et formation au CEREQ. *Nous avons créé un nouveau diplôme pour répondre aux exigences du progrès technologique, alors que d'autres ont préféré modifier le contenu des filières de formation existantes. »*

Le bac devient, pour beaucoup, une norme. La volonté affichée de faire accéder 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat renforce ce sentiment. La réalité n'est pas si simple : entre 1985 et 1990, effectivement, 360 000 élèves supplémentaires accèdent au niveau bac, mais la proportion de sorties sans qualification ne régresse pas de manière sensible.

Cette bipolarisation n'épargne pas le niveau V, c'est-à-dire les CAP et les BEP. Ces deux diplômes ne sont pas remis en question à proprement parler. La majorité des conventions collectives des branches professionnelles font ainsi du CAP et du BEP l'assise de la qualification d'ouvrier. En revanche, les entreprises expriment leur mécontentement vis-à-vis des jeunes qui, comme l'explique ce directeur du personnel d'un groupe hôtelier, *« ont des difficultés scolaires évidentes depuis le primaire, mais que l'éducation nationale laisse aller jusqu'au CAP malgré leurs faiblesses... »*

Eternelle bataille entreprises-éducation nationale ? L'analyse mérite d'être nuancée. S'il est vrai que le BEP apparaît de plus en plus aujourd'hui comme la voie d'accès au bac professionnel, la dévalorisation du CAP n'est pas juste dans tous les cas. Le CEREQ note bien ainsi que les garçons titulaires d'un CAP industriel s'en sortent beaucoup mieux que les filles titulaires d'un CAP du tertiaire.

Malgré ces différences, l'avenir décrit dans le rapport Tanguy laisse imaginer deux profils : celui de l'« ouvrier-technicien », plus technicien qu'ouvrier, surtout accessible aux détenteurs d'un bac pro ou d'un brevet de technicien, et le profil dit « métier », fondé sur une vision réductrice de ce dernier, et réservé aux titulaires d'un CAP.

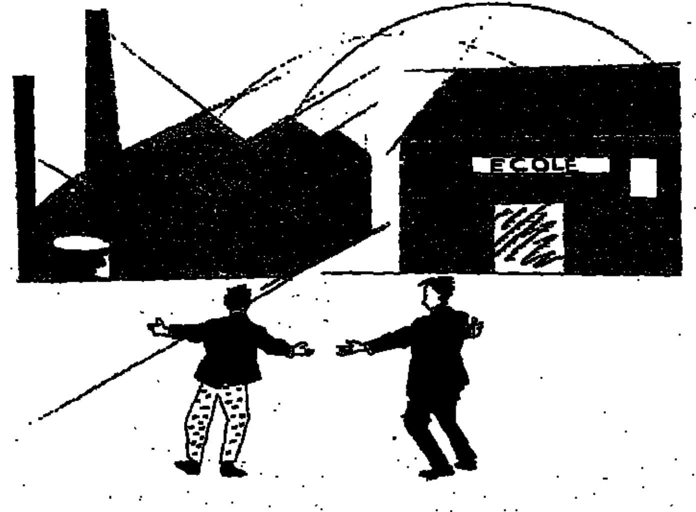
Face à cette situation, comment faire ? Les réactions peuvent venir soit de l'éducation nationale, soit des entreprises elles-mêmes. Myriam Campinos-Dubernet note déjà que certaines conventions collectives bougent. *« Les entreprises se rendent compte des effets pervers de la surqualification*, précise-t-elle. *Peut-être, à terme, cela conduira-t-il à une revalorisation du statut ouvrier, qui est en France très médiocre par rapport à certains de nos voisins européens. »* D'autres entreprises complètent déjà le cursus CAP par des formations complémentaires. C'est une autre piste possible.

Quoi qu'il en soit, on jugera de l'état d'urgence du dossier à la sortie prochaine d'une étude du CEREQ sur la manière dont ont été insérées en entreprises les premières générations de bacs professionnels. A des postes de techniciens, comme l'imaginent encore les jeunes, ou à des postes d'ouvriers qualifiés..., voire non qualifiés ?

Marie-Béatrice Baudet

Le dilemme de la formation

Ecole ou apprentissage en alternance ?



EN France, contrairement à l'Allemagne, le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement ont longtemps été aux antipodes l'un de l'autre. L'école s'est longtemps donné pour mission de protéger les jeunes de l'usine, symbole et lieu de leur exploitation, grâce à la formation. Depuis une vingtaine d'années, on assiste au rapprochement de ces deux univers.

La création du baccalauréat professionnel en 1985 a été l'aboutissement éclatant de ce rapprochement. Il réunit en un même diplôme le bac, symbole de la culture scolaire, et la formation avec alternance en entreprise qui représente le tiers de la durée totale de la formation.

Les ouvriers qualifiés ont à leur disposition 232 CAP, 32 BEP et 25 bacs professionnels. Pour 80 % d'entre eux, les contenus des diplômes ont moins de cinq ans et même les bacs « pro » ont déjà été rénovés.

L'éducation nationale se taille la part du lion dans la formation des ouvriers qualifiés avec 500 000 jeunes dans les lycées professionnels et techniques. Elle a le quasi-monopole de la préparation aux métiers de l'industrie. 230 000 jeunes sont en apprentissage dans les CFA (centres de formation des apprentis) publics (17 000) ou privés. 95 % sont dans l'artisanat et les métiers de l'alimentation, 10 % dans la coiffure ; la boulangerie-pâtisserie et la boucherie-charcuterie représentent, à elles seules, plus de 50 000 apprentis. Les ouvriers qualifiés de l'industrie sont formés dans leur écrasante majorité dans les lycées professionnels. Plus de la moitié des diplômés le sont dans les secteurs primaire et secondaire. Les gros bataillons sont la mécanique et la machine-outil (90 000), l'électronique et l'électricité (52 000) et le textile (32 000).

Les entreprises industrielles se plaignent amèrement de la pénurie de jeunes ouvriers. N'y a-t-il pas incohérence à accuser la formation dispensée par l'éducation nationale d'être inadaptée, alors que toutes les écoles professionnelles de l'industrie ont fermé peu à peu en vingt ans ? Signe justement que les métiers se déchargeaient sur l'éducation nationale du soin de la formation initiale.

SMIC et absence de perspectives

Si l'on trouve peu d'ouvriers qualifiés, c'est dû en grande partie au déficit d'image dont souffre en France l'usine. Vision culturelle qui se retrouve d'ailleurs à tous les niveaux : la plupart des ingénieurs fuient désormais la production pour se consacrer à la gestion.

Les entreprises doivent être conscientes des conditions matérielles peu attractives qu'elles offrent aux jeunes : les salaires proposés aux ouvriers ne dépassent guère le SMIC et la formation continue ne remplit pas son rôle, qui est d'offrir des perspectives de carrière et de promotion.

Les exigences des employeurs pour ce qui est des diplômes varient selon les branches. Si dans l'artisanat ou le bâtiment, le CAP fait encore figure de référence, il diminue pourtant de 25 % par an. Beaucoup d'entreprises industrielles réclament un BEP ou un bac professionnel. L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) menace régulièrement d'établir ses propres certifications. Elle a créé, il y a dix ans, le CQT (certification de qualification technique). Mais le flux des diplômés n'a jamais dépassé 2 000 élèves. L'ère de ces « diplômes maison », qui enferment les salariés, est bien révolue.

L'éducation nationale est consciente de son incapacité à assurer la formation professionnelle complète des jeunes. Du temps du travail à la chaîne, les ateliers des lycées techniques étaient l'exacte reproduction de l'usine. Aujourd'hui, la formation en entreprise est indispensable. Non pas une séquence plus ou moins longue, style « visite d'usine », coupée du reste des études, mais une réelle et profonde interaction entre l'enseignement reçu à l'école et l'apprentissage dans l'entreprise. Pénétrée de la nécessité du partenariat, l'école s'apprête à introduire l'alternance à tous les niveaux de qualification professionnelle, CAP et BEP.

Des formules neuves

Dès la rentrée prochaine, en septembre 1992, les élèves de deux secteurs, bâtiment et hôtellerie, bénéficieront de stages en entreprise d'une durée égale à 20 % au moins de la totalité de leur formation. Ces stages seront indispensables pour recevoir le diplôme. Cette alternance sous statut scolaire aura pour l'entreprise l'avantage d'avoir, sans bourse délier, un jeune en situation de production. Encore faut-il qu'elle joue le jeu et accepte de bonne grâce les publics que les lycées professionnels lui fourniront. Or on constate parfois des difficultés, dans les régions du Midi-Pyrénées, par exemple, en raison de la proportion élevée de jeunes d'origine étrangère.

Des formules neuves sont en train de voir le jour. Dans la région Rhône-Alpes, une nouvelle structure permet, en juxtaposant lycées professionnels et CFA publics, de faire voisiner des apprentis sous contrat de travail et des élèves sous statut scolaire dans des centres de formation à publics diversifiés.

Les professionnels s'efforcent d'informer les jeunes sur leur métier. L'UIMM ainsi que la Fédération des industries mécaniques ont lancé des opérations comme Planète métal ou Mécavenir avec les classes de troisième de collèges. Un certain nombre d'associations et d'organismes, où professionnels et enseignants discutent, se sont mis en place pour approfondir, d'un commun accord, les problèmes liés à la formation. L'association Education-Formation-Entreprise est chargée de favoriser les liens entre l'école et l'usine. Le Haut Comité éducation-économie réunit des représentants des organisations professionnelles et des chambres consulaires ainsi que des membres de l'éducation nationale. Autre lieu de rencontre où s'élabore la formation professionnelle de demain : les CPC (commissions professionnelles consultatives) chargées d'élaborer les contenus des diplômes et de mettre à jour les examens.

« Le vivier se rétrécit : on trouve de moins en moins de jeunes au niveau V ou IV. Il se crée de ce fait une concurrence malsaine et ridicule entre lycées professionnels et entreprises pour leur formation », explique Christian Merlin, vice-président du Haut Comité éducation-économie. Mais les impératifs de la réalité sont en train de faire taire les vieilles rivalités et de mettre à bas les dogmatismes.

Liliane Delwasse

Des bacheliers à l'usine

Les inconvénients des diplômes

« LES bacheliers de l'an 2000 ne pourront pas effectuer la même carrière que ceux des années 60. Nous passons en ce moment d'une éducation élitiste à une éducation de masse. Dans dix ans, les ouvriers seront bacheliers. » Pour Dominique de Calan, secrétaire général adjoint de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), cette évolution vers plus de diplômes est inévitable. Une évolution qui n'a rien de scandaleux à condition que les jeunes se préparant à entrer dans la vie active soient dûment prévenus de cette prochaine réalité.

Certes, Dominique de Calan, chargé des questions de formation professionnelle, reconnaît que cette situation n'est pas sans poser problème en matière de gestion des ressources humaines. Notamment dans les industries métallurgiques devenues aujourd'hui de haute technicité, où les ouvriers qualifiés ont pris le titre d'opérateurs. *« Nous avons une réflexion sur ce sujet. Parallèlement à un enrichissement horizontal des tâches et au développement de la polyvalence, sans doute faudra-t-il, d'une manière générale, dans les carrières techniques réfléchir en termes de statuts, de conventions collectives, supprimer la barrière cadres-techniciens par exemple. »*

« Hélas ! nous n'en sommes pas là, s'exclame Jacques Dezeure, de la Fédération de la métallurgie CFDT. *La tendance est effectivement de tirer le niveau de base vers le haut, souvent plus qu'il ne faut pour tenir le poste. Or c'est le poste qui définit la qualification. Et la classification induit la rémunération. D'où une démotivation fréquente des salariés. »* Et Jacques Dezeure d'avouer quelle ne fut pas la surprise des syndicalistes de voir récemment apparaître dans le langage des employeurs ce qu'il appelle *« une nouvelle race »* de population jusqu'ici inconnue : les ouvriers diplômés non qualifiés. Des ODNQ dont on dit que s'ils sont diplômés, ce n'est pas pour les métiers de la métallurgie.

Selon les branches, le problème posé – somme toute, être bachelier en usine – varie considérablement. *« Il ne faut tout de même pas perdre de vue que la vocation du bac professionnel est le travail en production »*, rappelle à ce sujet Michel Peletier, délégué général de la Fédération de la plasturgie. *« Pour ce qui nous concerne, nous sommes dans des nouveaux métiers qui feront appel à toujours plus de diplômés. Aujourd'hui, ceux-ci n'éprouvent aucun sentiment de frustration même sous-jacent. Bien au contraire ! »* La raison ? *« En 1981, tous niveaux confondus, la branche faisait appel à 234 diplômés*, poursuit Michel Peletier ; *il n'existait pratiquement pas de formation professionnelle. Nos entreprises ont donc fait évoluer leur personnel, qui a connu une promotion rapide et est employé à son niveau de compétence. Dans leur majorité, nos BTS ne sont-ils pas devenus cadres ? »*

Textile et pharmacie

A en croire Bernard Péjouan, responsable de l'Institut de formation de l'industrie pharmaceutique, la profession (100 000 personnes) est peu *« interpellée »* par le problème. *« Même pour les postes de productique, nous faisons appel à de la matière grise et nous recrutons au niveau bac + 2. L'enrichissement des tâches a été continu, dans une industrie très mécanisée. Une conductrice de ligne, par exemple, est aussi une excellente observatrice, épiant toute défaillance dans le processus. »*

Situation bien évidemment tout autre dans les métiers traditionnels : *« Pour l'heure, dans la négociation en cours sur les qualifications dans le textile et la chaussure, nous nous efforçons de privilégier notamment l'expérience acquise »*, dit Yvonne Delamotte, secrétaire de la Fédération HACUITEX (CFDT). *« Nous avons un exemple récent, à Cholet, où des diplômes relativement élevés pour le secteur ont été réclamés à des jeunes pour entrer en contrat de qualification à ...30 % du SMIC. Nous sommes toujours, malheureusement, dans des métiers à bas salaires, soumis à des gestes répétitifs, liés au rendement, toujours taylorisés. » « Il n'empêche*, poursuit la secrétaire de la CFDT, *que nous nous orientons, à tout le moins pour les nouvelles générations, vers plus de qualification, donc plur de diplôme. »*

Mais c'est dans le secteur tertiaire que la surenchère et l'exigence d'un haut niveau d'études dès le recrutement s'affirment de plus en plus. La corrélation entre le niveau requis et le poste offert n'étant pas, et de loin, automatique, l'avancement par voie interne pouvant n'être que très théorique, des situations de blocage et de distorsion mal vécues par les salariés sont ainsi créées.

C'est le cas notamment à la Sécurité sociale où 40,4 % des 180 000 salariés travaillant dans quelque 400 organismes ont un niveau bac. *« Les liquidateurs de dossiers, soit 90 000 personnes, sont embauchés au minimum à un niveau bac. Est-ce vraiment utile ?* s'interroge Michel Weissegerber, secrétaire de la Fédération CFDT protection sociale-emploi. *Beaucoup espèrent une promotion interne... Mais il y a peu d'élus. »* Et de citer l'exemple d'un récent concours dans l'« institution » : *« Pour 500 candidats, il y a eu 30 élus. »* La CFDT, qui invoque *« le blocage total des possibilités d'évolution de carrière »*, fait par ailleurs apparaître dans un document que 129 409 agents – soit 80,6 % de l'ensemble du personnel – étaient *« au plein »* de leur avancement au 31 décembre 1990.

On comprend mieux, dès lors, au regard de ces éléments, à quel point peut être rendue technique et difficile toute négociation sur les classifications et la valorisation des compétences. A ce sujet, c'est à la fin de ce mois de juin que l'observatoire de l'emploi de la Sécurité sociale devrait rendre public un répertoire des métiers très attendu.

Jean Menanteau

Nouvelle organisation du travail

L'exemple de Pechiney à Dunkerque

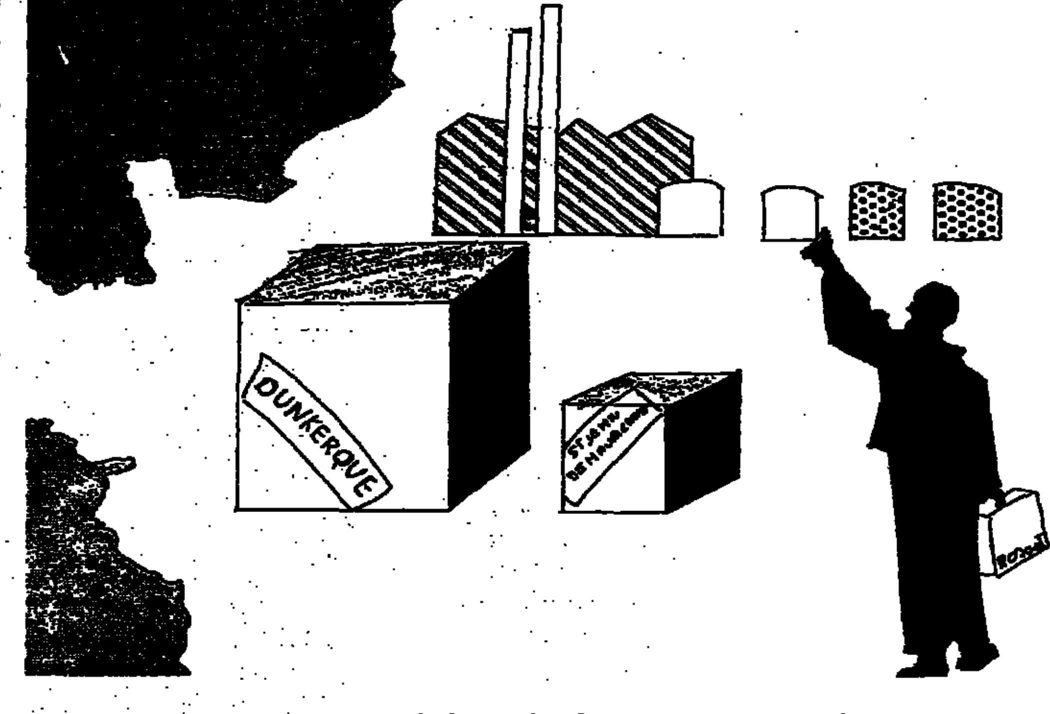
SUR le littoral de la mer du Nord, à quelques encablures de la centrale nucléaire de Gravelines, Pechiney vient d'inaugurer son dernier fleuron : l'usine d'Aluminium Dunkerque. La mise en route de ses 264 cuves d'électrolyse, d'une puissance jusqu'ici jamais atteinte (300 000 ampères), constitue un double pari : industriellement, l'ouverture d'un tel site dans une région qui souffre tant de ne plus être ce qu'elle a été prouve, selon Jean Gandois, PDG de Pechiney, et Pierre Delaporte, son homologue d'EDF, qu'il est possible de *«maintenir en Europe occidentale une industrie lourde dans des conditions tout à fait compétitives en matière économique et écologique»*. L'enjeu est de taille : à terme, la moitié de l'aluminium français sortira de cette usine.

Sur le plan social, le défi n'est pas moins ambitieux. Même si chacun évite soigneusement de parler de «modèle», nul doute que Martine Aubry, à l'époque directeur général adjoint de Pechiney, a expérimenté à Dunkerque le *«changement de travail»* que le ministre appelle aujourd'hui de ses vœux.

Ayant la chance de pouvoir créer *ex nihilo* une organisation nouvelle, les dirigeants de Pechiney ont, en effet, décidé d'abandonner le taylorisme en réduisant de manière drastique la ligne hiérarchique et en *qualifiant* des ouvriers qui, au départ, n'avaient bien souvent aucun diplôme en poche.

Sur les six niveaux hiérarchiques traditionnels, trois seulement ont survécu : la direction, les chefs de *secteur et trois cent dix-huit opéra*teurs répartis dans une cinquantaine d'équipes. En tout, cinq cent cinquante personnes. Les contremaîtres et les chefs de poste ayant disparu, les opérateurs ont suivi, avant même l'ouverture de l'usine, dix mois de formation, afin de décrocher un brevet ou un bac professionnel et d'être capables d'exercer «un métier complet».

Pechiney demande, en effet, à chaque ouvrier de savoir assurer la production, mais aussi la maintenance et la coordination de son équipe : une tâche que chacun remplit durant deux mois à tour de rôle. Par ailleurs, pour parfaire l'enrichissement du travail et abattre les cloisons entre les différents métiers, chaque équipe devrait être, à plus ou moins longue échéance, capable de maîtriser les différentes phases de production de l'aluminium : la fabrication des anodes, l'électrolyse et la fonderie.



Les cadres appartiennent-ils pour autant au passé ? Pas du tout. *Le* taux d'encadrement de l'usine est de 23 %, le même que dans les autres sites. Mais à la place de la maîtrise d'hier, Aluminium Dunkerque emploie des superviseurs et des *conseillers techniques, deux fonc*tions qui nécessitent d'être titulaire d'un BTS ou d'un DUT. Les premiers gèrent deux ou trois équipes et s'occupent des ressources humaines, de l'équipement, du pro*cédé et de la qualité, alors que* les seconds sont responsables du développement technique. Autonomes, les équipes ne sont donc pas isolées.

Faveur et prudence des syndicats

Après quelques mois de mise en route, les représentants syndicaux semblent favorables à la nouvelle organisation du travail, tout en restant prudents. Force ouvrière, majoritaire, constate que *«le taylorisme a fait long feu»* et que *«le nom d'opérateur devrait s'estomper au profit de celui de technicien»*. Malgré le «stress» lié à l'accroissement des responsabilités qu'évoquent tous les syndicats, Force ouvrière reconnaît que *«les salariés ne voudraient pas revenir à une organisation classique»*. De son côté, la CFDT, favorable à la nouvelle organisation, se félicite que *«les agents de maîtrise aient perdu leur pouvoir»*, mais déplore que *«certains cadres comprennent mal leur nouveau rôle»*, ce que réfute, bien entendu, la CGC, qui se demande pourtant quelle carrière se verront proposer demain les superviseurs et les conseillers techniques.

Minimisant ces divergences, la direction préfère insister sur l'enjeu stratégique de sa démarche : à Dunkerque, où la moyenne d'âge n'est que de trente-deux ans, chaque agent produit 400 tonnes d'aluminium par an, soit 100 tonnes de plus que dans une usine récemment créée au Canada, et 200 tonnes de plus que dans l'usine de Saint-Jean-de-Maurienne.

Jean Gandois ne le nie pas : dans une organisation classique, investir pour diminuer les postes de travail devient extrêmement coûteux. La seule solution est donc de changer d'organisation. Selon les calculs de la direction, *«l'organisation du travail a apporté autant de gain de productivité que les investissements technologiques»*. Les ouvriers recrutés localement sont loin d'être perdants : après les avoir formés, Aluminium Dunkerque les a embauchés au coefficient 175 de la grille de la chimie (salaire de départ : 7 300 francs brut), un niveau que les opérateurs des autres usines n'atteignent en moyenne *qu'au bout de dix-neuf ans* d'ancienneté !

Avec ses ouvriers mieux payés, plus qualifiés, plus responsables, mais aussi plus jeunes et moins nombreux, Aluminium Dunkerque symbolise l'évolution probable de l'industrie lourde occidentale. Mais si les dirigeants de Pechiney ont pris soin d'éviter tout risque d'exclusion en réalisant un effort massif de formation, rien ne dit qu'à l'avenir leurs homologues suivront ces beaux principes.

Frédéric Lemaître

« Cap 2000 » en vue

Un premier bilan de l'accord dans la sidérurgie

EN décembre 1990, tous les syndicats de la sidérurgie – sauf la CGT – et la direction d'Usinor-Sacilor signaient un accord révolutionnaire qui allait devenir bientôt célèbre sous le nom de «Cap 2000» (*le Monde* du 7 février 1991). Dix-huit mois plus tard, alors que la phase de lancement n'est pas achevée, un premier bilan positif peut être fait d'une expérience qui met en ébullition toute l'entreprise.

D'ores et déjà, selon un pointage fait par la direction et examiné par la commission paritaire d'application, 95 % des salariés sont concernés par un dispositif qui vise à lier l'emploi aux compétences et non au poste occupé, à garantir un parcours de carrière dès lors que des efforts de formation seront faits et, enfin, qui a pour objectif de définir les besoins futurs en métiers. La mise en place, très lourde, a nécessité que quatre-vingts personnes, dans l'ensemble du groupe, s'y consacrent à temps plein. Des accords particuliers, au nombre de treize, ont été signés pour s'adapter aux réalités locales d'établissement et vingt-deux autres sont en cours de négociation.

Un pari en passe d'être tenu

Des trois types d'actions prévus, l'évaluation des compétences requises pour tenir les emplois est le plus avancé, tandis que se déroulent, parallèlement, les entretiens professionnels *individualisés* et que l'évaluation des compétences acquises par les personnes commencera avec la fin de 1992. Cela permet déjà de tirer quelques enseignements, l'ensemble des métiers de la production étant identifiés et donc couverts. D'abord, que les méthodes d'analyse ne sauraient être uniques, mais qu'elles sont toutes convergentes. Ensuite, que la dimension savoir-faire est *«prégnante»*, bien plus que le diplôme, et que, à l'examen, il apparaît que les attentes imaginées en formation générale, de type BTS ou DUT, *«sont moins fortes qu'on ne le pensait»*, ou moins urgentes. Autrement dit, des salariés peuvent avoir les capacités sans posséder toutes les connaissances du même niveau.

Enfin, on constate que, au-delà des opérateurs, il est plus difficile de cerner le contenu d'un métier, par nature plus complexe, parce que celui-ci fait appel à des qualités relationnelles, et qu'il y a de plus en plus *«interaction»* entre l'individu et la façon de tenir le poste. Première conclusion d'ensemble : pour développer les compétences, *«le tout-formation a du plomb dans l'aile»*.

Pour l'évaluation des compétences acquises, on s'aperçoit aussi, avec le temps, que le dispositif pèse beaucoup sur les opérationnels et notamment sur les agents de maîtrise qui doivent mener les entretiens. *Outre les diplômes et* les capacités, il faut aussi savoir déterminer les performances, et ce n'est pas toujours le plus facile. Quant au parcours de carrière, qui faisait l'objet d'un engagement contractuel, les 1488 salariés classés au niveau I devant passer au niveau II au cours de la première année d'application, le résultat est quasiment atteint. En six mois, six cents avaient franchi cette étape, et mille deux cents l'ont maintenant fait, mais, note-t-on, *«il faut se battre contre l'idée de l'automaticité»*, car il faut également que le travailleur progresse. Il n'empêche, l'augmentation moyenne de coefficient a été de 1,74 point au cours de l'année, *quand l'accord prévoyait 1,5 pour* chacun, et on évalue à 2 points supplémentaires la progression prévisible de la masse salariale, sur trois ans, du fait de l'accord.

Pour l'entreprise, le mécanisme, redoutable, reposait sur un pari, celui d'être capable de faire évoluer l'organisation du travail au même rythme que les salariés s'adapteraient à la nouvelle donne. Là aussi, les premiers éléments permettent de penser que les choses peuvent être gagnées. A deux conditions, toutefois. De comprendre que cela ne se décide pas du jour au lendemain ; d'accepter de passer par une multiplicité d'initiatives locales ou d'établissements.

Outre le débat sur l'automaticité, l'information des salariés est d'autant plus nécessaire qu'ils ne comprennent pas toujours le rapport entre «Cap 2000» et l'évolution de l'emploi. Il faut rassurer les agents de maîtrise inquiets de voir les opérateurs occuper certaines de leurs fonctions. Des issues professionnelles devront leur être ménagées. De même, cette aventure modifie les relations avec les organisations syndicales, avec lesquelles il faut discuter en passant de la négociation permanente à la concertation, autrement plus délicate. Mais il n'y a pas partout les syndicalistes qu'il faudrait et, admet la direction, *«sommes-nous toujours prêts à avancer ?»*.

A. Le.

Entre ambition et frustration

ILS ont, pour la plupart, entre vingt-cinq et vingt-huit ans. Ils ont le bac ou le «niveau bac». Une grosse société d'électronique a pris naguère le parti de les embaucher en grand nombre dans l'unité de production qu'elle venait de créer (1). Et, au bout de deux à trois ans d'expérience, ces jeunes ont beaucoup à dire... Leur usine, il faut le souligner, n'est pas n'importe laquelle : elle se veut digne de l'an 2 000 : il y règne une très haute technicité et l'on y applique les principes de la gestion participative.

Quelles que soient les difficultés du personnel de direction et d'encadrement à s'imprégner de ces méthodes nouvelles, la «communication» a conquis ici une place considérable. Un mot revient comme un leitmotiv dans les témoignages des jeunes opérateurs : *«On peut vraiment discuter»*. Et, eux, cela tombe bien, ils ont justement *«envie de discuter»*. Sollicités de donner leur avis, ils ont surpris tout le monde par l'abondance et la *franchise* sans détours de leurs interventions. Toute une gamme de réunions (d'équipe, de service, de groupes, de progrès, d'amélioration de la qualité, sans compter les réunions de délégués) leur donnent l'occasion de dire leurs idées, leurs critiques, leurs demandes. Et ils ne se font pas faute d'en profiter.

De la réunion au cours de laquelle le directeur de l'usine leur donne, une fois l'an, des informations sur la société dont ils font partie, Michel, qui a passé un bac classique et fait deux mois de fac, dit, avec un petit sourire : *«A vrai dire, c'est surtout de la propagande ; nous le voyons bien... Les gens de notre niveau ne s'y laissent pas prendre !»* C'est dit sans forfanterie. Lui et ses camarades ne se croient pas sortis de la cuisse de Jupiter parce qu'ils ont le bac ; mais venant, pour la plupart, de milieux modestes, ils ne font pas partie de ceux qui contestent l'effort actuel de diffusion de ce diplôme. Ils apprécient même unanimement de ne pas avoir été obligés d'arrêter leurs études aussi prématurément que leurs parents. *«C'est un bien d'avoir le bac. Même si on se retrouve à «faire l'ouvrier». L'école apporte une ouverture d'esprit, une capacité de s'intéresser à toutes sortes de choses...»*

Elargir leur univers

Ils veulent comprendre le travail qu'ils font : *«Certains d'entre nous trient des centaines de produits sans savoir à quoi ils servent et comment ils fonctionnent.»* Quand on a préparé un bac de technicien F3 après un BEP, *«pour nous, c'est insupportable !»* Ils admettent que donner des explications à ce sujet représenterait un effort assez coûteux pour l'entreprise. Mais *«cette dépense ne serait-elle pas compensée par un supplément de motivation ? Il faudrait pouvoir essayer. Si l'on veut que les gens soient bien dans leur tête,* ajoutent-ils, *il faut leur donner de la formation, toujours de la formation.»* On leur en donne, mais ils la jugent trop étroitement liée à la réalisation d'une tâche, trop utilitaire. Ils voudraient aussi élargir leur univers et ils piaffent d'impatience. Beaucoup suivent des cours à l'extérieur.

Ils admettent de *«faire un travail d'ouvrier pendant deux ou trois ans»* ; ils s'y plient avec *intelligence, efficacité,* mais ils attendent des responsables de l'entreprise qu'ils se préoccupent de leur ouvrir des perspectives. *«La hiérarchie est trop lourde,* ont-ils longtemps répété. *Avec un peu de formation complémentaire, nous ferions notre travail sans l'aide de personne et l'on pourrait supprimer des échelons qui coûtent cher.»* Ils n'avaient pas tort de le dire. A la suite de l'arrivée d'un nouveau directeur des ressources humaines (DRH), on leur a transféré de nombreuses responsabilités en matière de maintenance, de contrôle de la qualité, et *même d'organisation du travail* ; et les effectifs de techniciens et d'agents de maîtrise ont été réduits de moitié. Mais tous ne bénéficient pas de cet élargissement des responsabilités.

La sélection faite parmi eux par l'encadrement ne peut être acceptée que si elle apparaît clairement justifiée. *«Il faut absolument jouer la franchise»*, souligne le DRH. Les lois de la compétition n'en sont pas moins rudes : *«C'est la jungle,* dit Thierry, qui est passé par un bac général, *parce que pour chaque place, il y a immédiatement vingt candidats. Mais, en même temps, c'est autre chose que la jungle, parce que nous avons tous le même âge, un peu la même mentalité.»*

Le «zéro défaut» réclamé aux chefs

Surprise : ils se décrivent comme *«très partageurs : ce n'est pas une question de politique..., simplement, nous nous serrons les coudes»*. *«Si nous n'avions pas cet esprit,* juge Francis, *ce serait l'enfer, tous au même niveau... et à nous entre-déchirer pour un petit bout de place au soleil !»* L'encadrement et la direction peuvent constater avec satisfaction que le management participatif *«répond manifestement aux aspirations des jeunes»* et qu'il en résulte une qualité et des rendements très élevés. Mais la bande d'ouvriers bacheliers ne leur laisse pas de répit : *«Ils trouvent que la communication pourrait fonctionner mieux, que la transparence n'est que partielle, que les équipes d'études ne règlent pas assez vite les problèmes techniques et ne travaillent pas assez en liaison avec eux, que la hiérarchie reste trop lourde...»* Elle est forcée d'admettre qu' *«ils ont raison»* : très impliqués dans ce qu'ils font, ils réclament le *«zéro défaut»* de la part de ceux qui les dirigent !

«A priori, conclut le DRH, *je pensais que mettre des bacheliers à l'usine était une idée aberrante. Maintenant, malgré les difficultés que nous rencontrons, mon point de vue s'est largement modifié. Le «tout bachelier» est certes une erreur. Il faut également, dans les ateliers, des jeunes avec des CAP et des BEP. Mais la présence d'un bon nombre de bacheliers, avec leur curiosité d'esprit, leurs capacités d'analyse, leur mobilité intellectuelle, représente un apport considérable. Du moins, si (et seulement si) les responsables des entreprises sont capables d'inventer et de pratiquer un management adapté aux possibilités et aux exigences de ces jeunes.»*

Marie-Claude Betbeder

(1) Le contexte est présenté plus en détail dans un article paru dans *le Monde de l'éducation*, numéro de mai 1992, sous le titre «Bacheliers et ouvriers». Précisons que l'entreprise concernée est désormais entre les mains d'un groupe étranger ; les conditions de travail y ont changé. Mais si l'expérience a tourné court, ses enseignements restent parfaitement actuels.

ÉVOLUTION

Le contrôle de gestion en Europe

Un sondage Bossard - « le Monde »

IL n'y a pas, dans les entreprises, un contrôle de gestion qui soit européen, mais plutôt deux modèles, l'un anglo-saxon, l'autre allemand, qui représentent les extrêmes. Au milieu, *attirés par l'un ou par l'autre, ou mélangeant les apports, se trouveraient les pratiques développées en France, en Italie ou en Espagne.*

Tel est, grossièrement *résumé*, l'enseignement essentiel de l'enquête réalisée (1) *par* l'IFOP auprès de 650 chefs d'entreprise de cinq pays d'Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie et Espagne) pour le compte de Bossard Consultants, auquel *le Monde* s'est associé pour en publier les résultats. Cette «découverte» est à la fois une surprise et une confirmation. Elle prouve que les techniques de contrôle de gestion correspondent à des habitudes nationales certes en évolution, et qu'elles coïncident ainsi avec les caractéristiques économiques ou de production. Elle démontre une fois de plus, après Michel Albert dans son ouvrage *Capitalisme contre capitalisme*, et Philippe d'Iribarne dans *le Chômage paradoxal* et *la Logique de l'honneur*, que deux orientations opposées s'affrontent, l'une, individuelle, basée sur le court terme et le profit financier immédiat; l'autre plus collective, soucieuse de consensus et qui privilégie le long terme.

Mais, ainsi que le notent Christian Megret et Christian Levi, directeurs du département Finance et gestion de Bossard Consultants, on peut s'interroger sur le sens futur des évolutions. Considérée comme «plus moderne», et surtout davantage répandue dans le monde entier, la conception anglo-saxonne devrait à terme l'emporter. Déjà, les normes européennes, et le nouveau plan comptable tel qu'il s'applique désormais en France, sont largement d'inspiration anglo-saxonne. Même les Allemands, qui ne voudront pas prendre du retard, devront se conformer à ces méthodes et ils manifestent déjà leur désir d'améliorer leurs outils comme leurs systèmes de gestion.

Quoi qu'il en soit, et on le voit bien au travers des indices de satisfaction à l'égard des *différents éléments du contrôle de gestion tel qu'ils le pratiquent aujourd'hui, que les dirigeants font preuve de pesanteurs nationales*, une fois dégagées les tendances générales. Certes, globalement, ils sont satisfaits de leurs outils à 71 %, mais la Grande-Bretagne l'est beaucoup plus, et la France infiniment moins (11 %).

La France, bonne dernière

La ventilation par critères s'avère même édifiante. Dans quatre domaines où ils se placent en tête, les Britanniques sont particulièrement contents de leurs résultats : sur le contrôle des frais de personnel, de la trésorerie, des frais généraux et des achats. Les Italiens se détachent dans deux cas et mettent l'accent sur les motifs de satisfaction que représente pour eux le contrôle des coûts de production et de la recherche-développement. Les Allemands ne se reconnaissent qu'un secteur d'excellence, celui du contrôle sur l'efficacité commerciale, et s'avouent bons derniers *ex aequo* avec la France pour le contrôle des coûts de production ou les achats.

Quant à la France, les réponses de ses chefs d'entreprise lui assignent la dernière position dans tous les cas de figure, notamment parce qu'ils ne se prononcent *pas (jusqu'à 45 % de non-réponses quand il faut juger de la qualité du contrôle sur la recherche-développement) ou – ce qui revient au même, ainsi que le fait observer* Bossard – *parce que «les directions générales ont tendance à ne pas regarder de près leur outil de gestion».* La culture des chiffres n'y est pas très développée et les dirigeants répugnent encore à utiliser la micro-informatique. Il n'empêche que, quand ils s'expriment, ils manifestent une forte réserve sur les moyens dont ils disposent pour porter une appréciation : 25 % sont «assez» mécontents du contrôle sur les frais généraux et 30 % sur l'efficacité commerciale.

Au-delà, réduit le plus souvent à une confrontation entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, le débat est passionnant. D'entrée, la divergence se lit en effet à propos de l'organisation du contrôle de gestion qui, en moyenne, est à 72 % distincte de la comptabilité mais l'est beaucoup plus en France ou en Allemagne (81 %) et n'existe que très peu en Grande-Bretagne (47 %). Elle se poursuit ensuite, les Allemands préférant que ce contrôle soit centralisé (72 %) tandis que les Britanniques l'exercent à plusieurs niveaux, finalement regroupés (62 %). *Comme les uns et les autres (75 % en moyenne) ont développé des centres de profit indépendants* de la structure juridique, seuls les Britanniques trouvent leurs méthodes très bien (48 %) ou assez adaptées (49 %), et les Allemands sont les plus critiques (24 % de mécontents).

Massivement, la stratégie de l'entreprise est jugée cohérente avec son organisation générale, de l'Espagne (96 %) à la France (89 %), l'écart le plus grand se retrouvant encore entre ces deux pays sur le point de savoir si la stratégie financière fait partie intégrante de la planification budgétaire (96 % et 83 % respectivement). En revanche, la distinction entre l'Allemagne (64 %) et la Grande-Bretagne (97 %) est la plus manifeste quand il s'agit d'intégrer les prévisions de trésorerie dans la planification budgétaire, preuve supplémentaire de priorités opposées

C'est logiquement en Grande-Bretagne qu'on reconnaît le plus que le contrôleur de gestion joue un rôle important de conseil auprès des dirigeants (98 %) ou que la rémunération des managers est liée aux résultats individuels de gestion (83 %, contre 51 %, au plus bas, en Italie). A l'inverse, c'est en Allemagne que l'on porte le plus d'attention à ce que les systèmes de gestion comportent des éléments de qualité extra-comptables (à 92 %, contre 76 % pour la France, au plus bas). Si tous les pays sont convaincus que les applications informatiques doivent être – et sont – adaptées aux besoins du contrôle de gestion, les Français, avec 77 % d'opinions positives, en sont les moins persuadés.

Au chapitre des *améliorations «prioritaires»* à apporter, les inflexions varient également selon les pays. La coordination avec les systèmes de responsabilisation des managers, souhaitée à 70 % en moyenne, l'est le plus fortement en Espagne (81 %), et le *moins* en Allemagne ou en France (60 % et 61 %, respectivement). La coordination avec le suivi de la *stratégie* se signale d'abord comme un objectif italien (78 %) et peu allemand (48 %), l'un recherchant ce que l'autre a déjà. *De même pour* le lien entre la planification et le processus budgétaire, réclamé à 69 % en Espagne et à 38 % *seulement en Allemagne. Les Français se distinguent* quand ils demandent, à 67 %, des tableaux de bord plus compréhensibles, que les Allemands (17 %) n'ont plus à réclamer. L'Italie, la plus tentée par le modèle anglo-saxon, veut (62 %) rapprocher le contrôle de gestion de la comptabilité; ce à quoi résiste l'Allemagne (28 %, contre une moyenne de 45 %). La France et l'Italie éprouvent la nécessité de rendre les documents plus accessibles à un grand nombre de *collaborateurs* (54 % et 55 %), préoccupation dépassée pour l'*Allemagne* (19 %) ou pas encore *sensible pour l'Espagne* (17 %). *Si l'Italie veut, plus que d'autres, se convertir aux modes de rémunération des managers en rapport avec le contrôle de gestion* (42 %), l'Allemagne et l'Espagne, avec 23 % chacune, demeurent rétives.

L'accent, en Italie et en Espagne, sera mis sur l'organisation générale de l'entreprise, tout comme en France où on ajoute les besoins en *formation des managers opérationnels* à la gestion ou la modernisation des règles de gestion. Perfectionniste, la Grande-Bretagne entend s'intéresser davantage encore à l'organisation interne des fonctions de finance et de gestion, ainsi qu'au profil et à la formation des gestionnaires. Plus que les autres, l'Allemagne portera son effort sur les outils et les systèmes de gestion.

Les changements accomplis

Et les hommes, dans tout cela? Fidèle à son système de castes, la France privilégie les contrôleurs qui sont des professionnels ayant toujours fait de la gestion (67 %, contre 32 % en Espagne, à l'autre extrême). La Grande-Bretagne et l'Allemagne admettent l'une et l'autre une bonne dose (37 % et 36 %) de professionnels de la gestion qui ont eu auparavant des responsabilités opérationnelles. L'Italie aime encore les opérationnels, non-spécialistes de la gestion (23 %), que l'Allemagne boude (7 %). Mais à l'avenir des correctifs seront apportés par les dirigeants d'entreprise. *Les Espagnols pensent, à 64 %, faire appel à d'anciens opérationnels, tandis que les Français rééquilibreront* les origines professionnelles, jusqu'à admettre, à 14 %, et plus que d'autres, que de non-spécialistes pourraient faire l'affaire. Au nom du sérieux, les Italiens, à 48 %, penchent pour des professionnels ayant toujours fait de la gestion; une solution qui n'a pas la faveur des Espagnols (30 %).

Des changements, il y en a eu, puisque, au cours des trois dernières années, 42 % des questionnés disent avoir conduit des modifications très importantes, et 30 % d'*«assez importantes»*. Mais ce sont les Britanniques, avec 57 %, qui en ont connu le plus, et qui se préparent, à 62 %, à en mener de nouvelles dans les prochaines années. Le plus souvent, ces changements ont porté sur l'organisation de la gestion en Espagne, sur les outils et les règles de gestion en Allemagne, et avaient pour origine la structure de l'entreprise (Espagne), le changement de dirigeant (Italie), l'introduction d'un nouveau système informatique ou la nécessité d'un système plus performant (Allemagne). En France, les *événements auraient été tout à fait différents et ne se présenteraient pas de la même façon* : 20 % des dirigeants, contre 4 % en Grande-Bretagne, à *l'extrême opposé, estiment qu'ils n'ont pas eu à subir des bouleversements récents*, et encore 29 % *croient* pareillement qu'ils n'en *vivront* pas dans un proche avenir.

Ce qui reviendrait à dire que, s'il y a deux modèles en Europe, il y a aussi une variante bien française dont les caractéristiques ne sont pas forcément des plus rassurantes quant à sa lucidité ou sa capacité à s'adapter. Est-ce un hasard? Les dirigeants des entreprises françaises sont, de tous, les moins enclins à penser que le contrôle de gestion est un moyen de faire pression sur les objectifs.

A. Le.

(1) Sondage réalisé du 30 mars au 5 mai 1992 par l'IFOP auprès de 644 PDG et directeurs généraux de sociétés réalisant un chiffre d'affaires *annuel d'au moins 100 millions d'écus, répartis dans cinq pays européens.*

Regain d'optimisme

POUR les six mois à venir, les chefs d'entreprise *interrogés pour* le baromètre *Bossard-le Monde* se montrent *optimistes* quant à la situation économique dans chacun de leurs pays. En moyenne, ils se retrouvent à 55 % à déclarer leur confiance, mais c'est en Allemagne (65 %), puis en Grande-Bretagne (58 %), que l'on manifeste le plus d'assurance. La France se situe dans une position moyenne (53 %). A l'inverse, l'Italie et surtout l'Espagne, avec, respectivement, 52 % et 53 % de réponses pessimistes, font part de leurs préoccupations.

Dans la durée, puisque les dirigeants d'entreprise réalisant un chiffre d'affaires de plus de 20 millions d'écus sont régulièrement soumis aux mêmes questions depuis octobre 1989, on constate cependant *une baisse des opinions positives, flagrante en octobre 1990, malgré une légère reprise en mai 1992. Au plus haut, au début*, la moyenne des optimistes était de 82 %. Elle dégringola à 54 % en octobre 1990, puis à 50 % en novembre 1991.

Euphorie espagnole

Selon les pays, les évolutions différentes peuvent s'interpréter *au regard des situations internes. Ainsi*, en France, avec 64 % *de pessimistes, la plus mauvaise appréciation de la conjoncture culmine en novembre 1991, quand la morosité se répandait sous le gouvernement Cresson. Un retournement est intervenu depuis, avec l'arrivée de Pierre Bérégovoy à Matignon.* En Allemagne, les opinions optimistes *decrochent en mars 1991, mais les pessimistes, en progression lente, restent en nombre plus faible qu'ailleurs.* Il *faut sans doute* y *voir* la conséquence des *difficultés* provoquées *par la réunification.*

Jusqu'en mars 1991, les Britanniques étaient les moins confiants et les plus soucieux de l'avenir. Après une accalmie, le camp des pessimistes grossit à nouveau en mai 1992 (38 %). Ce qui revient à dire que, après l'essoufflement du gouvernement Thatcher, le premier ministre John Major a d'abord profité d'une embellie, aujourd'hui en partie retombée. En Italie, le climat ne cesse de varier, avec des hauts et des bas. En Espagne, où les pessimistes étaient plus nombreux que les optimistes jusqu'en mars 1991, l'« euphorie », relative, était à son comble en novembre 1991 (44 % de réponses positives), avant une petite rechute en mai 1992 (41 %).

Bien entendu, ces jugements peuvent être corrélés avec la perception qu'ont les chefs d'entreprise de la capacité, vraie ou supposée, manifestée par leurs gouvernements respectifs *pour défendre leurs intérêts face aux institutions européennes. En moyenne, 63 % font confiance, les Allemands se croyant* les mieux défendus (83 %), suivis des Britanniques (74 %), des Espagnols (55 %), puis des Français (52 %). Les Italiens manifestent leur scepticisme en même temps qu'ils soulignent la crise de l'Etat : ils sont 61 % à ne pas avoir confiance en leur gouvernement.

Dans la durée, l'évolution des opinions est moins sensible. La confiance, qui s'effritait légèrement, bénéficie d'un regain en mai 1992. Le manque de confiance, lui, n'a guère varié. L'Allemagne a toujours été la plus sûre de son gouvernement, même lors d'une baisse *en novembre* 1991. La Grande-Bretagne doute de moins *en moins, à partir* de mars 1991. *Continuellement en tête pour la méfiance, l'Italie enregistre un léger mieux en mai 1992.* L'Espagne se sent plus rassurée depuis mars 1991, mais c'est la France qui connaît les mouvements les plus heurtés. En chute en novembre 1991 (35 %), la confiance était de 74 % en octobre 1989, de 69 % en octobre 1990, et retrouve à peine, en mai 1992, son niveau de mars 1990 (54 %).

A. Le.

FORMATION

Carrefour-les Pins

Au service de l'efficacité

«IL y a des termes réflexes. Si je dis rayons, cela veut dire pleins et rangés. Pyramide inversée : c'est le client qui paie. Etiquette-prix : au bon prix, tant qu'à faire...» Quinze stagiaires de l'Institut Marcel-Fournier écoutent ainsi la «bonne parole» délivrée par Pierre Pelège, directeur d'un magasin Carrefour.

Dans l'amphithéâtre de ce «centre de management» créé en octobre 1987 et installé à Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes) afin de développer la formation des cadres et de permettre de *«pérenniser la culture Carrefour»*, un panneau bien en évidence indique : *«La pérennité, l'indépendance et la croissance régulière de Carrefour sont fondées sur les hommes.»*

Tout y a été conçu pour favoriser la détente, le travail, l'échange, *«loin du stress quotidien»*. Le bâtiment circulaire abrite un vaste patio de forme octogonale équipé de tables de ping-pong. La grande terrasse domine 3 hectares de végétation sauvage. A deux pas, la piscine et le terrain de volley-ball. A l'intérieur, les cloisons sont largement ajourées et d'immenses baies vitrées ouvrent chacune des salles sur la pinède, avec, au loin, la mer.

Transmission du savoir

«Il est important que les stagiaires vivent ici dans des conditions qui concrétisent nos objectifs de formation, précise Jean-Pierre Trébucq, directeur de l'institut. *Susciter l'ouverture sur le monde extérieur, favoriser l'échange d'expériences, les changements de comportement.»* L'architecture du centre de management est censée, elle aussi, délivrer le message Carrefour. Jusqu'à la cafétéria, baptisée «Chez nous, chez vous», organisée afin que chacun conçoive et prépare son propre repas. Ici aussi la participation doit être «créative».

Le pari n'était pas évident. Dans la seconde moitié des années 80, la direction de Carrefour décide de réfléchir à son système de formation. Deux axes le définissent alors : le recours à des consultants extérieurs et la «formation progressive» dipensée dans chacun des magasins à partir des niveaux hiérarchiques. Plusieurs facteurs ont contribué à la volonté d'enrichir ce système : l'augmentation du nombre de magasins – 110 dans l'Hexagone, – un marché de plus en plus concurrentiel, et le besoin de mieux diffuser les axes stratégiques de l'entreprise. Dès 1987, l'institut devient la pièce maîtresse de cette réorganisation. Problème : comment toucher les 40 000 personnes employées en France par l'entreprise?

Le principe retenu est celui du *«savoir-faire, faire savoir»*. En somme, il s'agit de démultiplier dans les magasins, *«sur le terrain»*, la transmission du savoir et des méthodes de management présentés centralement à l'institut. Le centre de formation n'est ainsi ouvert qu'aux cadres du haut de l'échelle, soit les huit cent cinquante chefs de secteur, les cent cinquante directeurs de magasin et de services et les dix-huit directeurs régionaux. L'Institut possède seulement treize permanents, dont cinq responsables de formation, souvent des chefs de secteur, et un directeur, lui-même ancien responsable de magasin. *«Les responsables de formation savent de quoi ils parlent*, résume Jean-Pierre Trébucq. *Ils ont été à la place et aux fonctions des stagiaires qu'ils forment.»* Cette petite structure est pourtant suffisante, grâce à une originalité : les stages sont organisés avec des témoins et des animateurs, souvent d'anciens stagiaires qui font part de leur expérience, voire des directeurs de magasin. En outre, un «garant», différent à chaque stage, participe aux séances; représentant de la direction du groupe, il rend plus crédible, par sa seule présence, l'importance de la formation et *«fait passer les messages forts de la culture de Carrefour»*, précise Jean-Pierre Trébucq.

Adaptation des stratégies

Une trentaine de thèmes sont ainsi abordés au cours de stages qui durent de deux à trois jours. Pour les jeunes chefs de secteur, plusieurs formules dites d'«accueil» leur permettent d'approfondir leurs fonctions. Exemple : pendant une heure, Pierre Pelège expose à une quinzaine de stagiaires, nouveaux chefs de secteur, sa façon de concevoir la bonne marche d'un magasin. Détaillant les *«valeurs de base comportementales»* qu'il attend de ses propres chefs de secteur, il résume : *«Il faut po-si-ti-ver. Le directeur n'est pas là pour remonter tous les matins le moral des troupes; c'est à chacun de faire preuve d'énergie et de motivation».* Pour l'organisation : *«J'ai un agenda de poche*, annonce Pierre Pelège. *En début d'année, j'en offre un à tous mes cadres; ils doivent y écrire au crayon.»* Propreté, cadre de vie : *«Enlevez-moi des bureaux ces collections de cartes postales de toute l'Europe, ça n'a aucun sens»*, lâche-t-il. La salle reste silencieuse, attentive, certains prennent des notes...

L'orateur poursuit, détaillant son abécédaire de la réussite. A côté de lui, un tableau présente, en quelques questions, le contenu de la séance de présentation : *«Qui suis-je? Chez Carrefour depuis? Chef de secteur depuis? Mes premiers actes? Mes attentes? Celles de mon directeur?»* Après deux jours de formation, les jeunes chefs de secteur retourneront dans leurs magasins. Ils deviendront à leur tour les formateurs de leurs chefs de rayon. L'institut met alors à leur disposition des modules pour les aider dans cette *«transmission du savoir-faire Carrefour»*.

«Ces quelques jours de formation permettent aux jeunes cadres de renouer avec la culture de Carrefour et d'être ensuite des vecteurs de sa diffusion dans chacun des magasins», résume Jean-Pierre Trébucq. Méthode de management pour les chefs de secteur, stratégie et politique de l'entreprise pour les directeurs – avec, par exemple, un stage consacré aux moyens de *«développer l'agressivité concurrentielle»*. – l'institut joue également un rôle important dans l'adaptation des stratégies du groupe. Le marché évolue-t-il? Des stages permettent d'agir aussitôt sur l'encadrement et de diffuser rapidement les nouvelles orientations. Le récent rachat d'Euromarché en est un bon exemple. Un mois après l'acquisition de la nouvelle enseigne, tous les anciens dirigeants des magasins Euromarché, ainsi que l'équipe du siège, ont été réunis à l'institut afin de suivre un séminaire sur la stratégie de leur nouveau groupe.

Olivier Piot

TRIBUNE

Emploi : rompre avec le fatalisme

par Ulysse

IL n'est point besoin de sondages pour savoir que l'emploi est la préoccupation première des Français. C'est aussi un souci majeur des entreprises, grandes et petites. Objet d'inquiétude, la menace du chômage ou du licenciement hante les esprits des salariés et culpabilise les chefs d'entreprise.

Pourtant les Français donnent l'impression de s'être résignés, comme si le seul objectif réaliste était de ne pas dépasser le cap de 3 millions de chômeurs. Acculé à la défensive, notre pays semble avoir définitivement abandonné l'idée d'un retour au plein emploi. Pour une majorité de nos concitoyens, le chômage est en passe d'être banalisé.

L'époque n'est toutefois pas si lointaine où les économistes expliquaient, théories keynésiennes ou libérales à l'appui, les chemins et les conditions conduisant au seul chômage frictionnel, à savoir quelques centaines de milliers de chômeurs de courte durée. Quelle distance parcourue en une quinzaine d'années! Sommes-nous donc définitivement condamnés au chômage ?

Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord examiner en quoi l'évolution de la macroéconomie et les changements d'attitude de nos concitoyens ont modifié les données de l'emploi, et rendu plus difficile l'adaptation de l'offre et de la demande de travail.

Le niveau de l'offre de travail paraît tout d'abord de moins en moins maîtrisable. En effet, la mondialisation croissante de l'économie, les contraintes du SME et demain de l'accord de Maastricht, empêchent définitivement toute action autonome sur la croissance, qu'il s'agisse de politique monétaire ou budgétaire (*cf.* les résultats de l'expérience socialiste de 1982-1984).

Par ailleurs, la concurrence accrue oblige les entreprises à des progrès constants de productivité. C'est ainsi qu'en deçà de 2 % de croissance, il n'y a pas de création nette d'emplois.

La demande de travail a pour sa part fortement évolué et présente des caractéristiques différentes de celles des années 60.

Le taux d'activité des femmes est l'un des plus élevés d'Europe, à l'exception des pays nordiques. De plus, le pourcentage de femmes actives travaillant à temps partiel est l'un des plus faibles d'Europe (23,5 %). Qualitativement, le niveau d'éducation s'est considérablement élevé, mais toujours au détriment de l'enseignement technologique. Par ailleurs, l'existence de nombreux revenus de substitution : UNEDIC, stages de formation, RMI, etc. a progressivement modifié l'attitude de certains, face à l'emploi.

L'ensemble de ces données explique pourquoi il est difficile de revenir au plein emploi. D'une part, l'offre est insuffisante, d'autre part, la demande continue à augmenter et, de plus, elle n'est pas toujours fluide : un nombre croissant de personnes s'habituent au non-travail assisté ou au travail au noir.

S'il n'y a pas de solutions miracles (cela se saurait...), il n'y a pas non plus de fatalisme. Le problème est de savoir si la collectivité est prête à accepter encore longtemps une telle situation. Cela n'est pas impossible : égoïsme, repli sur soi, défense des avantages acquis peuvent encourager le statu quo. Les retraités (le revenu moyen des retraités est maintenant supérieur au revenu moyen des actifs), les actifs futurs retraités, les syndicats, bref l'ensemble du système, ne souhaitent pas forcément une remise en cause des intérêts en jeu. Mais quelle impuissance, quel gâchis économique, quels risques de déstabilisation sociale!

BIEN que de nombreuses suppressions d'emplois soient encore prévisibles dans l'industrie et les services (c'est le cas notamment dans l'automobile, la sidérurgie, l'électronique, les banques...), améliorer progressivement la situation de l'emploi est possible, à condition *que cela résulte d'un choix volontaire* de la société dans son ensemble. Cela suppose l'idée de partage et de solidarité, ce qui ne signifie nullement le développement d'une société assistée. Cela dépend du choix d'un modèle de développement que la France cherche actuellement à tâtons.

Le premier partage concerne le travail : il faut accepter encore pour longtemps le développement des préretraites à temps plein ou à temps partiel, quitte à les rémunérer un peu moins, et à faire davantage supporter l'effort par les entreprises qui profitent du turn-over. C'est la condition pour permettre l'entrée des jeunes dans le monde du travail. Réduire les préretraites, repousser les durées de cotisations pour les retraites sous prétexte de maintenir leur niveau ou ne pas accroître la charge des actifs, ne pas chercher à développer le temps partiel, c'est sacrifier les jeunes générations, les marginaliser et créer une situation explosive à terme. Il est démagogique de faire croire au malheur des préretraités ou à la perte de mémoire dans l'entreprise, alors que les métiers évoluent de plus en plus vite.

Le second partage est celui des revenus au nom de l'emploi. Il suppose des limitations de la croissance du pouvoir d'achat des actifs et la diminution relative du niveau des retraites. C'est le prix de la solidarité entre générations, entre actifs et non-actifs.

Le troisième partage passe par une redistribution des rôles et une nouvelle collaboration entre l'éducation nationale et le monde productif. L'alternance à la française suppose un nouveau partage de la responsabilité de formation professionnelle des jeunes. C'est la condition de leur insertion sociale. Quelles que soient les déclarations, nous en sommes encore très loin.

La recherche à tout prix de la productivité pour tous les secteurs de l'économie conduit *inexorablement à une société duale : d'un côté* des salariés qualifiés et bien payés ; de l'autre, de plus en plus d'exclus de la croissance, condamnés à l'assistance. Et qu'importe si les prélèvements sociaux augmentent, si c'est le prix à payer pour occuper un bon emploi.

UN autre modèle de développement est toutefois possible. Il reconnaît l'existence d'une économie duale : l'une exposée directement à la concurrence internationale et qui doit à l'évidence réduire les emplois à niveau de production égal, l'autre plus abritée, plus domestique : distribution, transports, services publics ou privés. Pour les secteurs de cette seconde économie, il n'est pas question de se soustraire aux impératifs de productivité et à l'obligation de réduire les tâches inutiles ou bureaucratiques. Mais l'objectif ne doit pas être en priorité la réduction du prix de revient. Il doit être la satisfaction du client. Il faut offrir dans les magasins, le métro, les gares ou les garages, un meilleur service au client, un peu comme au Japon. Qu'importe si le coût de ces services est plus élevé, si le citoyen est plus satisfait et si le nombre de chômeurs assistés, qu'il faut bien rémunérer par ailleurs, diminue.

Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit de laxisme, puisque ces emplois ne sont pas financés par des déficits publics. Il s'agit bien d'un modèle de croissance sociale, qui refuse la seule recherche de l'enrichissement individuel, et qui vise l'optimum collectif.

Il convient donc de ne plus considérer essentiellement l'emploi et le chômage comme le résultat d'équilibres ou de politiques économiques. Les solutions aux problèmes de l'emploi passent aussi par des décisions de nature sociale qui dépassent les partis politiques ou les entreprises. C'est à la collectivité de décider. Aux politiques d'organiser le débat.

► Ulysse est le pseudonyme d'un collectif de directeurs de ressources humaines de grandes entreprises industrielles et de services.

LIBRAIRIE

Capital compétence dans l'entreprise

par Sandra Michel et Michel Ledru.

ESF Editeur. 227 pages, 150 F.

■ Les auteurs, une psychologue et un sociologue, présentent le système CME (compétences, motivation, environnement de travail) qu'ils ont mis au point pour mieux appréhender l'analyse des compétences, *« un des points faibles de la gestion des ressources humaines »*. Ce système permet d'analyser avec les mêmes critères les compétences liées à l'emploi et les compétences maîtrisées par l'individu au travail. Après une partie théorique consacrée à la psychologie cognitive sur laquelle repose cette méthode, les auteurs livrent les clés de l'application, notamment par des exemples de réalisations en entreprises.

Le Revenu minimum d'insertion, une dette sociale

sous la direction de Robert Castel et Jean-François Laé.

Editions L'Harmattan. 232 pages, 130 F.

■ Cet ouvrage collectif constitue un dossier réalisé par ceux qui sont engagés dans la mise en œuvre du RMI : responsables politiques et administratifs, sociologues, opérateurs sur le terrain. Chacun y analyse de son poste d'observation les originalités et les limites de ce système créé par la loi du 1er décembre 1988. Ainsi que sur ses bénéficiaires. D'emblée, les auteurs signalent : *« Ainsi le RMI nous invite-t-il à nous interroger non seulement sur son fonctionnement propre mais sur sa portée dans le cadre d'une recomposition d'ensemble du paysage de la protection sociale. »* C'est autour des notions de pauvreté, d'insertion professionnelle, de précarité que se noue le débat sur l'évolution d'un système de protection sociale dont on a constaté qu'il ne permettait *plus de couvrir les besoins de* tous. La fin de l'ouvrage est consacrée aux *« allocataires du RMI face à leurs difficultés »* et aux tentatives d'organiser les chômeurs.

Immigrer au féminin

par Marie-Louise Bonvicini.

Les Editions ouvrières. 168 pages, 85 F.

■ Dix années passées au Parc-aux-Lièvres, une cité HLM de la région parisienne, ont fait de Marie-Louise Bonvicini une sociologue amateur reconnue par ceux du CNRS. *« Malgré une littérature fort abondante sur l'immigration, il y a peu de bonnes études ethnologiques ou sociologiques sur l'insertion dans la société française et bien moins encore sur les femmes immigrées. Or ce que nous livre ici M.-L. Bonvicini est le résultat d'une véritable « observation », méthode d'enquête reconnue par les professionnels »*, annoncent dans leur préface Odile Benoit-Guilbot et Suzy Bernus, directeur et chargée de recherche au CNRS. Au fil des pages, on suit l'itinéraire de ces vingt « femmes du lundi », un petit groupe baptisé du jour de la semaine où ces épouses *de travailleurs immigrés* se retrouvaient pour *« écrire une adresse, rédiger et recopier une recette, lire une fiche de paye, remplir une feuille de « Sécu », etc. »*. L'arrivée en France, l'installation, les relations avec les Français, le problème des enfants et du travail : autant de témoignages qui permettent de mesurer quelques-unes des difficultés de l'intégration.

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement 3615 LEMONDE.

Les personnes intéressées doivent contacter directement STAG'ETUD (12, avenue Raspail, 94257 Gentilly Cedex), le service des stages de la MNEF, en téléphonant au (1) 49-08-99-99.

Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20

Gestion

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2. Mission et suivi d'un rayon. 01531.

Comptabilité

Lieu : Roissy. Date : immédiat. Durée : à définir. Ind. : 150 F/H par vacation. Profil : bac + 2. Mission : cours de comptabilité dans centre formation. 01594.

Lieu : région parisienne. Date : immédiat. Durée : 3 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 2. BTS comptabilité ou DUT ou GEA. Mission : suivi de comptabilité informatisée. 01548.

Marketing

Lieu : Montreuil et région parisienne. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, sérieux. Mission : prospection à partir d'un fichier, prise de rendez-vous pour la vente de produits informatiques. 01584.

Lieu : Levallois. Date : immédiat. Durée : à définir. Ind. : 1 500 F. Profil : bac + 3, Ecole supérieure de commerce. Mission : assister le chef de produit. 01582.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : un mois. Ind. : à définir. Profil : toutes formations. Mission : mener à bien un projet dans le domaine de l'édition, établir des relations avec le Japon dans le cadre de ce projet. Parler correctement le japonais. 01581.

Lieu : Oyonnax 01. Date : septembre 92. Durée : à définir. Ind. : à définir. Profil : BTS action commerciale. Mission : élaborer un projet commercial. 01599.

Lieu : Italie. Date : à définir. Durée : 2 à 3 mois. Ind. : à définir. Profil : Bac + 3 marketing vente, ESC. Mission : étude de marché et prospection. 01604.

Vente

Lieu : Montevrain. Date : immédiat. Durée : 2 à 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac ou bac + 1. Mission : chef de rayon dans un supermarché. 01590.

Lieu : St-Maur-des-Fossés. Date : septembre. Durée : à définir. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS ESC. Mission : prospection et marketing téléphonique dans le domaine informatique. 01537.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac + 2. Mission : commercialisation d'une nouvelle revue, développement abonnements. 01521.

Lieu : Paris. Date : juillet ou août. Durée : 4 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : Bac+2 mini, Macintosh (Excel, Works, Mewrite). Mission : participer activement au développement et à l'organisation du service abonnements groupes entreprises : gestion administrative, contacts prospects et clients par téléphone, interface commerciaux province, conception nouvelle plaquette. 01545

Informatique

Lieu : Villejuif. Date : immédiat. Durée : 1 à 3 mois . Ind. : 1 600F. Profil : bac + 2 informatique. Mission : programmation sur D Base et Clipper. 01596.

Lieu : St-Maur-des-Fossés. Date : septembre. Durée : à définir. Ind. : à définir. Profil : bac + 3 ou + Excel, Word. Mission : déterminer les produits adaptés à la demande de la clientèle, démonstration sur portable. 01549.

Lieu : Les Ulis. Date : septembre. Durée : 1 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5, informatique/économie/grandes écoles, bases informatiques sur Windows, Excel, SAS, bonne connaissance de la statistique, exploration et multidimensionnelle. Mission : optimisation d'un modèle de prévision statistique et économétrique, préparation et collaboration aux différentes études et opérations statistiques. 01503.

Lieu : St-Maur-des-Fossés. Date : juillet. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4 D Base. Mission : dresser un cahier des charges entre deux logiciels. 01537.

Lieu : Courbevoie. Date : immédiat. Durée : 4/5 mois (contrat de qualification). Ind. : à définir. Profil : bac + 1. Mission : gestion de 6 micro-ordinateurs. 01507.

Lieu : Courbevoie. Date : immédiat. Durée : 4/5 mois. Ind. : à définir. Profil : bac. Mission : application numéris, transmission des données. 01506.

Communication

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : à définir. Ind. : à déterminer. Profil : bac + 5 communication, DEA SC du langage. Mission : recherche de marques, aide à la réalisation d'une plaquette, prise de rendez-vous, aide à l'organisation de l'entreprise. 01612.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/4, Macintosh si possible. Mission : assistanat au développement de l'agence, marketing téléphonique, tenue de fichiers, organisation de manifestations, piges et analyses documentaires 01457.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 5 mois. Ind. : 1 500 F/mois. Profil : bac + 2/3. Mission : assistance de la chargée de communication. 01502.

Lieu : Les Ulis. Date : août. Durée : 1 à 2 mois. Ind. : 1 620 F minimum. Profil : bac + 2 communication, relations publiques, pub. Mission : conception et réalisation d'un livret d'accueil et fichier de presse. 01600.

Publicité

Lieu : Lyon. Date : septembre. Durée : à définir. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS pub ou communication. Mission : assistant de chef de publicité. 01592.

Personnel

Lieu : Paris. Date : mi-août. Durée : 2 mois. Ind. : 3 000 F. Profil : bac + 4 ou 5 DESS gestion du personnel. Mission : dépouillement et synthèse d'une expérimentation d'une grille de classification du personnel. 01595.

Lieu : Bobigny. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 5 700 F. Profil : bac + 4 à 5. Mission : définir les grandes fonctions et les missions d'un centre de distribution. 01598.

Secrétariat

Lieu : Sarcelles. Date : septembre. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2 TTX. Mission : secrétariat administratif, suivi des dossiers clients, secrétariat classique et commercial. 01586.

Lieu : Rosny-sous-Bois. Date : 11 juillet. Durée : 3 mois. Ind. : 2 900 F net/mi-temps. Profil : bac + 2, secrétariat, bases en comptabilité. Mission : secrétariat classique sur machine ordinaire, gestion de dossiers comptables. 01491.

ÉCHOS

Fusion des associations d'ingénieurs

■ Sous le nom de Conseil *national des ingénieurs et* scientifiques de France (CNISF), une fusion vient de s'opérer entre trois associations françaises les plus représentatives du milieu, le Conseil national des ingénieurs français (CNIF), la Fédération des associations et sociétés d'ingénieurs diplômés (FASFID) et la Société des ingénieurs et scientifiques de France (ISF). La procédure de rapprochement, commencée en décembre 1990 par trois assemblées générales respectives, s'est achevée le 19 mars 1992 par la publication d'un décret qui officialisait la création du nouvel organisme, présidé par Gilbert Rutman, ancien vice-président-directeur général d'Elf-Aquitaine, président d'honneur d'Elf-Aquitaine Production.

L'association a pour principal objet de représenter les 350 000 ingénieurs et scientifiques de France et se veut un lieu d'information, de réflexion et de coordination. Elle regroupe 178 associations, dont 113 associations ou sociétés d'anciens élèves d'ingénieurs, 23 groupes régionaux et 42 sociétés scientifiques et techniques.

A cette occasion, le nouveau Conseil national a rassemblé un certain nombre de renseignements sur ce corps. On y apprend que 10 950 ingénieurs avaient obtenu leur diplôme en 1979, *16 196 en 1989, et que* 19 500 sont prévus pour 1993. Les emplois occupés sont à 55 % dans l'industrie, à 38 % dans le tertiaire et à 6 % dans le bâtiment et les travaux publics. A partir de quarante ans, commençent les difficultés pour retrouver un emploi, et 23 % des ingénieurs qui changent d'entreprise pour cause de licenciement après cet âge ont un emploi moins bien rémunéré. Les fonctions de production et de recherche-développement sont majoritaires en début de carrière, mais n'en représentent plus que 35 % chez les plus de soixante ans. Avec l'âge, la *présence dans l'informatique* diminue alors que les postes de gestion, d'administration et finances augmentent, ainsi que les diverses autres fonctions (30 % en fin de carrière). La part des indépendants ou chefs d'entreprise et surtout celle des cadres de direction s'accroissent avec le temps au détriment des postes d'ingénieurs proprement dits.

CNISF : 7, rue Lamennais, 75008 Paris. Tél : 44-13-66-88.

Université d'été

■ Du 6 au 10 juillet, METIS (Mutations, espace et environnement, travail, industrie et services, stratégies), laboratoire de recherche du CNRS et de l'université Paris-I, organise une *université d'été*. Dirigée par Bernard Gazier, professeur à l'université Paris-I, cette rencontre aura pour thème « Travail, emploi et compétitivité ». Avec l'intervention de nombreux experts, y compris étrangers, ces cinq jours permettront d'aborder les différentes questions, des relations professionnelles à la formation en passant par les salaires et leur lien avec les politiques de l'emploi, les trajectoires des chômeurs, ainsi que le rapport entre la compétitivité, l'appareil productif et le coût du travail. Du 6 au 9 juillet, les séances auront lieu à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 28, rue des Saints-Pères, 75007 Paris. Le 10 juillet, elles se tiendront au ministère de la recherche et de la technologie, 1 rue Descartes, 75005 Paris.

SET-METIS : 90, rue de Tolbiac, 75013 Paris. Tél : 40-77-18-81.

Jeunes diplômés : une minorité des recrutements passe par la presse

■ Bien loin de diminuer, selon une étude réalisée par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), le nombre des embauches de jeunes diplômés augmente depuis un an. 35 000 ont été recrutés en 1991, contre 31 000 en 1990, et les entreprises prévoient d'en embaucher entre 32 000 et 34 000 en 1992. Ces chiffres sont toutefois à comparer aux 80 000 jeunes diplômés qui sont sortis des écoles d'ingénieurs, *des écoles de commerce ou de* l'Université en 1991.

Ce marché de l'emploi cadre pour les jeunes diplômés, qui a représenté 33 % de l'ensemble des recrutements réalisés en 1991, contre 25 % en 1990 et 29 % en 1989, est cependant peu visible. En 1991, il n'a compté que pour à peine plus de 10 % dans le total des offres publiées par la presse et destinées aux cadres, qui, lui-même, décroche rapidement par rapport au volume global des recrutements effectivement réalisés. En 1989, et pour 90 000 embauches effectuées, la presse avait publié 86 000 offres. En 1990 et 1991, respectivement, il y a eu 92 000 recrutements pour 79 000 propositions publiées, et 72 000 pour 52 000.

Ramenée au seuls jeunes diplômés, l'évolution est encore plus frappante. En 1990, pour un poste offert par voie d'annonce dans la presse, trois recrutements étaient réalisés. En 1991, le rapport est passé de un à six. Plus que par le passé, les entreprises détectent les jeunes diplômés par d'autres moyens, les stages et les candidatures spontanées notamment.

POSTES A PLUS DE 400 KF

Le Monde des Dirigeants

Le Monde de la Gestion et des Finances



هكذا من الأصل

Le Monde de la Gestion et des Finances

Responsable du département Gestion

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

Au sein du Crédit Mutuel, cinquième groupe bancaire français, la fédération régionale Maine-Anjou, Basse-Normandie, 1450 personnes, développe auprès des entreprises, des collectivités et des particuliers, des produits d'épargne, de crédit et d'assurance. Soucieux d'améliorer encore notre efficacité, nous créons aujourd'hui le poste de **responsable du département gestion.** Rattaché au directeur financier, ce collaborateur a la responsabilité de deux services : **procédure budgétaire** (coordination des procédures, gestion de la base d'activités, suivi des tableaux de bord et analyse des résultats), **gestion de bilan** (prévisions et résultats, analyse du risque de taux, gestion prévisionnelle des ratios). Avec l'aide d'une équipe de 6 personnes, il développe des outils performants et met en place une comptabilité analytique permettant une meilleure maîtrise de la rentabilité par activités et par centres de responsabilité. Pour ce poste, nous recherchons un candidat âgé de 30 à 40 ans, de formation supérieure Gestion-Finance, ayant rempli avec succès des fonctions de contrôle de gestion et/ou de comptabilité financière dans un établissement bancaire ou dans une société d'audit. Ce poste, nécessitant un dialogue permanent avec les directions opérationnelles et le service informatique, requiert de bonnes capacités relationnelles.

Si ce poste, basé à Laval, vous intéresse, veuillez envoyer votre candidature sous la référence 1395.92 M à notre conseil - 61, boulevard Haussmann - 75008 Paris.



Chantal Baudron. s.a.

Membre de Syntec



CABINET DE CONSEIL

Taux de croissance 80% en 5 ans, 40 personnes, recherche son :

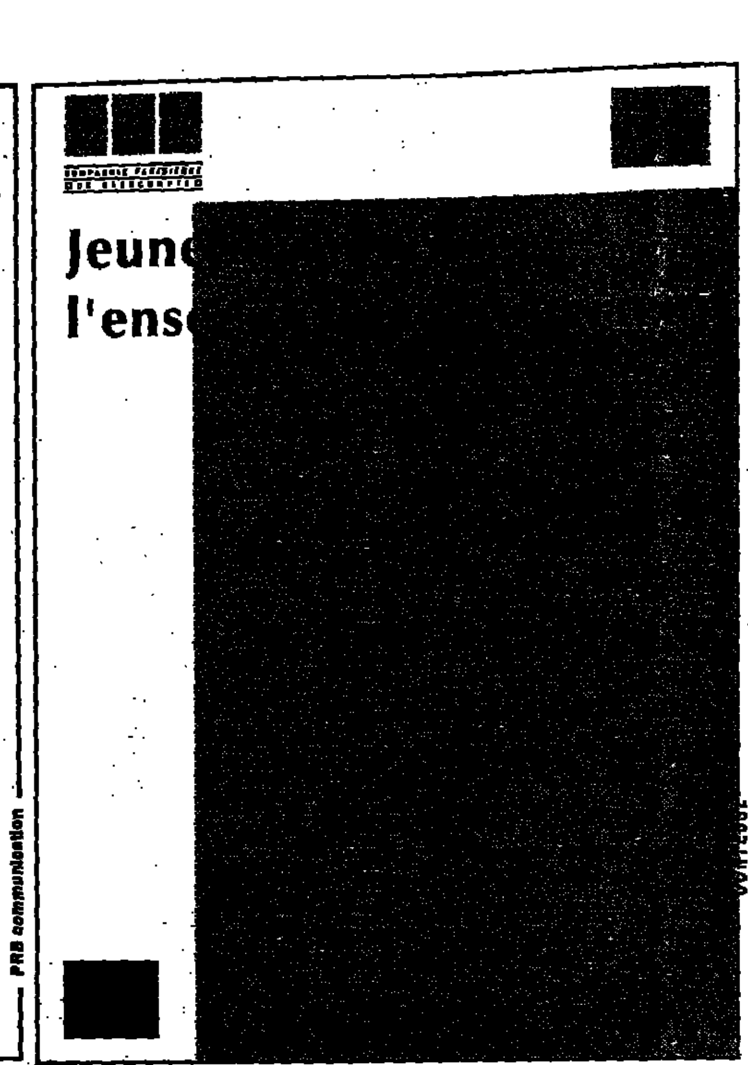
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL H/F



Fonction : • Assister le PDG dans la gestion administrative, financière, juridique et sociale du Cabinet (filiale d'un groupe étranger). • Suivi des contrats, reporting.

Profil : ☐ Solide formation comptable. ☐ Connaissances juridique, informatique, comptabilité anglo-saxonne. ☐ Bilingue anglais. ☐ Sens du contact humain. ☐ Références souhaitées.

Adresser lettre manuscrite, Curriculum-Vitæ, photo et prétentions à : D. DUPUY
GROUPE STRATEMA
113 rue de l'Université
75007 PARIS.



Jeune [redacted]
l'ens [redacted]

Le Monde des Collectivités territoriales

VILLE DE TRÉLAZÉ (49)
10 500 H – Agglomération d'Angers
Recrute son

Directeur du développement culturel (H/F)

Chargé de définir et mettre en œuvre la politique culturelle municipale dans le cadre de son Développement social urbain.

Capacités : conception et initiatives de projets – constitution d'un partenariat.
Compétences : arts plastiques, musique, art urbain...
Statut : contractuel
Rémunération : 175 KF annuel
Poste à pourvoir : au 1er octobre 1992
Candidature à adresser à :

Monsieur le Maire – Hôtel de Ville
place Olivier-Thuau, 49800 TRÉLAZÉ
Renseignements : 41-33-74-75.

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'ILLE-ET-VILAINE
RECRUTE
PAR VOIE DE MUTATION,
DE DÉTACHEMENT OU CONTRACTUELLE

RESPONSABLE DU CENTRE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE

Au sein d'une collectivité territoriale de plus de 1 200 collaborateurs, vous animerez une équipe (20 personnes) et prendrez en charge le suivi et l'évolution de l'ensemble des moyens informatiques et bureautiques du Conseil général (site central DPS 7000) : analyse de l'existant, mise en oeuvre du plan informatique en liaison avec la Direction générale et les utilisateurs, réalisation des développements avec les moyens internes et externes, propositions et suivi de la réalisation des budgets de fonctionnement et d'investissement, conseil informatique auprès des différentes directions et services.

PROFIL SOUHAITÉ :

— 40 ans minimum, expérience réussie de plusieurs années avec une responsabilité équivalente.

— Ingénieur, avec références en matière d'organisation du travail, de méthodes et de conception de projets informatiques.

— Sens du travail en équipe, aptitudes à l'encadrement et au dialogue.

Merci d'adresser votre lettre de candidature avec c.v., photo et prétentions sous la réf. RI/IM à notre Conseil Olivier PLESSE
OUEST RESSOURCES HUMAINES
32, rue Tronjolly, 35000 Rennes.





67.000 hab. - Banlieue Ouest
RER 15 mn de l'Etoile

Attaché

Pour la Direction du Service Habitat-Logement

- Vous aurez pour mission d'accueillir, d'informer et d'intervenir en qualité de médiateur auprès de la population dans le cadre de ses rapports locatifs.
- Vous êtes titulaire d'un Bac + 3 spécialité droit immobilier, vous avez entre 35 et 45 ans et vous possédez obligatoirement une expérience en matière de logement social.
- Rémunération statutaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV à M. le Maire, Service du Personnel, Mairie de Rueil-Malmaison, 13 bd du Maréchal Foch, 92501 RUEIL-MALMAISON cedex.

Grande ville universitaire de l'Est de la France

CHARGE DE MISSION

Au sein du Cabinet, en concertation avec le Maire, vous prenez en charge l'étude et le suivi des grands dossiers économiques régionaux et internationaux.

Dans ce contexte, vous êtes l'interlocuteur privilégié des instances économiques et politiques locales.

Agé d'environ 35 ans, de formation supérieure, vous êtes un généraliste de haut niveau rompu au fonctionnement d'une administration centrale ou locale.

Votre connaissance du monde politique et de ses rouages fait de vous un homme de dialogue et de concertation.

La pratique de l'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 29/4448 B à :

EGOR REGION EST
41, avenue Foch - 54000 NANCY

EGOR

PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPAÑA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM



Pour passer vos annonces :



46-62-73-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

OFFICE PUBLIC D'HLM DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

13 000 logements

RECRUTE SON

DIRECTEUR FINANCIER

Rattaché au directeur général, il aura pour missions :

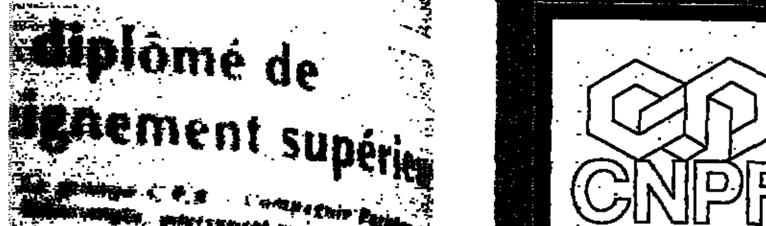
- l'élaboration et la mise en œuvre de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique ;
- l'optimisation de la trésorerie et des ressources financières de l'Office ;
- la constitution et le suivi des dossiers de financement ;
- la gestion de la dette ;
- la préparation de la transformation de l'Office en OPAC.

De niveau Bac + 5, le candidat aura une bonne connaissance de la comptabilité publique et de la comptabilité privée.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite + CV et photo à :

l'OPHLM et la CUB, Direction des Ressources humaines
94, cours des Aubiers – BP 239
33028 BORDEAUX CEDEX

R E T R O U V E Z C E S A N N O N C E S S U R 3 6 • 1 5 L M



Le Monde des Juristes

Le Conseil National du Patronat Français recherche dans le cadre du développement de sa Direction Fiscale un

CNPF

Fiscaliste Confirmé

Rattaché au Directeur du département fiscal, vous aurez principalement pour mission de prendre en charge des dossiers en droit fiscal interne pour le C.N.P.F (2/3) et pour une fédération de premier plan (1/3).

A ce titre, vous interviendrez de façon autonome dans votre domaine d'activité, avec une double approche conceptuelle (analyse et recherche, élaboration de propositions...) et pratique (consultations...).

Agé d'environ 34-35 ans, diplomé de l'enseignement supérieur (DEA, DESS, DJCE) ou issu de l'administration (ENI), vous avez une expérience réussie de 7/8 ans de préférence en entreprise.

Une bonne connaissance de la fiscalité internationale et une bonne pratique de l'anglais sont nécessaires.

Votre savoir-faire en matière de fiscalité vous confère une autorité naturelle qui vous permettra de vous épanouir dans une fonction qui implique de nombreux contacts (commissions C.N.P.F, relations S.L.F, D.G.I, ministères, instances communautaires...) et quelques déplacements à l'étranger.

Contactez Thierry Virol au (1) 45.53.26.26 ou adressez CV + photo + lettre manuscrite + n° tél + prétentions à Michael Page Tax & Legal, 30 bis rue Spontini, 75116 Paris sous réf. TV8234MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.



IER conçoit, fabrique et commercialise des systèmes et des terminaux de transactions intelligents. Une croissance continue et l'exportation de 70% de notre production traduisent le dynamisme de nos équipes et confirment notre réussite.

Responsable Juridique

Responsable des affaires juridiques de nos établissements français et étrangers (USA, Singapour), vous assistez les différents acteurs de l'Entreprise (Direction Générale, Direction Commerciale, Direction Industrielle...), dans la réponse aux appels d'offres, la négociation et le suivi des contrats de recherche et développement, la conclusion des accords de prestations de services... Vous avez également en charge la gestion des assurances, des brevets et des marques, le suivi juridique du patrimoine de l'entreprise, du pré-contentieux et du contentieux...

De formation juridique supérieure (DESS Droit des Affaires ou Droit Commercial...), vous justifiez d'une expérience similaire de 3 à 5 ans en entreprise ou cabinet.

L'anglais courant est impératif.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. RJ à François-Xavier SIMON - IER 12, rue de Sébastopol - 92400 Courbevoie.

IER

...nsactions multimédias

Organisation et Publicité

Jeune Juriste d'Entreprise

Groupe industriel de taille européenne (1400 pers., CA de 800 MF), spécialisé dans les services aux industries, nous assurons la fabrication, l'installation et la maintenance d'équipements pour la chimie, l'automobile, le raffinage... En France, nous disposons de trois unités industrielles et sommes organisés autour de dix Directions Régionales et d'une cinquantaine d'agences.

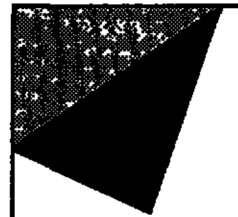
Adjoint de notre Secrétaire Général, véritable prestataire de services juridiques interne, vous développez auprès de nos Régions une image de conseiller fiable, apportant un savoir-faire reconnu et recherché. Responsable de la gestion des baux, des assurances et du contentieux, vous participez aux opérations d'acquisitions d'entreprises. Vous êtes aussi l'interlocuteur privilégié de nos Directeurs Régionaux pour les aider à mettre en forme leurs contrats de prestations.

A 27 ans au moins, vous disposez d'une solide formation en droit des affaires (Maîtrise, DESS...) et d'une première expérience d'au moins 4 ans, acquise au service juridique d'une entreprise industrielle. La maîtrise de l'anglais et la connaissance du droit des assurances sont des atouts certains. Le poste est basé à Paris.

Notre Conseil Alain Leroux, étudiera confidentiellement votre candidature, adressée sous réf. M/246 à Linden, 20 rue Pergolèse, 75116 PARIS.



OGC DESSEIN



Juriste d'affaires H/F

Paris

Arjo Wiggins Appleton, premier groupe papetier de la CEE (CA 25 milliards de F) recrute pour sa direction juridique, un juriste d'affaires H/F.

Au sein d'une équipe de juristes, vous interviendrez sur le suivi des filiales françaises et étrangères (droit des sociétés, M & A...), participerez à l'élaboration et à la rédaction des contrats français et internationaux et suivrez les contentieux.

Agé de 28/30 ans, de formation juridique supérieure, vous parlez et écrivez couramment l'anglais (allemand ou italien apprécié) et vous justifiez impérativement d'au moins 3 ans d'expérience du droit des affaires acquise en entreprise ou en cabinet.

Vos qualités personnelles de rigueur, de bon sens, votre facilité de contact vous permettront de devenir l'interlocuteur privilégié des différentes divisions opérationnelles et de susciter leur confiance au sein de ce groupe performant riche de perspectives.

Contactez Antoine Goldschmidt au (1) 45.53.26.26 ou adressez CV + photo + N° tel. + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 30 bis rue Spontini 75116 Paris, sous réf. AG8241MO.

Arjo Wiggins Appleton

amp

Juriste Responsable du contentieux

Nous sommes une Institution de Retraite et de Prévoyance de cadres en développement constant. Nous recherchons pour notre siège social à Paris le responsable du service contentieux.

Assisté d'une dizaine de personnes, vous prendrez en charge l'instruction et le suivi des dossiers de contentieux jusqu'à leur règlement, notamment dans le cadre de faillites, de liquidations ou de procédures collectives d'entreprises. D'une manière générale, vous pourrez également assister la Direction Générale sur des questions juridiques diverses. Vous aurez enfin à développer ou créer les outils de gestion de l'activité de votre service, à l'aide de moyens informatiques performants.

Ce poste nécessite une solide formation juridique universitaire et une expérience de 5 ans minimum dans un poste similaire, dans un environnement informatisé.

Notre Conseil, Nicole Marichez, étudiera confidentiellement votre candidature, adressée sous référence M/245 à Linden 20 rue Pergolèse 75116 PARIS.

Linden

OGC DESSEIN

GRAND CABINET D'AVOCATS D'AFFAIRES RECHERCHE

JURISTE DROIT DES SOCIETES

HAUT NIVEAU, ANGLAIS COURANT POUR POSTE DE RESPONSABILITE

Le candidat, agé de 38/45 ans, doit avoir acquis son expérience dans un autre cabinet d'avocats ou de conseils juridiques ou en entreprise.

Motivé et dynamique, il devra être capable d'animer une équipe.

Adressez lettre manuscrite, CV et photo sous réf. A046393 à PREMIER CONTACT 38, rue de Villiers 92532 Levallois-Perret Cedex ou tapez 3615 code PCONTACT.

amp

CLIFFORD CEANCE

recherche pour son bureau de PARIS

UN JURISTE

(2 à 4 ans d'expérience)

pour renforcer son groupe « Computer and Communications »

Le candidat devra posséder une excellente connaissance du droit des obligations et plus généralement du droit commercial et avoir une réelle spécialisation dans les domaines suivants :

- **droit de l'informatique**
- **droit des télécommunications**

Doté d'une solide expérience en droit des affaires (doctorat, DESS, DEA), complétée, le cas échéant, par un diplôme d'une grande école de commerce, et muni d'une première expérience réussie dans les domaines susmentionnés, en conseil ou en entreprise, le candidat devra avoir une parfaite maîtrise de l'anglais.

Une excellente présentation, le sens du contact humain et l'esprit d'équipe sont également exigés.

Prière d'adresser votre lettre de candidature (lettre manuscrite, CV détaillé, photographie et rémunération actuelle) à :

Clifford Chance
Direction du Personnel
112, avenue Kléber
BP 163 Trocadero
75770 Paris Cedex 16.

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36 • 15 LM

Le Monde des Juristes

Un groupe **industriel français** de premier plan recherche pour son siège parisien un :

JURISTE D'ENTREPRISE
Senior Counsel

Paris — **Réf. : AK 1284 LM**

Intégré dans un département dont l'esprit et le fonctionnement s'apparentent à ceux d'un cabinet de conseil interne, vous interviendrez sur l'ensemble des dossiers juridiques de l'entreprise : droit français et international des sociétés, droit des contrats...

Impliqué dans la vie quotidienne des affaires, vos interventions diversifiées, nécessitant un solide tempérament de négociateur et un haut niveau technique, seront à la fois pro-actives et préventives sur la marche de l'entreprise.

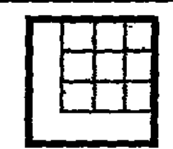
Agé d'au moins 35 ans, parfaitement bilingue anglais-français, disposant d'une solide formation de préférence anglo-saxonne, vous avez une expérience internationale préalable réussie en cabinet ou en entreprise.

Contacter Antoine KAMPHUIS ou adresser votre candidature sous référence AK 1284 LM à KAMPHUIS & ASSOCIES

Kamphuis & Associés
TAX & LAW

14, rue de Téhéran - 75008 PARIS
Tél : 45.62.90.00 - Fax : 45.62.14.28

★ RSCG CARRIERES



Le Groupe Liaisons, deuxième groupe français de presse pour les entreprises (500 MF de chiffre d'affaires, 500 personnes) recherche son

GROUPE LIAISONS

Responsable Juridique

Paris

Rattaché à la Direction Générale, assisté par une collaboratrice ayant notamment en charge le secrétariat juridique des sociétés et en relation avec les conseils extérieurs, vous aurez pour mission la gestion des affaires juridiques du Groupe.

A ce titre vous interviendrez principalement en matière de droit des sociétés (secrétariat général et opérations de structure), droit des contrats (négociation et rédaction), pré-contentieux et contentieux, propriété industrielle et droit fiscal.

Agé d'environ 30 ans, doté d'une solide formation en droit privé (maîtrise, DEA, DESS, DJCE) et nanti d'une expérience du droit des affaires acquise en cabinet et/ou en entreprise (3/5 ans), vous souhaitez valoriser vos qualités techniques et relationnelles dans un groupe très dynamique.

Votre rigueur, votre pragmatisme et un fort investissement vous permettront de réussir dans cette fonction et d'évoluer à terme vers le poste de Directeur Juridique.

Contactez Thierry Virol au (1) 45.53.26.26 ou adressez CV + photo + lettre manuscrite + n° tél + prétentions à Michael Page Tax & Legal, 30 bis rue Spontini, 75116 Paris sous réf TV8206MO.



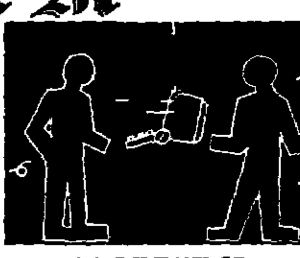
Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

36 15 LM — **36 17 LMCV**

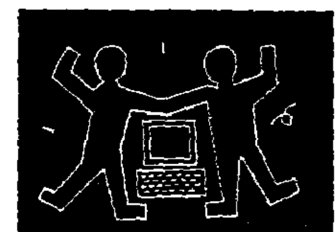
L'EXPERTISE

Chaque jour, des centaines de candidats découvrent vos annonces sur 3615 LM, soit par une recherche précise de poste, soit par une sélection réalisée par notre système expert en fonction de leurs curriculum-vitae.



LA PERTINENCE

Pendant un mois, grâce à la télématique du *Monde*, vous recevrez des candidatures qui correspondent exactement aux profils que vous recherchez. Les CV peuvent comprendre jusqu'à 7 écrans (formation, expérience, langue...), complétés par les coordonnées et une lettre de motivation des candidats.

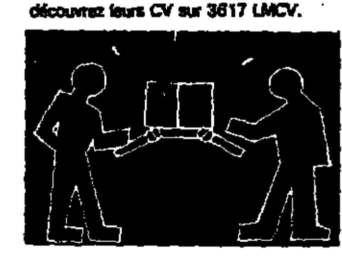


LE RENDEMENT

Du jeune diplômé au profil le plus pointu, *le Monde*, en couplage avec son service télématique expert de l'emploi des cadres, vous propose le système le plus performant pour améliorer vos rendements.

L'INTERACTIVITÉ

Offrez-leur la possibilité de postuler directement dans votre boîte aux lettres et découvrez leurs CV sur 3617 LMCV.



LA CONVIVIALITÉ

Pour connaître les statistiques de rendement, pour répondre aux candidats en temps réel, pour joindre une lettre si nécessaire, il vous suffira d'une simple pression sur la bonne touche.



Le Monde des Cadres

La Banque de France recrute **le personnel d'encadrement** de ses succursales de la région parisienne et de province

REDACTEURS

concours les 21 et 22 novembre 1992

Ouvert aux titulaires d'un diplôme national sanctionnant un **1er cycle d'études supérieures** ou du **diplôme d'une école** de niveau équivalent.

Inscriptions reçues du 22 juin au 4 août 1992.

Ce concours s'adresse aux candidats de nationalité française (femmes ou hommes libérés ou non des obligations du service national), âgés de moins de 28 ans au 1er janvier 1992 (sous réserve de prorogations prévues par les dispositions réglementaires).

Documentation et renseignements à la **Banque de France** 56-1508 - Recrutement Concours - 31, rue Croix-des-Petits-Champs - 75049 PARIS Cedex 01 - Tél. (1) 42 92 40 17.
*Aucun formulaire d'inscription ne pourra être adressé aux candidats, par voie postale, après le **29 juillet 1992**.*

Organisation et Publicité



BANQUE DE FRANCE



PHOSPHORE

recherche son

JOURNALISTE H/F

Phosphore est le magazine leader des lycéens avec une diffusion qui dépasse les 100 000 exemplaires.

Son équipe s'étoffe et vous propose un poste de **REDACTEUR EDUCATION.**

Cette rubrique (7 à 8 pages) vous permettra de traiter des dossiers aussi divers que "comment choisir son lycée ?" - "les secrets de la mémoire" - "la préparation du Bac", etc.

A 30 ans environ, 4 ans d'expérience journalistique minimum ont confirmé vos capacités rédactionnelles et créatives.

Vous êtes réellement motivé par les questions d'éducation et vous avez le sens du dialogue avec notre public 15/18 ans.

Merci d'adresser votre lettre de candidature CV + prétentions sous référence MCM/11/M à BAYARD PRESSE, Direction des Ressources Humaines, 3 rue Bayard, 75008 Paris.



5ème groupe de presse français
1 700 personnes - 1,5 milliard de CA
62 publications en France et à l'étranger.

BAYARD PRESSE

VOG

Emballage plastique

DIRECTEUR INDUSTRIEL

Société appartenant à un groupe international, nous concevons et réalisons des emballages plastique pour les cosmétiques. Le développement de notre chiffre d'affaires basé sur une technologie de haut niveau nous amène à rechercher notre directeur industriel.

Rattaché au directeur général, membre du comité de direction, vous prenez en charge l'ensemble de la production de la société (550 personnes) : vous animez et supervisez les trois directeurs d'usine, responsables chacun de leur exploitation.

Vous préparez et gérez les budgets de fonctionnement et d'investissement industriel. Vous êtes responsable des coûts, de la qualité, des délais de la production.

Vous travaillez en étroite collaboration avec la direction financière pour la mise en place d'un système de gestion efficace, pour le référencement des fournisseurs et de la sous traitance.

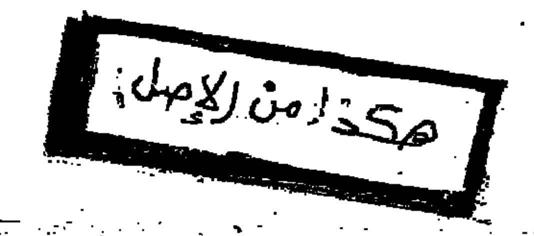
Vous avez 30-40 ans, une formation d'ingénieur (Centrale, Arts et Métiers...). Vous possédez une expérience réussie de la gestion d'une usine dans le respect des critères : délais, coût, qualité. Vous souhaitez maintenant valoriser votre expérience à une plus grande échelle.

Goût de la gestion financière et humaine, sens de la rentabilité, qualités d'organisation, vous seront indispensables pour réussir à ce poste basé en région parisienne.

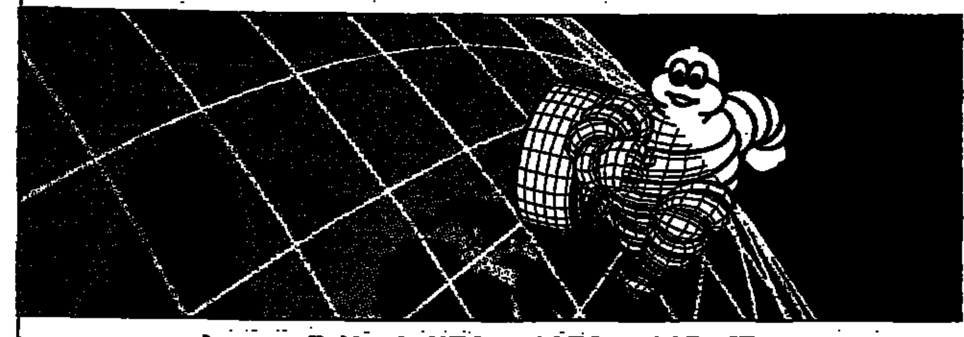
Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous référence LM 12/224 AY à :

EGOR PRESTIGE ET CREATION
8, rue de Berri - 75008 PARIS

EGOR
PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM



CHEZ MICHELIN, LE COMMERCE N'EST PAS UN TREMPLIN : C'EST UN METIER.



Jeunes diplômés HEC - ESSEC - ESCP - IEP
Débutants ou 1re expérience

Un pneu sur cinq vendu dans le monde est un pneu Michelin : nous sommes leader mondial du pneumatique.

Produit de haute technologie, le pneu est aussi un produit nécessaire à tous : du pneu moto au pneu avion, voiture, poids lourd ou génie civil..., nous vendons chaque année 3 000 types de produits, dans plus de 140 pays. Constructeurs automobiles ou importateurs, réseaux spécialisés, sociétés de transport ou usagers finals, nos clients sont exigeants.

Homme ou femme de terrain, vous serez à leur écoute, en France ou à l'étranger, pour leur offrir un service toujours amélioré. Négociations de contrats, ventes en volume, appels d'offres, choix de réseaux de distribution : vous serez, sur votre zone géographique, responsable des résultats de ces actions.

Si, comme nous, vous envisagez votre métier commercial avec exigence et passion, adressez votre dossier de candidature, sous Réf. LM/59, à : MICHELIN - Olivier BRUET - Service du Personnel, 63040 CLERMONT FERRAND CEDEX.

MICHELIN®
Les moyens de se passionner

La Banque de France recrute **le personnel de direction** de ses services centraux et de ses succursales

ADJOINTS DE DIRECTION

par concours les 26 et 27 septembre 1992

Ouvert aux titulaires d'un diplôme national sanctionnant un **2e cycle d'études supérieures** ou du **diplôme d'une grande école** de niveau équivalent.

Inscriptions reçues du 22 juin au 4 août 1992.

Ce concours s'adresse aux candidats de nationalité française (femmes ou hommes libérés ou non des obligations du service national), âgés de moins de 27 ans au 1er janvier 1992 (sous réserve de prorogations prévues par les dispositions réglementaires).

Documentation et renseignements à la **Banque de France** 56-1508 - Recrutement Concours - 31, rue Croix-des-Petits-Champs - 75049 PARIS Cedex 01 - Tél. (1) 42 92 40 17.
*Aucun formulaire d'inscription ne pourra être adressé aux candidats, par voie postale, après le **29 juillet 1992.***

BANQUE DE FRANCE

(Organisation et Publicité)

Un bilan global de 120 milliards

En regroupant, au sein d'un réseau, plus de 130 sociétés fortement implantées dans toutes les régions, le législateur vient de consacrer le rôle majeur que nous entendons mener dans le secteur du crédit immobilier et de la promotion.

Au centre de ce nouveau réseau financier, notre organe central est chargé notamment d'assurer la sécurité collective. Celle-ci repose essentiellement sur un Corps d'Inspection avec à sa tête un

Un grand du crédit immobilier

INSPECTEUR GÉNÉRAL H/F

Nous recherchons pour occuper ce poste un homme ou une femme de premier plan.
Agé(e) de 40 à 45 ans, de formation supérieure, le (la) candidat(e) a une solide expérience acquise dans le secteur bancaire (exploitation, développement, ingénierie financière), dans un grand réseau ou dans un important ensemble bancaire.
Il (elle) a connu à un moment de sa carrière la fonction « Inspection » ou il (elle) occupe aujourd'hui ce poste à un haut niveau de responsabilité.

Merci d'adresser votre candidature à

CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
2, rue Lord-Byron – 75008 PARIS





recherche UN(e) JOURNALISTE

***Diplômé(e) de l'enseignement supérieur, vous êtes attiré(e) par l'univers* de la micro-informatique que vous maîtrisez en tant qu'outil. Par ailleurs, vous manifestez un intérêt certain pour la défense du consommateur et l'économie pratique. JOURNALISTE PROFESSIONNEL *vous bénéficiez d'une première expérience réussie dans le domaine de* la presse qui vous a permis d'affirmer votre sens de l'organisation tout en révélant une réelle aptitude à prendre des responsabilités.**

Nous vous invitons à rejoindre le
1er Groupe de Presse Informatique, Électronique et Télécoms
en adressant vos CV, lettre manuscrite, photo et prétentions à :
GROUPE TESTS,
Direction des Ressources Humaines, 26 rue d'Oradour sur Glane,
75504 PARIS cedex 15, sous la référence ORI/PG.

SARRE-UNION (ALSACE)

INGÉNIEUR RESPONSABLE MARKETING PRODUITS

d'un important groupe industriel français (près de 20 milliards de CA) organisée en centre de profits.

Vous devrez comprendre et connaître toutes les composantes des marchés industriels dont vous aurez la charge et animerez un groupe de gestionnaires de produits. Vous apporterez la vision marketing aux groupes de projet, animerez le processus de rédaction des cahiers des charges et développerez l'offre de manière à apporter des solutions innovantes permettant de prendre des parts de marchés.
Vous êtes de formation ingénieur impérative, avec une expérience de 6 à 10 ans en marketing et commerce de biens industriels.
Anglais courant indispensable.

Merci d'adresser votre candidature sous référence C MOND 540 à VOG, 32 av. Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, qui transmettra *en toute confidentialité*.

VOG

Leader de la formation professionnelle dans le domaine du Transport et la Logistique, le Groupe AFT IFTIM, recherche pour son département enseignement supérieur un

INTERVENANT EN FORMATION SUPERIEURE

La mission :
- assurer des formations continues pour les cadres supérieurs et dirigeants d'entreprises du transport,
- assister l'enseignement supérieur en formation initiale,
- coordonner les activités du département par des missions pédagogiques.

Profil souhaité :
- formation supérieure (BAC + 4 minimum) ou équivalent dans le domaine du transport,
- expérience professionnelle soit dans le transport soit dans la formation,
- rémunération 200 KF et + par an.

Les dossiers de candidature sont à adresser au
Groupe AFT-IFTIM
Département Enseignement Supérieur
11, place d'Aquitaine - 94125 RUNGIS Cedex.

AFT·IFTIM
La formation transport logistique

OEC — MEMBRE CSNCR

SECRETAIRE GENERAL

Organisme interprofessionnel privé du secteur agro-alimentaire, nous représentons une part significative de l'économie de notre région (Massif Central Sud).
Gerant des intérêts de l'interprofession, vous participerez à l'élaboration des diverses réglementations et mettrez en place les moyens de mise en oeuvre de la politique du Conseil et de ses décisions. Patron et animateur des services techniques et administratifs (90 personnes), vous serez chargé du fonctionnement opérationnel de l'Organisme et de la gestion des budgets; vous assurerez également un rôle de représentation auprès des diverses administrations et instances.
Nous souhaitons confier l'ensemble de ces responsabilités à une personne disposant de solides compétences dans l'administration et la gestion des affaires acquises depuis au moins dix ans en milieu privé ou para-public après une formation supérieure de type juridique ou économique, ou bien encore Ingénieur agro + Droit. Des qualités de contact, d'écoute et d'animation, des capacités rédactionnelles et un réel esprit de service sont déterminants pour réussir.

Merci d'écrire sous référence 989/M avec CV détaillé, photo et salaire actuel à notre Conseil Pélissier, Guillon & Associés, 93, rue Jouffroy, 75017 Paris.

PELISSIER, GUILLON & ASSOCIES

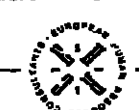


Le Monde des Cadres

Directeur Général

Une structure nationale de prestataires de services auprès des collectivités locales, recherche son Directeur Général.
Il sera chargé de la mise en œuvre de la politique du groupement tant à l'interne à l'égard des membres, qu'à l'externe vis-à-vis des collectivités. Il animera une équipe de chargés de missions et mènera personnellement une action relationnelle importante.
Le candidat retenu aura une solide expérience des collectivités locales et de la prestation de service. IL devra avoir fait la preuve de ses capacités relationnelles et de son dynamisme créatif.
Le poste est basé à PARIS mais comporte de fréquents déplacements en province.
Votre dossier de candidature sera traité en toute confidentialité. Merci de l'adresser, sous la référence DG à AXONE, 10 rue Charles Brunellière - 44100 NANTES.





HAP

Groupe Financier de taille humaine,
1re Banque Populaire française, 3700 collaborateurs,
afin de renforcer la Direction de l'Organisation
et du Développement, nous recherchons un

Organisateur

Vous prendrez en charge des missions d'audit et d'organisation pour tout le Groupe.

Vous serez responsable de la mise en place des actions préconisées et de leur suivi.

De formation supérieure (Grande Ecole ou Université), vous avez acquis une expérience d'au moins 2 à 3 ans dans le domaine du conseil en organisation, au sein d'un cabinet ou d'une entreprise.

Poste basé à PARIS.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et rémunération souhaitée) sous référence OR/LM au Service Recrutement de la BRED - 18, quai de la Rapée - 75012 PARIS.



La passion du client

MEDIAPA

LOGIC LINE CONSULTANT

Spécialistes des problèmes de la gestion des flux, de l'entreposage et du transport (organisation, équipements bâtiments, système d'information), nous sommes filiale de deux grands groupes implantés dans le monde entier.
Nous recherchons, pour rejoindre nos équipes, des

Consultants en Logistique

H F

Les candidats devront avoir une expérience réussie de plusieurs années de Conseil ou d'Audit et/ou avoir assuré des responsabilités opérationnelles dans le domaine de la Logistique.
De formation supérieure, ils auront une grande autonomie, d'excellentes qualités relationnelles, une approche méthodique des problèmes, un sens commercial et/ou une aptitude au management d'équipe.
Prêts à s'impliquer sur des projets ambitieux nationaux et internationaux, hommes des challenges réussis, ils pourront prendre rapidement des responsabilités importantes dans notre organisation.
Merci d'adresser lettre, CV et rémunération à : *Norbert COHEN*
LOGIC LINE CONSULTANT - 13, boulevard Ney - 75018 PARIS

MEDIAPA

JURISTE DE FORMATION, ACTEUR ET CREATEUR DANS NOTRE FONCTION PERSONNEL

INDUSTRIE EXTRACTIVE

CHALONS SUR MARNE (51)

Notre société (1300 personnes - 1,8 milliard de CA - 3 sites de production) est intégrée dans un groupe international notoirement implanté et spécialisé dans la fabrication et transformation de produits minéraux.
Nous nous appuyons sur une gestion des ressources humaines dynamique et une politique sociale performante et souhaitons renforcer les structures de la fonction Personnel, en intégrant un

CHARGE D'ETUDES FONCTION PERSONNEL

Vous menez des études ponctuelles dans le domaine des contrats de travail, rémunération, recrutement, formation, prévoyance, etc... et vous travaillez sur des projets visant à l'amélioration et à la mise en oeuvre d'outils de gestion et de développement des ressources humaines.

A 26 ans environ, de formation supérieure universitaire (maîtrise en Droit Privé, Sciences Po ou équivalent), vous êtes débutant ou bénéficiez d'une toute première expérience dans un service juridique en cabinet ou dans un service du personnel dans l'industrie.

La connaissance de l'allemand serait un plus.

Merci d'adresser lettre + CV détaillé avec photo s/réf. 4570/OMO à MORENO CONSULTANTS
17 rue Courmeaux - 51100 REIMS.

MORENO CONSULTANTS
REIMS - PARIS - LYON

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Organisateur Bancassurance

Jeune filiale d'un groupe bancaire, nous sommes spécialisés en assurances IARD. Notre direction organisation et informatique développe des projets nécessaires à la commercialisation et à la gestion décentralisées de contrats d'assurance.

Au sein de l'équipe organisation, vous êtes responsable et autonome. Analyse des besoins, proposition de solutions, établissement de procédures, conception et mise en œuvre de systèmes d'information, suivi des réalisations, amélioration de l'existant, seront vos objectifs de tous les jours.

Agé(e) de 30 ans au minimum, de formation bac + 4, vous avez acquis une expérience dans le domaine de l'organisation depuis 3 ans au moins, au sein d'une société d'assurances.

Qualités relationnelles et souplesse d'adaptation vous permettront de réussir à ce poste.

Merci d'adresser lettre + CV sous réf. CHS/116
à Christine Suquet
COREAD - 223, boulevard Péreire
75017 PARIS

COREAD
CONSEIL EN RECRUTEMENT

Lyon



Depuis plus de 25 ans, la formation des managers de la fonction commerciale est notre spécialité : différents niveaux : Bac + 4, BTS, 2e et 3e cycles supérieurs spécialisés. Notre préoccupation permanente est de répondre à l'attente des entreprises. Nous recherchons un

Responsable des Etudes HF

- Organiser les programmes pédagogiques et les enseignements
- suivre, animer et encadrer les étudiants
- recruter les professeurs et les intervenants
- assurer des contacts avec le monde des entreprises

sont les missions principales que nous confierons à un candidat diplômé de l'enseignement supérieur : Ecole Supérieure de Commerce ou formation universitaire.

Vous nous apportez une expérience de la formation, de l'enseignement ou de la gestion d'un centre de profit à dominante marketing ou commerciale.

Vous avez une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Homme de contact, d'échange et d'animation, vous participerez activement au développement et à la promotion de notre école.

Denis BOUSSON, notre Conseil, vous remercie de lui transmettre vos CV, photo, rémunération actuelle et lettre de motivation sous référence 1068



19 place Tolozan - 69001 LYON

Consultant senior... associé

Depuis sept ans nos clients, nos candidats apprécient notre efficacité, notre rigueur, notre éthique.
Nous nous caractérisons par la stabilité de nos effectifs, une bonne santé financière, des moyens logistiques, et... une ambiance conviviale.
Nous souhaitons renforcer nos activités en associant à notre développement un consultant évoluant depuis plusieurs années dans l'un des domaines du conseil en ressources humaines (recherches de cadres, audit social, outplacement, management social...).
Homme ou femme d'entreprise, formation grande école, vous avez exercé des responsabilités de direction avant de choisir l'activité de conseil.
Nous vous proposons de créer et de développer au sein de notre groupe un département autonome ; votre domaine d'intervention sera fonction de vos compétences et des synergies possibles.
Nous vous remercions de nous adresser votre dossier sous référence A/857. La plus stricte confidentialité vous est assurée.
GROUPE H&C CONSEIL - 6, rue Halévy - Place de l'Opéra - 75009 PARIS

SCETA voyageurs

Notre groupe est un des tous premiers du transport public de voyageurs. Notre forte expansion nous conduit à rechercher pour plusieurs villes universitaires des :

RESPONSABLES DE CENTRE DE PROFIT

Ingénierie des transports

Après une formation d'environ 6 mois à notre métier de conseil en organisation des transports, vous prendrez la direction d'une représentation régionale. A la tête d'une petite équipe de techniciens, vous conduisez en toute autonomie des missions très variées incluant : une forte technicité (organisation, informatique, ...), le marketing des services publics, la conception de solutions sur mesure (étude de nouvelles lignes, création de plates-formes d'échanges, correspondances avec les nouvelles dessertes TGV, métro, tramway, etc...) et la négociation à haut niveau avec les instances de décision (collectivités, élus, Administration).
A votre formation Ingénieur ou Sup de Co, vous ajoutez impérativement une première expérience réussie d'au moins 3 ans dans la commercialisation de services, de préférence aux collectivités territoriales. Vous avez mené des missions complètes, depuis les études jusqu'au suivi des résultats. A la fois imaginatif et autonome, vous alliez des qualités relationnelles à un potentiel d'entrepreneur.

hlb HERVE LE BAUT CONSULTANTS

Merci de confier votre dossier (CV, let. man., photo, sal. act.) à notre Conseil Gisèle GUILLOU s/réf SCE 10 M - HERVE LE BAUT CONSULTANTS 11, rue La Boétie, 75008 PARIS. Tél 42 65 38 39

OBC DESSIN

PRIMABAIL

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSRIE

Dans le cadre de son nouveau développement, une petite société financière au statut de siconi

recherche

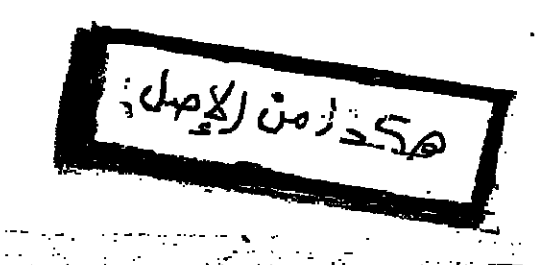
UN CHARGÉ D'AFFAIRES SENIOR

Rattaché directement au directeur général, il sera responsable du développement commercial, du montage juridique et financier des dossiers de crédit-bail immobilier.

Agé de 30 à 40 ans environ, il possèdera une expérience confirmée en matière de crédit-bail immobilier.

Excellent négociateur, il sera en mesure d'analyser les risques financiers et immobiliers de chaque opération proposée au comité des engagements.

Envoyer c.v. + lettre manuscrite sous nº 8518 au:
Monde Publicité
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75902 Paris Cedex 15.



Participez à l'avenir du Monde

Notre Direction du Personnel se renforce en s'adjoignant de jeunes professionnels en ressources humaines et recrute un

Responsable formation

Dotée d'un budget représentant 3 % de la masse salariale, la formation, enjeu important pour notre groupe (1 000 salariés), est un véritable outil de développement de nos équipes dans un contexte de modernisation rapide des métiers.
En prise directe avec le Directeur du Personnel et en étroite collaboration avec le Responsable de la Gestion des Emplois, vous proposez et mettez en œuvre la politique de formation.
Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (écoles de commerce, droit, psychologie...) et/ou spécialisé(e) en fonction personnel (IGS, Celsa...), vous avez une expérience d'environ 5 ans de la fonction.
Professionnel(le) de la formation, vous êtes bien entendu une force de proposition, vous savez être à l'écoute de tous et appréciez le travail en équipe.

Adressez votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite, photo), sous référence LM/RF, à Isabelle Mansour, Direction du Personnel du Journal Le Monde, Gestion des Emplois, 1 place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex.

Après seulement 10 ans d'existence, SUN n'est pas seulement le leader mondial incontesté des stations de travail, c'est aussi la croissance la plus rapide des entreprises américaines.

SUN, c'est également un état d'esprit et une qualité de vie que vous découvrirez dans la filiale française (400 pers.), résolument tournée vers ses clients. Nous recherchons aujourd'hui un

RESPONSABLE DE PERSONNEL SENIOR

Rattaché au DRH France, vous participez au développement des plus récentes implantations de SUN en France : Groupe de Développement de Réseaux, centres internationaux ou sud-européennes. Vous y animerez la politique de Ressources Humaines, notamment en recrutement, gestion des relations, des expatriés, politique de formation...

Votre adaptabilité et une bonne compréhension du milieu high tech vous permettront une intégration rapide au sein de l'équipe de management de SUN France, ainsi que de la DRH.

De formation supérieure, vous avez une expérience de 7 ans minimum dans la fonction Personnel, de préférence en environnement anglo-saxon. Vous parlez très bien l'anglais. La connaissance de l'espagnol ou de l'italien serait un plus.

Ce poste est basé à VELIZY (78) et nécessite de fréquents déplacements au Centre de Grenoble.

Envoyer votre dossier de candidature (CV + lettre), sous la réf RPS à L. DE BETTIGNIES, DRH - SUN MICROSYSTEMS 13, avenue Morane Saulnier, BP 62, 78142 VELIZY.

sun microsystems

HCAP

Consultant senior

Vous intégrerez le Département **Ressources Humaines** de BERNARD KRIEF MANAGEMENT.
Professionnel du conseil en Management et/ou Ressources Humaines, vous souhaitez rejoindre un groupe de forte renommée.
Vous bénéficierez des techniques spécifiques de BERNARD KRIEF MANAGEMENT.
Vous développerez votre propre portefeuille de clients auprès desquels vous réaliserez, seul ou avec d'autres, les missions qu'ils vous confieront.
A 30-35 ans, vous disposez impérativement d'une formation Bac + 5.
Le poste est situé à Paris.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo, sous réf. 1/M, à Bernard Krief Management, BP 186-07, 75326 Paris Cedex 07.



BERNARD KRIEF MANAGEMENT
WASHINGTON MOSCOU BRUXELLES PARIS
Un département de Bernard Krief Consulting Group

---

3 Consultants-seniors :
Noël Communod, Olivier ALLAIN, Mylène WINKLER
se regroupent à Grenoble, pour développer leur complémentarité et offrir aux entreprises un ensemble de Conseils dans le domaine des Ressources Humaines.

Leur cabinet : MENWAY Consultants.

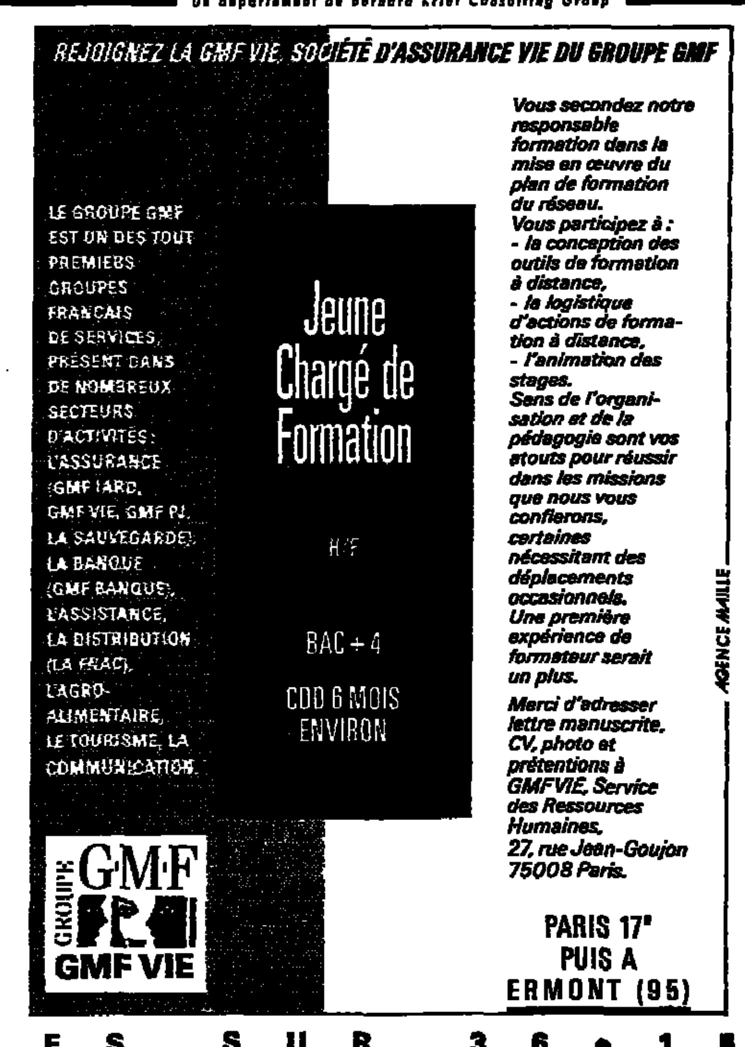
Leurs axes privilégiés de recrutement de cadres et dirigeants :
- les métiers High-Tech (microélectronique, informatique),
- les ingénieurs commerciaux et les hommes de marketing.

Leur savoir-faire :
- l'activité de DRH à temps partagé, ● l'outplacement, ● l'évaluation, ● la formation.

25, rue Pierre Sémard - EUROPOLE - 38000 GRENOBLE.
Tél. : 76. 48. 00. 60. - Fax : 76. 21. 71. 29.



L' É t h i q u e d u R e c r u t e m e n t



---

36 15 LM

Déposez votre CV sur 3615 LM pour découvrir des annonces qui correspondent à votre profil.

Le Monde de l'Informatique

SENIOR CONSULTANTS / MANAGERS

INGENIERIE DE SYSTEMES D'INFORMATION

Réaliser des missions de conseil et des schémas directeurs, être l'architecte de systèmes complexes, concevoir des solutions informatiques, mettre en oeuvre et piloter de grands projets : telle est la vocation de **BOSSARD SYSTEMES**, filiale du Groupe BOSSARD, 1000 personnes, un des premiers groupes de conseil en France.

Pour renforcer nos équipes de ***Consultants,*** *nous recherchons des*

INGENIEURS GRANDES ECOLES

Vous possédez 4 à 6 ans d'expérience professionnelle (en grande entreprise ou dans un cabinet de conseil) dans l'analyse de systèmes d'information, la conception de solutions fonctionnelles et d'architectures techniques, le management de grands projets. Une expertise dans l'un des domaines suivants serait un plus : Architecture de réseaux, Télécom, GED, EDI.

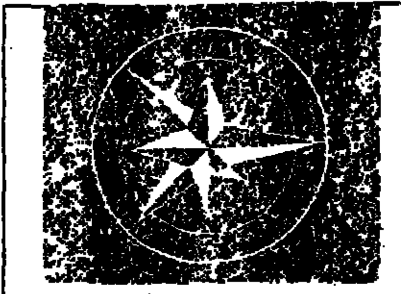
Votre ambition est de développer en permanence vos compétences et d'accéder aux responsabilités de **Manager.**

Dans un contexte stimulant par la richesse des problèmes posés, vous serez impliqué dans un travail d'équipe où professionnalisme, engagement et convivialité sont fondamentaux. Les missions que nous vous confierons vous permettront de mettre en valeur votre sens de l'autonomie et de développer vos aptitudes commerciales et d'encadrement.

BOSSARD SYSTEMES

Merci d'adresser votre candidature sous référence 6890 à Murielle JESSENNE - **BOSSARD SYSTEMES**, 14 rue Rouget de Lisle, 92441 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX tél. 41 08 44 66

Deb's



CONSULTANTS SENIORS

Spécialiste depuis 12 ans de l'audit informatique, COMPASS s'affirme comme le leader mondial dans l'analyse technique et financière des centres de production informatique, de la migration d'architecture et de la consolidation des sites.

Nos techniques de modélisation et simulation au niveau de l'état de l'art, ouvrent à nos clients grands comptes la perspective d'une réduction sensible de leurs coûts ainsi qu'une optimisation de la qualité des réseaux, des clients serveurs et des centres informatiques.

Implantée en Angleterre, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Pays Scandinaves, Etats-Unis, Canada et maintenant en France, notre société poursuit son objectif stratégique avec l'expansion de notre filiale française qui est également responsable pour les secteurs Espagne, Italie et Belgique.

Pour réussir cette expansion, nous recherchons des :

Vous êtes l'interlocuteur privilégié des Directions informatiques de nos clients.

Vous avez d'excellentes qualités relationnelles et le sens des contacts à haut niveau.

Une expérience ces derniers 5 ans dans un rôle de responsable dans l'environnement d'exploitation IBM grands systèmes ou dans une fonction de consultant, fait de vous un professionnel averti techniquement et financièrement, attentif à l'évolution de l'informatique.
La connaissance de l'AS 400, DEC VMS, BULL DPS 7 ou 8 et réseaux est un atout.

Vous serez basé à Paris mais 25 % de votre temps sera consacré à des déplacements de très courte durée.

Pour ces postes importants, à très forte rémunération avec prime, nous souhaitons rencontrer des candidats ayant de préférence une formation supérieure. La maîtrise de l'anglais est indispensable et la bonne connaissance de l'italien ou de l'espagnol serait un avantage.

COMPASS™

Merci d'adresser CV et prétentions sous réf. MC/06 à notre Conseil C/TEAM, CNIT, BP 240 - 2 place de la Défense - 92053 Paris La Défense.

NC Communication

RESPONSABLES DE PROJETS

Notre stratégie de développement et d'optimisation du service rendu au client passe par la réalisation d'investissements très importants dans le domaine de la technologie de l'information.
C'est pourquoi nous recherchons pour notre Direction des Assurances de Groupe deux responsables de projets.
Ils auront pour mission de participer, en étroite collaboration avec notre Direction des Systèmes d'Information :
• à la conduite des études (opportunités, orientation, organisation) visant à l'évolution du système d'information actuel,
• à la réalisation des cahiers des charges des projets et leur concrétisation.
Diplômé d'une école d'ingénieur, d'une école de commerce ou 3ᵉ cycle universitaire, vous avez une première expérience informatique de quelques années et une bonne maîtrise de la conduite de projet ; si vous souhaitez mettre votre capacité d'écoute, d'analyse et vos qualités relationnelles au service d'un grand groupe d'assurance, adressez lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle, sous référence MO4G, à Jacqueline MARIAUX - Département des Ressources Humaines - 33, rue La Fayette 75009 PARIS.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.
Nous sommes 20000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 55 milliards en France et dans plus de 30 pays.
Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.





Organisation et Publicité

COMSHARE®

ingénieurs consultants chefs de projet

De formation BAC + 4 (Ecoles d'Ingénieurs, MIAGE, Ecoles de Commerce...), débutant ou avec quelques années d'expérience, vous possédez des compétences en informatique et/ou en gestion.
Vous mettrez en œuvre chez nos clients les "solutions" Comshare dans le domaine du contrôle de gestion, de la finance, du reporting, des tableaux de bord et des systèmes d'information pour décideurs et en assurerez le suivi technique.

Nous serons particulièrement sensibles à votre sens du dialogue et de la communication.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, *(CV et lettre manuscrite)* à : COMSHARE SA 73, boulevard Haussmann - 75008 PARIS. Tél. : (1) 42.68.04.11.

MEDIAPA

LA PUISSANCE D'UN GROUPE INTERNATIONAL



MICRO-INFORMATIQUE
47 AGENCES EN FRANCE

1 UNITE DE PRODUCTION EN FRANCE

2 CENTRES DE RECHERCHE

12 USINES DANS LE MONDE

UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION DE 50000 MICROS/MOIS

UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION INTERNATIONAL

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL 1,5 MILLIARD DE DOLLARS

Pour accompagner son développement, recherche :

8 DIRECTEURS REGIONAUX

25 RESPONSABLES D'AGENCE

Expérience management et commercialisation de solutions micro-informatiques au sein de PME, PMI et Grands Comptes.

Postes à pourvoir : Paris, Région Parisienne, Nord, Ouest, Centre, Sud-Est, Est, Normandie, Rhône-Alpes.

Envoyer CV & lettre de motivation à :
PCW - Michel AVENEL - (Réf. LM) - BP 317 - Osny - 95528 Cergy-Pontoise Cedex

PCW : 1 ORDINATEUR VENDU TOUTES LES 2 MINUTES

int TELECOM

L'INSTITUT NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS

recherche pour sa

Direction Université d'Entreprise

UN CHEF DE PROJET EN SYSTEME D'INFORMATION

Ingénieur ou équivalent, ayant une expérience de 3 à 5 ans en informatique dans une grande entreprise et possédera :

- Des capacités à conduire des projets de façon rigoureuse aux plans techniques et contractuels, de l'étude des besoins à l'évaluation.
- De bonnes aptitudes à la négociation et une aisance relationnelle.
- Une autonomie personnelle et d'aptitudes au travail par objectifs en rendant compte de son action de façon synthétique.

Le poste :

Il aura en charge la conception et la réalisation d'actions de formation et de consultance *en SI pour les cadres supérieurs du Groupe* FRANCE TELECOM.

Adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV + prétentions + photo) à :

INSTITUT NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
Secrétariat Général
9, rue Charles Fourier - 91011 EVRY CEDEX
Tél : (+33 1) 60 76 41 01

MEDIAPA



L'ACOSS, Organisme National de la branche du recouvrement des cotisations sociales (1.000 milliards de F., 105 URSSAF, 7 centres informatique, 13 000 personnes) recherche pour sa Direction des Systèmes Information un

RESPONSABLE DU DEPARTEMENT DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES

sous l'autorité du Directeur des Systèmes d'Information, vous devrez :
- définir la politique des développements de logiciels
- coordonner sa mise en oeuvre
- participer au choix des architectures des systèmes informatiques.

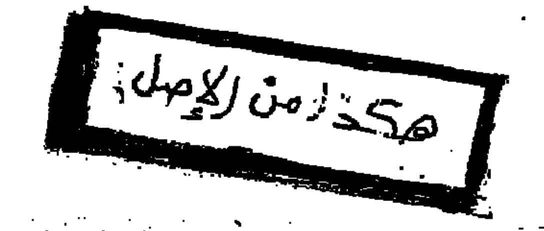
Vous êtes de formation Ingénieur Grande Ecole et avez 10 années minimum d'expérience du développement des logiciels.

Vous maîtrisez les méthodes et outils de développement et connaissez le monde BULL et/ou IBM. De plus, vous savez faire preuve de rigueur et de sens de la négociation.

Adresser CV, photo et prétentions à
ACOSS - Direction des Ressources Humaines
67 bd Richard Lenoir - 75011 PARIS.

ORC

R E T R O U V E Z C E S A N N O N C E S S U R 3 6 • 1 5 L M



Secteurs de Pointe

Le Premier Constructeur Européen de Turbomachines recherche pour l'un de ses établissements région parisienne (RATEAU)

2 INGENIEURS GRANDES ECOLES
R et D "Service Développement"

L'un débutant, l'autre avec expérience en aérodynamique des turbomachines.
Ils assurent un travail technique dans le domaine des turbomachines, nécessitant de bonnes connaissances théoriques en mécanique, des bases en mécanique des fluides et une bonne aptitude à l'informatique scientifique.
Celui qui a déjà une première expérience aura à piloter plusieurs ATAM et à gérer les crédits qui seront attribués à ses travaux.
Anglais indispensable.
Réf. 91382

JEUNE INGENIEUR
"Contrôle Commande"

Ce jeune ingénieur débutant, ou avec première expérience, a une solide formation en électrotechnique et en électronique.
Après formation au sein du service technique des TURBINES A VAPEUR, il prend en charge la partie de contrats concernant le contrôle commande du groupe turbo-alternateur : élaboration de shémas, spécification des composants, armoires etc... participation aux réunions de mise au point et de mise en service sur site. Déplacements tous pays.
Anglais indispensable.
Réf. 91383

INGENIEUR GRANDES ECOLES
Avec première expérience en turbines à vapeur ou centrales énergétiques

Cet ingénieur intègre une jeune équipe dynamique dont la mission est la réalisation de petites centrales thermiques tous pays.
Au sein de l'équipe, il réalise les études de projets de centrales thermiques à vapeur ou salles de machines, assure la sélection et la liaison des sous-traitants, effectue les chiffrages et les négociations techniques.
Large autonomie de travail.
L'anglais est indispensable, l'espagnol apprécié.
Les déplacements sont de fréquence mensuelle.
Réf. 91384

2 INGENIEURS
CHANTIERS INTERNATIONAUX

Débutants ou première expérience chantiers (appréciée), mécaniciens ou électromécaniciens, ils reçoivent une formation sur les matériels "RATEAU", puis sont intégrés à l'équipe chantiers.
Ils assurent le montage et la mise en service **tous pays**. Initiative et grande mobilité internationale sont indispensables à ces postes.
Réf. 91386

Intéressantes possibilités d'évolution et de promotion dans le groupe pour chacun de ces postes.

GEC ALSTHOM

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence choisie à LTA-VITAE
31, Bd Bonne Nouvelle 75002 PARIS (qui transmettra).

SUCCES A L'APPUI

Les résultats sont là : qualité, technologie, rentabilité, ... Formule 1,... Clio , R19, Safrane ; autant de ... couronnant la passion et l'innovation.

Ingénieurs Grandes Ecoles
Débutants



nous vous proposons un premier poste en Fabrication. Choisir la fabrication, c'est développer les talents qui font de vous un futur manager.

Pour cela vous aurez à :
- susciter la confiance de ceux que vous encadrez
- prendre des décisions opérationnelles
- participer au développement de l'organisation de nos usines.

Autonomie, adaptation, méthode et rigueur, sont les atouts indispensables pour réussir dans cette activité opérationnelle et relationnelle, dans un univers d'exigence et de forte concurrence.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite et CV sous réf. IFAB, à Michel Douziech - Direction du Personnel Ingénieurs et Cadres - RENAULT - 12, place Bir-Hakeim 92109 Boulogne Billancourt.



RENAULT

■ Eridania ■ Agra ■ Agrosem ■ Beghin-Say ■ Carapelli ■ Central Soya ■ Cereol ■ Cerestar ■ Ducros ■ Excel ■ Kolpo ■ Kolpasol ■ Lesieur ■ Provimi ■ Sodes ■ Eridania ■ Agra ■ Agrosem ■ Beghin-Say ■ Carapelli ■ Central Soya ■ Cereol ■ Cerestar

LESIEUR

Dans le cadre du développement d'un pôle européen, **LESIEUR**, *(1000 salariés, 3,3 Md de F de CA), recrute pour son centre de recherche* de **COUDEKERQUE** (59)

Spécialiste en analyse sensorielle

En relation avec le département études marketing, vous participerez à la conception et à l'interprétation des tests et en traduirez les résultats en termes techniques. Vous redéfinirez au sein du service Recherche et Développement l'approche sensorielle en partant de l'existant et formaliserez les procédures. Vous concevrez et établirez un panel permettant des approches plus fiables et définirez un vocabulaire de référence.

De formation IAA ou Chimie, vous possédez impérativement une expérience de 3 ans dans une fonction similaire acquise dans une entreprise agro - alimentaire. Réf. M106

Responsable développement emballages

Assisté de l'équipe en place dont vous assurez l'animation et le développement, vous serez chargé de la conception jusqu'à l'essai industriel des nouveaux emballages. Pour ce faire, vous serez en relation avec les services Marketing, Logistique et Qualité et les fournisseurs.

De formation Ingénieur IAA et / ou emballages vous bénéficierez d'une solide expérience (5 à 10 ans) dans une fonction similaire. Réf. M206

Pour ces 2 postes l'anglais courant est indipensable, une 3ème langue serait un plus.
La pratique de l'outil informatique est souhaitée. Nombreux déplacements à prévoir.

Si vous souhaitez valoriser votre évolution personnelle et vous impliquer fortement dans votre travail, envoyez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) sous réf du poste à Mme Marty - LESIEUR - 122 Av Général Leclerc - BP 403 - 92103 Boulogne Billancourt cedex.

Ferruzzi



Béghin-Say
Agro-industrie dans le monde.

Chaque jour, nous transformons les produits de la terre en progrès de la vie.

Ducros

IRIDIUM
Groupe AUSSEDAT REY

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT

Rattaché au Directeur de l'usine, vous contribuez à l'élargissement de la gamme actuelle de nos produits et à leur adaptation aux nouveaux besoins du marché.

En liaison constante avec le Marketing et notre Centre de recherche, vous développez aussi à l'extérieur un réseau relationnel auprès de nos clients, de nos fournisseurs, des universités, du CTP ... pour vous tenir informé et être en mesure de proposer des plans d'actions et des études spécifiques.

Vous supervisez le contrôle qualité et encadrez une équipe de 16 personnes et un ingénieur.

Ingénieur EFPG ou chimiste, vous souhaitez valoriser votre compétence technique de la recherche appliquée dans l'industrie papetière en vous ouvrant vers une approche plus marketing et relationnelle. Votre anglais est satisfaisant.

Vous voulez encadrer une équipe et avez été *sensibilisé aux problèmes de qualité et* des normes ISO.

Intéressé ? Adressez CV, photo et rémunération actuelle à MERCURI URVAL, 95, avenue Victor Hugo - 92563 RUEIL MALMAISON s/réf. 58.5983.

Mercuri Urval

Le Monde des

Secteurs de Pointe



SCIC AMO



Importante société immobilière, premier opérateur en France dans le domaine de l'assistance à Maîtrise d'ouvrage, nous représentons un effectif de 700 personnes (forte population d'ingénieurs) réparties au siège et dans nos six directions régionales, et un CA de 500 MF. Notre appartenance à un groupe financier de premier plan, notre professionnalisme et notre capacité d'innovation nous amène à rechercher des

INGENIEURS D'ETUDES TCE FAMILIARISES EN HOSPITALIER

Paris

Ingénieur bâtiment, vous avez travaillé en entreprise et en BE, où vous avez déjà acquis une expérience significative du secteur hospitalier. Assistants de grands maîtres d'ouvrages, nos ingénieurs réalisent des études de faisabilité, établissent des plans directeurs et des programmes techniques détaillés, préparent, lancent et dépouillent les concours d'architecture et d'ingénierie. Les plus expérimentés d'entre eux se déclarent prêts à accompagner et former jusqu'à complète autonomie des ingénieurs de 30-35 ans ayant déjà 3 ou 4 ans d'expérience des études TCE pour le secteur hospitalier. Si vous vous reconnaissez des qualités de rigueur dans votre organisation comme de diplomatie dans vos contacts, si vous êtes prêt à vous déplacer intensément, alors hâtez-vous d'écrire sous référence 5900 M à notre conseil, J.P. DOURY, Carrières d'Ingénieurs, ALEXANDRE TIC, 10, rue Royale 75008 PARIS.

Organisation et Publicité

INGENIEUR D'AFFAIRES

STRATEGE et DIPLOMATE

Vous vous reconnaissez dans ce titre ? Vous possédez donc des qualités qu'on ne trouve pas rassemblées chez tout le monde.

Notre Société de Service s'adresse, *d'une façon générale, aux* Collectivités Locales pour le compte desquelles elle conçoit, monte au plan financier, réalise et exploite des installations de type industriel, complexes et importantes au niveau des investissements.

Basé à LYON, au sein de notre équipe commerciale en charge de notre développement sur 20 départements, vous aurez pour mission d'entretenir les relations avec nos clients potentiels, de définir avec eux *leurs besoins à court ou long terme et de leur proposer des solutions* techniques et financières qu'il vous appartiendra de négocier. Pour cette tâche de longue haleine nous avons besoin d'un homme ou d'une femme de grand talent.

Agé(e) de 30 à 35 ans, diplômé(e) d'une GRANDE ECOLE D'INGÉNIEURS GÉNÉRALISTES, vous avez une expérience significative et réussie de commercial de haut niveau (Services et/ou Technique), d'Ingénieur d'Affaires ou *toute autre expérience incluant le sens de la* stratégie et du long terme.

Votre réussite dans ce poste vous désignera pour une carrière évolutive au sein de notre groupe : la direction de centres de profits de plus en plus importants.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence M/116/BB2 (portée sur la lettre et sur l'enveloppe) à notre Conseil qui vous enverra plus d'informations sur le poste avant de vous recevoir.

CHP cabinet Henri PHILIPPE - 2 bis rue Michelet - 92441 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX

Membre de Syntec

PARFRANCE ANNONCES

Ingénieur biochimiste

Laboratoire pharmaceutique de dimension internationale, nous recherchons un spécialiste de la purification, à l'échelle pilote, de protéines recombinantes à usage pharmaceutique. Ingénieur ou titulaire d'un doctorat, vous intégrerez notre équipe développement de la recherche située dans le cadre de l'une de nos unités de production, proche de Rouen.

Avec le concours de deux techniciens, vous serez chargé *de la mise en œuvre des essais,* du développement des process pour la production de lots cliniques. Responsable de la gestion des moyens *humains, matériels, vous avez nécessairement acquis* une première expérience industrielle (trois ans environ) et à travers elle, une connaissance des techniques de *fermentation, de purification et* des bonnes pratiques de fabrication.

Une expérience de la culture cellulaire constituerait un atout.

Votre pratique de l'anglais est opérationnelle et votre sens relationnel développé (contacts tant internes qu'externes avec les laboratoires, les fournisseurs, les prestataires...). Ces responsabilités vous ouvriront des possibilités d'évolution ultérieures dans le groupe.

Nous vous remercions d'adresser un dossier complet sous référence FPM/4M à notre conseil qui vous donnera, lors du premier entretien, une très large information sur notre organisation et nos objectifs.

INFRAPLAN - 83, boulevard Raspail - 75006 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC

FORCE 5

INFRAPLAN PARIS/BARCELONE

Responsable de produit

Câbles d'énergie

BICC, deuxième câblier mondial (37 Mds de F de CA, 41 000 personnes), *développe* en France son activité "Câbles d'Energie" *et crée le poste de* ***Product Manager.***

Rattaché au Directeur de la branche Industrie, vous êtes responsable du développement de la gamme des câbles *d'énergie pour la France et le Benelux.*

A ce titre, vous : • participez à la définition de la stratégie marketing et commerciale • prospectez de nouveaux marchés et *informez votre direction de l'évolution du secteur* • *suivez* et développez le portefeuille de clients existants pour certains produits.

Ingénieur de formation, autonome, vous avez une expérience marketing et commerciale réussie acquise dans l'industrie, la distribution ou l'utilisation de câbles d'énergie. L'anglais est votre langue de travail.

Poste basé dans l'ouest de la région parisienne.

Merci d'envoyer votre candidature, sous réf. 1111/LM, à Bernard Krief Recrutement, BP 186-07, 75326 Paris Cedex 07.



BERNARD KRIEF RECRUTEMENT

PARIS LILLE LYON SOPHIA-ANTIPOLIS

Un département de Bernard Krief Consulting Group

INA
Institut National de l'Audiovisuel.

INA, entreprise pluridisciplinaire à la pointe de la technologie audiovisuelle, recherche un

INGENIEUR

diplômé d'une grande école ou titulaire d'un DEA.

Vous justifiez d'un ou deux ans d'expérience dans le secteur de l'audiovisuel et maîtrisez parfaitement le traitement numérique du signal.

*Dans l'équipe d'**INA-FORMATION**, chargé de concevoir, d'organiser et d'animer les actions de formation en direction des professionnels, vous élaborerez les aides pédagogiques tant écrites qu'audiovisuelles et conduirez des prestations d'enseignement.*

En liaison avec les laboratoires d'étude et de développement, vous assurerez une veille technologique et contribuerez au renouvellement de notre offre de formation.

Créatif et dynamique, votre curiosité pour les techniques de pointe et votre sens de la pédagogie font de vous le candidat que nous souhaitons rencontrer.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV à INA, Service des Ressources Humaines, 4 avenue de l'Europe,94366 Bry s/Marne Cedex.

CONTESSE

GDI simulation

PME, 130 personnes, leader dans son domaine, recherche :

CHEF DE SECTION ELECTRONIQUE

270 KF

Responsable d'une équipe de 10 ingénieurs electroniciens, vous aurez en charge le développement de systèmes utilisant la technique de calculateurs embarqués temps réel.

Vous devrez donner les *impulsions* techniques, participer aux chiffrages et suivre tous les projets de la section.

Ingénieur de formation (ENSEA, ESIEE, INSA...), vous avez environ 5 ans d'expérience.

Poste basé à Suresnes (92).

Habilitation confidentiel défense possible.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions) à Madame FAIVRE, Ressources Humaines, Giravions Dorand Industries, 5, rue Jean Macé, 92150 Suresnes.

Groupe CESELSA

Chef de PRODUIT

Société multinationale française à taille humaine (chiffre d'affaires 700 MF, filiales dans une quinzaine de pays), recherche pour une nouvelle activité de technologie avancée

PARIS

Agé de 25 à 30 ans, vous êtes diplômé d'une *école d'ingénieurs en électronique.* Vous parlez couramment l'anglais et, si possible, l'allemand. Vous pouvez faire état d'une expérience réussie de commercialisation de produits techniques. Vous aurez à initier et animer la distribution européenne d'une gamme de produits industriels spécialisés de grande qualité et dans un métier à croissance rapide. Pour ce faire, vous vous appuierez sur l'infrastructure et le réseau de filiales européennes du Groupe. Votre fonction intégrera l'interface avec les fournisseurs et l'obtention des homologations indispensables. Vous serez responsable de la formation des équipes à la vente et à l'après-vente. Vous suivrez en direct les affaires majeures. Vos qualités dominantes seront *le sens* commercial, l'organisation et l'esprit d'entreprise.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV détaillé, sous réf. 6027 à :

AGENCE MAILLE
18 RUE VOLNEY - 75002 PARIS, QUI TRANSMETTRA

marrel

Leader européen sur le marché de l'équipement de véhicules industriels, nous poursuivons notre avancée technologique, nous développons des produits innovants et améliorons la qualité. Nous investissons dans l'efficacité de nos hommes et de nos méthodes.

Nous recherchons un

Chef de Projet

Parfaitement Bilingue Anglais-Français

Pour la vente de nos appareils dans les pays anglo-saxons, vous assurez :

- *l'assistance technique à la vente, à la mise en route* et au S.A.V.,
- l'interface avec la fabrication et le Bureau d'Etudes.

A 30-40 ans, Ingénieur de formation ou très bon professionnel, vous avez un excellent profil commercial et possédez une connaissance du SAV. Vous êtes idéalement issu de l'environnement PL.

Nous vous offrons une solide formation à nos produits ainsi que de réelles possibilités d'évolution au sein de notre Groupe.

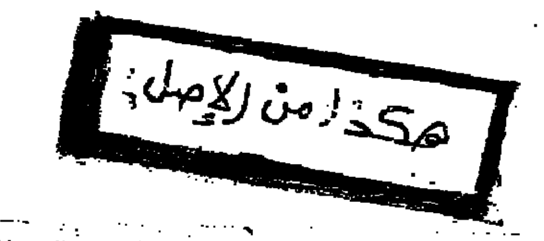
HCA



Merci d'écrire avec CV et prétentions sous **réf. 1886/M** à notre conseil : **Pierre ZENTAR PRO CONSULTANT** - 18, rue Rouget de Lisle 42000 SAINT-ETIENNE - **Tél. 77.33.88.33** **Fax 77.25.73.47**

pro consultant

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36 • 15 LM



Secteurs de Pointe



Sablières et Entreprises MORILLON CORVOL, filiale granulats du Groupe RMC France, leader européen pour le béton prêt à l'emploi (4 MdF de CA 3 000 collaborateurs) recherche pour son siège à Rungis (94)

Ingénieur Environnement

Ecologue

Agé de 25-30 ans, votre solide formation de base (3ème cycle universitaire en sciences de l'environnement, Technicien Forestier, Ingénieur Agronome), est complétée par une spécialisation en Botanique.

Collaborateur du Responsable du Service Foncier/Aménagement de SEMC, vous conseillez nos 6 Directions Régionales chargées de l'exploitation de nos carrières. Vous intervenez, en tant que conseil, pour concevoir dès la création des sites, leur intégration dans l'environnement (analyse du milieu naturel, étude d'impact) et le suivi des travaux de réaménagement (audits internes).

Votre mobilité géographique alliée à un esprit ouvert et organisé seront les meilleurs atouts de réussite.



PLURI CONSULTANTS

Adressez lettre, CV, photo et prétentions sous référence 7442 à notre conseil PLURI CONSULTANTS 28, rue Viala 75015 Paris.

PUBLIPANEL

OPERATOR



VOUS RECONNAISSEZ-VOUS ? : ❑ 25/28 ans ❑ INGENIEUR ou UNIVERSITAIRE, votre culture technique vous permet de maîtriser des domaines aussi variés que les Télécoms, l'électronique numérique et HF... ❑ des connaissances en mécanique seraient un plus ❑ ouvert et impliqué, vous êtes également concerné par des aspects qui font de vous un réel gestionnaire de projets : Marketing, budgets, design... ❑ vous aimez l'autonomie, la technologie, le futur.

1 CHEF DE PROJETS réf. 7482

VOTRE CHALLENGE : ❑ vous êtes responsable d'une gamme de produits de radiomessagerie que vous faites évoluer ❑ sur la base de cahiers des charges, vous maîtrisez intégralement vos projets : de l'idée initiale (en relation avec le marketing) au développement avec nos partenaires industriels.

1 RESPONSABLE INNOVATION / VEILLE TECHNOLOGIQUE réf. 7493

VOTRE AVENIR : ❑ imaginatif et curieux, vous observez, comprenez et anticipez l'évolution technologique de notre marché ❑ rapidement votre expertise des systèmes de communication vous permet de définir des axes de travail et de proposer des solutions techniques fiables ❑ pragmatique, vous mettez en oeuvre des idées nouvelles avec un réel sens du possible (business plan, sélection projets, présélection de partenaires industriels...).

POUR VOTRE REUSSITE

❑ une stratégie d'innovation très active (un nouveau produit lancé par trimestre) ❑ une équipe enthousiaste, conviviale et très professionnelle ❑ l'opportunité de vivre le futur au quotidien dans un domaine en pleine mutation.

Pour un entretien individuel avec la société - réf : 7482, le 06/07 - réf : 7493, le 08/07

Adressez ou télécopiez CV, lettre, photo et niveau de rémunération actuel à EUROMAN - 195, avenue du Gal Leclerc - 78220 VIROFLAY. Fax : (1) 30 24 39 00 en indiquant la référence choisie sur la lettre et sur l'enveloppe.

EUROMAN

PARIS - LYON - TOULOUSE - NANTES - AIX

USA - BELGIUM - GERMANY - UNITED KINGDOM - SPAIN - ITALY

PUBLIPANEL

Ingénieurs commerciaux rejoignez la coopération internationale MATRA ERICSSON

MATRA ERICSSON TELECOMMUNICATIONS a pour vocation de concevoir, construire et installer des centraux téléphoniques pour la téléphonie publique en France et à l'étranger.

Notre développement nous conduit à renforcer nos équipes commerciales avec deux ingénieurs expérimentés dans le domaine des télécommunications.

Vous agirez en relation permanente en interne avec différentes directions de MET, en externe avec les groupes MATRA et ERICSSON et les clients. Vous évoluerez dans un contexte international et êtes disponible pour des déplacements fréquents. Votre anglais est courant ; vous avez une solide formation technique et une expérience commerciale.

RESPONSABLE EXPORT CEI

Vous développerez notre présence en CEI, vous assurerez la promotion des produits, vous établirez les offres commerciales, participerez à la négociation des contrats et en contrôlerez la bonne exécution. Vous parlez russe et anglais couramment, vous avez une expérience commerciale des pays de l'Est et êtes prêt à une grande mobilité. (Réf. EX).

TECHNICO-COMMERCIAL RADIOMOBILE

Vous assurerez la promotion, la commercialisation, la préparation des négociations et le suivi d'études sur de nouveaux produits et services. Vous avez une première expérience commerciale ou technique avec des responsabilités de projets et de coordination. (Réf. ITC).

Voilà pour vous des occasions d'exprimer vos qualités d'autonomie, d'analyse et synthèse, d'organisation, de coordination et de négociation.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence choisie à Martine Videau, Direction des Ressources Humaines

MET - 19 avenue Carnot
91348 Massy Cedex



IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

ADVANCED COMPUTER RESEARCH INSTITUTE

Notre Grand Projet : un Superordinateur Européen

INGENIEURS G.E. ou UNIVERSITAIRES

Développer et vendre un Superordinateur Européen, c'est le défi que nous relevons à LYON. Notre équipe multinationale y définit une architecture avancée qui met en oeuvre des technologies de pointe. Nous recherchons des ingénieurs décidés à s'investir dans ce projet exceptionnel et possédant une solide expérience acquise chez des constructeurs informatiques et électroniques.

Ingénieurs Seniors en CONCEPTION DE CPU *(Réf. H12)*

● Votre expérience de 6 années ou plus en conception de CPU et composants associés, vous a permis de maîtriser plusieurs des domaines suivants :

- Réalisation de circuits VLSI avec description en langage de haut niveau, synthèse logique et vérification,
- Conception de processeurs RISC,
- Conception de mémoires cache,
- Conception d'unités de gestion mémoire,
- Conception d'unités arithmétiques à virgule flottante IEEE STD 754.

Ingénieurs en CONCEPTION DE CIRCUITS INTÉGRÉS *(Réf. H13)*

● Vous avez au moins 2 années d'expérience de conception de circuits numériques, ou êtes jeune diplômé avec un excellent cursus.

Les domaines suivants vous sont familiers :

- Réalisation de circuits Gate Array VLSI avec simulation et vérification des niveaux fonctionnel et porte,
- Emploi d'outils de synthèse et usage de macro-fonctions dans les circuits numériques,
- Etat de l'art en architecture de CPU.

Ingénieurs Seniors en CONCEPTION D'E/S *(Réf. H14)*

● Vous justifiez d'au moins 3 ans d'expérience en conception et intégration de contrôleurs d'E/S et canaux pour supercalculateurs, notamment dans les domaines suivants :

- *Drivers d'E/S.*
- Microprocesseurs, microcode.

En outre une compétence en circuits VLSI, langages Verilog, disques RAID et canaux ultra-rapides (HIPPI/Fiberchannel) sera un atout apprécié.

Si vous désirez saisir cette opportunité unique en Europe, adressez votre candidature en anglais (lettre + CV), en précisant la référence du poste choisi à : J. Stern ADVANCED COMPUTER RESEARCH INSTITUTE, 1, Bd Vivier Merle - 69443 LYON cedex 03.

CONTESSE

INGENIEURS

Groupe de dimension internationale, Lafarge Coppée, leader mondial des matériaux de construction, développe un CA de 31 milliards de francs, avec 31 000 personnes et 500 unités de production réparties en France et dans une trentaine de pays.

Notre unité opérationnelle, **PLATRES LAFARGE**, dont le siège est situé dans le **Vaucluse**, réalise 3 milliards de francs par la fabrication et la commercialisation d'une vaste gamme de produits dans un grand nombre de pays européens. Nous souhaitons associer à notre expansion 4 ingénieurs :

directeur qualité produits

Rattaché au directeur technique et scientifique, vous concevez et animez les méthodes et procédures permettant d'atteindre le meilleur niveau de qualité. Vous apportez votre expertise et votre concours à la direction des exploitations pour mener des actions qualité dans les établissements. Vous lancez la démarche certification qualité.

Ingénieur confirmé, vous avez l'expérience de l'animation de projets qualité sur sites industriels.

Poste basé à **l'Isle-sur-Sorgue (84).** Réf. DQP/M

ingénieur génie mécanique et cinématique

Au sein de la direction technique et scientifique, rattaché au directeur des études industrielles, vous conduisez et contrôlez les études mécaniques des projets d'investissements. Vous jouez un rôle de conseil et d'assistance auprès des usines pour optimiser les choix d'équipements et les méthodes de maintenance. Expert interne, vous consolidez et développez le savoir-faire et les performances de la société dans le domaine mécanique et cinématique.

Ingénieur grande école, vous avez acquis une solide expérience de la fonction études, en usine.

Poste basé à **l'Isle-sur-Sorgue (84).** Réf. GMC/M

ingénieur procédé

Au sein de la direction de l'assistance technique industrielle, vous conduisez toutes les études relatives aux procédés de fabrication (bilans, mesures...) et proposez les voies de progrès nécessaires.

Ingénieur AM ou Génie Chimique, vous avez une bonne expérience de l'instrumentation et de la régulation industrielles.

Poste basé à **l'Isle-sur-Sorgue (84).** Réf. IP/M

ingénieur entretien - travaux neufs

Au sein de notre importante usine de **Mulhouse (68)**, vous assurez la maintenance de notre outil industriel. Vous proposez et conduisez nos projets d'investissements pour optimiser la performance du site (mécanique, automatismes, process...).

Vous avez acquis une grande expérience de la fonction et du management d'équipe. Réf. ETN/M

Pour tous ces postes, la connaissance de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature en précisant le poste choisi, à Plâtres Lafarge, DRH, 5 avenue de l'Egalité, 84800 Isle-sur-la-Sorgue.

LAFARGE COPPEE

leader mondial des matériaux de construction

MEDIA-SYSTEM

Le Monde des

Secteurs de Pointe

TDF: LA NOUVELLE ONDE DE CHOC



TDF - 1er diffuseur de radio et télévision - innove de la pointe de l'actualité à la pointe de la technique en créant de nouveaux services (satellites de diffusion directe, radiomessagerie, radiotéléphone, diffusion de données, réseaux câblés...). Société anonyme, 4300 professionnels de l'audiovisuel, un savoir-faire exporté dans le monde entier, un chiffre d'affaires de 3,7 milliards de francs, une appartenance prestigieuse : COGECOM, Groupe FRANCE TELECOM.

INGENIEUR RESPONSABLE DU GROUPE PROGRAMMES RADIOCOMMUNICATIONS

Directement rattaché au **DIRECTEUR D'UN CENTRE DE RECHERCHE** *en forte croissance, vous aurez pour missions principales :*
- de coordonner les études menées dans le domaine des radiocommunications (Radiotéléphone GSM et 3ème génération, diffusion de données, radiomessagerie, radiolocalisation),
- de définir les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser ces études,
- de veiller au respect des budgets et délais prévus.

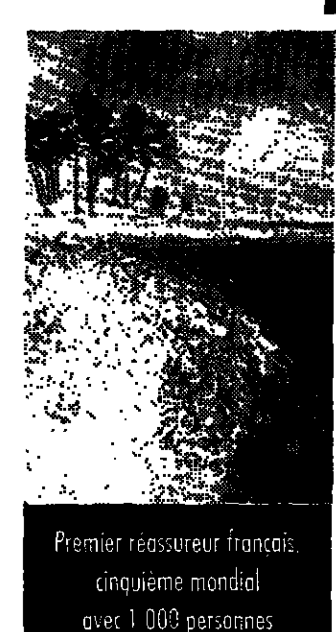
Votre formation - Ecole d'Ingénieur en Télécommunications ou Electronique ou équivalent universitaire - ainsi que plusieurs années d'expérience dans le domaine des radiocommunications vous ont permis d'acquérir de bonnes connaissances notamment du système GSM.

Le management d'une équipe de haut niveau et la gestion d'une partie du budget d'investissement du centre nécessitent de bonnes qualités relationnelles et fédératrices, un esprit de synthèse et le sens des négociations. Une bonne pratique de l'anglais est indispensable. Poste basé à METZ.

Merci d'adresser votre dossier (lettre de candidature, CV, photo et prétentions) sous réf. IM/02/92 à TDF - Isabelle Merlin - Direction des Ressources Humaines - Département Développement des Carrières - 21/27, rue Barbès 92542 MONTROUGE Cedex.

TDF : LA DIFFUSION DES IMAGES, DU SON ET DES DONNEES

APPLUENTS



Premier réassureur français, cinquième mondial avec 1 000 personnes et 11 milliards de CA, nous sommes présents sur les cinq continents.

Ingénieur Pétrole

Département Offshore-Transport

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous évaluez les risques et, après diagnostics techniques, vous prenez des engagements financiers sur les marchés de la construction et l'exploitation de plates-formes pétrolières, et du transport maritime.

Vous négociez les contrats de réassurance avec les apporteurs d'affaires et gérez les sinistres.

Ingénieur grande école, vous avez au moins 5 années d'expérience de la construction ou de l'exploration/production pétrolière et votre anglais est courant. Vous voyagerez dans le monde entier après une formation approfondie à nos techniques d'expertise. Autonomie, capacités d'initiatives et sens relationnel vous ouvriront de larges perspectives de carrière au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, prétentions), sous réf. 21P LM, à Scor, Service Recrutement, 1 avenue du Président-Wilson, 92074 Paris-La Défense 8 Cedex 39.



L'ASSUREUR DES ASSUREURS

MEDIA-SYSTEM



Société française (360 personnes) spécialisée dans la construction électrique et électronique (protections, automatismes...). Dans le cadre de notre développement, nous recherchons :

INGENIEUR EN INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

La trentaine environ, Ingénieur Electronicien/Informaticien, vous bénéficiez d'une première expérience de la gestion de projets complets en informatique industrielle.

Vous êtes reconnu pour votre sens de l'innovation, de l'organisation, des responsabilités et du respect de l'objectif.

Rattaché au Directeur des Etudes, vous prenez en charge la conception, le développement, le suivi, la réalisation et assurez ainsi la réussite d'un ensemble de projets d'affaires importants.

Dans cet environnement de haute technologie vous assurez le développement, la mise au point, la gestion des coûts et des délais, la communication et le suivi de ces affaires auprès de nos clients.

Qualité, Conseil et Service expriment la culture de notre Entreprise, c'est dans cet esprit que nous souhaitons vous voir évoluer.

Merci d'adresser votre candidature avec CV complet + photo et rémunération actuelle sous référence IFO à notre Conseil : PREFIX - 33, boulevard de Sébastopol - 75001 PARIS.

MEDIAPA

.Ingénieurs Recherche et Développement bilingues anglais



Nous sommes leader mondial et à la pointe de la technologie dans le chauffage et le conditionnement d'air, destinés aux véhicules automobiles. Avec un effectif de 3500 personnes, nous sommes implantés dans le monde à travers 8 établissements et nos investissements ont représenté en 1991, 160 millions de francs. Aujourd'hui nous recherchons pour notre département Recherche et Développement, situé à Saint Quentin en Yvelines (78) 3 INGENIEURS DOCTEURS.

Ils travailleront pour l'ensemble des pays de la branche thermique habitacle pour améliorer le confort automobile par des solutions techniques innovantes, en menant à bien des projets du stade études au stade de prototype validé.

Ingénieur Responsable de Recherche en Thermodynamique — Réf. B7

Agé de 30 ans environ, de formation supérieure (ingénieur des Mines par exemple + doctorat en Thermodynamique ou en génie énergétique) vous souhaitez valoriser dans un environnement "HIGH TECH" votre expérience (2/3 ans) aux études ou en RD en thermodynamique.

Ingénieur Responsable de Recherche en Mécanique des Fluides — Réf. B8

Agé de 27/30 ans débutant ou fort d'une première expérience en RD, vous avez une formation ingénieur niveau 1 complétée par un doctorat en mécanique des fluides.

Ingénieur Responsable de Recherche en Logique Floue — Réf. B9

Agé de 30 ans environ, automaticien titulaire d'un doctorat dans le contrôle des systèmes utilisant des techniques liées à l'intelligence artificielle, vous êtes un débutant particulièrement motivé ou peut-être souhaitez-vous valoriser une première expérience professionnelle ou une thèse.

Pour tous ces postes, vous vous impliquerez dans l'animation de projets internationaux stratégiques. Vos compétences techniques pointues alliées à vos qualités d'animateur vous permettront de réussir et d'évoluer au sein de Valeo. Bien sûr, une parfaite connaissance de l'anglais est indispensable.

Adressez-nous une lettre de motivation, CV, photo, rémunération actuelle et souhaitée (en précisant bien la référence) à SELECOM - 226, rue du Faubourg St Honoré 75008 PARIS.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.
Valeo compte près de 27 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

OK

EMPLOI

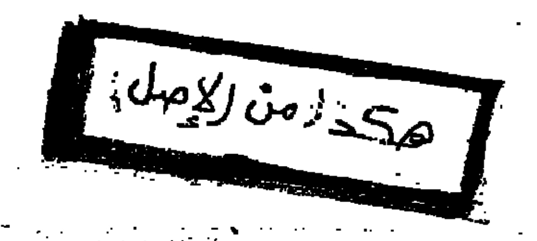
Le mardi, c'est tout un Monde...





...AVEC 10 RUBRIQUES D'OFFRES D'EMPLOI DANS LE « SUPPLÉMENT » LE MONDE INITIATIVES (MARDI DATÉ MERCREDI)

Le Monde des Dirigeants
Le Monde du Premier Emploi
Le Monde de la Gestion et des Finances
Le Monde des Ressources Humaines
Le Monde des Juristes
Le Monde des Cadres
Le Monde des Collectivités Territoriales
Le Monde de l'Informatique
Le Monde des Secteurs de Pointe
Le Monde des Commerciaux



Le Monde des COMMERCIAUX

Le Monde des COMMERCIAUX

ENVIRONNEMENT

APAVE PARISIENNE ■ Avec 1080 personnes (dont 2/3 d'ingénieurs et techniciens) nous sommes la plus importante entité du leader en France de l'Assistance et du Contrôle Technique.
Auprès d'entreprises importantes et variées, nous dispensons une gamme de prestations de haute technicité (audit, conseil, assistance, formation...). Dans ce contexte très évolutif, nous recherchons le professionnel qui conduira le développement de notre activité Environnement.

Directement rattaché au manager de la division technique, son action d'Ingénieur Conseil s'articule autour de deux pôles principaux. D'une part, il assure en toute autonomie des missions de conseil étendues, en s'appuyant sur l'importance et la qualité de notre réseau et de nos moyens techniques. D'autre part, il manage une équipe de consultants expérimentés et gère l'activité Environnement dans ses dimensions quotidiennes mais aussi stratégiques.

Véritable animateur de son équipe, l'homme ou la femme que nous souhaitons rencontrer justifie d'une dizaine d'années d'expérience dans le cadre d'industries chimiques à des postes de management incluant nécessairement de fortes compétences techniques.
Diplômé d'une école d'ingénieurs et/ou d'un mastère de la spécialité correspondante, il possède un goût certain pour le Conseil et mieux, une expérience.

Pour ce poste basé à Paris, merci d'adresser votre candidature personnellement à Monsieur G. BAROFFIO, APAVE PARISIENNE, 17 rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17.



Chimie industrielle

DIRECTEUR COMMERCIAL FRANCE/EXPORT

Région Ouest

Réorganisant ses structures, cette entreprise régionale performante, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de produits chimiques d'entretien, de maintenance, de traitements de surfaces et anti-corrosion, recherche son nouveau Directeur Commercial.

Rattaché au PDG, il devra s'intégrer à la structure déja en place, avec pour tâches principales la gestion et l'animation de son service, l'assistance et le conseil à la force de vente au plan national, le suivi de certains grands comptes, l'action concrète sur le terrain (prospection, essais, démonstrations, négociations,...), la participation à la définition de la politique commerciale, etc. Après avoir démontré ses capacités d'animateur, il s'attachera, dans un second temps, au développement d'une structure de vente à l'export.

Ce poste évolutif, basé dans l'ouest, ne peut convenir qu'à un homme de terrain, âgé de 32 ans au moins, autodidacte ou (de préférence) diplômé de l'enseignement technique (chimie ou métallurgie), et pouvant justifier d'une expérience de trois années minimum, acquises à ce niveau de responsabilités, dans la vente de produits industriels parachimiques. La pratique correcte de l'anglais est impérative. Les premiers entretiens auront lieu à Paris ou à Nantes.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et salaire sous réf. M 1/9871 à :

EGOR REGION OUEST
15, rue Charles Monselet - 44000 NANTES

EGOR

PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM

ANSYS
CATIA
IBM R56000
SIMFACTORY 11.5
NETWORK 11.5
MESTRA 440
...

VIVEZ VOTRE AVENIR AU PRESENT

INGENIEURS D'AFFAIRES

Dataid a rejoint en mai 1992 l'une des plus puissantes entreprises mondiales de communication et d'informatique : A.T.&T.. Axées sur les technologies avancées (études et production), nos compétences au sein de la branche S.T.I. du groupe Dataid (400 ingénieurs, 250 MF de CA) nous placent au quatrième rang français dans le domaine de l'informatique industrielle et technique.

Agé de trente ans environ, vous possédez une formation supérieure - ENSEEIHT, INSA, SUPELEC, etc. - et deux à cinq ans d'expérience commerciale.

Votre mission : la vente de solutions informatique sur la base :
- de développements spécifiques
- et de progiciels leaders dans leur domaine
  - Calculs de structure
  - CAO
  - Messagerie - Temps réel
  - Simulation de réseaux
  - Simulation de systèmes de production

Claude Xufré vous remercie de lui écrire à DATAID S.T.I. - 38/40, bd Henri Sellier 92150 SURESNES.

DATAID

SYSTEMES TECHNIQUES ET INDUSTIELS

BRONZAVIA AERONAUTIQUE

Installés à NANTERRE, rattachés au Groupe BREGUET INDUSTRIE, (350 MF de CA, 450 personnes), nous sommes spécialisés dans la sous-traitance aéronautique de pièces mécano soudées mais aussi dans les protections thermiques, la génération d'hydrogène et les équipements aéronautiques.
Pour participer à notre développement, nous recherchons aujourd'hui notre

FUTUR DIRECTEUR COMMERCIAL

Agé de 40/45 ans, votre expérience commerciale alliée à de solides compétences dans le milieu aéronautique et/ou industriel, vous rendent apte à maîtriser les données techniques et à prendre des responsabilités immédiates.

De formation ingénieur A & M, nous vous donnons la possibilité d'affirmer vos qualités relationnelles et d'organisation ainsi que vos talents d'animateur.
Compte tenu de l'environnement, la maîtrise de l'anglais est indispensable.
Autonome, responsable vous bénéficierez d'une faible hiérarchie et devrez faire preuve de très grande initiative.

Rémunération motivante pour un candidat à fort potentiel.

Tapez sur votre minitel 3617 code CPR réf.1368 ou adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, c.v. photo et prétentions) à

BRONZAVIA AERONAUTIQUE.
Jean-Pierre MERCIER.
2/10 rue Jean Perrin. 92000 Nanterre.

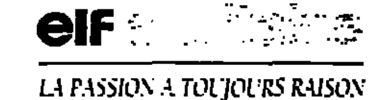
INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL EST

elf antargaz recherche pour sa Direction Regionale Est, basee a Nancy son Chef de Ventes Industrie.

Animateur de l'equipe technico-commerciale, vous menerez les negociations Commerciales et assisterez la Direction Regionale pour tous les problemes techniques GAZ en clientele (interventions, realisation d'etudes technico-economiques...)

A terme, vous aurez la possibilite de joindre vos ambitions au developpement du Groupe Elf Aquitaine. Vous etes ingenieur ENSAM, INSA, IDN, ENSPM ou équivalent et justifiez d'une experience dans les domaines Thermique et Commercial.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. + photo et pretentions a ELF ANTARGAZ - DRS - Tour ELF 92078 PARIS LA DEFENSE Cedex 45 ■



LA PASSION A TOUJOURS RAISON

RESPONSABLE COMMERCIAL

UN CHALLENGE POUR UN PIONNIER À FORT POTENTIEL

Groupe espagnol, fabricant et commercialisant des produits jetables en matière plastique de grande consommation et souhaitant renforcer sa présence en Europe, recherche pour la France son Responsable Commercial.

- Assurer le suivi de la clientèle existante sur le territoire national.
- développer le CA par la recherche de nouveaux clients et une forte présence sur le terrain.
- gérer votre activité de façon autonome en relation directe avec la direction commerciale en Espagne,

telles sont les missions que nous confierons à un candidat âgé de 30/35 ans, de formation commerciale supérieure. Une expérience de produits similaires et la connaissance du marché des collectivités, de l'hôtellerie, de la grande distribution contribueront efficacement à l'évolution de la filiale française.
Le poste est basé en Région Parisienne.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manus.. CV + photo et prétentions) s/réf. N/DCF. à notre Conseil Claude MILLET - AXONE 63, rue de Rivoli - 75001 PARIS.



LILLE • PARIS • LYON • NANTES • MARSEILLE • STRASBOURG

Nous sommes un important groupe français de transport de voyageurs (3000 p.). Pour structurer notre forte croissance, nous créons à Paris un poste de

RESPONSABLE MARKETING

HEC, ESSEC, ESCP...

Rattaché à la Direction Générale, vous intervenez en interne auprès des Chefs de Marché nationaux : transports urbains, interurbains, ingénierie, centres d'échanges, produits d'information, stationnement. Vous élaborez et mettez en oeuvre toutes les études qui conduisent à une meilleure appréciation du couple produit/marché. Vous participez aux négociations sur les dossiers importants. En externe, vous conseillez nos clients : collectivités territoriales, élus, administrations, en amont de leurs choix. Attentif à l'évolution des modes de vie, vous proposez des outils d'analyse qui permettent de cerner les motivations de la clientèle. Vous faites des recommandations stratégiques sur les politiques de transport (innovations, qualité de service, montage d'opérations promotionnelles...).

A votre diplôme d'une grande Ecole de Commerce, vous ajoutez impérativement une expérience de 5 à 10 ans à la tête du marketing d'une entreprise de services ou d'un département marketing des services au sein d'un cabinet conseil. De plus, vous êtes familier des techniques psychosociales. A la fois créatif et autonome, vous alliez des aptitudes conceptuelles au sens de la persuasion.

Merci de confier votre candidature s/réf RM à RESSOURCES CONSEIL - 11 rue la Boétie - 75008 PARIS

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36.15 LM

